UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01593897 0

D
651
S9
G8
Roba

Presented to the
LIBRARY *of the*
UNIVERSITY OF TORONTO
by
Prof. R. M. Saunders

COMMENT LA FRANCE
S'EST INSTALLÉE EN SYRIE

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1922.

Comte R. DE GONTAUT-BIRON

COMMENT LA FRANCE

S'EST INSTALLÉE

EN SYRIE

(1918-1919)

AVEC DEUX CARTES

SEEN BY
PRESERVATION
SERVICES
DATE OCT 17 1991

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT et Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, rue Garancière - 6e

Tous droits réservés

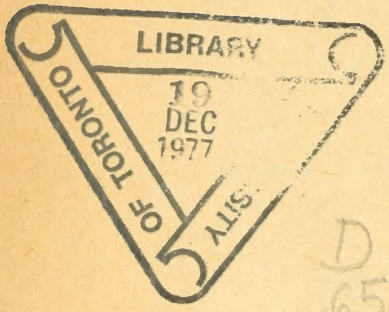

D
651
S9G8

Copyright 1922 by Plon-Nourrit et Cie.
Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

AVANT-PROPOS

L'installation de la France en Syrie s'est effectuée en deux périodes nettement distinctes. La première, d'octobre 1918 *à novembre* 1919, *a duré tout le temps de l'occupation militaire anglo-française pendant laquelle M. Georges Picot a exercé les fonctions de haut commissaire. La seconde commence à la relève des forces britanniques par les troupes françaises; nos effectifs prennent pied d'abord sur la zone littorale, puis, au lendemain de la prise de Damas, pénètrent dans toute la zone intérieure. Ces opérations ont été confiées au général Gouraud, nommé à cet effet, le* 9 *octobre* 1919, *haut commissaire et commandant en chef de l'armée du Levant.*

Sur les conjonctures politiques et les événements militaires qui se sont déroulés depuis l'arrivée du général Gouraud en Syrie, le public français a été copieusement renseigné. Des articles nombreux et détaillés, parus dans les journaux et les revues, des conférences, des études spéciales, enfin les débats du Parlement ont régulièrement tenu l'opinion au courant des progrès de notre action politique, des obstacles surmontés, des problèmes économiques, en un mot des efforts réalisés par la France dans le proche Orient.

Par contre, fort peu de choses ont été dites au sujet de la première période, qui ne fut cependant ni moins ingrate ni moins importante. Elle reste encore très imparfaitement connue; bien des faits qui l'ont marquée n'ont même

jamais été publiés en France; leur écho, fort empêché de retentir, n'a pas dépassé l'Orient.

Ce fut pourtant au cours de cette année extraordinairement remplie que furent jetées les bases du mandat actuel, et fondées les assises de l'édifice administratif tel qu'il a subsisté jusqu'à présent, développé certes, mais à peine transformé.

Lorsque les Alliés entrèrent en Syrie, aucun service public n'existait plus; le régime turc en s'effondrant n'avait rien laissé debout, et une famine terrible ravageait le Liban. Il fallut tout créer, rebâtir à neuf, sur des plans hâtivement conçus et avec des moyens matériels rudimentaires et restreints. Cette tâche déjà lourde se trouva compliquée par le système d'occupation qui conférait au haut commandement britannique une autorité politique, militaire et administrative absolue. Or en ces régions dont, moralement tout au moins, la France avait la responsabilité, vis-à-vis d'elle-même comme envers les populations, nos intérêts ne concordaient pas toujours avec ceux de nos alliés. Nombreuses furent les circonstances où nous avons été contraints de nous en apercevoir.

***

Au lendemain de la guerre, notre presse, à peine libérée d'une censure ombrageuse, gardait encore certaines timidités et reculait devant les révélations trop brutales. Elle réprouvait en particulier toute atteinte à ce dogme de l'Alliance, dont nos alliés faisaient eux-mêmes pourtant déjà si bon marché. Nos grands journaux hésitèrent visiblement à ramener l'attention française, tout entière aux préoccupations européennes, vers ce Levant où se jouait la première manche de la rivalité franco-britannique renaissante.

Pour combler une lacune dans l'histoire des interventions françaises en Syrie, j'ai donc cru nécessaire d'écrire la relation qui va suivre. Placé aux côtés du haut commissaire, je me suis trouvé à même de connaître la plupart des questions

dans leur ensemble et souvent aussi par le menu, d'en suivre le développement et d'assister à leur solution. Toutefois, il m'a semblé préférable, afin de faire œuvre plus objective, de retarder jusqu'à présent la publication de cette étude.

R. DE GONTAUT-BIRON.

COMMENT LA FRANCE
S'EST INSTALLÉE EN SYRIE
1918-1919

CHAPITRE PREMIER

LA FRANCE ET LA QUESTION D'ORIENT
LES NÉGOCIATIONS DE 1915-1916

I. Prépondérance de la France dans l'empire ottoman avant 1914. — Ambitions respectives des Alliés sur les provinces de l'empire turc. — II. Les intérêts moraux et matériels de la France en Syrie. — III. Les origines du mouvement d'émancipation arabe. — La révolte du Hedjaz. — L'Accord anglo-franco-russe du 19 février 1916. — L'Accord franco-britannique du 16 mai 1916.

I

Il est presque superflu de rappeler au seuil de cette étude le rôle prépondérant de la France en Turquie avant 1914. Son amitié séculaire envers la Sublime Porte, la protection vigilante qu'elle accordait aux chrétiens d'Orient, lui conféraient une suprématie politique indiscutable ; la préséance de nos agents diplomatiques sur leurs collègues étrangers en était le signe officiel. Aussi, dans l'empire ottoman, nos nationaux jouissaient-ils de privilèges très enviés. La langue française se parlait partout, chez les musulmans comme parmi les chrétiens,

propagée principalement par nos missionnaires religieux et laïques. Jusque dans les provinces les plus reculées se dressaient leurs établissements, écoles, collèges, couvents, hôpitaux, orphelinats et dispensaires ; on a pu dire ainsi que l'Orient était élevé sur les genoux de la France.

Cette primauté morale devait logiquement s'accompagner de la primauté matérielle. Que ce fût sous la forme de prêts à l'État, d'opérations financières, d'affaires industrielles ou commerciales, nos intérêts matériels en Turquie, comparés à la somme de ceux des autres pays, atteignaient au chiffre de 65 pour cent ; les banques, les chemins de fer, les ports étaient en majeure partie en des mains françaises, de même qu'une foule d'autres entreprises, mines, eaux, gaz, tabacs, routes, exploitations agricoles, comptoirs et sociétés immobilières ; enfin, Marseille et Lyon entretenaient un commerce actif avec le Levant.

Bref, dans tout cet Orient, où ses couleurs flottaient sur tant d'édifices, la France régnait sur les esprits et devançait de fort loin toute concurrence économique. Résultat grandiose, dû à sept siècles de persévérance, position exceptionnelle que les rivalités coalisées de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Angleterre et de la Russie n'étaient point parvenues encore à battre en brèche.

Le fait même pour la Turquie de s'être laissé entraîner dans la guerre aux côtés des empires centraux avait rouvert la question d'Orient. Il est vrai que tout d'abord les Alliés écartèrent la pensée d'un démembrement : la vieille politique de l'intégrité de l'empire ottoman devait en effet garder longtemps encore ses partisans en Angleterre comme en France. L'opération même des Dardanelles ne parut qu'un moyen de mettre la Turquie rapidement hors de cause et de l'éliminer de la guerre. En février 1915, les Alliés avaient bien proposé à la Grèce, en vue d'un concours militaire éventuel contre la Bul-

garie, certaine extension territoriale en Asie Mineure ; la Grande-Bretagne offrit même l'île de Chypre. On sait pourquoi ces ouvertures furent inutiles. Cependant la France et l'Angleterre n'envisagèrent réellement le partage de l'empire turc que le jour où la Russie réclama Constantinople. Dès ce moment toutefois, bien que soumise à des préoccupations immédiates plus angoissantes, la France ne pouvait se désintéresser du problème oriental. Les Jeunes-Turcs avaient abrogé les capitulations, massacré nos clients, confisqué nos établissements. S'ils n'en étaient pas châtiés, nous disparaissions du Levant ; nous nous trouvions par suite compromis jusqu'au bout du Moghreb, pour avoir perdu la face devant tout le monde musulman.

En vue de sauvegarder ses multiples intérêts, et de préserver sa situation morale en Orient, la France devait intervenir. Mais elle se heurtait sur ce terrain à ses Alliés du moment, dont les vieilles rivalités n'avaient pas désarmé. Il lui fallut alors sacrifier ses ambitions légitimes au maintien de l'union et à la nécessité primordiale de vaincre, et se résoudre à de lourdes concessions.

Le 4 mars 1915, le gouvernement russe, apprenant l'attaque projetée contre les Dardanelles, fait connaître ses prétentions sur Constantinople et les Détroits. A leur tour, les cabinets de Londres et de Paris formulent des conditions : les desiderata russes seront acceptés, sous réserve de déclarer Constantinople port franc ; par réciprocité, les droits de la France et de l'Angleterre en Asie Mineure seront reconnus. Sur cette base une négociation va s'engager. La France et l'Angleterre, veillant à l'équilibre des forces en Orient, veulent en effet s'assurer la protection de leur clientèle traditionnelle en présence du développement énorme que l'annexion de Constantinople va donner à l'action et à l'influence russes.

Toute une année durant, les entretiens diplomatiques vont se poursuivre ; au fur et à mesure chacun des inter-

locuteurs précisera ses vues. On en arrive bientôt au partage en règle de tous les territoires qui ne sont pas essentiellement turcs. Sans préjudice des premiers gains enregistrés, la Russie parle maintenant de la Transcaucasie, de l'Arménie et d'une portion du Kurdistan, régions sur lesquelles, avant 1914, elle agissait plus ou moins directement, et qu'elle estime nécessaires à la protection de sa frontière. Vers cette époque, l'Angleterre prépare une expédition de grande envergure contre la Mésopotamie, avec l'intention bien arrêtée de s'approprier sa conquête. Et le Foreign Office réclame par avance la faculté de relier directement cette province à la Méditerranée par un chemin de fer aboutissant à Caïffa (1).

Quant à la France, elle regarde naturellement vers la Syrie, où tout son passé l'attire, où elle possède accumulés plus d'intérêts de toutes sortes qu'en aucune autre partie de l'empire ottoman, et dont les populations lui ont donné si souvent des témoignages irrécusables d'attachement et de fidélité. D'ailleurs nul ne lui conteste sur cette contrée des droits spéciaux ; en 1912, par une rare prévision, M. Poincaré, alors ministre des Affaires étrangères, a obtenu de sir Edward Grey la déclaration suivante : « L'Angleterre affirme son désintéressement politique en ce qui concerne la Syrie. » Fort de cette garantie, M. Poincaré pouvait faire au Sénat, le 21 décembre 1912, une communication dont les termes avaient été arrêtés à la suite d'un échange de vues entre le Foreign Office et le Quai d'Orsay : « Je n'ai pas besoin de dire qu'au Liban et en Syrie notamment, nous avons des intérêts traditionnels et que nous entendons les faire respecter... Nous n'y abandonnerons aucune de nos traditions, nous n'y répudierons aucune des sympathies qui nous sont acquises, nous n'y laisserons en souffrance aucun de nos intérêts. »

(1) Il ne peut être question ici des promesses faites à l'Italie au traité de Londres et aux conférences de Saint-Jean-de-Maurienne, puisqu'elles concernent exclusivement l'Anatolie.

II

« La France ne possède en Syrie que des intérêts sentimentaux. » Rien de plus faux que cette boutade à l'époque où Beaconsfield la proférait. Depuis lors, nos intérêts moraux et matériels s'y sont encore multipliés. Avant la guerre, dans toutes les villes, dans les villages de la plaine ou de la montagne, le long des voies ferrées, au bord des routes fréquentées par les caravanes ou les pèlerins, s'élevaient des édifices, tantôt imposants et tantôt plus modestes, dont, aux jours de fêtes, les trois couleurs françaises dominaient les terrasses ou pavoisaient l'entrée. C'est là que des moines et des religieuses apprenaient aux enfants à connaître la France et à l'aimer, là que, pionniers obscurs et désintéressés de l'expansion nationale, par l'enseignement de notre langue, de notre histoire et de notre science, ils initiaient les jeunes Orientaux à notre culture et à notre civilisation ; c'est là enfin, que, fraternellement penchés sur les innombrables misères physiques et morales de ces pays, secourables aux infirmes et aux indigents, ils soignaient les malades et les blessés, recueillaient les orphelins et les vieillards.

Aussi le Français qui voyageait en Syrie entendait-il avec surprise et fierté sa langue maternelle chanter partout à ses oreilles, et, à la vue des démonstrations de confiance et d'amitié qu'on lui prodiguait, croyait à peine avoir quitté la mère patrie. « La Syrie est pénétrée jusqu'à la moelle de l'influence française », écrivait naguère M. G. Bevione, correspondant de la *Stampa*. En loyal adversaire, le journaliste italien rendait hommage à ces prêtres et à ces moines qu'il jugeait plus utiles à leur pays que ses consuls, ses financiers et ses ingénieurs. « Tous les instruments de l'action française en Syrie,

ajoutait-il, intervention de 1860, action diplomatique, action économique, perdent leur importance devant le majestueux et silencieux corps d'occupation française qui est campé en Syrie depuis cinquante ans, sans que la France officielle s'en aperçoive, et qui travaille pour elle sans rien lui demander. Il imprègne de sa culture l'élite syrienne, accomplissant la plus grande œuvre de pénétration politique qu'un gouvernement puisse désirer... Les services que cette armée de religieux, parfaitement équipée et organisée, rend à son pays, sont incalculables. »

Agissant à la fois sur l'élite et sur la foule, les congrégations françaises (1) établies en Syrie avaient fondé jusque dans les plus humbles agglomérations une quantité d'écoles primaires où les plus pauvres recevaient, avec l'instruction, la nourriture et le vêtement. Dans leurs nombreux établissements d'enseignement primaire supérieur et secondaire, ils instruisaient jeunes gens et jeunes filles des classes aisées ; leurs anciens élèves s'en allaient peupler toutes les carrières et développaient autour d'eux la mentalité française. En outre, maintes écoles, fondées et subventionnées par les prélats orientaux-unis, obéissaient également aux inspirations des religieux français ; de sorte que, là aussi, bien des jeunes cerveaux recevaient indirectement notre empreinte et participaient à notre vie intellectuelle.

On ne saurait à ce propos passer sous silence la célèbre Faculté de médecine que dirigent à Beyrouth les pères jésuites. En 1914, elle vit naître à ses côtés une école d'ingénieurs et une école de droit. Ces trois organes constituaient l'un de nos plus puissants moyens d'influence ;

(1) Citons parmi les principales : les frères maristes, les frères de la Doctrine chrétienne, les lazaristes, les jésuites, les filles de la Charité, les dames de Nazareth et les sœurs de Saint-Joseph-de-l'Apparition. Une multitude d'autres ordres français, moins répandus, peuplaient encore les œuvres françaises de Syrie.

ils formaient des médecins, des ingénieurs, des avocats qui, mêlés par la suite au mouvement économique social, intellectuel et politique de l'empire ottoman, professant à l'égard de la France une affection solide et éclairée, travaillaient et travailleront encore à nous attirer l'amitié des masses sur lesquelles leur instruction exerce pleinement son prestige.

Nul n'ignore l'influence profonde qu'en ces pays d'Orient le clergé exerce sur ses fidèles ; il occupe le sommet d'une hiérarchie sociale aux yeux de laquelle, sous le régime turc, il incarnait la patrie. Nos missionnaires avaient compris l'importance de diriger la formation intellectuelle et morale du clergé catholique, et c'est à quoi bénédictins, pères blancs et jésuites s'employaient avec succès.

Parmi les institutions les plus utiles à notre influence, nous comptions aussi l'*Alliance israélite universelle*. Cette société avait fondé en Syrie et en Palestine de nombreux et vastes établissements, doublés un peu partout d'ateliers d'apprentissage et d'écoles d'agriculture ; on en admirait l'organisation, non moins que l'excellence des méthodes pédagogiques mises en œuvre par des professeurs formés à Paris à l'École normale d'Auteuil. Les pères jésuites de la Faculté de Beyrouth déclaraient en effet que ceux de leurs étudiants qui sortaient de l'Alliance israélite figuraient parmi les plus laborieux et les mieux préparés.

A l'automne 1909, la *Mission laïque* s'installait à Beyrouth avec le programme suivant : « Propager la langue et la culture françaises en toute indépendance des opinions politiques, philosophiques et religieuses. » Toutefois, la réalisation ne répondit pas toujours exactement aux buts primitifs, et la Mission laïque ne rendit pas les services que ses fondateurs en attendaient.

L'*Alliance française*, au contraire, qui se réclamait d'une pareille neutralité, sut lui rester strictement fidèle. Dans son Comité central figuraient les personnalités les plus

diverses, le grand rabbin de Paris, des professeurs de théologie protestante, M. Ernest Lavisse, etc... Avec la plus louable largeur d'esprit, elle subventionnait les établissements, confessionnels ou non, qui remplissaient le mieux l'objet de l'œuvre, spécialement ceux qui se trouvaient en butte à la concurrence étrangère.

Le rayonnement de notre culture et de notre langue avait répandu sur toute la Syrie une atmosphère française. Chaque année 50 000 enfants passaient sur les bancs de nos collèges ; près de 300 000 malades venaient frapper à la porte de nos hôpitaux et de nos dispensaires. De tels chiffres nous autorisaient bien à regarder la Syrie comme la France du Levant.

Inférieurs à nos intérêts moraux, nos intérêts matériels en Syrie étaient loin d'être négligeables. Depuis le moyen âge, nous commerçons avec la Syrie, et dans les temps modernes sa mise en valeur fut presque entièrement notre œuvre. Nous y avons percé des routes, construit des chemins de fer, creusé ou amélioré des ports, et nos grosses maisons lyonnaises y favorisaient l'industrie de la soie. Nos compatriotes, plus spécialisés dans le commerce de luxe, y faisaient toutefois encore sur une appréciable échelle celui des vins, des céréales, des conserves, des tissus, des ciments, etc., dirigeaient une quantité d'affaires et collaboraient ainsi, chacun dans leur sphère, à la prospérité du pays et à la diffusion des idées françaises.

Hormis les voies ferrées purement ottomanes, telles que la ligne du Hedjaz et celle de Déraâ-Caïffa, tous les chemins de fer de Syrie, représentant un capital d'environ 100 millions, appartenaient à des Sociétés françaises. La principale, dite *Régie générale des chemins de fer*, ajoutait à son réseau, connu sous le nom de Damas-Hamah et Prolongements (1), l'exploitation du port de Beyrouth,

(1) Par abréviation D. H. P. — Ce réseau comportait la ligne de Bey-

le plus important de la côte, dont l'outillage représentait environ 8 millions. La *Société française d'entreprises* avait de même acquis le monopole pour l'entretien des routes syriennes et s'était chargée d'en compléter le tracé.

La grande industrie syrienne est incontestablement celle de la soie. Sans parler des environs d'Antioche, les mûriers couvrent près de 21 000 hectares dans le Liban et ses alentours (1) ; la production moyenne de la soie s'élevait à 465 000 kilos, et valait en année normale 25 millions de francs. On en expédiait la presque totalité sur Lyon, dont les banques ouvraient à cet effet à la place de Beyrouth un crédit de 12 à 15 millions. Les Eaux et le Gaz de Beyrouth et quelques autres entreprises réparties dans le pays appartenaient à nos compatriotes ou tout au moins étaient confiées à leur direction. Les actives succursales de la Banque ottomane, de la Banque de Salonique et du Crédit lyonnais s'associaient aux diverses manifestations de la vie économique et secondaient utilement les affaires françaises.

On évalue à un minimum de 200 millions le total des capitaux français investis avant la guerre en Syrie ; ce chiffre paraît modeste aujourd'hui, tant on a pris l'habitude de jongler avec les milliards ; il était considérable en 1914.

routh-Damas, prolongée vers le sud par la section Damas-Mzérib ; la ligne Rayak-Alep, par Homs et Hamah ; la ligne Homs-Tripoli. — La Régie générale des chemins de fer exploitait également les tramways libanais, entre Beyrouth et Mameltein.

Le Jaffa-Jérusalem, français également, était indépendant de la compagnie précédente.

(1) Chiffres d'avant-guerre. Pendant et depuis la guerre, à cause de la famine et du malaise économique résultant des hostilités et de leurs conséquences, beaucoup de mûriers ont été arrachés.

III

En préparant la future répartition des territoires enlevés à la Turquie, les négociateurs alliés devaient, cela va sans dire, s'inspirer des intérêts des pays qu'ils représentaient. Il leur fallut aussi tenir compte des buts de guerre proclamés par les Alliés, savoir la défense du droit et de la justice et la libération des nationalités opprimées ; c'est pourquoi le mouvement d'émancipation arabe retint leur attention.

La fusion ne s'était jamais faite entre la race turque et la race arabe ; vaincue, cette dernière se retrancha farouchement dans un particularisme irréductible, prête à s'affranchir au premier signal. Elle l'attendit longtemps. Enfin, en 1884, l'émir du Nedjd, Ibn-es-Séoud, groupant autour de lui les principales tribus de l'Arabie centrale, réorganisa l'ancien empire des Ouahabites, étendant son influence jusqu'aux approches de Damas et de la Mésopotamie. Feizi Pacha marcha contre lui pour le réduire à l'obéissance et fut écrasé en 1904, pendant que les troupes ottomanes de Riza Pacha, envoyées dans le Yémen pour réduire l'Imam Yahia, se faisaient battre et passaient à l'ennemi. Révoltes féodales, de peu antérieures à l'agitation intellectuelle.

A leur tour certains milieux syriens avancés commençaient à rêver d'émancipation. Vers 1905, Negib Azoury bey (1) et le *Comité national arabe de Turquie* se firent les promoteurs d'un mouvement qui, d'ailleurs, ne pénétrait pas les masses. Comme le remarquait M. René Pinon, « les désirs des membres du Comité national ont devancé la marche réelle des événements ; leurs proclamations

(1) Negib Azoury Bey, *le Réveil de la nation arabe*.

affirment par avance l'existence de sentiments qu'elles sont précisément destinées à faire naître et à répandre ; il semble que les organisateurs du mouvement aient avant tout voulu, pour ainsi dire, prendre date, et affirmer, pour le jour où viendrait à se produire le décès de « l'Homme malade », le droit des Arabes à une grosse part de l'héritage (1). »

Abd-ul-Hamid avait flairé le danger dont ce courant d'idées encore superficiel menaçait la puissance ottomane déclinante. Le panislamisme lui parut le moyen d'éviter une séparation entre les deux races, tandis qu'il voyait dans une ligne ferrée joignant Damas à La Mecque, et destinée en apparence à faciliter les pèlerinages à la ville sainte, un merveilleux instrument de politique turque : l'Arabie rapprochée de Constantinople, les tendances arabes à l'émancipation y seraient plus aisées à combattre. Poursuivant son dessein, le Sultan s'efforça de tenir sous sa main les principaux chefs arabes ; et c'est ainsi que, demi-prisonnier, demi-courtisan, le chérif Hussein fut contraint de vivre de longues années à Constantinople.

Lorsque éclata la révolution jeune-turque de 1908, elle éveilla en Syrie de grandes espérances ; la déception qui suivit n'en fut que plus amère, et la doctrine de la renaissance arabe en bénéficia. Elle avait trouvé son apologiste en Moustapha Kamel, le chef des Jeunes-Égyptiens. Des vœux séparatistes se formulèrent tout bas, et même les mots de « République » ou de « Royaume arabe » furent prononcés. En 1912, un mouvement particulariste d'abord, séparatiste ensuite, se dessina en Syrie. C'était le contrecoup des défaites turques pendant la guerre balkanique. Les Syriens de toutes confessions tenaient alors un langage unanime : ils demandaient un gouvernement moderne et national. La guerre, après 1914, devait faire dévier l'idée ; elle permit au Hedjaz seul, affranchi de

(1) René Pinon, *l'Europe et l'empire ottoman.*

l'autorité ottomane, de jouer un rôle actif, et de pousser à la création d'un grand empire arabe, dont les Syriens n'avaient jamais conçu le projet.

Il est bon de remarquer que, bien avant 1914, l'Égypte servait de foyer au mouvement arabe. Le Comité du parti national arabe se réunissait au Caire, d'où il essayait de faire pénétrer ses idées et ses agents dans l'Asie turque. L'Angleterre se montrait débonnaire et tolérante. Ne caressait-elle pas dès cette époque l'idée d'un Khalifat arabe inféodé à l'empire britannique?

Cependant, le mouvement arabe ne gagnait guère en profondeur. En 1917, M. André Duboscq pouvait écrire — et, somme toute, son opinion reste encore vraie aujourd'hui : — « Ce qu'on appelle prématurément le mouvement arabe n'est encore que l'expression de visées locales n'ayant entre elles aucune concordance. Le Yémen, le Nedjd, Bagdad, la Syrie ne sont pas à la veille de marcher sous un même drapeau à la conquête de la suprématie arabe (1). » Toujours est-il que, dans la Syrie de 1914, parmi les populations aux mentalités si différentes qui y vivent, la concorde et la bonne volonté communes, facteurs essentiels du succès, semblaient une chimère.

Vers 1915, certains apôtres de l'émancipation arabe crurent, à la faveur du bouleversement de la guerre, l'heure venue de brusquer les choses. Le *Mokattam* et le *Journal du Caire* se firent l'écho de leurs projets. A cette date les rumeurs de réformes agitaient les Arabes ; les hostilités provoquèrent des mécontentements, particulièrement au Hedjaz, que la suppression des pèlerinages privait de ses ressources, et dont le blocus et la difficulté des communications réduisaient le ravitaillement. C'est alors que l'Angleterre offrit au chérif Hussein des vivres, des subsides, et la protection des Alliés, sous condition

(1) André Duboscq, *l'Orient méditerranéen : Syrie-Tripolitaine-Albanie.*

de rompre avec la Porte ; elle faisait en outre miroiter à ses yeux une large part des dépouilles du Sultan. En janvier 1916, Hussein proclama donc l'indépendance du Hedjaz ; après quoi, sous l'effet de suggestions favorables à ses ambitions, il organisa une campagne occulte de propagande dans les provinces appelées à former le futur empire arabe, qui, dans son esprit, ne devait englober rien de moins que la Syrie, la Palestine, la Mésopotamie et l'Arabie. Ambitions utopiques, comme le constatait le Cheikh Ali-el-Ghaïaty : « L'avenir des pays musulmans d'Asie, d'Europe et d'Afrique ne peut, en aucune façon, être envisagé dans l'organisation du futur royaume d'Arabie, dont la base, la pierre angulaire se trouve posée à La Mecque, et pas ailleurs. »

Dans le but de disloquer l'Islam et d'en tenir au moins un des chefs à sa dévotion, l'Angleterre tenta enfin de transférer le khalifat à La Mecque. Ce fut une grave erreur ; le grand chérif en effet n'est en rien qualifié pour revendiquer le khalifat universel, auquel sa dynastie n'a jamais songé à prétendre. Les musulmans ne lui reconnaissent aucun caractère sacerdotal ou pontifical spécial ; il est seulement le gardien des Lieux-Saints. De plus l'Islam n'eût jamais admis que le chérif de La Mecque acceptât le khalifat de mains étrangères, et, qui plus est, infidèles. Il est imprudent pour les nations européennes de s'immiscer dans une question confessionnelle musulmane ; les Puissances chrétiennes ne sauraient jouer du levier religieux dans le monde de l'Islam.

Les négociations anglo-franco-russes aboutirent le 19 février 1916 à la signature d'un Accord à trois qui déterminait la part russe (1), et marquait le domaine laissé

(1) La Russie recevait les provinces d'Erzeroum, de Trébizonde, de Van et de Bitlis, ainsi que les territoires du Kurdistan du sud, suivant la ligne Mouch-Seert-Djezireh ibn Omar-Amadia-frontière persane. Le point terminus des acquisitions territoriales russes sur les rives de la

aux deux autres contractants par des stipulations que devait reproduire l'Accord franco-britannique du 16 mai suivant. Les pourparlers, conduits du côté français par M. F. Georges Picot, par sir Mark Sykes, pour la Grande-Bretagne, et par M. Sazonow, au nom de la Russie, avaient été laborieux. Les circonstances restreignaient malheureusement beaucoup la liberté de notre représentant : l'actualité pesait sur l'avenir ; l'issue victorieuse de la guerre importait avant tout, et l'Angleterre tenait l'Orient. Pouvions-nous, par intransigeance, risquer l'échec de la discussion et nous abstenir de conclure un pacte destiné à sauvegarder notre situation dans le Levant? La fin des hostilités surviendrait sans qu'aucun titre nous garantît de n'être pas évincés par nos alliés, rendus *beati possidentes* par une occupation militaire éventuelle. Que de froissements, de déceptions, peut-être de querelles en perspectives ! En poussant à fond, dès 1916, les négociations relatives à l'Orient, M. Briand fit preuve d'une louable initiative et d'un sens juste de l'opportunité. « Je m'étais efforcé, a-t-il dit à la Chambre le 29 décembre 1918, en ce qui concerne les droits et les intérêts séculaires de la France en Asie Mineure, de régler préalablement la question entre Alliés de telle manière qu'à la table de la Conférence, il n'y ait pas de désaccord entre la France et ses alliés. » L'ordre du jour du futur Congrès de la paix devait s'en trouver allégé.

L'Accord franco-britannique devint effectif le 16 mai 1916, à la suite d'un échange de lettres entre sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, et M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres. On pouvait se flatter, quelle que fût l'étendue des sacrifices par nous consentis, d'avoir au moins déblayé le

mer Noire serait un point à déterminer ultérieurement à l'ouest de Trébizonde. — La *Pravda* a donné en janvier 1918 le texte de l'Accord anglo-franco-russe du 19 février 1916. Voir ce texte aux annexes.

terrain d'un problème particulièrement épineux, et de tenir un arrangement définitif. Illusion vaine : à peine l'armistice conclu, tout allait être remis en question par une manœuvre sournoise à laquelle nous eûmes l'inconcevable faiblesse de nous prêter.

CHAPITRE II

LE TRAITÉ DE 1916

I. La Syrie. — Son importance. — Description géographique et économique. — Races et religions. — II. L'Accord du 16 mai. — Les cinq zones. — Alexandrette et Caïffa. — L'internationalisation de la Palestine ; ses dangers. — Les États arabes. — Mossoul et la Cilicie.

I

Pendant les deux années qui suivront la guerre, l'application du Traité de 1916 provoquera un interminable débat entre la France et l'Angleterre. Sans se rétracter au sens strict du mot, cette dernière instituera une controverse spécieuse, et, dans l'espoir de rendre inopérante une convention qu'elle se repent d'avoir signée, elle mettra toute sa dialectique au service des formidables moyens d'action qu'elle possède en Orient.

Il semble donc indispensable, avant de s'engager plus avant, d'examiner dans le détail, au point de vue français, les clauses de l'acte de 1916 et d'en dégager les avantages et les inconvénients. Quelques mots sur la Syrie, objet principal de l'accord, ne sont donc pas inutiles.

Un isthme entre deux continents, ou plutôt une chaussée dont un flanc baigne dans la mer, dont l'autre côtoie le désert, telle nous apparaît la Syrie. Ses frontières étroites, mais si nettement accusées qu'au jugement de Napoléon il n'existe pas de meilleure défense, ne bornèrent cependant jamais un État, comme elles

n'abritèrent pas une nation. C'est que, depuis les âges les plus reculés, les grandes migrations d'hommes ont emprunté les routes syriennes, parallèles et voisines au point de sembler sur la carte les dérivations d'un même sentier, les ornières d'un même chemin. Or, ce que la Syrie fut dans l'antiquité, elle l'est encore, un carrefour ; armées et marchands l'ont traversée ; c'est la « contrée où l'Europe, l'Asie, l'Afrique se touchent et vivent sur les mêmes rivages. Terrestre et maritime à la fois, elle semble un marché aux cent villes, un port aux cent bassins, où aboutissent et se croisent les routes commerciales du vieil univers (1). » Jadis sa richesse et sa prospérité, dues à des populations fortes et laborieuses, l'avaient exposée à bien des convoitises. Déchue aujourd'hui de son ancienne splendeur, desséchée, ruinée, elle n'a rien perdu de son prestige. Les convoitises sont demeurées, leurs mobiles seuls ont changé. Aux yeux des financiers et des économistes, l'importance de la Syrie s'est même accrue, et les hommes d'État voient toujours dans sa possession un gage d'hégémonie politique en Orient. Et puis, l'étoile des Mages, l'apothéose du Thabor, les éclairs du Golgotha ont laissé dans son atmosphère limpide le rayonnement fascinateur de leurs glorieux mystères, où les chrétiens de tous les pays viennent réchauffer leur foi et rajeunir leurs espérances.

La nature a dessiné à la Syrie des frontières parfaitement nettes : la Méditerranée à l'ouest, le Taurus et l'Anti-Taurus au nord-ouest et au nord, le bassin supérieur et moyen du Tigre (2) et le désert à l'est, enfin l'Arabie et le Sinaï au sud.

D'Aïntab (3) aux premières assises du Sinaï, sur

(1) LAMY, *la France du Levant.*

(2) On assigne parfois aussi à la Syrie, comme limite est, le cours du Khabour, affluent de l'Euphrate.

(3) Aïntab, sur le Nahr-Sadjour, affluent de l'Euphrate.

1 000 kilomètres environ, séparées par une dépression longitudinale où coulent en sens inverse l'Oronte et le Jourdain, deux chaînes symétriques constituent, du nord au sud, l'ossature de la Syrie. Tel un énorme rideau, l'une d'entre elles surgit immédiatement du littoral méditerranéen. Sous des vocables divers (Amanus, monts des Ansariehs, Liban, montagnes de Galilée et de Judée) son épais massif s'allonge, rarement coupé de vallées intérieures, avec un relief de moins en moins prononcé, du golfe d'Alexandrette aux dunes de l'isthme de Suez. L'autre chaîne est parallèle et d'une hauteur à peu près égale ; ce sont, du nord au sud, l'Anti-Liban, le Mont-Hermon, le Djebel Adjloun, et enfin les monts de la Moabitide. Aux confins du désert, à l'est du Djebel Adjloun, se dresse un massif isolé, le Djebel Hauran.

Entre ces berges escarpées, aux altitudes constamment équivalentes, une fracture ininterrompue, tour à tour dénommée vallée de l'Oronte, plaine de la Békaâ (1), et dépression jordanienne, présente au contraire des variations de niveau considérables. Ainsi, la Békaâ, enserrée par le Liban et l'Anti-Liban, s'inscrit à une cote moyenne de 900 mètres, alors que la mer Morte se trouve à 394 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée.

Hormis l'Oronte, le Jourdain et le Nahr-Litani, les rivières, courtes et torrentueuses, ne facilitent guère l'irrigation. Cependant, le sol de la Syrie reçoit des pluies suffisantes pour permettre, dans des conditions favorables, les cultures d'hiver et de printemps, malgré la sécheresse habituelle des étés et des automnes.

En 1919, la valeur en capital de la Syrie (2), établie d'après l'impôt foncier, se montait à près de quatre mil-

(1) L'ancienne *Coelésyrie*.
(2) Ici il est question de la Syrie intégrale.

liards cinq cents millions. Cette évaluation, volontairement basse, est inférieure au moins d'un tiers à la réalité ; la preuve en est que, malgré l'outillage primitif encore en usage, le revenu atteignait, en se fondant sur le rendement de la dîme, environ un milliard six cents millions.

On devine la plus-value considérable qu'acquerra, au bout de quelques années, une telle contrée, sitôt commencée l'exploitation rationnelle et intensive de son sous-sol, de ses montagnes et de ses plaines. Production de coton en Cilicie, autour d'Antioche et de Naplouse, de céréales dans les plaines d'Alep, la Békaâ, le Hauran, la vallée d'Antioche (1), d'arbres fruitiers et de cultures maraîchères sur la côte et à Damas, de dattes dans les oasis méridionales, de vignes le long des pentes du Liban, d'oliviers et de tabac. Élevage de bêtes à cornes, de moutons, de chevaux, de mulets et de chameaux. Extraction du pétrole à Mossoul, des bitumes et de l'asphalte du Ghôr et de la mer Morte, des phosphates d'Es-Salt et de Rabbat Ammon, des lignites libanaises, des minerais de fer, de cuivre, de nickel, du plomb argentifère, du manganèse, dont on a découvert un peu partout des gisements, sans toutefois pouvoir encore en déterminer exactement la richesse. Enfin, l'industrie de la soie, si prospère jadis, peut, soumise à des méthodes perfectionnées, redevenir florissante (2).

(1) Les Chambres de commerce de Marseille et de Lyon, ainsi que l'Université de Lyon ont envoyé en 1919 une mission d'études en Syrie et en Cilicie, sous la direction de M. Huvelin, professeur à la Faculté de droit de Lyon. Cette mission a estimé à cinq millions d'hectares la superficie qui pourrait en Syrie être mise en culture et dont on ne laboure actuellement pas le cinquième. Ces étendues seraient susceptibles de produire environ trois millions de tonnes de blé.

(2) On trouvera une appréciation aussi exacte qu'on peut le désirer, en l'état actuel des recherches sur les possibilités économiques de la Syrie, dans la savante étude publiée par M. Huvelin sous le titre : « Que vaut la Syrie? » en supplément à *l'Asie française* de novembre-décembre 1921.

***

Pour mesurer la décadence où végète la Syrie, il suffit de jeter les yeux sur le chiffre de sa population. A l'époque d'Alexandre — trois siècles avant notre ère — elle comptait environ 20 millions d'habitants. Ce nombre était déjà réduit de moitié lors de l'invasion arabe du septième siècle. De nos jours, il est tombé aux alentours de 4 millions d'âmes.

Les longs siècles de domination musulmane ont amalgamé les derniers conquérants avec les précédents envahisseurs déjà confondus avec les autochtones (1). Une extrême division règne toutefois parmi ces populations, et c'est, à l'exclusion des races, dans les différences de religions qu'il faut en rechercher l'origine. Les groupements se sont faits autour des vieilles bannières religieuses qui symbolisent les souvenirs du passé et les espérances de l'avenir : « La Syrie, a écrit M. René Pinon, est un musée des religions, et les anthropologistes perdraient leur science à mesurer les crânes pour supputer les croisements d'où la population actuelle est sortie. »

Les musulmans dominent en Syrie ; à eux seuls ils couvrent plus de la moitié des listes de recensement et se divisent en deux branches distinctes, assez hostiles l'une à l'autre ; les Sunnites, sectateurs d'Omar, et les Chiites, sectateurs d'Ali. Les premiers se qualifient d'orthodoxes, ils représentent les descendants des Arabes de la conquête, les Syriens islaminés (chrétiens, juifs, païens, etc...) ; ajoutons à ceux-ci quelques Turcs massés aux alentours d'Alep, les tribus bédouines de l'intérieur

(1) Les Syriens forment une race issue de tous les envahisseurs successifs : Hittites, Perses, Assyriens, Égyptiens, Chaldéens, Romains, Phéniciens, Araméens, Hellènes, Arabes et Turcs. Il est donc absolument inexact de prétendre que les Syriens sont des Arabes. La conquête arabe les islamisa pour la plupart et leur imposa sa langue.

et les Tcherkesses qui vivent sur la frontière nord (1). Les Chiites se partagent en deux groupes : les Kurdes, installés dans la petite Arménie (2), vers Aïntab et dans le Kurdistan (3), et les Métualis, restes probables d'anciennes colonies persanes, aujourd'hui fixés dans la plaine de la Békaâ, ainsi qu'en plusieurs points du district de Saïda.

Les chrétiens tiennent en Syrie le deuxième rang par le nombre ; ils ont conquis le premier par la situation. Aux avantages précieux qu'ils retiraient du protectorat français s'ajoute la supériorité incontestée de leur instruction, de leurs relations, et souvent aussi de leur fortune. Ils se partagent en trois principales confessions : catholique, orthodoxe et protestante.

Sauf les catholiques latins, presque tous Européens, dont la petite phalange exerce une influence politique et morale prépondérante, grâce aux nombreuses congrégations établies dans le pays, les catholiques orientaux ont conservé, sous l'autorité des patriarches élus et sous la direction de la curie romaine, leur liturgie spéciale, leur langue religieuse — presque toujours l'ancienne langue nationale, — et divers autres usages particuliers. Rome ne réclame d'eux qu'une formelle adhésion aux dogmes et leur laisse une autonomie quasi complète en matière de discipline ecclésiastique. On connaît surtout parmi eux les Maronites, unis à Rome en vertu d'un pacte conclu dès les premières années du treizième siècle ; ils habitent le Liban et, très groupés, possèdent une vie nationale propre ; les Melkites, ou Grecs-catholiques, répandus un peu dans toute la Syrie, les Arméniens-unis, dans le nord ; les Syriens-unis, répartis sur les plateaux

(1) D'après M. Khaïrallah et le docteur Samné, les Tcherkesses appartiendraient à la secte chiite. M. Pierre Redan les range parmi les sectes orthodoxes, mais dissidentes.

(2) Au nord d'Alexandrette.

(3) C'est-à-dire les vilayets de Mossoul et de Diarbékir.

septentrionaux et dans la région de Jérusalem ; enfin les Chaldéens-unis résidant auprès d'Alep (1).

La fraction « non unie » n'est pas moins émiettée. Séparée de l'union religieuse avec Rome par le schisme de Photius, elle comprend deux groupes généraux, le groupe orthodoxe proprement dit et le groupe monophysite (2). De ce dernier dépendent la communauté chaldéenne, rattachée à la doctrine de Nestorius, et les communautés arménienne, copte et abyssine, adeptes de l'hérésie d'Eutychès. Les Syriens-orthodoxes, au sud de Beyrouth et dans la province de Damas, les Arméniens-grégoriens de la Petite Arménie, les Jacobites et les Chaldéens, tels sont, brièvement énumérés, les rites orthodoxes de Syrie. Citons, pour mémoire, les Coptes et les Abyssins, seulement représentés par deux monastères établis à Jérusalem.

Depuis plus d'un demi-siècle, les protestants se sont attaqués à la Syrie. Énergiquement soutenus par l'Angleterre, l'Allemagne et les États-Unis, disposant de ressources énormes, servant aussi bien des ambitions politiques que des convictions religieuses, ils ont entrepris une lutte active contre le catholicisme et l'influence française. Tard venus, ils ont suppléé par l'argent aux traditions absentes ; pourtant leur propagande, longtemps inefficace, n'a pas abouti aux résultats qu'ils en attendaient.

Une malédiction semble peser sur les Israélites de Syrie. On les y considère comme le rebut de la population, également en butte au mépris des chrétiens et des musulmans. Des œuvres spécialement destinées à les relever ont fini par améliorer un peu le sort de certains d'entre eux. Ils sont environ quatre-vingt-dix mille, cantonnés à Jérusalem et en Palestine ; juifs autochtones ou juifs

(1) Chaldéens-unis ou Nestoriens-unis. Anciens adhérents à l'hérésie de Nestorius (sixième siècle), ralliés à Rome en vertu d'un accord direct.

(2) Les monophysites ne reconnaissent qu'une nature en Jésus-Christ.

étrangers mystiques, marchands ou politiciens venus pour mourir sur la Terre Promise et y reposer, pour y faire le petit commerce ou pour préparer les voies du Sionisme. Quelques centaines de Samaritains vivent en outre à Naplouse et aux alentours.

Certaines religions cachées, sociétés secrètes autant que confessions religieuses, dont les rites demeurent mystérieux ou sont encore incomplètement dévoilés, nécessitent une brève mention. Le nombre de leurs adhérents est en effet relativement élevé. En premier lieu, les Druses établis principalement dans le Hauran et le Liban méridional, au voisinage de Beyrouth et de la côte. Ils croient, selon toute apparence, à l'unité de Dieu et à la mission divine de quelques prophètes, Moïse, Jésus, Mahomet et l'émir Hakim, et adoptent fréquemment les formes extérieures des autres cultes. Les Ansariehs ou Alaouites n'ont ni fondateur connu, ni livre révélé ; leur religion emprunte la métempsycose et le culte de la déesse syrienne au paganisme, le prophète Ali à l'islamisme et la doctrine de l'Incarnation au christianisme ; le pays montagneux situé entre le Nahr-el-Kébir et l'Oronte leur sert d'asile. Les Turcs, à la longue, sont venus à bout de cette race turbulente et pillarde, impatiente de recouvrer son ancienne indépendance et réfractaire à la civilisation. Elle s'est inféodé les Ismaëliens du château de Massiad et les Cadmoudistes enfermés dans la citadelle de Cadmous. Une peuplade Yézidis, dont les membres sont réputés adorateurs du diable, formée de descendants dégénérés d'adhérents au magisme, réserve son culte au soleil, aux astres, aux éléments, aux phénomènes de la nature ; elle s'isole dans les contreforts méridionaux du Taurus.

Dans le Levant, plus qu'en nul autre lieu du monde, les religions revêtent une importance primordiale. Elles servent à désigner les individus, provoquent les affinités, favorisent les relations et ont, jusqu'à nos jours, remplacé la notion du patriotisme, à peu près étrangère aux

Orientaux. Et c'est pourquoi, toute œuvre morale, toute entreprise politique et sociale est tenue d'en respecter le caractère et les manifestations, sous peine d'être vouée aux plus lourdes déceptions et de courir au-devant d'un échec assuré.

II

L'Accord franco-britannique de 1916 devait apparemment sauvegarder les intérêts de la France comme ceux de l'Angleterre, mais aussi préparer l'accession à la liberté des populations délivrées du joug turc. Dans ce but, il fallait premièrement aiguiller vers l'unité politique la mosaïque de peuples dont le régime ottoman entretenait soigneusement les divisions, et pour cela respecter l'unité géographique de la Syrie. Avec le temps se serait cimentée une unité nationale insensiblement agrégée par la communauté des intérêts et l'atténuation progressive des préjugés particularistes.

Tout au contraire, on préféra découper la Syrie en plusieurs tronçons artificiels. Les desseins britanniques se fussent en effet mal accommodés d'une Grande Syrie française, solution de continuité entre l'Égypte et les Indes qu'une occasion s'offrait précisément de relier. L'Angleterre imagina donc la création de cinq zones distinctes en dehors de l'Arabie, regardée comme indépendante, et de l'Anatolie qu'on laisserait aux Turcs (1).

1° Une *zone Bleue*, réservée à la France. Partant de Tyr, cette zone s'allonge au bord de la Méditerranée jusqu'à la côte de Cilicie. Sa bande étroite dessine assez exactement la région libanaise : limitrophe de la Palestine suivant une ligne courant de Tyr au lac de Tibériade,

(1) Voir aux annexes le texte de l'Accord franco-britannique du 16 mai 1916.

se bornant à l'est aux crêtes de l'Hermon et de l'Anti-Liban jusqu'à la pointe méridionale du lac d'Homs. Au nord-est du lac d'Antioche, la zone Bleue se développe : le cours supérieur de l'Euphrate jusqu'à Biredjick lui appartient ; elle se pousse ensuite jusqu'à la frontière persane à Djésireh-ibn-Omar. La moitié du Kurdistan et de l'Arménie, avec Diarbékir et Kharpout, sont dévolus à la zone Bleue ; celle-ci se prolonge même au delà de Sivas et englobe au sud la Cilicie jusqu'au Taurus (art. 2 de l'Accord).

2° Une *zone Rouge*, destinée à l'Angleterre, comprenant la plaine de Basse-Mésopotamie jusqu'en amont de Bagdad ; elle s'adosse à la Perse entre Khanikin et le golfe Persique (art. 2).

3° Une *zone A*, à laquelle sont attribuées les provinces de Damas, d'Alep et de Mossoul (art. 1er).

4° Une *zone B*, baignée à l'ouest par la Méditerranée, entre la Palestine et la frontière d'Égypte. Elle contourne la péninsule du Sinaï pour atteindre le fond du golfe d'Akaba. Son aire s'étend ensuite au sud de la zone A et borde complètement la zone Rouge à l'ouest et au sud (art. 1er).

Les zones A et B seront l'apanage d'un État arabe ou d'une Confédération d'États arabes. La première rentre dans la sphère d'influence française, tandis que la seconde dépend de la sphère d'influence britannique.

5° Une *zone Brune*, s'adaptant à peu près aux limites de la Palestine (art. 3). Cette zone sera internationalisée.

A ce partage de l'Asie ottomane, s'ajoutent un certain nombre de stipulations particulières aux deux signataires : conventions douanières (art. 8), réciprocité de garanties pour les intérêts antérieurement existants de l'un des contractants dans les zones attribuées à l'autre (lettre de sir Edward Grey — 15 mai 1916 — et réponse de M. Paul Cambon en date du même jour).

Alexandrette et Caïffa sont déclarés ports francs

(art. 5), et la Grande-Bretagne acquiert les ports de Caïffa et de Saint-Jean-d'Acre (art. 4). Enfin l'Angleterre obtient « le droit de construire, d'administrer, et d'être seule propriétaire d'un chemin de fer qui doit faciliter la jonction de Bagdad et de Caïffa. » Elle aura « en outre un droit perpétuel de transporter ses troupes en tous temps le long de cette ligne » (art. 7).

La discussion du pacte de 1916 doit rester circonscrite aux conséquences qui en découlaient implicitement et logiquement. Il n'y a pas lieu de retenir ici les multiples interprétations que, par la suite, et selon les besoins de la cause, on imagina de l'Accord afin d'y déroger plus aisément.

Après une lecture même superficielle des articles, on demeure frappé des avantages considérables qu'en retirera la Grande-Bretagne. Ils répondent en effet aux préoccupations et aux calculs des spécialistes coloniaux anglais, devant les exigences desquels nous avons été contraints de nous incliner.

Aux yeux des Anglais, le nœud même de la question du Levant est en Palestine. S'ils en proposent l'internationalisation, c'est qu'ils affectent d'y voir la protection avancée de l'Égypte, dont pourtant 300 kilomètres de désert la séparent. Mais surtout, ils empêchent ainsi l'une des routes terrestres des Indes de tomber en des mains étrangères, préservent l'Égypte, si imprégnée de culture française, du contact avec une France du Levant dont elle subirait peut-être l'attraction. Que signifierait pour eux l'acquisition de Caïffa et de Saint-Jean-d'Acre, si ces ports demeuraient enclavés dans une Palestine française? Les Anglais s'assurent au contraire, sur une Palestine internationalisée, l'hégémonie indispensable à la sécurité de leur chemin de fer Caïffa-Bagdad, ainsi solidement tenu à ses deux extrémités.

La neutralité imposée à Alexandrette, port franc, pèse

également, il est vrai, sur Caïffa. Mais, prétend-on comparer cette rade foraine, qui, même aménagée, demeurera toujours inhospitalière aux escadres, à la base navale de premier ordre qu'offre Alexandrette?

L'internationalisation de la Palestine est un non-sens géographique doublé, on le verra, d'une imprudence politique. Ce pis-aller ménage le protectorat orthodoxe des Russes et satisfait l'Angleterre, anxieuse de couvrir l'Égypte. Si, momentanément, il semble favoriser certains plans britanniques, il n'en témoigne pas moins, chez nos alliés, d'une imprévoyance aveugle, à moins de masquer un piège. Appliqué à la lettre, pareil compromis entraînerait dans un avenir très proche les plus redoutables complications. A toute heure des difficultés surgiraient entre les Puissances qui se partageraient le pouvoir, difficultés d'ailleurs insolubles, personne n'ayant l'autorité nécessaire pour les régler. Parmi la diversité des races et des religions qui se coudoient en Palestine, parmi les pèlerins chrétiens, musulmans et juifs, venus des quatre points cardinaux vénérer leurs Lieux-Saints, chaque Puissance protectrice se ferait sa clientèle spéciale, et les moindres conflits locaux risqueraient à toute occasion d'embraser le monde. La Palestine est incontestablement le pays où une autorité impartiale et forte soit le plus nécessaire ; la France, grande Puissance à la fois chrétienne et musulmane, paraissait bien la seule qualifiée pour l'exercer.

Elle pouvait, pour en assumer la surveillance, faire état non seulement de la situation exceptionnelle qu'au cours des siècles elle s'y était acquise, mais des nécessités de sa politique méditerranéenne. « La Méditerranée ne sera libre pour nous, disait M. Georges Leygues dans un discours à la Société de géographie, en mai 1915..., que si la Syrie reste dans notre zone d'influence. Il faut entendre par là, non une Syrie mutilée et découronnée, mais la Syrie intégrale, telle qu'elle se comporte politiquement,

économiquement et géographiquement, celle qui va d'El Arish au Taurus et de la Mésopotamie orientale aux rivages de la mer... (1) ». De son côté, et vers la même époque, M. Huvelin, professeur de droit à l'Université de Lyon, joignait sa voix autorisée à celle de M. Leygues : « On pose mal la question, disait-il, quand on demande : la Palestine doit-elle être française? Car la Palestine est déjà française, comme le reste de la Syrie. Il s'agit uniquement de savoir si nous devons y maintenir notre influence ou l'abdiquer... et si notre abdication... n'impliquerait pas une déchéance de la France. »

C'est pourtant à cette abdication que nos alliés britanniques exigèrent que nous souscrivions ; et le gouvernement français dut céder, peut-être dans l'espoir de compensations, mais surtout dans un esprit de conciliation inspiré par le péril commun.

Inaugurant avant la lettre la politique wilsonienne, l'Accord de 1916 n'impliquait pas d'annexion : les Puissances contractantes s'étaient ralliées à une simple tutelle sur les nationalités soustraites au joug turc. Partant de ce principe, on pouvait s'en remettre à la sagesse de la France pour organiser à son gré les territoires libérés dont elle prendrait la charge. La France a passé l'âge de la minorité et n'a pas besoin de leçons pour régler sa conduite. Assez de preuves de modération et de justice à son actif lui permettent donc de s'étonner lorsqu'on prétend la lier par des obligations définies et contraires à son propre intérêt.

Ce geste courtois et habile de ménager l'amour-propre d'une grande nation alliée, la Grande-Bretagne ne l'a pas eu. Obéissant à des préoccupations plus positives, elle cherchait alors à réunir les meilleures chances de réaliser le plan ambitieux que révélera la suite des évé-

(1) Il faut noter ici que notre politique d'avant-guerre, très timide en ce qui se rapportait à l'Orient, nous préparait mal au partage de l'empire ottoman, dont la guerre précipita l'échéance.

nements. Et c'est ainsi qu'elle a conçu des États arabes dont la création ne répondait à aucune nécessité, sauf à celle de favoriser sa politique (1).

Dès l'abord, on observe que ces États arabes constituent une charge dont seule est grevée la zone d'influence française (zone A). Celle-ci, en effet, renferme de grands centres urbains, Damas, Alep, Homs, Hamah, Mossoul, sans compter une multitude de villes d'importance secondaire. Dans la zone B, qu'ils se réservent, les Anglais ont eu soin, par contre, de ne laisser inclure aucune agglomération notable ; cette zone est, à d'infimes exceptions près, habitée par des Bédouins nomades qu'il sera, de longtemps encore, impossible de discipliner sous une organisation même embryonnaire. C'est pourquoi, lorsque l'Angleterre veut bien, en zone B, se plier aux mêmes contraintes qu'elle nous impose pour la zone A, il est difficile de ne pas y voir autre chose qu'une concession de pure forme, sans rapport avec les réalités, et propre tout au plus à endormir en France de trop légitimes susceptibilités.

L'Accord assure aux États arabes une indépendance à peu près absolue, tout au moins vis-à-vis de la France. Qu'est-ce en effet qu'un « protectorat » que l'on prive de tous les moyens d'action efficaces (2)? La France s'engage à fournir à ces États arabes des fonctionnaires et des conseillers, mais seulement « sur leur demande » (art. 1er). Bien plus — et là le paradoxe frise l'avanie — c'est la France qui se trouve à l'égard des États arabes dans une situation dépendante ; n'est-il pas admis (art. 2) que, dans sa zone propre, il lui faudra subir leur ingérence,

(1) Rappelons à ce propos que les habitants de Damas et d'Alep, s'ils parlent l'arabe, ne sont point de ce fait de race arabe. Ils n'ont même pas origine commune avec les Bédouins d'Arabie. La population de Mossoul, chrétienne et musulmane, est composée d'Assyro-Chaldéens et de Kurdes, on y distingue également fort peu d'Arabes.

(2) « La France et la Grande-Bretagne sont disposées à reconnaître et à protéger... » (art. 1er).

n'ayant le droit d'établir « telle administration directe ou indirecte, ou tel contrôle qu'elle désire », qu'après entente avec eux? Ce terme *entente* renferme en outre une menace. Il suppose une négociation préalable. Or négociation signifie discussion d'égal à égal, bien souvent divergences de vues, et par suite, possibilités de conflits. L'un de ceux-ci venant à surgir et à s'aggraver, pour faire respecter ses volontés et ses intérêts, la France a le choix entre deux alternatives : couper les subsides ou recourir à la force. Dans le premier cas il est à prévoir que maint prêteur, jaloux de la grandeur française, offrira, ouvertement ou non, aux États arabes l'appui financier que nous leur refusons. D'autre part, nous avions encore en 1916 la mémoire trop fraîche des difficultés et des embarras diplomatiques qui nous furent suscités au Maroc, pour oublier vers quelles périlleuses aventures risque de nous entraîner une action militaire.

En outre, dans le cas d'un litige entre la France et les États arabes, une seule médiation serait effective : celle de la Grande-Bretagne, voisine en Égypte, voisine en Mésopotamie. Des interventions de ce genre sont rarement gratuites, et il est douteux qu'en l'occurrence la diplomatie britannique dédaigne les bénéfices qu'elle pourrait en recueillir.

L'indépendance des États arabes de la zone A sera-t-elle au moins réelle? L'article 7 de l'accord vient à point nous détromper. Il se rapporte au chemin de fer Caïffa-Bagdad au sujet duquel « il doit être entendu par les deux gouvernements... que si les difficultés techniques et les dépenses encourues pour l'entretien de cette ligne de jonction dans la zone Brune en rendent l'exécution impraticable, le gouvernement français sera disposé à envisager que ladite ligne puisse traverser le polygone Barries-Keis Harib-Tsil-Deraâ-Tell Hotsda-Mesuire, avant d'atteindre la zone B. » Les fertiles districts du Hauran, que drainerait le nouveau tracé de cette voie ferrée, compenseraient ainsi

partiellement l'improductivité du reste du parcours. Mais ceci n'est qu'une considération accessoire.

Pour construire une ligne stratégique presque exclusivement destinée aux transports de troupes, il faut être auparavant assuré, et mieux que moralement, des bonnes dispositions permanentes de l'État dont cette ligne emprunte le territoire. Or le polygone prévu par l'article 7 se trouve en pleine zone A ; celle-ci demeure bien théoriquement réservée à l'influence française ; en pratique comment son gouvernement ne serait-il pas à la dévotion de l'Angleterre, trop intéressée à le tenir en lisière et résolue sans doute à faire jouer à cet effet les ressorts opportuns.

La part concédée aux entreprises françaises, avec les riches contrées de Damas, Alep et Mossoul, était belle ; après le correctif qu'apporte l'article 7, on est obligé de constater qu'en plus de la stérile zone B — qui d'ailleurs enferme l'Arabie entière sous le séquestre britannique — les Anglais s'adjugent une hypothèque de premier rang sur la zone A (1).

Et de cette façon se trouve consolidé le pont impérial entre l'Égypte et la Mésopotamie. Il s'appuie désormais sur la zone A, pile médiane, à la fermeté de laquelle veillera la plus attentive des surveillances. « La frontière de l'Inde est tranportée au bord de la Méditerranée (2). »

Il n'est pas superflu de souligner ici que les centres

(1) D'ailleurs, la délimitation des zones A et B attribue à la zone B un territoire qui n'appartient géographiquement ni à la Palestine, ni à la Transjordanie. Ce territoire, partie intégrante du massif hauranais, avec les localités de Oumm el Kouten, Inak et El Anat, restera, pour cette raison, après la fin des hostilités, administrativement rattaché à la province de Damas, siège d'un des émirats arabes, auxquels la France seule est qualifiée pour fournir des conseillers. Mais, faisant état de ces quelques kilomètres carrés inclus en sphère anglaise, l'autorité britannique s'estimera juridiquement fondée à se faire également représenter à Damas par un conseiller, dont le rôle se bornera le plus souvent à contrarier notre influence et notre action.

(2) *Gazette de Francfort*, juin 1915.

musulmans contrôlés par la France sont tous situés dans la zone A (zone d'influence tellement indirecte qu'elle risque fort de rester nominale), tandis que ceux de la Mésopotamie, parmi lesquels Bagdad, se trouvent compris dans la zone anglaise de plein exercice (zone Rouge). L'on est donc induit à conclure que le nationalisme arabe, si diversement interprété suivant les zones, est un paravent chargé de masquer des visées d'une tout autre envergure. C'est d'ailleurs la seule explication plausible de l'autonomie si généreusement octroyée aux habitants de l'intérieur que rien n'avait jusque-là préparés à se gouverner eux-mêmes.

Pour nous convaincre de l'opportunité que présentait la création d'un ou de plusieurs États arabes, le Foreign Office fit miroiter les services inappréciables qu'en Orient la révolte imminente du Hedjaz rendrait aux Alliés. Ceux-ci, en retour, pouvaient-ils moins faire que de faciliter l'émancipation arabe? C'était pourtant prendre des engagements superflus, car l'insurrection du Hedjaz devait être plus aisément provoquée et plus sûrement entretenue grâce aux facilités de ravitaillement, aux subsides et à la coopération militaire que lui offrait la Grande-Bretagne, et auxquels d'ailleurs la France fut bientôt invitée à contribuer. Mais la vérité était autre, et plus tard elle se ferait jour parmi les polémiques de presse : déjà en 1916, les Anglais s'étaient liés envers le chérif Hussein par des engagements précis. Auprès de nous ils jouaient du philarabisme, soucieux de nous faire inconsciemment avaliser une signature qu'ils n'osaient nous avouer, car elle méconnaissait totalement les intérêts de la France.

***

En temps ordinaire, nul gouvernement n'eût sanctionné un document si désavantageux. Mais, à cette époque, où, bien plus que l'avenir de l'Orient, se jouait l'existence

même de la France, où, sur tous les points, le sort des armes restait encore singulièrement précaire, il importait avant tout de maintenir entre Alliés l'union, condition essentielle de la victoire.

Moins directe pesait sur l'Angleterre la menace allemande. Elle se crut ainsi la faculté et le droit de parler plus haut. Sur les champs de bataille nos armées avaient la plus lourde part ; la politique anglaise se dédommagea sur le terrain diplomatique. Et puis, raison majeure, nous étions absents de l'Orient ; l'Angleterre y était présente ; en Égypte, où elle préparait l'effort puissant qui s'appellerait la campagne de Palestine, en Mésopotamie, où ses troupes immobilisaient d'importants effectifs turcs ; en Arabie enfin, où, nous ne l'ignorions pas alors, elle exerçait déjà une influence indéniable.

Lorsqu'en mai 1916 furent arrêtées les stipulations de l'Accord, la discussion était épuisée, Les concessions britanniques, acquises après d'interminables et laborieux pourparlers, représentaient un maximum. Sir Edward Grey n'en faisait pas mystère dans la lettre qu'il adressait le 16 mai 1916 à notre ambassadeur, M. Paul Cambon, pour lui notifier l'agrément définitif du gouvernement de Londres : « J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence, écrivait le ministre anglais, que l'acceptation de tout le projet, comme il se comporte maintenant, implique l'abandon d'intérêts britanniques considérables. »

Le dilemme se posait : accepter l'ensemble du projet ou le rejeter en bloc. Cette dernière solution nous fermait l'Orient, dont, à tout prix, nous ne devions pas nous laisser éliminer. Elle laissait le champ libre à l'Angleterre, et quelle probabilité que celle-ci nous en eût plus tard rouvert la porte, à des conditions meilleures, après s'y être une fois installée? La France, si forte que fût sa déception, se voyait contrainte par les événements à se courber sous les exigences britanniques. Énergiquement, M. Georges Picot leur avait résisté, disputant pied à pied tout lam-

beau de territoire, déjouant chaque manœuvre attentatoire à nos droits. Finalement il lui fallut s'incliner. Sacrifice douloureux. Ceux qui l'ont consenti semblent avoir sauvé tout ce qui pouvait l'être ; l'obligation fut cruelle, à cette heure où leur patrie, luttant pour la vie, était dépouillée par ses plus fermes alliés, d'en contresigner la spoliation.

Pour défectueux qu'ils soient, les Accords de 1916 ouvrent cependant encore au développement des activités françaises de tout ordre une large carrière. La Syrie qui leur est dévolue n'est plus une Syrie géographiquement une que le temps eût rendue politiquement homogène. Au sud, la Palestine nous échappe, et l'internationalisation y menace nos plus vieilles traditions. De plus récentes au contraire se continuent : la Haute Mésopotamie nous échoit. Cette province est en marge de la Syrie, mais peuplée d'une majorité d'Assyro-Chaldéens, anciens et fidèles clients de la France, et façonnés par elle. Par un heureux concours, en ce coin de pays, les droits de la France s'accordent avec les calculs britanniques ; précautionneuse, la politique anglo-indienne a eu soin de glisser notre zone A entre sa propre sphère et la sphère russe, pour faire office d'État-tampon. N'oublions pas aussi combien l'héritage allemand, que nous a fait réserver notre négociateur, améliore la situation économique de la France, si battue en brèche avant la guerre dans toutes les régions que parcourt le chemin de fer de Bagdad.

Si la zone Bleue s'enfonce profondément en Arménie, jusqu'à même écorner l'Anatolie, contrées où nous pouvons redouter plus d'embarras qu'escompter d'avantages, elle englobe la Cilicie, province si extraordinairement fertile, que, non sans raison, on l'a comparée à l'Égypte. Enfin, les liens d'intimité qui, depuis des siècles, nous attachent au Liban, se resserrent encore. Là vit une population française de cœur, française d'esprit, et

ce sont presque des compatriotes que nous retrouverons en gravissant la Montagne.

La perte de nos privilèges historiques, de notre prééminence dans l'empire ottoman, trouve-t-elle sa compensation dans les Accords de 1916? C'est toute la question.

En zone A et même en zone Bleue, nous acceptons de lourdes servitudes. Sont-elles incompatibles avec le rôle d'éducateurs que nous nous bornons à revendiquer là-bas? Réflexion faite, non. Une différence de régime politique est prévue pour l'intérieur, habité par une majorité musulmane, et le littoral que peuplent surtout des chrétiens. Là nous poursuivrons notre mission traditionnelle d'émancipateurs, ici nous serons les conseillers d'amis toujours plus enclins à s'identifier avec la France.

Mais, pour qu'au point de vue français, les Accords de 1916 portent tous leurs fruits, il nous faudra, l'heure venue, en exiger l'application intégrale, et, dès le début, marquer fortement de notre empreinte les régions qui nous sont confiées. Que par faiblesse, inertie, incapacité d'agir ou tout autre motif, nous laissions remettre en question ce qui fut stipulé, insensiblement la force même des choses nous repoussera de l'Orient, et la garantie à l'abri de laquelle nous nous serons endormis se transformera en machine de guerre contre notre influence.

Conclu en pleine crise politique, au seuil d'événements impossibles à prévoir, encore plus à maîtriser, le traité ne prétend pas résoudre sans appel les multiples problèmes qui se posent dans le Levant. Dans le cas d'éventualités nouvelles, il nous assure du moins une base solide pour des négociations futures. L'avenir montrera malheureusement quel médiocre parti nous en avons tiré. La suite de cette étude ne sera que le récit des abdications douloureuses auxquelles nous avons été contraints pour avoir toléré les plus extravagantes interprétations, avant même un commencement d'exécution et l'essai loyal qui s'imposait à la bonne foi des contractants.

CHAPITRE III

LA PARTICIPATION FRANÇAISE A LA CAMPAGNE DE PALESTINE. — L'OCCUPATION

I. L'effort britannique en Palestine. — Les armées en présence. — Le D. F. P. S. — Son rôle dans la bataille du 19 septembre. — La mission du Hedjaz. — Valeur de la coopération arabe aux opérations militaires. — Affaire de Déraâ. — Chute de Médine. — II. Tentative des chérifiens de s'installer en Syrie. — L'émir Saïd à Damas. — Assassinat de l'émir Abd-el-Kader. — Interdiction d'arborer les emblèmes nationaux. — Arrivée des Français à Beyrouth. — Occupation de la Syrie par les contingents franco-britanniques. — Situation lamentable du D. F. P. S. à l'arrivée du général Hamelin. — Pénurie d'effectifs et de matériel. — Les T. F. L. — III. Les T. F. L. chargés de surveiller la retraite turque. — La légion d'Orient. — Incidents de Beyrouth, Deurtyol et Alexandrette. — La légion d'Orient occupe la Cilicie.

I

Au contrat de 1916, les Alliés avaient vendu la peau de l'ours. Pour le mettre par terre, l'Angleterre attaqua l'empire turc à la fois en Mésopotamie et en Palestine ; sur ces deux champs d'opérations, elle accomplit un effort qui mérite d'être admiré.

Le 3 février 1915, un coup de main turc avait failli enlever le canal de Suez entre Ismaïlia et Suez. Pris sous le feu des bâtiments français, le *Requin* et le *d'Entrecasteaux*, embossés à Toussoum-Sérapéum, l'ennemi fut contraint de se replier. Les Turco-Allemands ne renoncèrent

pas à leur tentative, et la renouvelèrent, sans plus de succès d'ailleurs, le 4 août 1916, à 20 kilomètres de Port-Saïd.

Il importait donc avant tout de mettre l'Égypte à l'abri d'une incursion nouvelle. C'est pourquoi, au mépris de difficultés inouïes, — il ne fallut rien moins que la ténacité proverbiale de nos alliés pour les surmonter — le commandement anglais n'hésita pas à porter audacieusement la guerre chez l'ennemi. La campagne de Palestine était commencée.

Le problème à résoudre, a dit le général Allenby, « concernait plus le ravitaillement que la manœuvre ». Les trois cents kilomètres de désert qui séparent l'Égypte de la Palestine compliquaient singulièrement la tâche. Au delà le pays se présentait absolument dépourvu de moyens de communications : il fallut construire des voies ferrées, percer des routes, établir des chemins et des pistes. D'immenses dépôts d'approvisionnements et de munitions se constituèrent à proximité des lignes ; on hâta l'exploitation des pétroles du Sinaï ; un pipe-line colossal déversa l'eau du Nil dans les citernes du front. Auprès de cette énorme entreprise qu'exécutèrent 100 000 fellahs enrégimentés dans l'*Egyptian Labour Corps* (1), les opérations militaires et la bataille décisive qui les clôtura paraissent un jeu d'enfants.

En face de l'*Egyptian Expeditionary Force* (2), supérieurement équipée, dotée d'un outillage formidable, s'alignait une misérable armée turque, encore imposante sur le papier, mal vêtue, encore plus mal nourrie, parfois même privée du matériel indispensable. Ses unités découragées, et qu'effritaient chaque jour un peu plus le feu, les épidémies et les désertions, avaient perdu leur valeur combative d'antan. En septembre 1918, les troupes turques en secteur se trouvaient réduites approximativement à

(1) A cette armée de travailleurs on imposa une discipline d'une sévérité si rigoureuse que les chefs d'escouade étaient munis de fouets.

(2) Par abréviation E. E. F.

21 000 fantassins et 1 700 cavaliers, appuyés, il est vrai, par 660 mitrailleuses. Perdus au milieu de cette armée vouée à la débâcle, trois bataillons allemands restaient chargés de galvaniser la défensive, tâche impossible, dont néanmoins, le jour venu, ils s'acquittèrent avec un héroïsme désespéré.

Entre Allemands et Turcs, l'entente n'avait jamais été parfaite. Les seconds, principalement dans les états-majors, subissaient avec impatience l'arrogante autorité des premiers ; avec les revers les dissentiments s'aigrirent, à tel point qu'un jour Djemal Pacha avouait au patriarche maronite : « Nous préférons mille fois voir subsister l'influence française plutôt que la lourde influence allemande (1). »

L'*Intelligence* (2) britannique n'ignorait rien de l'état lamentable de l'adversaire. En dehors de ses propres moyens d'informations, elle utilisait les précieux renseignements que lui communiquait la marine française. Celle-ci tenait Rouad, îlot minuscule, tout proche de la côte syrienne, entre Lattakieh et Tripoli (3). Le commandant Trabaud y centralisait les informations que des émissaires dévoués lui apportaient sur la situation et les mouvements de l'ennemi. Sur le rocher flottait le drapeau tricolore qu'à l'horizon les populations libanaises pouvaient contempler comme le symbole de l'attentif intérêt que la France ne cessait de leur porter (4).

***

A la puissante armée britannique qui s'apprêtait à conquérir la Palestine et la Syrie, le gouvernement français,

(1) G. Gautherot, *la France en Syrie et en Cilicie.*

(2) Service de renseignements.

(3) L'île Rouad avait été occupée dès le 1er septembre 1915.

(4) Il est à noter que Rouad fut le seul point du territoire syrien où, pendant l'année qui suivit, le drapeau français ait pu flotter librement.

pour « escorter » notre drapeau, adjoignit un petit corps expéditionnaire. Celui-ci se composa primitivement (1) de deux bataillons de tirailleurs algériens, et d'un bataillon du 115e d'infanterie territoriale, qui resta, jusqu'au printemps 1919, la seule troupe d'infanterie française du détachement. C'est en cette qualité qu'après la prise de Jérusalem, une de ses compagnies fut appelée à fournir la garde du Saint-Sépulcre (2).

Une partie de notre contingent se trouvait en ligne depuis le 25 mai lorsqu'il reçut quelques renforts ; il demeura cependant encore, pour les services, entièrement tributaire de l'armée anglaise. A partir de février 1918, le *Détachement français de Palestine et de Syrie* (3) se grossit successivement des unités provenant des camps d'instruction de Chypre et de Port-Saïd où s'est formée la *Légion d'Orient*. Celle-ci, créée en novembre 1916, comptait en juillet 1918 une compagnie syrienne, trois bataillons arméniens, une compagnie de mitrailleuses et un peloton de canons de 37. Enfin un régiment mixte de marche de cavalerie, spahis et chasseurs d'Afrique, deux batteries de 75, une batterie de 65 de montagne, une section de munitions, deux sections de transports automobiles complétèrent le corps français à son effectif de 7 000 hommes environ, avec lequel il allait être engagé à la bataille du 19 septembre 1918.

Notre détachement fut à maintes reprises l'objet des appréciations flatteuses du commandement britannique ; en France, le grand public ignora jusqu'à son existence. « Ce serait cependant une injustice de faire une Cendrillon de la force, si peu nombreuse qu'elle fût, qui a représenté la France dans les opérations de Palestine. Son gros a joué un rôle important dans la rupture du front turco-alle-

(1) Décision ministérielle du 28 janvier 1917.

(2) A sa démobilisation, vers avril-mai 1919, cette compagnie fut remplacée par un peloton de cavalerie.

(3) Par abréviation D. F. P. S.

mand le 19 septembre. Sa cavalerie a brillamment participé à la poursuite, tandis que, à l'est du Jourdain, une petite troupe française prenait une part décisive aux opérations menées par les forces du chérif de La Mecque (1). »

A la veille de l'offensive, l'armée britannique appuyait sa gauche à la Méditerranée, dans la plaine de Saron, un peu au nord de Jaffa. Ses lignes s'étendaient, entre le Jourdain et la mer, suivant une direction générale est-ouest. La zone montagneuse de Judée n'eût pas permis une avance rapide ; les plaines de la région côtière et les larges ondulations des derniers contreforts des Monts de Samarie sont au contraire propices aux vastes mouvements et aux évolutions de la cavalerie. C'est donc de ce côté que le général Allenby conçut le plan d'enfoncer l'ennemi. Celui-ci attendait la poussée anglaise vers le Jourdain. On l'entretint dans son erreur par des actions d'artillerie et des engagements locaux, tandis que l'aile gauche britannique se portait seule en avant.

Dans le dispositif britannique, le D. F. P. S. occupait, à 40 kilomètres de la Méditerranée, le saillant de Rafat, autour duquel devait pivoter la manœuvre. Sous le commandement du colonel de Piépape, il reliait la partie occidentale du front, qui devait s'ébranler vers le nord et ensuite se rabattre vers l'est, à celle qui, restant immobile, se bornerait à fixer l'ennemi. Il se trouvait donc en un point particulièrement délicat de la ligne de bataille. Vis-à-vis de lui, sur les hauteurs de l'Arara, les trois bataillons allemands, le noyau le plus solide de l'armée ennemie.

La droite française était tenue par la légion d'Orient, avec le lieutenant-colonel Romieu ; la gauche, par le régiment de tirailleurs commandé par le lieutenant-colonel Régnier ; au centre, un détachement de cavalerie à pied et la compagnie syrienne.

(1) *Asie française*, octobre 1918-janvier 1919.

L'action s'ouvrit le 19 au matin ; presque aussitôt le succès se dessina foudroyant : en quarante-huit heures, l'armée alliée exécutait un bond d'une centaine de kilomètres, raflant 25 000 prisonniers et 250 canons.

Pour sa part, le D. F. P. S. avait conquis tous ses objectifs et cueilli au passage 212 prisonniers dont 16 officiers ; nos tirailleurs avaient même, dans un moment difficile, soulagé les bataillons anglais placés à leur gauche. Nous étions sérieusement éprouvés. Les légionnaires arméniens, qui recevaient ce jour-là le baptême du feu, ne bronchèrent pas sous la violence du bombardement ; ils s'accrochèrent au terrain, et, faisant charnière, permirent aux légionnaires syriens et aux spahis le mouvement en avant ; ceux-ci n'eurent d'ailleurs pas raison sans pertes graves de l'acharnée résistance des bataillons allemands qu'ils avaient devant eux. Notre artillerie remplit une lourde mission qui dépassait ses moyens, et la section et demie du génie, dont nous disposions seulement, parvint à créer et à améliorer des pistes, puis aménagea, jusque sous le feu, les points d'eau nécessaires aux combattants.

Par la brèche ouverte dans le front turco-allemand, trois divisions de cavalerie anglaises s'engouffrèrent et coururent bousculer la retraite ennemie. Notre régiment de cavalerie, brillamment entraîné par le chef d'escadrons Lebon, s'élançait sabre à la main parmi les nids de mitrailleuses et les positions de batteries ; dans Tull-Kéram il capturait des trains entiers, ramenait 17 canons et 1 800 prisonniers. Le lendemain, il pénétrait au galop dans Naplouse, malgré un feu extrêmement vif, y saisissant encore 2 canons avec 700 prisonniers. Arrivés devant Damas, nos cavaliers contribuèrent à l'encercler, et, le 2 octobre, un de leurs escadrons participait à l'entrée officielle des Alliés dans la grande cité syrienne.

A la suite de la glorieuse affaire de Naplouse, le capi-

taine Coulondre (1), remplaçant le haut commissaire, M. Georges Picot, alors en France, télégraphiait au ministre des Affaires étrangères :

Le régiment français de cavalerie a pris une part glorieuse à la dernière bataille, enlevant au sabre la ville de Naplouse, faisant 2 500 prisonniers et capturant 18 canons et un grand nombre de mitrailleuses.

Les officiers généraux sous les ordres desquels il a combattu m'en ont fait l'éloge le plus flatteur.

Signé : COULONDRE.

***

La collaboration française ne s'était pas bornée au front de Palestine proprement dit.

Dès le 5 juin 1916, le gouvernement français se disposait, de concert avec ses alliés britanniques, à prêter main-forte au nouveau roi du Hedjaz, vivement pressé par les Turcs. En août suivant, le pèlerinage et la mission politique dirigés par Si Kadour ben Ghabrit, précédèrent de peu l'envoi d'un secours militaire presque exclusivement recruté parmi notre personnel musulman de l'Afrique du Nord. Enfin, nous faisions parvenir au Hedjaz des armes, des munitions et des approvisionnements en quantités abondantes.

Le colonel Brémond reçut le commandement de la mission militaire qui s'installa à Djeddah pour présider à l'organisation des forces chérifiennes (2). Sous la menace d'une attaque de flanc, les Turcs renoncèrent à partir de ce moment à marcher de Médine sur La Mecque.

(1) Le capitaine de réserve Coulondre appartenait à la carrière diplomatique avec le grade de consul de France. C'est en cette qualité qu'il fut adjoint à M. Georges Picot, pour le seconder et le remplacer au besoin. Le capitaine Coulondre avait occupé, de 1912 à 1914, un poste au consulat général de France à Beyrouth, où il collabora avec M. Georges Picot.

(2) Le commandant Cousse succéda en 1918 au colonel Brémond à la tête de la mission du Hedjaz.

La mission du Hedjaz constitua de petits détachements, commandés par le lieutenant-colonel Cadi, le capitaine Raho et le capitaine Pisani. Ces officiers devaient soutenir dans ses opérations l'embryon d'armée régulière, formé en majorité de déserteurs arabes de l'armée turque, que le roi Hussein venait de confier à ses fils les émirs Abdallah, Ali, Faïçal et Zeïd. C'est à la colonne du capitaine Pisani que revint par la suite le rôle le plus actif.

Une légende s'est créée, et qui fut largement exploitée contre nous, tendant à affirmer que l'efficacité précieuse du concours chérifien pendant la guerre autorisait les Arabes à toutes les exigences. Notre participation militaire en Palestine fut modeste. On en tira plus tard argument pour discuter et restreindre notre part en Orient, et l'on prétendit mettre en balance le concours chérifien qui, insignifiant en réalité, n'eut aucune influence sur le résultat final de la campagne. Lorsque l'émir Faïçal parut devant la Conférence de la Paix, un délégué britannique le questionna sur l'importance de l'effort arabe. « L'Arabie a fourni 100 000 hommes, » répondit l'émir. Or, l'action du roi Hussein s'étendit à peine sur 40 ou 50 000 Bédouins, bandes sans consistance et sans valeur guerrière, qui apparaissaient et disparaissaient à leur gré ; ces « guerriers », s'il fallait attaquer un riche convoi et le piller, accouraient de tous les coins de l'horizon, mais, incapables d'affronter une résistance quelconque, ils se dispersaient même fréquemment aux premiers coups de feu. « Je ne puis livrer de combats sérieux, avouait un jour l'émir Ali, car lorsque j'aurais 100 hommes hors de combat, toutes ces tribus me tourneraient le dos. »

Quant à l'armée dite régulière du chérif, elle ne compta jamais alors plus de 4 000 soldats, malgré les subsides considérables que lui faisaient passer les Anglais. M. Lenail en a spirituellement fait le dénombrement et résumé les exploits dans son discours à la Chambre, le 25 juin 1920 : « Sur ces 4 000 hommes, dit-il, il y avait 600 généraux et

1 800 officiers. Les Arabes n'ont jamais agi tout seuls ; ils étaient encadrés par des détachements tantôt britanniques, tantôt français ; lorsqu'il s'agissait de recevoir des coups, ils prenaient la fuite. Des témoins racontaient comment, lorsque nos sapeurs allaient placer leurs cartouches de dynamite sur le rail qu'il s'agissait de couper, les Arabes détalaient, laissant les soldats français tout seuls. C'étaient souvent nos soldats de couleur.

« Voilà comment les Arabes ont fait la guerre ! Ils n'ont jamais réussi à prendre Médine, et je n'ai pas entendu dire que Médine soit dans le domaine syrien. Médine, la Ville sainte, la ville du Prophète, ils n'ont pas réussi à la conquérir. Il a fallu l'armistice pour la leur faire tomber sans coup férir entre les mains.

« Ils n'ont eu qu'une victoire ! La prise de la petite ville de Maan. Et savez-vous comment ils l'ont prise ?

« Ils en étaient à 5 ou 6 kilomètres, et c'est le capitaine Pisani, commandant du petit détachement français de 140 hommes, qui s'y est jeté, l'a enlevée, et la leur a livrée.

« Voilà la collaboration de l'armée chérifienne ! »

Les émirs Abdallah, Ali et Zeïd s'attachèrent à l'investissement de Médine, investissement que le manque de discipline et de cohésion parmi les assiégeants rendit assez relâché. Entre temps ils enlevaient des colonnes de ravitaillement et coupaient sur de nombreux points le chemin de fer du Hedjaz avec l'appui d'un détachement français. On ne saurait détailler ici la « guerilla » qu'entamèrent les « armées » chérifiennes contre les 4 à 5 000 Turcs « de la force expéditionnaire » du Hedjaz. Le pays se prêtait à ce genre de guerre, et souvent les petits postes qui surveillaient les 1 000 kilomètres de la voie ferrée Maan-Médine furent surpris et les rails endommagés ; ces destructions pourtant furent médiocrement efficaces, puisque les trains circulaient encore en 1918.

Parmi les troupes du Hedjaz un seul groupe fit œuvre

utile. Fort de 400 hommes, il était encadré, il est vrai, par des éléments britanniques et français. Cette colonne se constitua dans la deuxième quinzaine d'août 1918 dans la région de Maan. Les chérifiens de Djoudad bey, Arabe de Bagdad transfuge de l'armée turque, avaient dans leurs rangs une majorité de recrues nouvelles de Palestine et du Hauran. Le détachement britannique se composait de 30 Gourkhas et de 33 Égyptiens avec deux auto-mitrailleuses et un nombre variable d'avions. Le capitaine Pisani avait amené deux sections de 65 à tir rapide, un peloton de mitrailleuses, une équipe de fusils-mitrailleurs et une équipe du génie. Cette petite force, véritable armature de l'armée chérifienne, compta au maximum 1 000 hommes, sous le commandement nominal du colonel chérifien Noury Bey qu'accompagnaient les lieutenants-colonels anglais Lawrence et Joyce ; l'émir Faïçal, entouré d'un nombreux état-major, participa par intervalles à ses mouvements. Sans vouloir usurper en faveur du contingent français l'honneur des succès remportés par l'armée chérifienne, on doit cependant voir en lui la cheville ouvrière de toutes les opérations de quelque envergure, à telle enseigne que les chefs bédouins, avant d'y prendre part, s'enquéraient d'abord de la présence des nôtres.

La mission assignée à cette colonne fut la destruction du nœud de voies ferrées de Déraâ. Elle y réussit les 17 et 19 septembre 1918, grâce en grande partie à la bravoure du capitaine Pisani, qui alluma lui-même les pétards placés sur les rails vers Akbet Hedjazieh, tandis que les Arabes se dispersaient sous la fusillade. L'ennemi se trouva ainsi empêché d'évacuer son matériel de guerre et d'organiser autour de Déraâ un centre de résistance qui aurait étayé sa retraite. A Déraâ on fit 2 000 prisonniers, dont 100 officiers. Le 1er octobre la colonne anglo-franco-chérifienne pénétrait dans Damas.

Plus tard, l'émir Faïçal se glorifia d'avoir préparé la victoire alliée par son attaque de flanc sur Déraâ, puis

d'avoir délivré des Turcs la Syrie du Nord. En réalité, la colonne isolée, dont les manœuvres aboutirent à la rupture du nœud de voies ferrées de Déraâ, fut, par ses chefs et ses éléments vraiment actifs, une colonne franco-britannique. Après l'occupation de Damas, quelques cavaliers chérifiens galopèrent jusqu'à Alep, mais à ce moment il n'était déjà plus question de se battre et la course vers Alep ne fut qu'un raid dépourvu de risques.

L'armistice était déjà depuis longtemps en vigueur que Médine résistait encore. Son gouverneur turc, Fakri Pacha, dut enfin s'incliner devant un ordre formel de reddition venu de Constantinople ; il remit alors la ville à l'émir Abdallah qui, le 13 janvier 1919, prit enfin possession d'une citadelle qu'il assiégeait depuis 1916.

II

La Syrie s'ouvrait à l'armée alliée.

Les Arabes crurent alors le moment venu de tenter sur le pays un coup de surprise. Les mesures prises par l'état-major britannique semblaient d'ailleurs les y inviter. La progression de l'armée victorieuse avait été réglée de telle façon que nulle part les troupes françaises ne furent autorisées à faire leur entrée les premières. La marche des unités britanniques s'opérait elle-même avec une lenteur calculée. De sorte que les chérifiens purent en toute liberté s'infiltrer le long de la côte et jouer aux libérateurs.

Dans les premiers jours d'octobre, le général Chukri Pacha el Ayoub, ancien colonel de l'armée ottomane, court de Damas à Beyrouth, où il s'installe au Nouveau Sérail dans le fauteuil du vali turc disparu, et prend en main le gouvernement au nom du Chérif de La Mecque. A la fin du mois les Arabes occupent successivement Lattakieh

Antioche, Beylan et Alexandrette. Vers le milieu de novembre, 50 cavaliers de « l'armée du Hedjaz », jettent la panique dans le district de Merdjayoun. Ils poussent une pointe vers Saïda ; à Koubaba, ils incarcèrent les prêtres, frappent des femmes et emmènent des prisonniers. Le 17 novembre se tient à Nébatyé une réunion secrète où s'organise la propagande. Dans la zone Bleue les environs de Zahlé sont infestés de déserteurs et de bandits venus de l'est et armés de fusils de guerre dérobés au dépôt de Rayak que pillent les nomades d'alentour.

Il est regrettable qu'en prévision de désordres toujours possibles, le haut commandement britannique n'ait pas, à mesure de l'avance de ses troupes, prescrit le désarmement général de la population. Pour n'être pas illusoire, une telle opération eût nécessité un contrôle rigoureux avec le concours effectif des forces militaires au moindre symptôme de troubles.

Au moment de la débâcle turco-allemande (fin septembre 1918) la popularité de l'émir Saïd, petit-fils d'Abd-el-Kader, mit tout Damas entre ses mains. Après y avoir proclamé l'indépendance de la Syrie (1), aidé de son jeune frère Abd-el-Kader, il prit la direction des affaires, assura l'ordre, protégea les chrétiens et les juifs, fit éteindre les incendies. Son prestige faisait ombrage à l'émir Faïçal qui redoutait en lui un concurrent et n'eut pas de peine à le rendre suspect aux Anglais comme incarnant la cause

(1) D'abord exilé à Brousse pendant la guerre, à cause de ses tendances francophiles, l'émir Saïd avait été laissé libre de rentrer à Damas à la suite de l'effervescence causée dans cette ville par la violation du tombeau d'Abd-el-Kader et l'exécution de l'émir Omar, pendu en châtiment de ses sentiments pour la France. Il eut alors l'occasion de sauver la vie à l'émir Faïçal, qui, plus tard, sut lui en témoigner sa reconnaissance à sa façon. Faïçal s'était compromis avec Djemal Pacha, commandant en chef des forces turques, jusqu'à assister impassible à l'exécution de membres éminents du parti arabe. Djemal Pacha n'en complotait pas moins de se débarrasser pareillement de Faïçal. Celui-ci, prévenu par l'émir Saïd, s'enfuit à La Mecque. Peu après éclatait la révolte du Hedjaz.

française. Le 1er octobre, le premier détachement britannique faisait son entrée à Damas ; quelques jours après, l'émir Saïd, arrêté, se voyait conduire sous bonne escorte à Caïffa, tandis que son frère Abd-el-Kader tombait sous les balles des chérifiens (1).

A Damas, où nulle contrainte ne les gênait, les chérifiens s'installèrent en maîtres. Ils devaient s'y livrer à de tels excès qu'ils lasseraient parfois jusqu'à l'excessive bienveillance du haut commandement anglais. Sur-le-champ ils établirent un semblant de gouvernement qui ne s'effondrerait que dix-huit mois plus tard sous l'action victorieuse du général Gouraud, à bout de patience et de longanimité.

Après l'armistice, le général Allenby avait interdit le déploiement des emblèmes nationaux, sous prétexte que, jusqu'à la décision du Congrès de la paix, la Syrie restant « territoire ennemi occupé », il n'était pas permis de préjuger du sort futur du pays (2). Que notre drapeau ne pût être arboré sur une contrée où, depuis des siècles, la tolérance des Turcs l'acceptait comme le symbole de notre protectorat, c'était assurément pour notre amour-propre un froissement immérité. Et cependant, à tout prendre, ne valait-il pas mieux que les drapeaux restassent dans leur gaine? En hissant nos couleurs nous amenions les Anglais à couvrir des leurs les lieux qu'ils occupaient, et notre infériorité numérique s'en fût trouvée une fois de plus douloureusement soulignée.

Les Arabes toutefois passèrent outre à la prohibition. Toutes les villes du littoral comme de l'intérieur où ils

(1) L'émir Adb-el-Kader fut assassiné le lendemain du jour où, en présence de certain major britannique, le gouvernement chérifien avait décidé son arrestation. « Tu es Arabe, moi aussi, avait-il dit à Faïçal ; de la race du Prophète, moi aussi ; d'une famille d'émirs, moi aussi. »

(2) A Constantinople cependant, également territoire ennemi occupé, les drapeaux alliés flottaient par milliers. Et pourtant, selon toutes les apparences, les Turcs devaient conserver leur capitale, tandis que nul n'ignorait la Syrie destinée à leur échapper.

parurent virent flotter leur pavillon multicolore. Confinés en zone A, ils s'obstinèrent à pavoiser. Loin de les rappeler à l'ordre, les autorités britanniques recoururent à une distinction subtile ; la zone A pouvait passer pour *libérée*, la zone Bleue n'était qu'*occupée*.

Pour mettre fin aux incursions chérifiennes en zone Bleue, le capitaine Coulondre, haut commissaire par intérim, intervint auprès du général Allenby. Celui-ci, faisant droit à la protestation, invita les agents chérifiens à évacuer les villes où ils s'étaient indûment installés.

Déjà le 7 octobre 1918, sur un ordre du ministre de la Marine, la division navale de Syrie avait pris possession du port de Beyrouth. Le contre-amiral Varney y débarquait le premier avec son chef d'état-major et sans escorte, parmi des ovations indescriptibles. Le 8, avec le premier détachement allié, arrivait le colonel de Piépape et l'état-major du 21e corps britannique ; et, le lendemain, Chukri el Ayoub, sommé de se retirer, se vit interdire le Nouveau Sérail d'où l'on descendit le pavillon chérifien. Le 10 octobre enfin, nos territoriaux, nos chasseurs d'Afrique, et la compagnie syrienne, transportés par mer de Caïffa à Beyrouth, défilaient dans la ville au milieu des vivats. Le gros du D. F. P. S. ne rejoignit que le 20 et le 24 octobre.

***

Sitôt à Beyrouth, le colonel de Piépape, nommé gouverneur militaire, reçoit, en cette qualité, le 14 octobre, la soumission de diverses communautés : maronite, arménienne, orthodoxe, musulmane, etc., venues lui exprimer leur satisfaction de la domination française. Il reste encore sans doute des méfiances à dissiper, des amitiés à gagner, mais, si pleine liberté d'actions est laissée à nos officiers, ils auront vite fait de nous rallier tous les concours.

Le 31 octobre seulement aura lieu la cessation officielle des hostilités. Au cours de ce mois et dans les premiers

jours de novembre, Tripoli, Lattakieh, Alep sont occupés par des unités britanniques. Dès le 19 octobre, l'amiral Varney est prêt à transporter un détachement français à Alexandrette ; celui-ci n'y pourra cependant débarquer que le 14 novembre, par suite de retards qui tous n'ont pas été d'ordre militaire. Le 19 novembre, néanmoins, les marins du torpilleur *Coutelas*, descendus à terre, ont hissé sur le môle d'Alexandrette les drapeaux français et anglais, qu'un ordre du 21e corps d'armée britannique prescrit aussitôt d'amener.

Le 7 décembre, nos soldats pénètrent dans Antioche. Ils y trouvent une garnison chérifienne qui refuse de se conformer aux ordres du Grand Quartier Général britannique (1) et d'évacuer la ville. De jour en jour le nombre de chérifiens s'accroît et passe de 150 hommes à 400. Ceux-ci surexcitent contre nous les musulmans déjà mal disposés à la vue des Arméniens, dont notre colonne est en partie composée, et provoquent quelques désordres. Le 20 décembre, Ibrahim Tanous Bey, représentant du chérif, se présente même en tournée d'inspection. C'est seulement le 19 janvier suivant que, sur les injonctions réitérées du G. H. Q., les chérifiens consentent à se replier vers la zone A.

A cette date, et depuis plusieurs semaines déjà, le colonel de Piépape a cédé le commandement du D. F. P. S. au général Hamelin (2), et abandonné le gouvernement militaire de Beyrouth pour les fonctions d'administrateur en chef de la zone Nord (3), auxquelles l'affecte une décision du G. H. Q. de Caïffa.

Lorsque le général Hamelin prend le commandement

(1) Par abréviation G. H. Q.

(2) Le général Hamelin a dirigé pendant sept années, de 1912 à 1918, la section d'Afrique au ministère de la Guerre. Il débarque à Beyrouth le 28 octobre.

(3) La zone Nord comprend approximativement l'ancienne zone Bleue jusqu'à Alexandrette.

du D. F. P. S., il le trouve dans une situation lamentable, surtout en regard de la mission qui lui reste à accomplir.

Longtemps avant que la démobilisation n'achève de désorganiser les cadres, ceux-ci sont déjà tombés au-dessous du strict minimum ; certaines compagnies ne comptent plus qu'un seul officier. Il a fallu pourvoir aux services nouveaux dépendant exclusivement de l'autorité militaire, procurer d'urgence les officiers et les hommes réclamés par les différentes et nombreuses administrations créées de la veille. Pour les doter du personnel nécessaire, Paris n'avait encore rien fait ni même prévu. Le personnel « troupe », réduit de 50 pour cent par suite des évacuations, se voit sans cesse écrémer pour les besoins nouveaux. Beyrouth se trouve ainsi presque dégarni de troupes françaises. Le peu de cavalerie qui y stationne, les territoriaux, quelques tirailleurs et la compagnie syrienne fournissent les détachements pour les services de garde, de police et le service de place. Le dépôt de remonte mobile ne dispose de personne pour soigner plusieurs centaines de chevaux et de mulets dont il a la charge, et ces animaux dépérissent, mal nourris, bivouaquant dans la boue, sous la pluie d'hiver, sans pansage et sans exercice.

La pénurie de matériel où nous végétons rend particulièrement malaisée la concentration à Beyrouth des recrues arméniennes de Damas et des 800 légionnaires encore au dépôt de Chypre. Comment, par nos propres moyens, assurer notre ravitaillement, rappeler de Port-Saïd l'ancienne base avancée de Lydda, puis diriger sur Beyrouth, appelé à devenir base principale, une forte proportion du matériel et des services de Port-Saïd? Ce sont 4 600 tonnes à enlever immédiatement et, dans la suite, 3 000 par mois ; et la division navale de Syrie n'aura à sa disposition pour tous ces transports, durant l'hiver 1918-1919, que deux petits chalutiers !

Entre temps encore, il faut organiser des colonnes pour montrer l'uniforme français dans le pays, « faire du

volume » avec rien, fournir des postes pour le ravitaillement, envoyer des garnisons dans les centres importants sous peine de nous y voir supplanter par les Anglais.

L'état-major britannique laisse au D. F. P. S. une certaine autonomie, à la condition de remplir effectivement son rôle de « corps d'occupation » dans toute la zone Bleue. Nous sommes mis au pied du mur, sans effectifs, sans matériel. Allons-nous déclarer forfait et donner ainsi prétexte aux Anglais de nous soulager définitivement de notre tâche?

Pendant toute la première année, mais surtout dans les débuts, le général Hamelin et son état-major auront à se débattre au milieu de difficultés de toutes sortes, quelques-unes insurmontables ; le plus souvent ils en ont triomphé avec plus d'adresse et de bonheur qu'il n'était permis de l'espérer, mais au prix d'un labeur écrasant, dont en France on n'a pas suffisamment apprécié l'étendue. Il n'est pas toutefois en leur pouvoir d'empêcher que notre corps de 6 000 hommes, compose d'éléments hétérogènes, dépourvu du matériel indispensable, n'apparaisse aux Syriens comme le parent pauvre de la magnifique armée que le général Allenby a promenée à travers la Syrie. Et ainsi, jusqu'à l'hiver 1919-1920, la France gardera en Orient l'aspect d'une puissance militaire appauvrie ; de cet effacement les conséquences seront néfastes.

III

Depuis la bataille de Tull-Kéram, la composition du D. F. P. S. n'avait pas varié. Il devait simplement changer de nom au début de janvier 1919, et s'appeler dorénavant les *troupes françaises du Levant* (1).

Par abréviation T. F. L.

Le 5 décembre 1918, notre état-major est chargé de hâter l'évacuation des armées turques en talonnant leurs arrière-gardes. Cette mission échoit à la légion d'Orient, qui va bientôt nous causer de lourds déboires. Des éléments trop disparates y figurent ; expatriés arméniens revenus d'Amérique, anciens soldats ottomans faits prisonniers, Syriens réfugiés, exilés et miséreux recueillis par nous à Damas. On avait déjà reconnu combien il serait difficile d'en faire de bonnes troupes : Syriens et Arméniens, les premiers d'esprit paisible, les seconds, instruits, intelligents, batailleurs, ayant le goût des armes, et susceptibles d'amour-propre, témoignent d'une égale incompréhension de toute discipline militaire. L'ignorance des langues arabe et arménienne où se trouvent les officiers et souvent les cadres subalternes, n'aide pas au rapprochement entre les chefs et les soldats, et complique l'exercice du commandement. Les bataillons arméniens surtout seront d'un maniement délicat. Animés d'une haine implacable contre les Turcs, ne rêvant que vengeance, ils ne comprendront pas que, d'opprimés, il leur soit interdit de devenir oppresseurs, et nous regarderont comme les complices de ceux à qui nous épargnons leurs représailles.

Ce fut une lourde erreur d'utiliser seuls ces hommes dans leur propre pays, où ils purent contempler de leurs yeux les ruines accumulées par les Turcs (1). La respon-

(1) Le contrat d'engagement des légionnaires prévoyait, il est vrai, qu'ils ne devaient être employés qu'à la délivrance de leur propre pays. On s'est même demandé si les Arméniens consentiraient à se battre en Syrie. Nous fûmes donc obligés, le moment venu, de nous servir des contingents arméniens en Arménie. Toutefois, on eût évité bien des ennuis en amalgamant la légion d'Orient avec des unités métropolitaines, par exemple sous la forme d'une brigade, comprenant un régiment arménien et un régiment français.

On doit rendre hommage à l'œuvre remarquable du colonel Romieu et de ses officiers. Pendant la campagne, ils surent communiquer à leurs troupes, d'un maniement si difficile, un esprit excellent ; et, lors des mutineries qui se produisirent en Arménie, leur ascendant fut néan-

sabilité en remonte plus haut que l'état-major français de Beyrouth : celui-ci avait en vain réclamé des renforts : ils n'étaient pas même annoncés, on en était réduit en Syrie à faire flèche de tout bois...

A la fin de 1918, la légion d'Orient fut divisée en *légion syrienne* et *légion arménienne*. Déjà cette dernière échappait à l'autorité de ses officiers pour suivre aveuglément les suggestions politiques du Comité de l'*Union nationale arménienne*, dont l'influence n'était rien moins qu'apaisante. Certains griefs furent exploités avec une évidente mauvaise foi et démesurément grossis : l'inexistence de la prime d'engagement, la solde inférieure à celle de nos troupes d'Afrique, le défaut d'équipements chauds pour une campagne d'hiver dans les régions montagneuses de l'Amanus et du Taurus, tout cela explique jusqu'à un certain point le mauvais esprit qui régnait à la légion arménienne.

Les premiers symptômes d'indiscipline se manifestèrent lors du premier séjour de l'émir Faïçal à Beyrouth. Son arrivée, le 18 novembre 1918, avait amené une certaine effervescence ; une discussion futile tourna soudain en bagarre entre la police et quelques soldats arméniens. C'en était assez pour réveiller l'animosité latente entre les contingents arméniens et la population musulmane d'une part, les chrétiens et la gendarmerie musulmane de l'autre.

Il semblait désormais hasardeux d'utiliser plus longtemps en Syrie la légion arménienne sans risquer de nouveaux incidents et nous aliéner les musulmans. On la transporta dans le nord (novembre-décembre 1918).

A peine débarqués à Alexandrette, les légionnaires se ruent sur les harems pour délivrer les Arméniennes qu'ils y trouveraient enfermées ; à Beylan, la répression d'actes

moins assez fort pour empêcher les rébellions de dégénérer en insurrections.

de terrorisme analogues provoque une mutinerie ; les soldats refusent d'obéir et se déclarent solidaires de leurs camarades. Les mêmes désordres se produisent à Deurtyol où le général Hamelin lui-même essaye de ramener les troupes au respect de la discipline et de l'honneur militaires, sans réussir à empêcher les rixes journalières entre Turcs et Arméniens (décembre 1918-janvier 1919). Les désertions se multiplient, tandis que le banditisme s'étend à Arab-Deresi et Khirik-Khan (janvier 1919).

La garnison d'Alexandrette assiste sur ces entrefaites au passage des rapatriés ramenés d'Alep et dirigés sur la Cilicie. Leur colère dépasse alors toutes bornes et s'abat sur nos tirailleurs musulmans envoyés pour les tenir en respect, châtier leurs cruautés et refréner les désertions. Le 16 février, une dispute éclate entre tirailleurs et légionnaires ; l'un de ceux-ci est atteint par un coup de feu tiré d'une maison. Aussitôt les légionnaires se répandent dans les rues, et en un clin d'œil la ville est livrée à l'incendie, au pillage et au meurtre. Les quelques marins du *Coutelas*, appelés à terre, parviennent à désarmer les mutins malgré les difficultés et les dangers que présente une telle opération exécutée sur une foule en pleine révolte. Une sélection sévère s'impose ; la résiliation progressive des engagements permettra de l'effectuer peu à peu.

Aux termes de l'armistice, les Alliés doivent occuper militairement le système des tunnels du Taurus. Les bataillons arméniens empruntés à la garnison d'Alexandrette gardent le contact avec l'ennemi, qui se replie suivant une régression établie par le G. H. Q. D'autres éléments, débarqués à Mersine, occupent successivement ce port, Hamidié, Missis, Adana, Tarsous, Bozanti (29 décembre 1918). Le lieutenant-colonel Romieu assume alors, avec le commandement des troupes d'occupation, les fonctions d'administrateur de la Cilicie.

Une émotion violente remua les populations musulmanes de Cilicie et particulièrement les Turcs, lorsqu'ils virent l'armée alliée d'occupation presque exclusivement représentée par des contingents arméniens. Les Jeunes-Turcs de Cilicie gardaient par delà le Taurus des intelligences suivies avec leurs compatriotes. Ils eurent vite fait d'ourdir une conspiration que favoriserait le désordre produit par le va-et-vient incessant des exilés sur le chemin du retour, des démobilisés turcs, des déserteurs et des vagabonds ; d'ailleurs la gendarmerie et les fonctionnaires turcs demeurant en place, les agitateurs escomptaient leur appui.

En Cilicie même, les légionnaires arméniens eurent une tenue plus correcte ; cependant des cas individuels d'indiscipline, de vengeances et de représailles pouvaient faire redouter un pendant aux événements d'Alexandrette ou de Deurtyol. Des troupes plus nombreuses et plus solides étaient nécessaires : du côté de l'Euphrate un raid de 150 soldats turcs avait atteint Djerablous, puis Akche-Keui, au nord-est d'Alep. Le même fait pouvait se reproduire du côté de Bozanti, et nous n'étions pas en état de le prévenir.

La relève des bataillons arméniens par des troupes anglaises fut donc décidée par le G. H. Q. Elle s'echelonna du 18 février au 16 mars. La légion arménienne demeura cependant en Cilicie, groupée à Adana, Mersine, Hamidié. Mais son rôle actif était terminé.

Les douloureux événements qui précèdent avaient grandement contribué à éloigner de nous certaines sympathies. La présence de quelques régiments métropolitains les eût évités. Elle nous eût aussi permis d'occuper militairement Damas et Alep. Cette opération était attendue ; elle n'eût étonné personne au lendemain de l'armistice, et le haut commandement britannique aurait eu mauvaise grâce à nous l'interdire. Un jour elle semblera risquée seulement pour

avoir été trop retardée ; et finalement il faudra toute une campagne, couronnée par une éclatante victoire, pour nous livrer les grands centres où pendant toute la première année nous fussions entrés sans tirer un coup de feu.

CHAPITRE IV

L'APPLICATION DES ACCORDS DE 1916

I. Nécessité pour les Alliés de régler en premier lieu les questions orientales. — La prédominance britannique en Syrie ; l'application des Accords ajournée. — II. La Convention du 30 septembre 1918. — Ses conséquences. — Le plan des coloniaux britanniques. — III. La théorie de la caducité des Accords. — La déclaration du 9 novembre 1918. — IV. Les instructions du 22 octobre 1918. — Le rôle du haut commissaire de la République en Syrie. — Ses rapports avec le général en chef de l'armée d'Égypte.

I

Ce fut, et l'expérience l'a prouvé, une grave erreur de méthode de la part du Congrès de la paix de ne pas placer la question d'Orient en tête de son ordre du jour. Pendant quelques semaines les Alliés en furent les arbitres ; l'histoire leur enseignait de mettre sans tarder ce privilège à profit ; avec non moins de force l'intérêt général prescrivait de pacifier au plus tôt l'Orient, puis de le restaurer. Il suffisait pour cela de fixer le sort de la Turquie et de pourvoir d'un statut régulier les territoires dont on l'amputait ; la création d'organismes permanents et stables, recrutés et surveillés par les Puissances tutrices eût ramené le calme et garanti l'ordre. Les populations, heureuses d'échapper enfin à l'arbitraire, se fussent en effet inclinées sans murmures devant tout pouvoir juste, impartial et fort.

Entamé sans arrière-pensées, dès l'ouverture de la Conférence, le débat sur les affaires orientales se présentait

de façon assez simple : les accords de la France avec l'Angleterre, les conventions entre l'Italie et les deux premières, les engagements pris par l'Entente envers la Grèce pouvaient utilement servir de bases aux travaux des Alliés. Ces textes à revoir, à remanier, à compléter, s'il y avait lieu, constituaient l'ébauche même du traité. Il suffisait en outre de s'inspirer d'un constant esprit d'équité réciproque et des principes hautement proclamés pendant la guerre par les Alliés. Enfin, la Turquie elle-même, vaincue et amoindrie, demeurait une pièce maîtresse de l'échiquier oriental. La sagesse conseillait à ses adversaires de la veille, après l'avoir privée des provinces qu'elle était reconnue inapte à gouverner, à s'en refaire une amie ; amie déférente certes et soumise à leurs directions, assez forte néanmoins, d'abord pour tenir, en même temps que les Détroits et leurs abords immédiats, ce bastion qu'est l'Anatolie, puis pour entreprendre sa reconstitution économique au plus grand bénéfice de ses créanciers français, anglais, grecs et italiens. La question d'Orient ainsi résolue, les Alliés se trouvaient dorénavant libres de concentrer entièrement leur attention sur l'Europe centrale et la Russie.

La logique voulait que l'on procédât ainsi ; on ne la suivit pas ; le maintien du provisoire parut la suprême habileté, et, pour comble, à ces peuples vifs mais impressionnables, tout disposés au respect et à l'admiration, les Alliés donnèrent tout de suite le spectacle mesquin de leurs rivalités, et les y associèrent même à l'occasion.

Aussi, pour avoir été trop différé, pour n'avoir pas tenu compte de mille contingences particulières à l'Orient, et, en un mot, s'être égaré dans l'abstrait, le programme des Alliés dans ce pays fit faillite à l'heure des réalisations. Ils avaient parlé de nationalités, de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de liberté, de progrès et de civilisation : idées généreuses mais chimériques en ces contrées où l'enchevêtrement des races, des reli-

gions, des rites et des sectes, leurs ambitions extrêmes et désordonnées, leurs traditions contradictoires, leurs jalousies et leurs rancunes ancestrales rendent nécessaire une autorité supérieure et redoutée. Les Orientaux comprirent vite que les temps n'étaient pas changés, que, tout comme jadis, leurs pays restaient entre les mains des vainqueurs objets de trocs et de compensations. Quoi d'étonnant à ce qu'eux-mêmes aient alors cherché à sauvegarder leur avenir et à fixer l'incertitude de leur destinée. Parmi les esprits aigris dans une attente impatiente, lassés de phrases creuses et de promesses négligées, les fauteurs de troubles trouvèrent un excellent terrain de propagande et d'intrigue ; et dans tout l'Orient, de Constantinople à Bassorah, de Bakou à El-Arish, grandit une fermentation dangereuse.

***

Au moins, en ce qui concernait la Syrie proprement dite, il ne semblait pas qu'entre la France et l'Angleterre des difficultés fussent à prévoir : les signatures échangées en 1916, en prévision du résultat auquel les Alliés venaient précisément d'atteindre, devaient jouer automatiquement. Tout au plus fallait-il, entre Paris et Londres, un échange de vues préalable pour déterminer la date d'exécution et fixer quelques points de détail. Il n'était pas nécessaire d'attendre la promulgation officielle d'un traité de paix qui se bornerait vraisemblablement à ratifier le fait accompli, ni de se préoccuper de l'autorisation éventuelle d'une Société des Nations encore inexistante. On disait les États-Unis défavorables aux arrangements de 1916, conclus il est vrai en dehors d'eux, mais en un temps où, neutres encore, ils restaient étrangers aux combinaisons entre Alliés ; le néant de leurs intérêts dans le Levant enlevait beaucoup de valeur à leurs critiques. Quant à la Russie, partie contractante en 1916, elle était forclose.

Rien, en tout cela, ne modifiait les positions respectives de la France et de l'Angleterre.

Lors de la débâcle turque, en dépit des rêves d'indépendance dont se berçait le nationalisme arabe, la Syrie attendait la France, prête à lui confier son avenir. Les libérateurs parurent : c'étaient les troupes britanniques de l'*Egyptian Expeditionary Force* et leur formidable appareil. Les Syriens les virent défiler, escortées du maigre détachement français de Palestine et de Syrie. Partout circulaient des soldats anglais, des officiers anglais, des automobiles anglaises, des camions et des convois de chameaux anglais ; des cargos et des destroyers anglais encombraient le port de Beyrouth ; enfin des garnisons anglaises occupèrent même les villes soumises à notre influence.

Les Orientaux vénèrent la force et s'inclinent devant la richesse ; le faste et les manifestations extérieures de puissance les impressionnent et les fascinent. Les Anglais n'épargnèrent donc rien pour frapper l'imagination populaire. Prisonniers chez eux pendant la guerre, les indigènes avaient mal connu la gloire, dont, sous d'autres cieux, la France s'était couverte. Loin de dissiper cette ignorance, nos alliés insistèrent complaisamment sur l'appauvrissement de la France. Leur pitié compatit aux ruines de la généreuse nation déchue du premier rang par épuisement militaire et financier, trop absorbée d'ailleurs à panser ses plaies pour avoir encore un superflu d'énergie à prodiguer au dehors. Les Syriens ne pouvaient donc être frappés que de ce qu'ils voyaient, et ils ne voyaient partout que la force anglaise. Et ce fut la première atteinte à notre prestige.

Il faut regretter à tous points de vue que les circonstances et la nécessité de tenir tête à l'ennemi sur les fronts principaux nous aient ravi l'occasion de jouer au cours de la guerre en ce coin d'Orient le grand rôle qui nous revenait. Au moins, pouvions-nous, sitôt l'armistice avec les empires centraux, reparaître là-bas tels que nos droits

historiques confirmés par des accords récents nous en faisaient un devoir.

On ne pouvait plus invoquer alors d'impossibilités majeures. La défaite allemande rendait disponibles une partie de nos forces ; sur le front autrichien d'Italie nous avions deux divisions toutes prêtes, si l'on avait voulu, à s'embarquer pour le Levant. Effectivement, un corps expéditionnaire fut rassemblé, mais pour être transporté sur les côtes russes de la mer Noire ! Malgré les avertissements les plus autorisés, le gouvernement français avait négligé d'envoyer sur place en temps utile le personnel voulu, ôtant ainsi beaucoup de poids à ses réclamations ultérieures. Il se trouva donc bientôt en Syrie en présence d'une de ces situations de fait dont il est toujours délicat de demander ensuite la suppression en s'appuyant sur le droit pur. « État de choses transitoire », écrivait M. Clemenceau au président du Comité central syrien, le 6 décembre 1918, « la question sera réglée dans toute son ampleur au Congrès de la paix. » La validité des Accords dépendait-elle donc de l'agrément superflu des non-contractants?

Ici, comme en bien d'autres cas non moins graves, les Alliés, à une ligne de conduite nette préférèrent une politique au jour le jour, pleine d'ambiguïtés, féconde en malentendus, infiniment plus onéreuse pour eux et plus énervante pour les populations. Une foule de complications désastreuses devaient en découler. Ce fut, au point de vue français, la faute initiale. M. Franklin-Bouillon en avertit la Chambre, le 27 décembre 1918 : « Nous sommes en présence d'un traité, dit-il... Il engage la France et l'Angleterre. Il s'agit de savoir quel usage nous en ferons. Or, ce qui frappe d'abord, c'est qu'il n'a pas été appliqué ou qu'il a été mal appliqué. »

Ce n'est donc pas aux yeux des Anglais seuls que notre gouvernement donnait l'impression de négliger les intérêts de la France en Orient. Ceux qui, chez nous, en avaient

la responsabilité n'en montraient le souci que par boutades, sans résolution ni méthode. Nous ne pouvions tout de même pas demander aux hommes d'État britanniques de prendre en main une cause que les nôtres défendaient si mollement. Les propositions anglaises au Congrès de la paix ne nous favorisaient guère ; elles reflétaient le point de vue anglais en contre-partie duquel nous ne proposions rien. Il aurait fallu avoir une politique, l'exposer et s'y tenir, savoir dès le début où nous allions, ce que nous voulions, au lieu de nous en remettre aux circonstances, et à la bonne volonté d'amis dont nous savions les intérêts très différents des nôtres.

Cette observation de M. Poincaré, au sujet de l'Accord d'Angora, vaut pour la Syrie : « Nous avons paru penser que nous désobligerions moins l'Angleterre par la souplesse et l'habileté que par l'énergie et la netteté, et précisément nous avons adopté en cela la conduite qui devait le plus lui déplaire (1). »

Si nous avions fait preuve de la même opiniâtreté que le gouvernement britannique à imposer nos vues, nul doute que celui-ci eût mis un frein aux fantaisies de certains anglo-indiens et anglo-égyptiens, qui, en matière de relations anglo-françaises, semblaient depuis 1904, voire même depuis 1898, n'avoir rien appris ni rien oublié.

Que ce fût par insouciance ou par crainte d'indisposer ses alliés, le gouvernement français ne crut pas devoir exiger d'eux l'application immédiate du Traité de 1916, et consentit à la laisser remettre à une date indéterminée. Cet accord, définitif dans son ensemble, n'était sans doute pas un tout rigide auquel on ne pût rien changer. Encore fallait-il l'expérimenter : les amendements pratiques se fussent révélés à l'usage.

(1) *Le Temps* du 28 novembre 1921.

***

Les raisons spécieuses ne manquaient pas d'ajourner l'application des Accords de 1916. La Russie faisait défaut et l'attitude défavorable des États-Unis obligerait, disait-on, le Congrès de la paix à une nouvelle discussion générale, ainsi que l'avait annoncé M. Clemenceau lui-même. De son côté, le royaume du Hedjaz, fort d'espérances plus substantielles antérieurement consenties par l'Angleterre, se refusait à admettre un pacte par lequel on avait, sans son assentiment, disposé de territoires dont il revendiquait l'héritage. Les engagements de l'Angleterre envers le Malik du Hedjaz présentaient en effet, à notre insu, des contradictions avec ceux qu'elle avait souscrits vis-à-vis de nous ; et certains Anglais se trouvaient soudain pris de scrupules et d'hésitations entre les promesses faites au « roi des Arabes » et la parole donnée à la France.

De son côté, le haut commandement britannique ne jugeait pas le moment venu d'autoriser l'application du Traité, sous prétexte des « nécessités militaires » que, du reste, il ne précisait pas. Qu'avait-il cependant à craindre d'une armée turque en pleine dislocation et si peu redoutable que, d'autre part, il ne trouvait pas imprudent, à ce moment-là même, de la faire surveiller par de chétifs éléments empruntés au D. F. P. S.? Quant à l'effervescence provoquée par la débâcle turque, elle n'avait pas de racines dans une population dont la masse désirait avant tout la sécurité et la paix. Rien ne justifiait donc un luxe de précautions qui prolongerait dans le pays un régime d'exception.

Mais la fiction d'un régime d'armistice favorisait les plans de l'impérialisme britannique. La présence de ses troupes permettait à l'état-major anglais d'agir efficacement sur une race peu belliqueuse qu'impressionnait

pareil déploiement de forces. En retirant ses armées de Syrie, l'Angleterre eût perdu son meilleur moyen d'influence, c'est-à-dire d'intimidation. Cependant le gouvernement français pouvait-il encore faire respecter ses volontés par le général Allenby lorsqu'il s'était spontanément désarmé en laissant à celui-ci carte blanche?

II

Dès l'origine, pendant la campagne de Palestine, certaines divergences de vues, parfois assez graves, s'étaient manifestées entre le haut commissaire de la République française et le commandant en chef de l'armée britannique. Ce dernier voyait sans bonne grâce à ses côtés un témoin, dont le rôle, assez mal défini d'ailleurs, pourrait, le cas échéant, devenir une gêne. Afin de préciser les attributions mutuelles, une convention organique parut nécessaire. Elle fut signée à Londres le 30 septembre 1918.

Son texte maintenait l'autorité suprême du commandant en chef, doublant ainsi ses pouvoirs militaires d'une investiture politique. « Dans la zone des intérêts français spéciaux déterminés par l'Accord franco-anglais de 1916 », le haut commissaire de la République était adjoint au général commandant en chef, en qualité de « principal conseiller politique » (*Chief Political Adviser*). Exclu de tout débat ou conférence revêtant un caractère militaire, il désignait les conseillers politiques réclamés par le ou les gouvernements arabes de la zone A. Pour toutes les questions politiques et administratives concernant cette zone, le haut commissaire était l'unique intermédiaire entre le ou les gouvernements qui y seraient établis et le commandant en chef. Seulement, et cette clause annulait sur-le-champ la précédente, le droit demeurait à « qui

que ce soit » de s'adresser directement au commandant en chef. Sans doute ce dernier devait-il à son conseiller de lui communiquer « postérieurement la substance de tout entretien officiel concernant des sujets non militaires, qui pourrait avoir lieu entre lui et toute personne qui aura été autorisée à l'approcher, sans passer par l'intermédiaire du principal conseiller politique ; » réserve qu'en pratique les mots *postérieurement* et *entretien officiel*, volontairement imprécis, permirent d'éluder sous mille prétextes de temps, de distance et d'opportunité.

Le principal conseiller politique recevait en outre la mission d'établir « dans les villes du littoral syrien situées dans la zone Bleue » des administrations civiles provisoires et d'en choisir le personnel, dont il serait responsable vis-à-vis du commandant en chef. A cela se bornaient ses attributions. En retour, il demeurait soumis à « l'autorité suprême » du commandant en chef ; quant aux fonctionnaires choisis par lui pour l'administration, ils relevaient, eux aussi, du commandant en chef, aux instructions duquel ils étaient tenus d'obéir.

L'état-major britannique ne respecta la Convention du 30 septembre que dans la mesure où elle put lui servir ; mais il s'en prévalut pour attribuer à notre haut commissaire le titre de principal conseiller politique à l'exclusion de tout autre, procédé mesquin qui devait diminuer son prestige en soulignant sa dépendance.

La Convention de septembre 1918, élaborée en vue de prévenir les difficultés éventuelles, en accrut au contraire les chances et la gravité. Elle consacrait en effet, entre le commandement militaire britannique et l'autorité civile française, un dualisme de fait, dont il ne pouvait manquer de naître les plus regrettables frictions. Les attributions du premier empiétaient sur les prérogatives de la seconde et, comme on le verra, paralysèrent à demi son action.

C'était entrer dans le jeu de l'Angleterre avec une rare candeur que de consentir, ainsi que nous le fîmes, à subor-

donner, jusque dans les zones réservées à notre contrôle, le haut commissaire de la République au général en chef de l'armée d'Égypte. L'on accordait implicitement à sir Edmund Allenby, peu enclin à les refuser, pleins pouvoirs sur l'ensemble des territoires libérés (1). Dès lors, agissant en véritable dictateur, le commandant en chef prétendit brider sans ménagements les initiatives de l'administration française sur les régions qui lui étaient imparties, interdisant, parfois sans motif plausible, jusqu'aux réformes les plus urgentes et les plus unanimement réclamées. Ainsi, contre le gré des habitants, de nombreux fonctionnaires décriés furent maintenus, et les anciennes circonscriptions administratives conservées. Beyrouth resta chef-lieu d'un vilayet arbitrairement délimité, et la grande cité libanaise fut exclue du Liban, de même que Sour et Tripoli.

Dans l'accomplissement de leur mission officielle ou la remise en état de leurs affaires particulières, nos compatriotes se heurtèrent quotidiennement aux objections les plus extravagantes du Grand Quartier Général britannique et l'on put voir à maintes reprises les intérêts austro-allemands mieux préservés que les nôtres.

Le caractère impérieux du général et sa formation politique le prédisposaient spécialement au rôle qu'il allait être appelé à jouer. Son entourage ne l'en détournerait point, composé en grande partie de « coloniaux », parmi lesquels le général Bols, chef d'état-major, peu suspect de francophilie, exerçait une influence prépondérante.

Or les coloniaux anglais, dont les projets grandioses ne sont un mystère pour personne, n'appréhendaient pas sans amertume l'installation de la France en Syrie. C'était pour eux l'effondrement de vastes espérances, au

(1) Le pouvoir politique presque absolu qu'exerça le général Allenby en Syrie dépassait de beaucoup l'autorité limitée des commandants en chef français sur le Rhin et à Constantinople, dont il était la contrepartie.

moment où la faillite russe leur inspirait la tentation d'absorber l'empire turc tout entier.

***

Depuis Napoléon, un grand principe fondamental inspire la politique extérieure britannique ; la défense et la conservation de l'empire des Indes. Aujourd'hui, plus que jamais, ce principe reste sa directive souveraine. Les Indes font vivre la Grande-Bretagne et, plus qu'aucune autre possession, contribuent à sa richesse ; elle en a fait un immense marché, un colossal entrepôt ; elle y possède 315 millions de producteurs et de consommateurs. Aucune alliance, aucun sentiment de justice ne peuvent donc prévaloir contre la nécessité vitale pour l'Angleterre de garder ce magnifique domaine et les routes qui y conduisent. Aussi, dans le but d'ajouter encore à sa sécurité et d'en acquérir une nouvelle voie d'accès, nos alliés avaient-ils projeté la création d'un pont terrestre entre l'Afrique et l'Asie anglaises et préparé pour les Indes, à travers la Mésopotamie et la Palestine, un débouché direct sur la Méditerranée.

L'Accord de 1916 réalisait pleinement ce dessein. Cependant, certains Anglais ne s'en déclarèrent pas satisfaits (1). Ils affectèrent d'estimer la protection des Indes compromise par une Syrie française. On se demande cependant si le voisinage immédiat d'un empire qui s'étend de l'Himalaya jusqu'au Cap sans presque de solution de continuité, n'est pas plus dangereux pour la Syrie que la Syrie pour cet empire. Pour tout dire, ces coloniaux n'assistaient pas d'un œil serein à notre établissement dans le couloir syrien qui, au lieu de servir de trait d'union à l'Égypte et à la Mésopotamie, les iso-

(1) Cf. les regrets exprimés par lord Curzon à la Chambre des Communes : « Si les accords de 1916 étaient à refaire, nous ne les referions pas. »

lerait désormais l'une de l'autre. Le Traité de 1916 avait bien prévu un chemin de fer exclusivement anglais reliant directement Caïffa à Bagdad et doublant le canal de Suez ; mais sa construction serait ruineuse, son rapport nul et sa surveillance à travers le désert difficile et coûteuse. Le réseau syrien, par contre, entièrement achevé et rattaché au Bagdad-Constantinople, se glissant à l'abri des montagnes syriennes, offrait l'avantage de drainer sur tout son parcours des régions particulièrement productives ; de Mossoul à la mer Morte, d'Adana à Gaza, les richesses du sol et du sous-sol, les possibilités commerciales ne pouvaient laisser insensible l'esprit d'entreprise des *businessmen* d'outre-Manche. Les militaires, qui rêvaient d'un bastion syrien, flanquant l'Égypte et protégeant les Indes, se ménageaient l'appui des hommes d'affaires ; ils fortifiaient même leur thèse de considérations morales : l'Angleterre, grande Puissance musulmane, ne pouvait laisser hors de son orbite les deux pôles de l'Islam, La Mecque, capitale religieuse, et Damas, foyer illustre de la pensée musulmane. Le raisonnement, pour être valable, devait logiquement conclure à l'introduction de la Syrie dans le système d'États-tampons et vassaux, destinés à couvrir les Indes.

Cette doctrine eut, à n'en pas douter, la faveur de l'état-major britannique de l'armée d'Égypte. Le gouvernement anglais affirma officiellement, il est vrai, et en plusieurs circonstances, n'avoir aucune intention sur la Syrie, qui resterait française ; pourquoi donc laissa-t-il si longtemps ses représentants libres de nous susciter les plus invraisemblables difficultés et multiplier les incidents fâcheux?

On sait combien la situation de *beatus possidens* inspire de tentations. Les conjonctures militaires avaient voulu que la Syrie fût subitement inondée de troupes britanniques ; si absolue que fût notre confiance en nos alliés, la prudence élémentaire commandait de ne pas les y

laisser seuls, à plus forte raison de ne pas leur y concéder la prédominance.

Le haut commandement britannique sut profiter des dispositions conciliantes à l'extrême dont était animé le gouvernement français. L'occupation militaire lui donnait la haute main sur toutes les affaires du pays ; il allait tenter notre éviction du Levant, ou tout au moins nous y réduire à la portion congrue. A l'heure opportune, un concours de circonstances trop habilement ménagées et de manœuvres trop suivies, pour n'être pas le fruit d'un plan préconçu, devaient amener la France d'elle-même au renoncement. Certains agents anglais répétaient à tout venant qu'en Syrie nous étions des gêneurs et que, tôt ou tard, il nous faudrait plier bagages. L'un d'eux le déclarait ouvertement à un notable syrien : « Nous saurons bien dégoûter la Syrie de la France, et la France de a Syrie. » Tout fut mis en œuvre à cet effet, et nul concours ne parut superflu : intrigues chérifiennes, propagande américaine, inquiétudes des chrétiens, blessures d'amour-propre, mépris de nos intérêts, difficultés diplomatiques. A nos droits historiques, impossibles à récuser, on opposa d'autres droits, ceux-là purement factices, et auxquels, en définitive, fut sacrifiée la plus belle partie des nôtres.

On espérait qu'à la fin, lassée et découragée, la France s'éloignerait, tandis que la Syrie entrerait à son tour dans cette construction majestueuse qui, de l'Hindoukouch à la Méditerranée, doit servir de péristyle à l'empire des Indes. Avec des moyens rajeunis l'histoire se renouvelle : dominés par la rivalité de l'Angleterre et de la France en Orient, les événements de Syrie marquent un nouvel épisode de leurs luttes séculaires pour l'hégémonie coloniale. Après les Indes et le Canada, l'Égypte, après l'Égypte, la Syrie. A travers les siècles, la politique d'expansion britannique reste extraordinairement identique à elle-même.

III

La France n'a pas pris dès le début en Orient la place que lui faisaient les traités ; elle a « laissé, sans raison aucune, s'envenimer le plus grave problème posé hors d'Europe (1). » Nous avons vu pourquoi : indifférence, timidité, sacrifice consenti à la bonne harmonie de l'Entente. Toujours est-il qu'absents de l'Orient pendant la guerre, nous le demeurons encore après. M. Briand l'a constaté devant la Chambre le 15 juin 1920 : « Les Accords de 1916 stipulaient qu'au cours des opérations en Asie Mineure, la France jouerait son rôle. Quel était ce rôle? C'était, au fur et à mesure de l'évacuation des zones, d'occuper la sienne ; dès qu'un pays était libéré, la France devait en prendre l'administration. Elle ne l'a pas fait ; alors les Anglais, eux, l'ont fait. »

Nous n'avons pas occupé notre zone. C'est que le War-Office et le général Allenby se sont formellement opposés à l'envoi de renforts français en Orient. Nous nous sommes soumis à ce veto. Et le haut commandement britannique de prendre aussitôt argument de la faiblesse de nos effectifs pour maintenir lui-même en Syrie, dans le but que l'on sait, des forces considérables, tout à fait disproportionnées avec les besoins réels.

La question de la relève des troupes britanniques par les troupes françaises s'est posée alors pour la première fois. Pendant une année, elle reparaîtra périodiquement au plus grand préjudice des bonnes relations entre alliés. La Convention de septembre 1918 stipulait, il est vrai, que le général Allenby recevrait des instructions concernant la place prépondérante à réserver aux troupes fran-

1) *Le Temps*, 7 avril 1919.

çaises dans la zone Bleue. Mais on fit en sorte que cet article demeurât lettre morte.

Le haut commandement britannique s'est employé à retarder l'application du Traité de 1916. Il y a réussi. Les coloniaux britanniques ont désormais la voie libre pour exécuter la deuxième partie de leur plan : ils vont plaider la caducité des Accords, et prétendront s'appuyer sur le consentement tacite de la France elle-même ; comme si tout doive être remis en question, ils s'appliqueront sans relâche à créer une nouvelle situation de fait qui nous contraigne à baisser le ton.

Cette théorie n'est d'ailleurs pas nouvelle ; dès le 26 juillet 1918, le *Near East* commentait en ces termes un discours de lord Robert Cecil aux Communes : « Une tentative sera faite pour empêcher l'établissement de la *Pax britannica* sur la Mésopotamie et la Syrie, mais sur ce point, on peut montrer que les intérêts des Arabes et ceux de la paix du monde coïncident, et le contraste entre le régime présent et ancien doit être constamment montré pour empêcher l'idée fausse de se répandre que le nouvel ordre peut être maintenu sans la direction de l'administration britannique. » L'avertissement passa-t-il inaperçu? On doit le croire, puisque le gouvernement français ne craignit pas d'abandonner à ses alliés le soin de veiller sur nos droits et sur l'exécution des Accords.

Cette indifférence et les circonstances du moment ont fait concevoir aux Anglais des espérances qui dépassent singulièrement celles dont ils pouvaient se flatter deux ans plus tôt. Pour mettre en doute la validité des Accords, ils font état de la carence de la Russie. Ils soutiennent en outre que les Accords de 1916 impliquaient une participation effective de notre pays à la campagne de Palestine. C'est que l'ogre russe n'est plus à redouter, et, désormais, il suffit à l'Angleterre d'États indigènes bien en main ; le Foreign Office adopte alors une politique dont il ne se départira plus. La Grande-Bretagne ne saurait

prétendre ouvertement à la Syrie, sans violer par trop effrontément les droits reconnus à la France. Il sera plus habile de nous évincer de Syrie par personne interposée. La diplomatie britannique s'éclipsera dans les négociations pour nous laisser discuter avec les États arabes qu'elle inspirera. C'est bien le sens d'un article publié par le *Times* du 17 novembre 1918 et que l'on a attribué à cette époque au colonel Lawrence : « La clef nécessaire, pour comprendre notre politique en ce qui concerne les Arabes, est que nous avons enfin reconnu la vanité de notre politique traditionnelle de soutenir la Turquie contre ses ennemis, et que nous nous sommes occupés de substituer un remplaçant libéral à l'empire corrompu et efféminé des Turcs. Ce remplaçant est le peuple arabe ; les autres remplaçants étant une Palestine nouvelle et une Arménie nouvelle...

« Ceux qui connaissent l'Arabe dans ce qu'il a de meilleur, ont le plus grand espoir en son avenir ; et avec un guide ferme et avisé, et avec une aide telle que nous sommes mieux placés que tout autre pays pour lui donner, ses espérances d'un nouvel État ou de nouveaux États arabes ont bien des chances de s'accomplir. »

De la France, pas un mot. On semble déjà, et un peu prématurément, considérer qu'elle a disparu de l'Orient ou qu'elle est sur le point d'en disparaître.

Le gouvernement français, est-il besoin de le dire, n'admit jamais la caducité des Accords ; ils avaient établi un parallélisme entre les droits de la France en Syrie et ceux de l'Angleterre en Mésopotamie, et l'opinion n'eût pas admis chez nous que les seconds fussent confirmés tandis que l'on escamotait les premiers. Quel nouveau principe de droit ou simplement d'équité autorise l'un des signataires d'un pacte à en confisquer tous les avantages, à les élargir même, tout en traitant ce pacte comme caduc à l'égard d'un autre signataire, sous prétexte qu'un troisième est défaillant? L'Angleterre renonçait-elle à

ranger sous son influence la zone neutre de l'Accord anglo-russe de 1907, relatif à la Perse, et même à agir déjà comme tutrice de la Perse entière ? s'effaçait-elle en Mésopotamie ? Elle s'assurait au contraire, et bien au delà, tous es bénéfices des Accords de 1916. Pouvait-elle prétendre ceux-ci caducs en ce qui concerne la France, parce que sa coopération militaire en Palestine avait été secondaire ?

***

Suivant la Convention de septembre 1918, il était « recommandé aux gouvernements français et britannique de saisir la première occasion pour publier une déclaration... relative à leur attitude envers les territoires libérés de la domination turque ». Cette déclaration, était-il dit, « devra faire ressortir qu'aucun de ces gouvernements n'a l'intention d'annexer une partie du territoire arabe », mais que tous deux se conformeront aux stipulations de l'acte de 1916.

Alors que leurs soldats pénétraient en Syrie, le 9 novembre 1918, l'Angleterre et la France publièrent en conséquence une déclaration commune :

Le but que la France et la Grande-Bretagne avaient en vue, en poursuivant en Orient la guerre déchaînée par l'ambition allemande, c'est l'affranchissement complet et définitif des peuples si longtemps opprimés par les Turcs et l'établissement de gouvernements et d'administrations nationales, puisant leur autorité dans l'initiative et le libre choix des populations indigènes... Dans le but de rendre ces intentions effectives, la France et la Grande-Bretagne se sont mises d'accord pour encourager et assister la création de gouvernements et d'administrations nationales en Syrie et en Mésopotamie... Loin de chercher à imposer des institutions déterminées aux populations de ces régions, leur seul objet est d'assurer, par leur aide et par leur assistance efficace, l'exercice normal de la souveraineté aux gouvernements et aux administrations adoptées par ces régions par le libre consentement des populations...

Cette déclaration, quoi qu'en ait dit le *Daily Telegraph* (1) sous l'inspiration de M. Lloyd George, n'avait rien d'incompatible avec l'exécution du Traité de 1916, qu'elle ne faisait que confirmer ; mais elle embrouillait comme à plaisir l'écheveau des affaires orientales. Elle était malheureusement conçue en termes vagues, tellement vagues que les espérances les plus folles en naquirent.

La diffusion des idées wilsoniennes s'était opérée en Orient avec une foudroyante célérité. La liberté promise aux peuples de disposer d'eux-mêmes fut accueillie par les populations au pied de la lettre. Les indigènes, simplistes, en escomptèrent l'application immédiate. L'heure était propice aux agitateurs de toutes sortes de persuader aux populations que leur éducation politique et administrative était assez achevée, pour que les collaborations étrangères devinssent une contrainte superflue. La déclaration du 9 novembre 1918 venait encore confirmer ces dires et enraciner les indigènes dans leurs illusions. Il eût été cependant sage aux Alliés de définir les limites qu'ils entendaient poser à l'application des principes wilsoniens. La franchise et la prudence leur conseillaient de spécifier pour quelles raisons le droit de disposer d'eux-mêmes ne saurait être reconnu aux peuples mineurs de l'Orient, et quel genre de tutelle on pensait leur appliquer dans leur propre intérêt, comme dans celui de l'ordre général.

Aussi peut-on juger des déceptions, lorsque ces populations constatèrent par la suite qu'elles n'avaient fait que passer du « joug turc », que beaucoup se prirent à regretter, à un régime militaire plus ou moins rigide, plus ou moins brutal, toujours maladroit, souvent même vexatoire, tel que celui qu'inaugura le gouvernement arabe. Les promesses d'un régime libéral, que la déclaration de novembre rendaient si séduisantes, s'évanouirent. Les Anglais s'empressèrent d'appliquer à la Palestine un

(1) *Daily Telegraph* du 11 septembre 1919.

régime d'administration directe et nous dûmes, avec toutefois plus de ménagements, faire de même en zone Bleue.

IV

Le 22 octobre 1918, sir J.-L. Bols, major général, signait les *Instructions sur l'administration des Territoires Ennemis Occupés* (1) qui réglementaient le fonctionnement d'une « administration militaire provisoire ».

Aux zones prévues par l'Accord de 1916, on substituait en Syrie trois zones nouvelles ; une *zone Sud*, englobant à peu de chose près la Palestine (ancienne zone Brune), sous une administration britannique ; une *zone Nord*, comprenant approximativement la zone Bleue jusqu'à Alexandrette, attribuée à l'administration française ; une *zone Est*, s'étendant sur les provinces d'Alep et de Damas, confiée à l'administration chérifienne.

Théoriquement, si l'on se reporte aux Instructions du 22 octobre, il ne devait être question ni d'administration anglaise, ni d'administration française, ni d'administration chérifienne. Le commandant en chef considérait que de telles dénominations tendraient à faire préjuger des destinées futures des pays occupés, alors que ces destinées ne devaient être réglées qu'au moment de la signature du traité de paix.

Chaque administrateur en chef, déclaré « directement responsable vis-à-vis du commandant en chef pour toutes les questions », devait se conformer aux lois militaires anglaises, tout en respectant, autant que possible, « le système turc de gouvernement » et l'organisation administrative déjà existante. Il était tenu de pourvoir par

(1) Par abréviation T. E. O., en anglais O. E. T. A. (*Occupied Ennemy Territory Administration.*)

ses propres moyens aux grands services publics : finances, justice, police et gendarmerie, prisons, travaux publics, agriculture, commerce et industrie, postes et télégraphes, instruction publique, cultes, hygiène.

L'Instruction se terminait ainsi : « Les administrateurs en chef et les gouverneurs militaires doivent bien se pénétrer de l'idée que *l'occupation militaire est temporaire et provisoire, et ne peut en aucune façon préjuger du règlement final qui sera établi à la Conférence de la paix. En conséquence, il leur est formellement interdit d'entreprendre aucune propagande politique.* »

Les Instructions du 22 octobre visaient en apparence à appliquer les Accords de 1916. Elles consacraient en réalité la suprématie britannique, modifiaient d'autorité les frontières prévues par le Traité de 1916, et, contrairement à l'esprit comme à la lettre de celui-ci, imposaient à la France, sans même la consulter, un mode déterminé d'administration pour sa propre zone.

Depuis 1860, les Libanais revendiquaient inlassablement la fertile plaine de la Békaâ, dont ils tiraient leur subsistance en céréales, et que les Turcs avaient rattachée au vilayet de Damas. L'Accord de 1916 avait enfin fait droit à ce vœu et rattaché à la zone Bleue les districts de Baalbeck, de la Békaâ, de Hasbeya et Racheya, qui, antérieurement à 1860, faisaient partie du Liban.

Les Instructions du 22 octobre affectaient de nouveau ces territoires à la zone Est. L'état-major anglais justifia d'abord sa décision par des motifs de commodité administrative, pour ne pas amputer le vilayet de Damas des arrondissements qui lui appartenaient sous le régime turc. Mais en ce temps-là Nazareth, Caïffa et Saint-Jean-d'Acre dépendaient du vilayet de Beyrouth, auquel les Anglais ne manifestaient aucune velléité de les restituer (1). Pris dans un dilemme, l'état-major britannique

(1) Il en était de même pour le caza de Safed, à la limite de la Pales-

prétexta les nécessités militaires ; argument sans réplique dont il se couvrira désormais toutes les fois qu'il ne pourra invoquer une raison valable à l'appui de ses décisions. Les Arabes devaient occuper la Békaâ, et les districts qui en dépendent, car l'apparition des troupes françaises y eût, au dire des Anglais, provoqué des désordres.

***

Les Instructions Bols continuaient le travail d'éviction morale de la France. Notre haut commissaire, M. Georges Picot, ne se résigna pas au rôle purement honoraire où l'on prétendait confiner le principal conseiller politique. Il sut se créer une place qu'on ne lui faisait pas, et s'imposer. La connaissance qu'il avait acquise de l'Orient avant la guerre (1) le qualifiait spécialement pour réaliser l'œuvre dont, aux négociations du Traité de 1916, il avait contribué à jeter les fondements. Il s'y attacha avec persévérance, prodigue de son activité, sans avoir égard ni aux fatigues ni aux obstacles. Sa souplesse d'esprit le servit en maintes circonstances délicates, atténuant dans ses rapports avec le général en chef bien des froissements et des malentendus.

La mission du haut commissaire l'amenait à entretenir des relations permanentes avec l'administration française, le haut commandement britannique, les administrations des zones voisines, l'état-major des T. F. L., la division navale française, le Conseil Administratif du Liban, enfin les chefs des divers groupements religieux et les notabilités indigènes. Il était l'intermédiaire obligé du gouvernement français et de la plupart de ces organismes ;

tine. Ce district appartenait sous le régime turc au vilayet de Beyrouth. Le Traité de 1916 l'avait inscrit dans la zone Bleue, les Instructions du 22 octobre le rattachèrent à la zone Sud, à laquelle il n'a plus cessé d'appartenir.

(1) M. Georges Picot avait occupé en 1913-1914 le poste de consul général de France à Beyrouth.

entre les uns et les autres il remplissait fréquemment le rôle d'arbitre, et la clairvoyance de ses avis sut aplanir maintes fois les difficultés et calmer des mécontentements trop prompts.

Étant donnée l'organisation administrative imposée par le commandement britannique, le haut commissariat ne pouvait être qu'une agence purement politique, sans attributions nettement définies ; ses différents bureaux furent constitués dans ce sens, mais les collaborateurs immédiats de M. Georges Picot eurent cependant à tout moment à résoudre une foule de problèmes connexes (1). La politique en Orient, en cette période surtout, pénétrait en effet les questions qui lui semblaient les plus étrangères. La France avait d'autre part en Syrie des traditions morales qu'il ne fallait à aucun prix laisser périmer. Aussi, parmi les premiers conseillers dont il s'entoura, M. Georges Picot fit-il appel au docteur Calmette (2), qu'il chargea des questions d'hygiène et de santé, et à M. Chevalley (3), auquel il confia l'instruction publique. La gestion du budget du haut commissariat fut remise à M. de Montréal, inspecteur général des finances ; M. Puech, conseiller à la Cour d'appel de Douai (4), fut appelé peu après à la charge de conseiller judiciaire.

Afin d'être à même de remplir utilement ses fonctions de conseiller politique pour la zone A, le haut commissaire avait détaché un officier de liaison à Damas (5), et un

(1) Parmi les collaborateurs de M. Georges Picot, le plus intimement associés à sa politique, il convient de citer, outre MM. Coulondre et Laforcade, le capitaine Dame, qui se distingua à la tête du bureau politique par une action personnelle très efficace, le capitaine de Jouffroy, les lieutenants Wiet et de Gontaut-Biron, l'officier interprète Fleury.

Pour les questions musulmanes, M. Georges Picot s'était attaché le capitaine Massignon, l'orientaliste bien connu, titulaire d'une chaire de sociologie musulmane au Collège de France.

(2) Professeur à la Faculté de médecine de Beyrouth.

(3) Professeur de droit à l'école Sultanieh du Caire.

(4) Précédemment substitut au tribunal de la Seine.

(5) Ce fut d'abord l'officier interprète Mercier, puis le colonel

autre à Alep (1). Par suite de l'hostilité que le gouvernement chérifien ne cessa de nous témoigner, le rôle officiel de ces délégués fut tout de représentation, sans aucun droit de s'immiscer dans les affaires. Le haut commissaire eut pourtant en eux de précieux et dévoués informateurs ; ils le renseignèrent sur l'état des esprits et les courants d'opinions qui se créaient autour d'eux. Par leur action personnelle, ils acquirent en outre une situation et une autorité suffisantes pour éclipser souvent celles de leurs camarades britanniques envers lesquels cependant le gouvernement chérifien affectait une considération qu'il refusait à nos représentants. Il eût été nécessaire également que des officiers de liaison français fussent admis à séjourner dans les centres importants de Homs et de Hamah. Le général Allenby se refusa formellement à l'autoriser (2).

Enfin, en Palestine, où la France avait tant d'intérêts à sauvegarder, un délégué du haut commissaire fut toléré (3). Mais, exposé plus que nul autre aux suspicions des autorités britanniques, il eut à en vaincre l'obstination et à en subir le mauvais vouloir. Tâche ingrate et pénible dans une zone où nos Alliés étaient maîtres absolus.

Si étrange que parût la chose, le haut commissariat ne possédait aucune des attributions consulaires. Celles-ci, l'état de guerre n'étant pas aboli, restèrent dévolues au consulat général des Pays-Bas, auquel la garde des intérêts

Cousse. Ce dernier avait servi à la mission du Hedjaz sous les ordres du colonel Brémond, qu'il remplaça en 1918.

(1) Le capitaine Pichon. Le lieutenant Pilley lui succéda dans ce poste après les massacres d'Alep, et fut lui-même remplacé par le lieutenant Dejean, à la suite des incidents Mundjem bey.

(2) Le général Allenby l'avait proposé tout d'abord, mais à une époque où le haut commissaire ne disposait de personne pour occuper ces postes. Plus tard, lorsque M. Georges Picot fut en mesure d'y déléguer des officiers, le commandant en chef s'y opposa en termes très nets.

(3) Le lieutenant Durieux, puis M. Rais, vers le milieu de 1919.

français avait été remise pour la durée des hostilités (1).

La Convention de septembre n'amena pas dans les rapports entre le général Allenby et le haut commissaire la détente espérée. Elle précisait que le principal conseiller politique serait obligatoirement consulté sur toutes mesures politiques prises en zone Bleue comme en zone A, ou qu'il en serait tout au moins informé. Les choses ne se passèrent presque jamais ainsi. Et dans les rares circonstances où le général Allenby recourut aux lumières de M. Georges Picot, il semble qu'il se soit ensuite appliqué à éluder de son mieux les conseils qui ne lui agréèrent point. Tous les moyens furent bons à l'état-major britannique de restreindre le rôle du haut commissaire et de lui rappeler sa dépendance vis-à-vis du commandant en chef. Celui-ci exigeait d'être avisé de tout, sans user d'une réciprocité à laquelle cependant il était tenu. Lorsque, le 13 janvier 1915, le général Allenby opéra son entrée officielle à Beyrouth, la place assignée dans le cortège à la voiture du haut commissaire venait seulement en troisième. Ce manquement aux convenances offensait gravement le prestige de la France. M. Georges Picot s'abstint de se joindre au défilé et se contenta de venir isolément saluer le général en chef à la gare. Le général Hamelin se vit désigner de même la sixième voiture pour des raisons de discipline militaire, il lui fut impossible de se joindre à la protestation muette du haut commissaire.

La tâche si lourde de M. Georges Picot eût été allégée par la certitude de voir ses efforts approuvés à Paris et secondés. Il eut au contraire trop fréquemment l'impression d'être isolé ; le gouvernement de Paris répondait à peine à ses demandes d'instructions précises. On le tenait

(1) Ce consulat avait à sa tête M. Hotz, avec lequel le haut commissaire de France entretint constamment les rapports les plus cordiaux. Il faut rendre hommage au dévouement et à l'activité dont M. Hotz fit preuve dans la protection des intérêts français.

insuffisamment au courant des négociations et des tractations qui se poursuivaient à la Conférence de la paix. Pour ne citer qu'un exemple, M. Georges Picot ignora pendant longtemps la cession de Mossoul à l'Angleterre, pourtant décidée dès décembre 1918. Aussi fut-il à trois reprises obligé de s'embarquer pour la France afin d'apprendre sur place ce dont il eût dû être informé jour par jour.

On a reproché à M. Georges Picot d'avoir parfois manqué d'initiative et de sang-froid et fait appel au gouvernement français de ses litiges avec le commandement britannique, au lieu de régler amicalement les questions épineuses avec le général Allenby. Celui-ci n'ignorait pas l'intérêt modéré que portait le cabinet de Paris aux affaires orientales, jugées secondaires ; aussi quand son principal conseiller politique lui adressait une réclamation ou une protestation — et le fait se reproduisit fréquemment, tant les abus de pouvoir des autorités britanniques ou chérifiennes se multiplièrent, — la réponse ne variait guère : « Je suis général en chef des troupes alliées et n'obéis qu'au War-Office. Je ne connais ni mon gouvernement ni le vôtre. »

Le moyen, après cette fin de non-recevoir, de poursuivre la conversation sans en référer à Paris?

CHAPITRE V

LE RAVITAILLEMENT ET LES ŒUVRES D'ASSISTANCE

I. La famine au Liban. — L'organisation du ravitaillement. — Les pères Sarloutte et de Martimprey. — Mesures administratives. — Le ravitaillement de Beyrouth. — Le père Rémy. — Le frère Goutaudier au Liban. — II. L'hospitalisation des orphelins. — Les ouvroirs. — Organisation des services sanitaires dans le Liban et à Beyrouth. — III. Le rapatriement des Arméniens. — Rôle de la division navale et de la base navale. — Les abus.

I

Les nombreux témoignages d'attachement à la France, dont l'histoire du Liban est remplie, lui avaient depuis longtemps attiré le ressentiment des Germano-Turcs. La mort de quelques otages de choix, l'abbé Hayek, les frères Khazen, Mgr Chebli, n'apaisa pas la rancune de nos ennemis. Le peuple entier dut expier. On le condamna au supplice le plus silencieux, le plus cruel aussi, celui de la faim. « Je ne vous dépeindrai, a dit le docteur Alfred Khoury, ni les scènes déchirantes, ni les souffrances inouïes de ce peuple mourant de faim, ni le spectacle des faméliques tombant, faute d'herbes, le long des chemins. Je ne vous décrirai pas ces villages transformés en cimetières, où la mère, de ses mains, enterrait ses enfants. Pendant plus d'un an, le nombre des décès et le dépeuplement furent tels dans certaines régions que les inhuma-

tions devinrent impossibles. Le Liban n'était plus qu'un vaste charnier (1). »

Les marins français qui débarquèrent le 7 octobre 1918 à Beyrouth ont gardé le souvenir du spectacle horrible qu'offrait la malheureuse ville. Partout, des spectres demi-nus, décharnés, se traînant lamentablement. Les plus forts se disputent comme des chiens des restes de cuisine sur les tas d'ordures. Dans les rues, à tous les pas, des moribonds râlent ; près d'eux, des cadavres. Une charrette passera qui porte chaque jour son funèbre chargement à la fosse commune. On y enfouit jusqu'à cent victimes par jour.

Témoin de ces horreurs, le médecin du vaisseau amiral, le docteur Pierre, obtient aussitôt de son chef, l'amiral Varney, les premiers sacs de grain, qu'il va distribuer lui-même, sous la conduite du docteur Bezri, dans des bouges infects, où des misérables agonisent à côté de leurs parents morts.

La victoire de Naplouse a ouvert la Syrie aux Alliés. Le capitaine Coulondre, encore à Jérusalem, charge aussitôt le père Rémy, alors sergent au D. F. P. S., de se rendre en Égypte, et d'y acheter tout ce qu'il pourra se procurer de vivres. Le père Rémy était, avant la guerre, supérieur du couvent des capucins de Beyrouth et curé de la paroisse latine. Nul mieux que lui n'organisera les premiers secours. En quelques jours, il a rassemblé pour 1 250 000 francs de farine, de riz, de légumes secs, et ce stock est, par ses soins, immédiatement embarqué et dirigé sur Beyrouth. On soulagera ainsi la misère la plus immédiate et la plus visible.

Mais on ne meurt pas seulement à Beyrouth, on meurt dans toute la Montagne. La misère y est même encore

(1) *L'Asie française* de février 1922 a publié, dans ses documents annexes, un exposé très complet de l'organisation du ravitaillement, sous le titre « la Famine au Liban et l'assistance française aux Libanais ».

plus atroce. Les malheureux Libanais n'ont pas, comme les citadins, la ressource de la mendicité. Villages vides d'habitants morts de faim et ensevelis sous les terrasses écroulées de leurs maisons ; le long des routes, des squelettes aux jambes énormes, qui se laissent mourir ; on a dit qu'en certains endroits, comme à Tripoli, des mères s'étaient nourries de leurs enfants morts.

Le capitaine Coulondre a dû s'attarder quelques jours à Damas pour y discuter avec le commandant en chef la question de l'occupation française. Il arrive à Beyrouth vers le 15 octobre, et confie aussitôt le ravitaillement du Liban au père de Martimprey, chancelier de la Faculté de médecine de Beyrouth, et au père Sarloutte, supérieur du collège des lazaristes d'Antoura. Tous deux, encore officiers de marine, sont détachés à cet effet par l'amiral Varney au service du haut commissariat (1). Le choix de ces deux religieux est particulièrement heureux ; d'une trempe peu commune, ils connaissent à fond le pays, où l'un et l'autre ont vécu de longues années ; leur énergie et leurs facultés d'organisateurs sont en outre le gage de la diligence avec laquelle sera menée cette entreprise écrasante. Ils s'adjoignent un Libanais, M. Antoine Eddé, qui, pendant la guerre, a servi la France en qualité d'officier de marine (2). Celui-ci accepte la tâche ingrate d'assurer l'arrivage des approvisionnements à Beyrouth, et de les réexpédier sur les dépôts de la côte ou de la montagne.

Sans se laisser rebuter par les obstacles presque insurmontables auxquels ils se heurteront quotidiennement, ces trois hommes vont à eux seuls ravitailler une population affamée de plus de 200 000 âmes, en un pays

(1) Le père Sarloutte et le père de Martimprey furent, pendant la guerre, les plus précieux auxiliaires du commandant Trabaud à l'île Rouad, en qualité, le premier, d'aumônier de la Marine, le second de commissaire-interprète.

(2) M. Antoine Eddé avait fait partie du petit état-major de Rouad où il avait rendu les plus éminents services. Il est mort en 1920.

dépourvu en fait de toute organisation administrative, où, par conséquent, nul concours régulier ne peut les seconder.

On est au 18 octobre. Il faut se hâter ; chaque jour de retard se traduit par de nouveaux morts que ramasse la sinistre charrette. Les deux missionnaires se partagent également la besogne ; chacun ravitaillera la région qui lui est la plus familière, le père de Martimprey, le Liban Sud, du Nahr-el-Kelb jusqu'à Saïda, le père Sarloutte, le Liban Nord, du Nahr-el-Kelb au delà de Tripoli. En une demi-journée, les plans sont établis et discutés, le mode de distributions et les rations approuvés par le capitaine Coulondre. Celui-ci ouvre au service du ravitaillement un crédit d'un million par mois, et contresigne le projet d'achat de vivres en Égypte et aux Indes, établi par les pères Sarloutte et de Martimprey. Il leur donne pleins pouvoirs, d'accord avec le président du Conseil Administratif du Liban, pour réquisitionner locaux et moyens de transport. En dix jours, on a fait remplir, non sans peine, par les caïmakams, mudirs et cheikhs, et sous leur responsabilité, des feuilles de recensement en sept colonnes : mourants de faim, nécessiteux, riches, orphelins, morts, émigrés, ouvriers possibles ; on possède, de cette façon, une documentation à peu près complète, où peu de fraudes ont pu se glisser. Entre temps, des carnets de distribution à tickets mensuels ont été imprimés et des mesures confectionnées.

Dans les petits ports de la côte, on a installé des postes militaires, composés d'un sergent et de deux hommes, qui serviront d'entrepôts et de centres de distributions. Ils se doubleront, pendant l'hiver, de nouveaux postes établis à mi-flanc de la montagne, afin d'éviter aux Libanais un trajet trop long à travers les neiges. Leur nombre maximum atteindra quatorze (1).

(1) On avait installé ces postes aux emplacements les plus accessibles. Plusieurs d'entre eux ne purent cependant être qu'irrégulièrement

Pour transporter les vivres dans une zone montagneuse longue d'environ 150 kilomètres, large de 60, où le mauvais état des routes et des chemins rendit, à cette époque de l'année, toute circulation à peu près impossible, les organisateurs ne disposèrent que de moyens de fortune : au début, quelques goélettes, pour le service côtier ; afin de desservir les dépôts de l'intérieur, il fallut mendier auprès des Anglais leurs chameaux et leurs camions. Pourtant il fut impossible d'atteindre beaucoup de villages perdus dans la montagne, jusqu'à huit heures de marche et plus. Leurs habitants vinrent au-devant du ravitaillement, quelque long que fût le trajet ; ils avaient faim, et c'est tout dire.

L'aide britannique fut assez parcimonieuse. Non seulement nos alliés se firent beaucoup prier lorsqu'il fallut aviser aux moyens de transport, qu'eux seuls possédaient, puisque les chemins de fer étaient entre leurs mains, mais ils nous suscitèrent toutes sortes d'embarras pour le débarquement et l'emmagasinage des grains sur les quais de Beyrouth. Les Anglais n'en cherchèrent pas moins à tirer profit de leur concours dans cette œuvre purement d'humanité. Comme leurs hommes conduisaient les chameaux et les camions qu'ils nous prêtèrent, ils répandirent le bruit que ces largesses provenaient de la générosité de l'Angleterre et non de la France. Plusieurs fois même leurs officiers prétendirent contrôler nos distributions.

Afin d'organiser le ravitaillement, les pères de Martimprey, Sarloutte et Rémy furent obligés d'établir un dénombrement très serré de ce qui restait d'habitants. Suivant la statistique de la Croix-Rouge américaine, les décès par la faim s'étaient élevés à 250 000. Les calculs rigoureusement établis par les religieux français accusèrent un minimum de 180 000 morts et 210 000 survivants. Avant

approvisionnés, et notamment ceux de la montagne, à cause de l'état détestable des routes et des chemins.

1914, la population du Liban n'excédait pas 400 000 âmes, d'après les données officielles. Toutefois, comme tout recensement en Turquie précédait une levée d'hommes ou d'impôts, le chiffre de la population n'était jamais exactement apprécié. On peut donc se dire très près de la vérité en évaluant à 200 000 les victimes de la famine (1).

Pour organiser et transporter le ravitaillement on fit des prodiges ; le 1er novembre, tout était prêt. Les 830 villages du Liban avaient reçu leurs carnets de vivres, dûment visés et signés. 175 000 personnes purent venir toucher leurs provisions d'un mois. Et sur les routes et les sentiers du Liban se croisèrent des caravanes loqueteuses, qui descendaient avec des sacs vides ou qui remontaient vers leurs demeures chargées des dons de la France.

***

Tandis que le hautcommissariat s'est plus spécialement chargé du Liban, l'administration centrale, à peine constituée, s'occupe de Beyrouth. Dès le 20 octobre, le commandant Doizelet, gouverneur militaire, confie au zèle de ses officiers le ravitaillement de la ville. Et le 22, les distributions commencent sous la direction du père Rémy.

Des télégrammes avaient demandé d'urgence au gouvernement français l'envoi de bateaux chargés de grain. De son côté, la division navale du Levant rapportait le blé, le riz et les farines achetés par le père Rémy et rassemblés par l'intendance du D. F. P. S. à la base de Port-Saïd.

(1) « Batroun, écrit le docteur Joseph Ziadé, possédait 5 000 habitants ; à la fin de 1916, il n'en restait plus que 2 000. Marnéma, qui comptait 200 habitants, n'en avait plus que 6... Abdelli, autrefois de 2 000 âmes, n'en a plus que 150 ; à Rucha sur 160 habitants, il en reste 30 ; Abrine, de 3 000 résidents, en compte encore 500 ; Douk, de 300, en conserve seulement 7 ; les habitants de Nahr-el-Daheb ont disparu... »

Cependant, en attendant les secours demandés en France, et dont on ne pouvait escompter l'arrivée avant un mois au moins (1), il fallait faire ce qu'on pouvait avec les ressources locales et celles des régions voisines. Les autorités françaises eurent alors la triste surprise de constater que la famine n'avait pas eu pour cause unique une disette générale des denrées, mais aussi l'accaparement de certains approvisionnements par des commerçants peu scrupuleux qui ne craignaient pas de spéculer sur la misère de leurs compatriotes. Aussi, dès le 14 octobre, avait-on procédé à la réquisition générale des blés de la ville de Beyrouth. On prononça l'interdiction de toute sortie, et l'on soumit les entrées à la déclaration obligatoire. Des mesures analogues furent édictées pour le Liban.

L'armée anglaise céda environ 450 tonnes de blé par mois, et l'on put tirer quelques ressources des territoires de la zone Ouest qui n'avaient pas été éprouvés par la famine (2) ; on effectua de plus des achats dans la région du Hauran, et plus tard en Cilicie ; enfin, à partir de décembre 1918, arrivèrent les envois de France, dont la reprise relativement prompte de la vie économique permit d'ailleurs de se passer rapidement.

C'est le service du ravitaillement qui fut chargé de la réalisation et de la réunion de tous ces approvisionnements, ainsi que de leur répartition et de leur acheminement vers leurs destinations respectives. Il fonctionna dès l'origine sous la direction personnelle de l'administrateur en chef et du secrétaire général, secondés, comme on le verra, par les services de santé, de l'hygiène et de l'assistance publique. Car il fallait, non seulement lutter contre la famine, mais contre les maladies de tous genres et les épidémies qui ravageaient les malheureuses populations tombées au dernier degré de la misère physiologique.

(1) *L'Édouard Shaki*, premier bateau de vivres venant de France, arriva à Beyrouth dans les premiers jours de décembre 1918.

(2) La région d'Alexandrette notamment.

Le gouverneur militaire de Beyrouth fit établir des cartes de ravitaillement individuelles, gratuites, demi-gratuites, et payantes, qui donnaient droit aux denrées suivantes : farine, riz, sucre, café, pommes de terre. Au 1er décembre, les cartes gratuites furent supprimées, le ravitaillement des indigents étant désormais assuré par l'intermédiaire des établissements d'assistance réorganisés ou nouvellement ouverts (hôpitaux, asiles, orphelinats, ouvroirs, soupes populaires). Les cartes devinrent donc uniquement payantes, à tarif plein ou réduit, suivant la situation des ayants-droit constatée par une commission de contrôle, composée de notables de Beyrouth choisis dans toutes les communautés. Le nombre des cartes à prix réduit, encore de 53 000 en décembre 1918, pouvait être ramené à 24 000 en janvier 1919, pour tomber à zéro à la fin de l'hiver. La ration journalière, de 360 grammes de farine fut réduite dès le mois de janvier à 200 grammes de farine et 100 grammes de riz. Le ravitaillement gratuit ou à prix réduit fut toujours réservé en principe aux infirmes, malingres, vieillards, ainsi qu'aux femmes et enfants incapables de travailler.

Le ravitaillement payant, assuré par cinquante magasins répartis dans toute la ville de Beyrouth et les dépôts établis dans le Liban, rendit les plus grands services à la classe moyenne. En dehors de l'appoint qu'apportèrent ces magasins à l'alimentation de la population à des prix raisonnables, ils eurent l'avantage de maintenir les cours du commerce dans les limites normales, d'obliger les stocks des négociants à sortir, et d'empêcher ainsi tout accaparement et toute spéculation sur les denrées de première nécessité. D'ailleurs, une des premières mesures prises, sitôt le marché quelque peu réapprovisionné, fut la taxation de ces denrées : celle-ci modéra l'âpreté au gain des marchands. Elle subit des révisions périodiques, qui ramenèrent le blé, entre novembre et décembre 1918,

de 10 et 11 P. E. (1) le *rotol* (2 kg. 500) à 8 et 8,5, et la farine de 11 et 12 P. E. à 9.

En février 1919, les interdictions de sortie purent être levées, tant la situation économique s'était améliorée à Beyrouth.

Dans les deux premiers mois de son existence, le ravitaillement civil avait réuni et distribué à Beyrouth et dans tout le Liban près de 2 500 tonnes de blé, de farine et denrées diverses, représentant l'alimentation journalière d'environ 200 000 personnes.

Le ravitaillement était en plein fonctionnement, lorsque M. Georges Picot revint de France. Celui-ci confirma toutes les dispositions prises par son collaborateur, le capitaine Coulondre, et pressa de tout son pouvoir les expéditions de blé et de céréales ; si bien qu'en fin de décembre, deux mois après les premiers secours, la mort par la faim ne faisait plus de victimes. Les pères Sarloutte et de Martimprey pouvaient venir annoncer au haut commissaire que la famine était enrayée et lui faire part de la reconnaissance populaire, dont, en tous lieux, ils recueillaient les témoignages.

Pour venir en aide à ceux que leur faiblesse rendait incapables de se traîner jusqu'aux dépôts de vivres et de transporter des charges, le père Rémy multiplia dans le Liban les soupes populaires confiées à des religieux ou des religieuses. On y délivrait journellement à tout indigent un pain de 300 grammes, et une portion chaude de légumes secs, cuits et assaisonnés. Le père Rémy put ainsi distribuer pendant l'hiver 1918-1919, 3 600 000 repas et nourrir 25 000 personnes.

Les pères Sarloutte et de Martimprey s'étaient dépensés sans compter à l'organisation du service du ravitaillement. En février, le second fut appelé par M. Georges Picot à réorganiser la Faculté de médecine, tandis que le pre-

(1) Abréviation courante pour piastre égyptienne.

mier, à bout de forces, se voyait obligé de regagner la France. Les quelques semaines qui suivirent amenèrent un certain relâchement dans les postes, car leur personnel indigène, livré à lui-même, céda vite aux habitudes de nonchalance du pays. Le lieutenant Goutaudier (1) fut alors chargé du service du ravitaillement ; son premier soin fut de resserrer la discipline et de remplacer les chefs de poste syriens (2) par des Français, mutations difficilement obtenues de l'état-major français, en peine d'effectifs. D'autre part, l'armée britannique restreignait son concours : ses camions, plus difficiles à obtenir, laissèrent plusieurs postes démunis. Il fallut déplacer ces postes, et en supprimer d'autres.

A partir de juin, malgré la sécheresse qui avait un peu compromis les cultures, les premières récoltes, dont les semences avaient été fournies par le haut commissariat, commençaient à soulager la population. Le lieutenant Goutaudier s'appliqua donc à réduire progressivement les rations. Tandis qu'aux premiers mois les quantités avaient atteint 800 tonnes, elles tombèrent en mai à 650 tonnes, pour être réduites en juin à 550, en juillet à 500, en août à 400. Beaucoup de gens en effet possédaient des ressources suffisantes pour se passer désormais du ravitaillement gratuit. Des supercheries avaient été découvertes ; certains morts mangeaient. D'autre part, il y avait beaucoup de pauvres honteux ; les atteindre était difficile, car la famine n'avait pas étouffé les haines et les jalousies entre voisins. Partout où les renseignements donnés par les autorités se révélèrent inexacts, le lieutenant Goutaudier se montra inexorable. Le ravitaillement fut à peu près supprimé pendant l'été 1919. Il ne subsista que par

(1) Le lieutenant Goutaudier était un frère mariste, appartenant avant la guerre aux missions que cette congrégation possédait en Syrie. — Il se distingua à la tête de la compagnie syrienne à la bataille de Tull-Kéram.

(2) Le personnel des postes était fourni par la 20e et la 23e compagnie syrienne.

petites quantités pour les indigents notoires, et le ravitaillement ne fut plus assuré qu'aux 10 000 orphelins et enfants abandonnés que l'on avait groupés dans les asiles ou les orphelinats.

Le lieutenant Goutaudier termina le ravitaillement gratuit vers la mi-juillet, laissant en certains endroits des quantités suffisantes pour juillet et août. A ce moment-là, tous les postes furent rappelés.

Le ravitaillement fut fait vraiment à la française, vite et bien. Pendant six mois, plus de 150 000 personnes participèrent aux largesses de la France, qui représentèrent 15 000 tonnes de denrées et une dépense d'une vingtaine de millions. Les musulmans et les Druses eurent, dans les secours, les mêmes droits que les chrétiens, catholiques ou non ; la misère fut le seul titre pour obtenir le carnet de vivres.

Par mesure de précaution, le service du ravitaillement fut encore maintenu pendant les hivers 1919-1920 et 1920-1921 ; toutefois son rôle principal se réduisit alors à servir de magasin central pour les établissements d'assistance, et, par ses disponibilités, à lutter contre la cherté de la vie en servant de régulateur au marché local.

A l'œuvre considérable accomplie restent attachés les noms du lieutenant Clinchant, puis du capitaine Ruffat, chefs successifs du ravitaillement à l'administration centrale, des commandants Doizelet et Séchet, gouverneur de Beyrouth et administrateur du Liban, du lieutenant Chignac, chef du bureau des affaires civiles, enfin de deux Libanais, MM. Charles Corm et Alexandre Issa, dont on ne saurait oublier le dévouement et l'intelligente activité.

II

Parallèlement à l'œuvre du ravitaillement se développait avec la même activité celle des services de santé, de l'hygiène et de l'assistance publique, qui en était le complément indispensable. Elle fut dirigée d'abord par le médecin-major Chatinières (1), et continuée par le docteur Calmette, secondé par le docteur Bonan pour la ville de Beyrouth, et le docteur Bellama pour le Liban.

A son arrivée à Beyrouth, le capitaine Coulondre avait fait recueillir en une seule journée, dans les rues de la ville, 1 500 enfants qui erraient, mourant de misère et de faim. C'étaient pour la plupart des orphelins venus de la montagne, dans l'espoir de trouver quelque nourriture. On leur ouvrit à Tayouni, dans la banlieue de Beyrouth, un vaste refuge, où les petits abandonnés, dont le nombre croissait sans cesse, furent triés, nettoyés, habillés, puis de là, dirigés sur les divers asiles aménagés à la hâte dans d'anciennes usines, dans les maisons abandonnées et dans les couvents de la montagne. En peu de jours, 10 000 enfants avaient été rassemblés. A peine débarquées, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul en prirent 1 500 dans leurs deux orphelinats et dans leurs six maisons du Liban, sommairement reconstituées ; les sœurs de la Charité de Besançon en accueillirent un millier dans leur orphelinat de Beyrouth et dans ceux qu'elles fondèrent aussitôt à Aley, Baabdeth, Araya et Biskinta. Plus de 2 000 autres orphelins trouvèrent un abri chez les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, dans leurs

(1) Le docteur Chatinières avait, au fur et à mesure de l'avance des troupes alliées en Palestine, créé dans cette province des infirmeries et des dispensaires (infirmerie de Deir-Sineid, dispensaires de Jérusalem, de Bethléem, de Jaffa).

établissements de Beyrouth et de Saïda, chez les sœurs du Bon-Pasteur à Hamana, les sœurs du Sacré-Cœur, à Batroun, Ghazir et Damour, enfin auprès des moines maronites à Bahersaf.

On munit les principaux asiles d'infirmeries où les malades furent traités et les suspects mis en observation.

Cette œuvre dirigée surtout par le père Rémy, et à laquelle le docteur Calmette donna également tous ses soins, dépendait spécialement du haut commissariat ; elle se prolongea bien après que la crise de la famine eût été enrayée, et sauva ainsi la vie à une multitude de petits vagabonds et d'abandonnés.

Pour fournir ces asiles du nécessaire, et leur procurer les vêtements, les matelas et les couvertures, des ouvroirs furent créés sous la direction et la surveillance de religieuses. Là, un millier de femmes, jeunes pour la plupart, furent hébergées et sauvées de la débauche. Avec des étoffes arrivées de France ou envoyées par de riches Syriens d'Égypte, les ouvrières, devenues rapidement adroites, confectionnèrent des vêtements et des pièces de lingerie. Le rendement fut remarquable ; il atteignit 25 000 pièces pendant les quelques mois où ces ouvroirs fonctionnèrent, car ils ne tardèrent pas à se vider, lorsque, dans leurs foyers reconstitués, les femmes trouvèrent à gagner honnêtement leur vie.

Dès les premiers jours de novembre 1918, les services sanitaires et hôpitaux étaient pourvus du personnel qui leur manquait. L'hôpital Saint-Georges, appartenant à la communauté grecque-orthodoxe, fut réquisitionné et converti en hôpital municipal de 200 lits. Un cours d'infirmières s'ouvrit à l'hôpital français. En décembre, un hôpital de 100 lits, pour maladies contagieuses, était prêt à fonctionner en cas d'épidémie, un hôpital de 150 lits pour enfants en voie d'organisation, des dispensaires et des soupes populaires intallés dans les différents quartiers de la ville. En même temps on réorganisait les hôpitaux

de Tripoli, qui se doublaient d'asiles et de dispensaires ; des orphelinats et des établissements d'assistance s'ouvraient à Saïda, Tyr, Nébatyé, Djedeidé, Lattakieh et Alexandrette.

Au Liban, où la situation était particulièrement critique, des médecins furent placés à la tête des cazas, avec des médecins adjoints, chargés d'assurer le service médical des villages éloignés. Des groupes sanitaires mobiles parcoururent la haute région, particulièrement déshéritée et appauvrie : des hôpitaux furent organisés à Baabda, Beiteddine, Zahlé, Batroun, Amchit, Zgorta et Djounieh.

Toute cette organisation recevait peu à peu son plein développement : en décembre 1918, le personnel médical, infirmier et administratif des services sanitaires fit l'objet d'une réorganisation complète ; on réglementa et on contrôla l'exercice de la médecine.

Dès la levée du blocus, les services quarantenaires, également réorganisés, purent fonctionner. Un peu plus tard, fut créée une commission d'hygiène et de salubrité publiques. Enfin, le service de santé entreprit et poursuivit avec succès la lutte contre le paludisme et la peste.

Aussi était-il permis de conclure, dès les premières semaines de l'occupation, que l'état sanitaire était bon, et que tout danger d'épidémie paraissait écarté. Pour comprendre toute l'importance de cette observation, que confirmèrent les événements, il faut se souvenir que les épidémies avaient été la règle les années précédentes (typhus exanthématique, grippe, etc.). Lors de notre arrivée, la misère, la malpropreté, les haillons envahis de vermine dont étaient à peine vêtus ces malheureux, tout pouvait faire redouter une nouvelle et grave épidémie de typhus. Mais les secours largement accordés aux populations, le ravitaillement assuré partout furent la meilleure coopération aux efforts médicaux. L'un des principaux moyens de défense fut l'hospitalisation immé-

diate des enfants qui erraient par les rues. Beaucoup, atteints du béribéri ou du typhus, semaient la contagion, qui se répandait dans toute la ville avec une terrifiante rapidité.

Ajoutons enfin à cette organisation importante les travaux qui furent immédiatement entrepris pour l'assainissement des villes (construction d'égouts, incinération des ordures ménagères, etc.). De son côté, le service vétérinaire surveillait et enrayait les épizooties, organisait des abattoirs, instituait l'inspection sanitaire des viandes, réglementait l'abatage du bétail et soumettait les foires et les marchés à la surveillance des vétérinaires.

III

Aux massacres, aux exécutions et à la famine, les Turcs avaient, pendant la guerre, ajouté les déportations. Un certain nombre de Syriens, connus pour leurs sympathies envers la France ou le nationalisme arabe, furent exilés en Anatolie, où beaucoup périrent misérablement ; parmi eux se trouvait le vaillant archevêque maronite de Beyrouth, Mgr Chébli. Cependant, c'est principalement sur les Arméniens que les Turcs pratiquèrent en grand le système des déportations. Ils en parquèrent des milliers en Syrie dans des camps de concentration, où les Alliés les trouvèrent dans le plus complet dénuement. A ces malheureux également la France allait aussitôt venir en aide.

Dès la libération de la Syrie, un *Comité de l'Union nationale arménienne* s'était fondé à Beyrouth. Le haut commissaire s'entendit avec lui pour organiser avec toute la célérité possible le retour des exilés dans leur patrie. M. Georges Picot nourrissait en effet le projet de constituer, dans une Cilicie protégée par la France, un « foyer » pour les Arméniens déportés. Ces derniers vécurent, en

attendant, dans des camps répartis entre Damas et Hamah. La pénurie de nos moyens ne permit pas en effet d'exécuter ce rapatriement aussi promptement que nous le souhaitions. On ne pouvait songer à l'opérer par Alep et Adana ; le matériel des chemins de fer syriens était presque totalement hors d'usage, et le peu que l'on en pouvait encore utiliser servait exclusivement aux transports militaires de l'armée britannique.

Il fallut recourir encore à la division navale du Levant. Elle était déjà surchargée. Outre le blocus qu'elle avait mission d'assurer, elle procédait alors à la recherche des mines, et effectuait le transport du ravitaillement entre Port-Saïd et Beyrouth. Elle put néanmoins débarquer environ 250 personnes par semaine à Mersine et à Alexandrette. On ne saurait, à ce propos, ménager les éloges aux équipages de notre force navale qui acceptèrent avec bonne humeur et générosité ce surcroît de travail et de fatigues. Loin de leur témoigner de la gratitude, leurs passagers, remplis d'exigences, se plaignirent trop souvent de n'être pas traités avec les égards que méritait leur infortune.

La base navale de Beyrouth eut sa large part dans l'effort à fournir. Il serait injuste de l'oublier. Le commandant Duchemin, qui la dirigeait, sut, malgré l'exiguïté de son personnel, mener à bien cette tâche supplémentaire. L'organisation des embarquements lui incombait, ainsi que le contrôle minutieux de l'identité des rapatriés et de leurs bagages. Ces précautions n'étaient pas superflues. L'Union nationale arménienne, du concours de laquelle nous n'eûmes guère à nous féliciter, trafiquait en effet sans vergogne, des laissez-passer qu'elle vendait aux Syriens et à des Juifs. Quant aux émigrants, ils cherchaient, malgré l'interdiction formelle, à faire passer, parmi les bagages strictement personnels uniquement autorisés, des caisses de tabac, des bidons d'alcool, des étoffes et des ballots de marchandises. Les fraudes

atteignirent même de telles proportions que la base navale se vit obligée, pour les faire cesser, de menacer de suspendre les embarquements. Les délégués de l'Union arménienne dans les camps de réfugiés abusèrent pareillement de leur situation. Chargés de déterminer les tours de départ, ils les fixèrent arbitrairement, au plus offrant.

Le rapatriement des Arméniens par Beyrouth porta sur plus de 8 000 personnes. Il fut presque en totalité accompli par nous sur des vaisseaux français. Depuis le petit chalutier jusqu'au croiseur, tous les bâtiments de la division navale participèrent tour à tour à cette besogne onéreuse et ingrate. Les Anglais ne firent que deux transports d'émigrants, de Caïffa à Mersine. Ils choisirent d'ailleurs de préférence les Arméniens protestants, pour servir d'avant-garde aux missions protestantes qui se proposaient de se rendre en Cilicie.

Plusieurs milliers de déportés arméniens se trouvaient également aux alentours d'Alep. Le colonel Clouscard, chargé de les rapatrier, les dirigea sur la Cilicie par voie ferrée. Cet officier subvenait à leur entretien jusqu'au moment de leur départ. Il assurait même très largement le concours financier de la France aux orphelinats de Marach et d'Aïntab, que géraient les Américains et les Anglais.

Arrivés en Cilicie, les Arméniens, réunis en groupements dans de nombreux villages, furent provisoirement abrités dans des baraques en briques de terre sèche, édifiées à la hâte. Pour leur fournir de l'occupation, le colonel Brémond, administrateur en chef, organisa des ouvroirs et des ateliers ; des écoles reçurent les enfants. Enfin, pour loger les orphelins, dont le nombre dépassa 10 000, des orphelinats s'ouvrirent dans tous les centres importants (1).

(1) A Adana, Sis, Hadjine, Deurtyol, Osmanié, Harounyé, Tarsous et Mersine.

***

L'énorme besogne, dont ce chapitre ne peut donner qu'un aperçu trop succinct, fut, on l'a vu, l'œuvre d'un nombre extrêmement restreint d'organisateurs et d'exécutants. Plus que tout ce que nous fîmes en Syrie pendant cette année de régime provisoire, elle impose l'admiration et la fierté. Il ne s'agissait pas là d'ambitions politiques, ni même de justes revendications à réaliser, mais de préserver des vies humaines et de sauver une race de l'extinction. C'était bien là un geste désintéressé conforme aux généreuses traditions de la France.

CHAPITRE VI

LA RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE, JUDICIAIRE ET FINANCIÈRE

I. L'administration française des T. E. O. Ouest. — Situation délicate vis-à-vis des autorités militaires britanniques. — Les circonscriptions administratives de la zone Ouest. — Les administrateurs français. — Mesures libérales. — Pénurie de personnel et de matériel de l'administration française. — II. Les réformes judiciaires. — La question des loyers. — III. La réorganisation financière. — Le bouleversement monétaire. — Le budget.

I

Dès sa création, l'administration française de la zone côtière se trouva en présence du plus délicat des problèmes qui, chaque jour résolu, allait se poser de nouveau chaque jour. Les instructions de l'état-major anglais, données le plus souvent en dehors du principal conseiller politique, contredirent parfois les directives de ce dernier. Elles contrarièrent fréquemment aussi les souhaits des habitants, aux yeux desquels les Français portèrent d'abord la responsabilité de mesures dont ils n'étaient qu'à regret les exécutants. La perspicacité des indigènes ne tarda pas néanmoins à percer à jour la tutelle imposée à notre administration ; les Syriens en conclurent à la véracité de la légende d'une France épuisée ; ils l'avaient connue jadis prépondérante en leur pays ; elle s'y tenait maintenant dans l'ombre de l'Angleterre et comme à solde. L'une n'y gagnait pas en sympathies, mais l'autre y perdait en prestige.

Le colonel de Piépape présida à la mise en train de

l'administration française. Dans le courant de décembre 1918, il dut rentrer en France, et transmit ses pouvoirs à son secrétaire général, le sous-intendant militaire Copin. Cet officier eut l'habileté méritoire de faire œuvre éminemment française sans contrevenir aux instructions du G. H. Q. Celui-ci, loin de nous simplifier la tâche, ne nous épargna aucune des innombrables difficultés inhérentes à l'organisation improvisée d'un pays ; il nous en suscita même de superflues et compliqua les situations les plus simples. Ses interventions constantes et ses tracasseries entravèrent, sous couleur de la contrôler, l'action des fonctionnaires français chargés de réparer le désarroi causé par la famine et les ruines de la guerre. La situation de nos administrateurs militaires de la première période (1918-1919) fut ainsi singulièrement épineuse. Malgré le régime de l'occupation mixte et leur subordination au commandement suprême britannique, pouvaient-ils oublier qu'ils étaient, en Syrie, les fourriers de la France?

***

Les territoires qui, au moment de l'entrée des troupes alliées en Syrie, avaient été remis à l'administration française, sous le nom primitif de zone Nord, comprenaient les circonscriptions administratives ottomanes suivantes :

1° Vilayet de Beyrouth (1) — moins les sandjaks de Naplouse et Saint-Jean-d'Acre, qui firent partie de la zone Sud (Palestine), placée sous l'administration anglaise (2).

(1) On sait que l'empire ottoman est partagé en *vilayets*, vastes provinces à la tête desquelles sont placés des *valis* (gouverneurs généraux) ; le vilayet se subdivise en *sandjaks*, équivalant à nos départements ; les sandjaks en *cazas* (arrondissements) ; les cazas en *mudiriehs* (cantons) ; les mudiriehs en villages. Les sandjaks, cazas et mudiriehs sont administrés respectivement par des *mutessarifs* (préfets), *caïmakams* (sous-préfets) et *mudirs* (chefs de canton). Ensuite viennent les *moukhtars* ou chefs de village, les localités importantes ayant seules une municipalité constituée.

(2) Conformément au Traité de 1916.

2° Province autonome du Liban.

3° Cazas d'Alexandrette, Antioche, Harim, Beylan et Djisr-es-Shogur, détachés du vilayet d'Alep. Les quatre premiers furent groupés sous le nom de sandjak autonome d'Alexandrette, celui de Djisr-es-Shogur fut rattaché au sandjak de Lattakieh (vilayet de Beyrouth).

4° Cazas de Hasbeya, Racheya et Baalbeck (plaine de la Békaâ), détachés du vilayet de Damas. Toutefois, le général commandant en chef spécifia, peu de jours après, dans les Instructions du 22 octobre, que ces cazas resteraient *provisoirement* administrés par les gouvernements arabes (1). Pendant toute la durée du régime d'administration militaire, la zone Nord ne subit aucune modification nouvelle. Dès le début, le sandjak de Beyrouth avait été scindé en ville de Beyrouth, avec un gouverneur autonome relevant directement du vilayet, et sandjak de Saïda. Puisque Beyrouth restait exclue du Liban, son importance et sa situation spéciale d'enclave dans les territoires libanais justifiaient cette division.

Lorsqu'en janvier 1919, une administration particulière française fut donnée à la Cilicie, cette province prit le nom de zone Nord, tandis que la zone côtière s'appela désormais zone Ouest (2).

(1) En fait cette situation dura jusqu'en juillet 1920, au moment où le général Gouraud marcha sur Damas. Les autorités françaises n'eurent donc, pendant la période qui nous occupe, aucune action sur ces districts. Ceux-ci relevèrent uniquement de l'autorité chérifienne.

(2) Voici la composition détaillée de la zone Ouest :

I. — *Vilayet de Beyrouth.*

Ville de Beyrouth.

Sandjak de Saïda (cazas de Saïda, Tyr, Merdjayoun).

Sandjak de Tripoli (cazas de Tripoli, Safita, Hosn-el-Akrad, Akkar).

Sandjak de Lattakieh (cazas de Lattakieh, Djiblé, Banias, Sahioun, Djisr-es-Shogur).

II. — *Province du Liban.*

Cazas de El-Koura, Batroun, Kesrouan, Zahlé, Metn, El-Chouf, Djezzin, Mudirieh autonome de Deir-el-Kamar.

III. — *Sandjak autonome d'Alexandrette.*

Cazas d'Alexandrette, Antioche, Harim et Beylan.

Le régime institué par les instructions du G. H. Q. britannique fut, en principe, celui de l'occupation militaire en pays ennemi, suivant les règles de la loi militaire anglaise (1). A la base se trouvait, dans toute la mesure compatible avec l sécurité de l'armée d'occupation, le respect et le maintien de l'administration locale établie (2) ; dès l'origine, d'ailleurs, de très larges tempéraments furent apportés à la loi de l'occupation, en raison du caractère « non hostile » — disaient les instructions officielles anglaises — des populations syrienne et libanaise. Seul, le *Territoire*, propriété de l'empire ottoman jusqu'à la ratification des traités à intervenir, conserva la qualification d' « ennemi », la seule correspondant à la condition juridique du moment : les habitants furent considérés comme délivrés du joug d'un État représentant l'ennemi commun pour eux et pour les Alliés.

***

Le régime militaire interdisait de confier aucune fonction à des civils, les indigènes exceptés. Des officiers français composèrent donc les cadres de l'administration centrale, qui se substitua, pour l'ensemble de la zone Ouest, au pouvoir central et aux divers ministères de Constantinople, avec lesquels tous liens étaient rompus. Nos officiers prirent de même la place des valis et des mutessarifs. La plupart de ces hauts fonctionnaires avaient disparu avant l'arrivée des Alliés. Il fut d'ailleurs décidé qu'aucun Turc ne serait maintenu dans l'administra-

(1) « Lois et vigueurs en usage en temps de guerre », chap. XIV, section 8 de la loi militaire britannique.

(2) « So far as reasonably possible and having regard to military interests and to the interests of the country, you will preserve the forms of government, respect the rights of the inhabitants and maintain in force the laws as they exist at the time of the occupation. » (Lettre de service délivrée par le général commandant en chef à l'administrateur en chef.)

tion ; des mesures furent immédiatement prises pour faciliter à ceux qui restaient encore les moyens de sortir de Syrie. Il était, d'autre part, à peu près impossible de les remplacer par des Syriens présentant des garanties suffisantes à la fois de compétence et d'intégrité. Cela forçait à restreindre l'autonomie qu'en principe nous désirions appliquer aux populations, et à soumettre l'ensemble de la zone, vilayets et sandjaks, à un régime d'administration directe.

L'administrateur en chef s'entoura de collaborateurs, qui se partagèrent les bureaux correspondant aux différents services techniques (1). A la tête du vilayet de Beyrouth et de la province du Liban furent nommés deux *administrateurs;* des *gouverneurs militaires*, assistés de quelques officiers adjoints, furent chargés des sandjaks. Ces fonctionnaires occupèrent respectivement les postes du vali, du gouverneur général et des mutessarifs révoqués ou défaillants.

Chaque caza fut doté d'un *sous-gouverneur militaire.* Mais partout où la chose parut sans inconvénients, les sous-gouverneurs ne firent pas d'administration directe : les caïmakams étaient en effet souvent d'origine syrienne ; ceux que leurs capacités et leur moralité permirent de conserver furent maintenus ; on combla même les vacances

(1) A l'administration centrale, les services furent répartis en huit bureaux techniques relevant d'un secrétariat général ;

Finances, P. T. T., douanes.

Agriculture, ravitaillement, eaux et forêts.

Travaux publics.

Santé, hygiène, assistance publique.

Justice.

Commerce et industrie.

Gendarmerie et police.

Instruction publique.

Le secrétariat général se composait lui-même d'un bureau des affaires civiles, traitant toutes les questions d'administration générale et des services communs du personnel, matériel, comptabilité et archives.

Enfin, l'administrateur en chef avait sous ses ordres directs, outre le secrétariat général, un cabinet militaire et un secrétariat particulier.

par des indigènes, toutes les fois que la population locale put fournir des candidats acceptables. Aussi, les sous-gouverneurs furent-ils seulement, pour la plupart, les délégués de la Puissance alors occupante, plus tard mandataire. Ils servirent d'intermédiaires entre les représentants supérieurs de l'administration française et les fonctionnaires syriens, et communiquèrent à ceux-ci toutes les directives nécessaires ; ils assurèrent la liaison entre les différents services, centralisant les renseignements qui en émanaient, constatant les résultats et coordonnant les efforts (1). C'était déjà la conception même du régime du mandat.

Il n'est pas superflu d'insister sur cette remarque ; elle répond aux reproches d'administration directe qu'à la légère on adressa souvent aux administrateurs de cette époque. L'administration directe ne fut en réalité mise en pratique que là où l'état de choses nous y obligea. Dès l'origine, le système du simple contrôle avait été institué à l'échelon du caza ; au mois de juillet 1919, l'administrateur en chef, d'accord avec le haut commissaire, M. Georges Picot, proposa au G. H. Q. britannique de l'étendre au sandjak ; cette innovation, approuvée en septembre, reçut, deux mois après, sa première application dans le sandjak de Lattakieh. La même observation s'applique également aux assemblées locales élues ou nommées (Conseil Administratif du Liban, conseils généraux et municipaux), qui furent maintenues partout où leur fonctionnement parut possible. Leur jeu régulier tempéra l'application de la loi militaire. Leurs prérogatives légales furent toujours respectées, et leurs vœux pris en considération, dans toute la mesure permise par les circonstances, notamment en matière budgétaire. Ainsi, les budgets particuliers de l'exercice 1919 furent

(1) Arrêté d'organisation de l'administrateur en chef en date du 14 octobre 1918.

soumis à l'examen et à la discussion du conseil général du vilayet de Beyrouth (1) et du Conseil Administratif du Liban.

L'administrateur en chef adressait, le 13 décembre 1918, la circulaire suivante aux administrateurs et gouverneurs :

Le mode d'alimentation en numéraire des services de l'administration des T. E. O., au moyen d'avances faites par le service de la trésorerie militaire anglaise, n'enlève rien aux attributions des assemblées locales en matière budgétaire, notamment en ce qui concerne l'approbation des demandes de crédit auxquelles ces sommes sont destinées à pourvoir.

Il convient donc :

1° Pour toutes les dépenses déjà engagées ou les crédits accordés, vu l'urgence, sur simple décision de l'administrateur en chef, de soumettre ces crédits à la ratification des assemblées compétentes ;

2° Pour les dépenses à venir, de les soumettre toujours, au préalable, à l'acceptation des mêmes assemblées ; mention de leur approbation devra être portée sur les projets de budgets ou demandes spéciales de crédits soumis à ma décision (2).

Les membres de ces assemblées et les populations apprécièrent d'autant plus ce geste libéral des autorités françaises que rien de semblable ne fut fait dans la zone Sud par les autorités britanniques (3).

***

Tenue en lisières par le haut commandement britannique, notre administration souffrait en outre d'une extrême pénurie de personnel et de matériel. Son organi-

(1) Arrêté n° 189, du 24 février 1919, fixant la nouvelle composition du conseil général du vilayet de Beyrouth, en raison du rattachement des sandjaks de Naplouse et Saint-Jean-d'Acre à la zone Sud.

(2) Circulaire n° 96.

(3) Le Conseil général du vilayet de Beyrouth se réunit du 8 février au 4 mars pour voter le budget. Il en résulta une augmentation très visible de la confiance publique à notre égard.

sation fut, au début, très embryonnaire. Il était difficile de prélever sur un corps aussi réduit que le D. F. P. S., sans désorganiser les troupes et services militaires chargés d'assurer l'occupation du pays, les officiers nécessaires et suffisants, en nombre et en qualité, pour faire face à la lourde tâche qui allait incomber à l'administration.

Et pourtant, au début de l'occupation, il avait fallu à la hâte créer de toutes pièces un véritable gouvernement et tous les services qui en dépendent. On choisit parmi les officiers du D. F. P. S. ceux que leurs fonctions militaires préparaient plus ou moins à ces emplois nouveaux. Le poste de secrétaire général fut ainsi confié au chef du service de l'intendance ; les bureaux des finances et des P. T. T., de la santé, de la gendarmerie, furent occupés par les chefs des services militaires correspondants du D. F. P. S. ; mais pour les autres, on dut faire appel à des officiers de complément dont les antécédents ou la profession civile avaient quelque rapport — parfois lointain — avec les emplois à pourvoir. Ces officiers, mus par un dévouement auquel il faut rendre hommage (1), prirent

(1) C'est une œuvre de justice de donner ici les noms des officiers qui, dès l'arrivée des troupes françaises en Syrie (16-24 octobre 1918), furent immédiatement chargés des principales fonctions administratives. Ce sont réellement les fondateurs de l'organisation française en Syrie :

Administrateur en chef : colonel de Piépape, remplacé par le sous-intendant Copin.

Secrétaire général : sous-intendant Copin, puis lieutenant-colonel Niéger.

Administrateur du vilayet de Beyrouth : commandant Capdejelle, puis commandant Deluol.

Gouverneur militaire de la ville de Beyrouth : commandant Doizelet.

Gouverneur militaire du sandjak de Saïda : capitaine Feijerl, puis commandant Charpentier.

Gouverneur militaire du sandjak de Tripoli : commandant Dupuis.

Gouverneur militaire du sandjak de Lattakieh : lieutenant de la Roche, puis commandant Minault.

Administrateur de la province du Liban : capitaine Beuscher, puis commandant Séchet.

Gouverneur militaire du sandjak autonome d'Alexandrette : capitaine Mathiot, puis commandant Malinjoud.

leur besogne à cœur et remédièrent en partie par leur conscience et leur labeur aux lacunes professionnelles. Ces qualités permirent d'obtenir des résultats remarquables en comparaison des difficultés de tous genres que présentait la situation, et auxquelles s'ajouta une crise à peu près permanente d'effectifs et d'instabilité.

Et cependant, nos officiers se tirèrent très honorablement de bien des cas embarrassants. En général même, leurs initiatives furent fécondes ; il y eut peu d'erreurs ou de maladresses parmi les nombreuses réformes accomplies avec l'unique souci du bien-être des populations et de la reconstitution du pays. Dans la suite, timidement le gouvernement français introduisit en Syrie presque un à un d'autres officiers pour compléter les cadres de l'administration. Mais on s'abstint d'ordinaire de se préoccuper de leur compétence. Il fallait des spécialistes ; l'administration et l'organisation d'un pays ne s'inventent point. Police, travaux publics, commerce, douanes, administration civile et politique veulent des hommes déjà rompus aux affaires de ce genre. C'est parmi eux que le gouvernement eût été bien inspiré de rechercher les tuteurs appelés à diriger les autorités indigènes.

Nos administrateurs demeurèrent toujours en nombre insuffisant. Leur chiffre resta notablement inférieur à celui que l'on avait jugé rigoureusement indispensable. Au mois d'août 1919, dans les services administratifs des zones Nord et Ouest, il manquait encore 45 officiers. Le faible effectif des T. F. L. nous empêchait de tenir garnison dans beaucoup de villes où les Anglais eux-mêmes nous offraient de les relever ; nous n'eûmes pas même la possibilité d'y installer des gouverneurs.

Après une période d'augmentation progressive, le total des officiers employés à l'adminitration de la zone Ouest s'éleva à une quarantaine. Or le minimum jugé indispensable avait été calculé à 64, chiffre modeste si l'on considère que, dans la zone Sud, les Anglais en employaient

à peu près le double pour un territoire beaucoup moins vaste et moins peuplé. Dans la zone Ouest, ce nombre de quarante ne put être dépassé pendant la période qui nous occupe (1) ; il venait à peine d'être atteint pour la première fois lorsque la démobilisation nous enleva les officiers de complément, au moment où ils commençaient à être bien au courant de leur service. Les difficultés de la relève ne permirent souvent de les remplacer qu'à longue échéance, en multipliant les mutations.

Si l'on remarque que les derniers officiers démobilisés quittèrent la Syrie en septembre 1919, on voit que l'administration primitive resta pendant toute la durée de son existence en mal d'organisation. Cela ne l'avait pas empêchée de se mettre résolument à l'œuvre, et de prouver les facultés régénératrices du génie français : « C'est un symbole de la merveilleuse adaptation de notre esprit à tout ce qui exige de l'initiative, du clair bon sens, et de l'élan spontané. Ces officiers, d'origines diverses, tous formés au dur creuset de la guerre, qui avaient remué les tranchées de notre sol, pour le défendre contre l'ennemi, apportaient dans ce pays rien que leur bonne volonté, et l'amour de leur patrie pour l'y faire aimer. Ils n'avaient point toutes les compétences, mais ils avaient mis tout leur courage à bien faire, à faire oublier à ce peuple opprimé les dures époques de la servitude et de la famine, à l'aider à reconstruire sa maison. Sans moyens matériels, ou si précaires, au milieu des difficultés de toutes sortes, entourés d'adversaires peu scrupuleux, voire même d'amis mal intentionnés, ces officiers n'ont pas failli à leur tâche. C'est là vraiment la leçon française : elle est à méditer parce qu'elle est encourageante (2). »

(1) En 1919-1920, sous le régime de l'occupation purement française, le personnel de la zone Ouest atteignit une centaine d'officiers et fonctionnaires civils.

(2) Discours prononcé par M. Chignac au banquet de dissolution de la zone Ouest (31 août 1920).

Aussi bien, un vaste champ d'action leur était-il ouvert : un pays ruiné, Beyrouth et le Liban ravagés par la famine et les épidémies, une situation financière lamentable, une administration locale le plus souvent incapable ou corrompue, habituée depuis trop longtemps au régime du « bakchich », une justice vénale, plus de transactions commerciales, l'industrie et l'agriculture paralysées, tous les services publics désorganisés, un réseau de voies de communication mis à mal par quatre ans de guerre ; telle était la situation dont le rétablissement s'offrait à leur activité.

***

La pauvreté de notre matériel allait de pair avec la pénurie de personnel. Dans un pays aux communications difficiles, aux routes rares et mal entretenues, nos officiers, obligés à de perpétuels déplacements, manquaient de moyens de locomotion. Beaucoup n'avaient pas de chevaux. En juin 1919 seulement, le port de Beyrouth débarquait le premier échelon des automobiles demandées d'urgence à Paris en octobre 1918 ! Jusque-là on se contenta des quelques voitures usagées qu'avaient bien voulu nous céder les Anglais, et l'on pouvait ainsi rencontrer le gouverneur du Liban, l'un des principaux fonctionnaires français, effectuant ses tournées sur une camionnette *Ford;* le haut commissaire lui-même circulait dans une *Ford* cahotante et ferraillante, et croisait, confortablement installés en d'imposantes voitures, des officiers anglais pourvus d'emplois subalternes. Les nôtres marchaient à pied parmi la foule. En Orient, où les signes de richesse ont une influence directe sur l'opinion, ce qui paraît ailleurs futile ou luxe superflu acquiert de l'importance.

Nous manquions pareillement de camions ; le petit nombre qu'en possédaient les T. F. L. suffisait à peine à leurs besoins. A tout propos, il nous fallut solliciter les

troupes britanniques de nous prêter les leurs. S'agissait-il de transporter le long de la côte du ravitaillement ou des troupes, c'était encore aux Anglais que nous devions quémander des bateaux. S'ils nous avaient refusé les moyens de transport, nous eussions été paralysés.

Les Français de Syrie s'efforcèrent de leur mieux à dissimuler la pénurie au sein de laquelle ils se débattaient. Combien de fois durent-ils pallier aux moyens inexistants par des expédients indignes du nom glorieux de la France ! La finesse et le coup d'œil des indigènes ne furent pas dupes. A qui la faute, si les Syriens, malgré leur très sincère attachement pour notre pays, se prirent à douter de sa puissance? Rien de visible ne démentait les allégations tendancieuses qui nous diminuaient, et, comme il faut vivre, qu'en Orient, plus que partout ailleurs, les réalités priment les sentiments, beaucoup s'interrogeaient là-bas pour savoir si nous étions toujours la Grande Nation à l'abri de laquelle il fait bon se grouper.

La France oubliait trop de donner à ses représentants l'aspect prestigieux de vainqueurs. Et il est profondément attristant que dans cet Orient à l'imagination vive, mais au sens pratique encore plus développé, l'héroïsme de nos soldats, la noblesse de notre cause, le triomphe de nos armes soient demeurés méconnus au bénéfice principal de nos alliés.

On a reproché au gouvernement français l'insuffisance des moyens financiers qu'il fournit à ses agents. Loin d'imiter la prodigalité du gouvernement britannique, la Commission des finances de la Chambre avait accordé en janvier 1919 seize millions pour la zone côtière, autant pour la Cilicie, et dix-huit millions pour les services du haut commissariat. Si l'on fait entrer en ligne de compte les dépenses du ravitaillement et l'urgence de tout réorganiser, afin de permettre à la France de faire figure honorable en Orient, ce budget ne permettait certes pas une politique de magnificence. C'était bien un peu le

« festin d'Harpagon » dont on a parlé, auquel nos agents en Orient étaient invités. Sans doute eût-il été plus profitable à l'influence française d'allouer à nos services administratifs les subsides considérables dont on verra l'émir Faïçal faire contre nous un si mauvais usage.

Les obstacles auxquels se heurta notre administration du fait de la pénurie extrême de personnel français se doublèrent de ceux qu'elle rencontra auprès du personnel indigène des administrations locales. Il apparut bien vite en effet que le corps des fonctionnaires légué par les Turcs aux vainqueurs ne constituait en général qu'un instrument fort imparfait. On procéda donc à une révision des cadres, le plus souvent pléthoriques, et des traitements, parfois dérisoires, mais que leurs titulaires savaient augmenter, en un mot, à une épuration générale. Tous ceux que leurs capacités ou leur moralité ne rendaient pas dignes du poste qu'ils occupaient furent éliminés ; une réglementation minutieuse détermina les conditions des nominations, des mutations, des révocations, et les entoura de toutes les garanties nécessaires, tant pour l'administration que pour les intéressés. On s'efforça de répandre dans tous les services les méthodes françaises de travail, avec tout ce qu'elles comportent de conscience et de probité administrative, et ce ne fut pas la partie la moins difficile de la tâche.

Une réforme analogue fut poursuivie dans la magistrature, où elle s'imposait davantage encore.

Aux premiers temps de l'occupation, en dehors des juridictions religieuses particulières que l'on respecta, la justice militaire fut seule à fonctionner. Elle subsista

d'ailleurs sur tout le territoire tant que dura le commandement suprême britannique. Un tribunal militaire permanent siégeait à cet effet à Beyrouth.

Cependant on décida tout de suite de rétablir une justice locale, compétente pour les affaires qui ne présentaient pas un caractère d'exception.

La répartition des services administratifs entre des officiers qui, pour la plupart, n'étaient en rien préparés à leur nouvelle mission, s'était heurtée à de nombreuses difficultés. Le choix d'un chef pour les services judiciaires ne fut pas le moins délicat ; il fallait en effet trouver, dans le corps des officiers, un homme qui possédât les connaissances juridiques indispensables. L'administration française fut, à cet égard, heureusement servie par la présence du lieutenant Maze ; ce dernier, docteur en droit et avocat, était par conséquent très qualifié pour jeter les bases des réformes les plus urgentes. Dès les premiers jours, il mit sur pied un plan de réorganisation de la justice, et fut en la matière le très utile conseil de l'administrateur en chef.

Le lieutenant Maze se préoccupa tout d'abord de remplacer les magistrats turcs, dont la fuite ou la destitution laissait vacants presque tous les postes élevés. Ce premier recrutement, patiemment opéré, porta sur le barreau local et quelques Syriens récemment rentrés. On ne pouvait, en effet, guère compter sur les magistrats indigènes que nous léguait le régime précédent. En général, confinés dans des fonctions inférieures, ils présentaient d'insuffisantes garanties de science et de moralité pour en occuper de plus hautes. En même temps, la situation matérielle des magistrats fut l'objet d'améliorations notables, ce qui leur permit l'indépendance.

On rectifia la hiérarchie ; les juges de première instance et d'appel étaient élus par la population dans des conditions de régularité tout à fait douteuses ; ils furent supprimés et remplacés par des fonctionnaires de carrière,

plus stables et surtout plus compétents. La réouverture de la Faculté de droit, dès le 8 novembre 1918, permit de hâter la formation à la fois de magistrats et avocats nouveaux.

Une amnistie pour les faits antérieurs à l'occupation fut accordée à un grand nombre de détenus dont l'inculpation parut mal fondée. De cette mesure d'indulgence bénéficièrent également les condamnés déjà aux deux tiers de leur peine ou atteints de maladies incurables.

Un comité de contrôle de la justice, provisoirement créé, proposa les sanctions qu'il estima nécessaires, trancha les conflits de juridictions, examina les titres des candidats, étudia toutes les réformes propres à améliorer le fonctionnement des tribunaux. Ce comité se composa de l'officier chef du service et de quatre membres indigènes. Lorsque après la première période boiteuse on put revenir au cours normal des affaires, ce comité fut supprimé.

Après la réorganisation des tribunaux, la première réforme importante devait être la création d'un barreau et la réglementation de la profession d'avocat. La question fut étudiée de très près par le lieutenant Maze, et mise au point par le conseiller judiciaire, M. Puech, arrivé à Beyrouth en janvier 1919. Un texte détermina les conditions d'exercice de la profession pour les avocats actuels et à venir ; il institua un conseil de l'ordre et un conseil de discipline, et nomma un bâtonnier. L'administration crut préférable, au moins pour la première année, de désigner elle-même le chef de l'ordre ; mais, par la suite, des dispositions complémentaires permirent aux avocats d'élire les membres du conseil de l'ordre et le bâtonnier.

La séparation des territoires occupés d'avec l'empire ottoman empêchait radicalement la transmission des pourvois en cassation à la Cour de Constantinople. On se vit donc obligé, par un arrêté du 17 juin 1919, de constituer à Beyrouth un tribunal supérieur faisant fonctions

de Cour de cassation. Ce tribunal comprenait un président, un vice-président et cinq conseillers d'une part, un procureur général et un avocat général de l'autre. Sa compétence s'étendait au civil et au criminel ; il siégeait en outre comme chambre de discipline. A ce tribunal fut adjointe une Chambre musulmane appelée à statuer sur toutes les décisions, susceptibles de pourvois, rendues par les tribunaux religieux musulmans, et sur celles qui, jadis, pour être exécutoires, devaient être approuvées ou visées par le Cheikh-ul-islam.

Malgré les difficultés extrêmes que présente une telle question en pays musulman, on tenta la création d'un casier judiciaire central. S'inspirant de la méthode adoptée en France pour les étrangers, dont l'état civil ne peut être absolument établi, la direction des services judiciaires reprit le système institué par la loi ottomane du 25 avril 1333 ; cette loi, excellente dans son principe, comme la plupart des textes ottomans, n'était jamais entrée en application ; elle fut simplifiée et mise au point. Il faudra cependant plusieurs années encore pour constituer un casier judiciaire complet ; ce sera seulement après de longs efforts qu'il sera possible d'avoir la certitude que toutes les condamnations prononcées en Syrie seront portées sur le casier judiciaire, et communiquées, sur leur demande, aux diverses juridictions. En elle-même, la tentative était un pas très sérieux vers le progrès ; elle fut perfectionnée par la suite.

***

La question des loyers fut une des graves préoccupations de l'administration. Le renchérissement de la vie et des matériaux interdisait presque absolument toute construction ; la population de Beyrouth avait en outre ensiblement augmenté ; la crise des logements atteignait donc, là aussi, un état aigu. Les locataires éprouvés par

la guerre ne payaient pas ; les propriétaires majoraient d'une manière inacceptable le prix de leurs locations. Une loi ottomane, loi de guerre du 8 avril 1334, avait édicté des dispositions très sages, limitant à 50 pour cent l'augmentation des loyers servant à l'habitation ; ces mesures devaient avoir leur effet jusqu'à une date de six mois après la fin des hostilités. L'administration reprit ce texte à son compte ; le commentant et le développant, elle en fit un arrêté de base qui produisit pour la population des effets heureux.

Cette loi ne frappait primitivement que les locaux à usage d'habitation ; le 9 septembre 1919, l'administration dut réglementer également l'augmentation du prix de location à autres usages. Les contribuables étaient en effet victimes par contre-coup de l'augmentation des frais généraux imputés aux commerçants. Une commission détermina la proportion dont les propriétaires eurent le droit d'augmenter leurs baux.

Le moratorium devait enfin retenir toute l'attention de la direction des services judiciaires. Tout au début de l'occupation, le 26 novembre 1918, l'administration de la zone Ouest avait institué le moratorium pour toutes les créances exigibles. Cette mesure, dont on pourrait discuter l'opportunité, parut nécessaire par suite de la transformation de la monnaie légale. Le papier turc avait subi une dépréciation considérable : la livre turque, d'une valeur au pair de 22,85, était tombée à 2,28. Le cours forcé donné à la monnaie égyptienne bouleversa tous les paiements ; les créanciers ne consentaient à recevoir leur dû qu'en L. E. au cours fixé par l'administration (87 piastres et demie par L. T.) ; les débiteurs, qui avaient reçu pour la plupart du papier ottoman déprécié, se refusaient à régler en papier égyptien.

L'administration commit, à ce moment, l'erreur de ne pas tenir compte de ce fait que le moratorium ottoman avait pris fin en décembre 1917, c'est-à-dire onze mois

plus tôt ; elle aurait dû, semble-t-il, se borner à inviter les intéressés à régler entre eux leurs dettes et leurs créances, conformément aux lois précédemment en vigueur, avec la monnaie antérieure pour base. En prenant cet arrêté moratoire, elle crut pouvoir réglementer d'une manière satisfaisante cette question si aiguë ; l'expérience démontra qu'elle ne fit que la compliquer. Il faut toutefois se souvenir qu'à ce moment le change était à peu près au pair, tandis que, par la suite, la dépréciation du franc et la majoration correspondante de la livre vinrent augmenter les difficultés dans des proportions alors insoupçonnées.

Des études approfondies furent activement poussées à ce sujet à la fin de 1918 par la direction des finances et celle des services judiciaires ; elles aboutirent en mars 1919 à plusieurs projets transactionnels. Enfin, un projet sérieusement étudié fut soumis à une commission instituée par l'administration ; la solution, établie d'après les textes ottomans, d'ailleurs sur ce point identiques aux textes français, était sur le point d'être adoptée. La Banque ottomane, que lésaient les décisions à l'examen, intervint alors auprès du ministère des Affaires étrangères, et ce dernier donna l'ordre au haut commissariat de prolonger le moratorium. On reprit le problème sur de nouvelles bases, mais l'époque qui nous intéresse se termina sans que la question fût résolue.

Entre le 22 octobre 1918, date à laquelle l'administration française fut instituée, et le 21 novembre 1919, date de l'arrivée du général Gouraud, le conseiller judiciaire et ses collaborateurs accomplirent une tâche d'autant plus ardue qu'entreprise au milieu d'embarras de toute espèce, elle se poursuivit malgré les interventions constantes et souvent abusives des autorités anglaises ; ces dernières s'immisçaient à tout propos dans les opérations judiciaires, soi-disant pour protéger des individus plus ou

moins recommandables contre les persécutions des autorités françaises. Par ailleurs, les entraves politiques inhérentes à la situation ne permettaient pas, quelle que fût la bonne volonté des agents français, limités dans leurs pouvoirs, de prendre toutes les mesures qui leur paraissaient opportunes. Toutefois, l'effort accompli fut appréciable, et prépara dans une large mesure le travail ultérieur.

Mais le plus difficile fut d'inculquer à la masse l'idée qu'il y avait quelque chose de changé, et que ce changement devait être considéré comme un bienfait parce qu'il représentait un acheminement nécessaire vers une moralité supérieure.

« L'impression générale qui se dégage, dit un rapport de l'administratiour en chef, est que la population, trop longtemps soumise au régime de l'arbitraire et du bon plaisir, du favoritisme résultant de la corruption d'une administration et d'une magistrature toujours prêtes à toutes les compromissions, n'a pas encore saisi le sens réel de l'équité et la haute portée sociale du rôle moralisateur de la justice : nombreuses sont encore les démarches et les sollicitations des justiciables ou de leurs mandataires auprès des magistrats ou des autorités supérieures, qui démontrent la survivance des idées anciennes, et l'opinion chez un grand nombre que la justice ne doit être strictement et rigoureusement appliquée qu'en ce qui concerne les autres. On peut être certain qu'en y tenant la main, on fera pénétrer peu à peu, dans l'esprit de la population la notion de l'égalité de tous sans distinction devant la justice impartiale : mais l'expérience montre néanmoins que cette conception suppose une évolution nécessaire qui ne peut être l'œuvre d'un jour (1). »

A la réorganisation de la justice correspondait celle de

(1) Rapport mensuel de l'administrateur en chef en date du 15 janvier 1919.

la police urbaine et rurale. La pacification du pays nécessitait une police assez nombreuse et assez solide pour assurer à elle seule le maintien de l'ordre, sans le concours d'aucun élément militaire étranger.

L'administration française reprit en main les gendarmeries libanaise et syrienne et le personnel de la police des villes. Elle en opéra l'épuration non sans de très grandes difficultés. L'élimination des mauvais éléments obligea à réduire notablement les effectifs, sans que, de longtemps encore, la qualité du personnel maintenu pût suppléer à la quantité. Pour y remédier dans le plus bref délai possible, et obtenir un recrutement de confiance, des écoles de gendarmerie furent ouvertes à Beyrouth et Baabda (Liban).

III

La création ou la réorganisation de tous les services, l'exécution de toutes les mesures dont l'ensemble constitue le gouvernement d'un pays, se trouvaient, comme toute entreprise, fonction du facteur financier.

Nos administrateurs trouvèrent les finances de la zone Ouest dans un état lamentable, qu'allait encore aggraver une révolution monétaire. Le payeur principal Gastambide (1) et le payeur adjoint Milliand, qui en furent chargés, s'attachèrent à les restaurer, et y réussirent en moins d'une année.

La question monétaire s'était posée en Syrie dès l'occupation du pays par les armées alliées. La zone Bleue devait, aux termes du Traité de 1916, être placée sous une administration française. L'on était donc induit à croire

(1) Mobilisé comme payeur principal aux armées, M. Gastambide était conseiller référendaire à la Cour des comptes. Il débarqua à Beyrouth le 1er décembre 1918. Jusqu'alors M. Milliand avait seul, en des circonstances particulièrement difficiles, dirigé les finances de la zone française.

que, dans le cas probable où la monnaie turque serait déclarée sans valeur légale (1), la devise française deviendrait la monnaie officielle.

En prévision de cette éventualité, le haut commissariat invita le « Trésor et Postes » du D. F. P. S. à se munir, dès le mois de septembre, de la somme, en argent français, nécessaire aux premiers besoins. Un télégramme au ministère des Finances (2) demanda cinq millions, et posa la question de principe. Le ministère des Finances donna un avis défavorable. Il estimait l'envoi en Syrie d'un stock important de billets français de nature à augmenter une inflation fiduciaire dangereuse pour le crédit de la France.

En même temps, dans des conférences préliminaires, auxquelles prirent part des experts financiers anglais, l'introduction du billet français avait été envisagée. Mais cette proposition fut rejetée par le G. H. Q. ; celui-ci décréta le cours forcé de la seule monnaie égyptienne ; le papier turc, précédemment en usage, perdit son cours légal. Le haut commissariat ne put que s'incliner.

La décision du G. H. Q. avait entraîné un fléchissement très accentué de notre change. Pour le relever, le haut commissariat, d'accord avec le délégué financier anglais, proposa à l'état-major britannique de fixer officiellement au pair le change entre la livre sterling et le billet français. Le général en chef refusa cette combinaison. Et cependant, à ce moment-là même, le général Allenby sanctionnait l'admission au pair des billets anglais par le Trésor de l'armée britannique, où les paiements s'effectuaient en monnaie égyptienne. Des arrangements étaient intervenus à cet égard entre la Banque d'Angle-

(1) C'était d'ailleurs contrevenir au droit international dont le haut commandement britannique se montrait en d'autres occasions sévèrement respectueux. En pays occupé, l'armée occupante est tenue de laisser en circulation la monnaie en cours.

(2) En date du 2 octobre 1918.

terre et certaines banques égyptiennes ; ces dernières avaient pris l'engagement de recevoir au pair les billets anglais présentés par le Trésor de l'armée britannique.

Toutes ces raisons expliquent la brusque et considérable dépréciation de la monnaie française par rapport aux devises anglaise et égyptienne pendant les premiers temps de l'occupation (1). Toutefois, dès le mois de décembre 1918, le cours de notre monnaie se releva sensiblement ; un équilibre s'établit entre les trois devises, lorsque le haut commissariat se résolut à accepter au pair le billet français en paiement des denrées achetées dans les dépôts de vivres du ravitaillement. Cependant nos alliés n'en recueillaient pas moins l'influence et le prestige qui s'attachent à une monnaie en circulation.

La substitution de la monnaie égyptienne à la monnaie turque ne se fit pas sans difficultés ; il fallut arrêtés sur arrêtés, avec peines d'amende et de prison, pour arriver à imposer à la population la livre égyptienne papier pour sa valeur nominale de 166 P. T. (2) or (ou la livre turque or pour 87 P. E. 75). La spéculation et l'agiotage, si en honneur chez les Orientaux, purent se donner libre cours sur la nouvelle monnaie (3). Tout le papier turc qui se trouvait dans les caisses publiques fut immobilisé : et les choses se passèrent par conséquent comme si ces caisses étaient vides. Est-il besoin d'ajouter qu'en l'état

(1) La dépréciation du billet français fut au début maintes fois l'occasion de désordres et même de rixes. Une dispute à ce sujet entre boutiquiers musulmans et légionnaires arméniens devint le prétexte des troubles qui éclatèrent à Beyrouth en novembre 1918.

(2) P. T., P. E., L. T., L. E. — Abréviations courantes pour piastres turques, piastres égyptiennes, livres turques, livres égyptiennes.

(3) L'adoption de la monnaie égyptienne devait être plus tard pour la France la source d'embarras sérieux, qu'aggrava encore la baisse ultérieure du franc. Quand on créa la monnaie syrienne liée au franc, les prix qui s'établirent tinrent compte de la perte au change par rapport à la livre égyptienne ; celle-ci cessant d'être l'étalon monétaire resta en fait, et d'une façon occulte, l'étalon des valeurs ; ce fut là une cause importante de la persistance de la vie chère en Syrie.

de perturbation d'où le pays n'était pas encore sorti, il ne fallait guère songer à un rendement sérieux des impôts ; les recettes des trois premiers mois de l'occupation furent presque nulles : dans le vilayet de Beyrouth, il rentra 4 846 L. E., soit, au pair, environ 126 000 francs ! Au Liban, à peu près rien.

***

L'exercice financier ottoman se terminait le 28 février ; l'ancien budget turc de 1918 continua donc en principe à être exécuté pendant les premiers mois de l'occupation ; cependant, les circonstances obligèrent d'y apporter quelques profondes modifications. Durant cette période, la situation financière fut franchement mauvaise ; en face de besoins considérables, les recettes s'avéraient presque inexistantes. Il fallut recourir au système des avances de fonds. Les premières furent faites par le haut commissariat ; mais à la suite d'une entente intervenue entre Paris et Londres, c'est à la Trésorerie de l'armée britannique que cette charge incomba désormais. Toutefois, le haut commissariat continua à allouer, sur le chapitre de son budget particulier *Subventions aux budgets locaux*, les sommes nécessaires aux dépenses d'une portée politique : ravitaillement du Liban, indemnités aux administrateurs, etc.

En regard de l'œuvre esquissée précédemment, dont une grande partie fut accomplie pendant les premiers mois, il est intéressant d'indiquer le montant des sommes consacrées à son exécution : elles ne dépassèrent pas un million et demi par mois. C'est donc sur la base d'un budget annuel de 18 millions seulement que l'administration, tant qu'elle ne put escompter que des rentrées locales insuffisantes, procéda à sa réorganisation complète et assura le relèvement du pays au sortir d'une crise effroyable. L'exemple vaut d'être souligné.

Désormais l'année financière, pour la zone Ouest tout au moins, devait concorder avec l'année du calendrier. L'administration s'attacha donc à préparer, pour la fin de l'exercice turc expirant fin février, un budget rationnel applicable aux dix derniers mois de l'année 1919. Pour plus de clarté, et surtout pour respecter les autonomies locales, trois budgets distincts furent établis : vilayet de Beyrouth, Liban, sandjak d'Alexandrette. Chacun d'eux comprit la totalité des recettes et des dépenses, tant de l'ancien budget général voté à Constantinople que du budget particulier de la circonscription à laquelle il se rapportait. Le budget du vilayet de Beyrouth et celui du Liban furent, conformément à la loi, préalablement soumis au vote, le premier du conseil général du vilayet, le second du Conseil Administratif.

Pour le vilayet de Beyrouth, les recettes de l'exercice 1919 furent évaluées approximativement à 411 305 L. E. et les dépenses arrêtées à 653 752 L. E. L'équilibre budgétaire devait être assuré par une subvention de la Trésorerie britannique de 242 447 L. E. Les dépenses furent celles de l'ancien budget, augmentées des crédits importants nécessités par les conséquences de la guerre. Ces crédits portèrent principalement sur les travaux publics et l'assistance.

Les recettes prévues comportaient, sauf exception, le maintien de tous les impôts et de toutes les taxes résultant des lois de l'empire ottoman, c'est-à-dire l'impôt foncier (*wirgho*), l'impôt personnel et des patentes (*temettu*), les revenus du cadastre (enregistrement), l'impôt sur les troupeaux, les dîmes, les droits de douane, les recettes postales, les retenues sur les traitements des fonctionnaires pour les retraites. La Dette publique ottomane continuait toutefois à percevoir pour son compte les revenus qui lui avaient été assignés par la loi (droits de timbre, droits de sel, dîmes avec affectation spéciale, 3 pour cent sur les recettes douanières).

L'évaluation des recettes présentait, pour une première année, de grandes difficultés. Elle fut faite avec une extrême prudence, avec le désir de se tenir dans l'estimation au-dessous de la réalité et d'éviter les mécomptes. D'une façon générale, on prit comme base la moyenne des trois années précédentes, à laquelle on fit subir une diminution générale de 10 à 20 pour cent, suivant les cas. Pour certaines catégories de produits — les douanes par exemple — cette règle ne put être appliquée ; les recettes douanières ayant été, pendant les années de guerre, réduites à néant par le blocus économique des Alliés ne purent servir à l'établissement de prévisions budgétaires. On prit le quart de la moyenne des années 1912 et 1913, afin de tenir compte de l'aléa de la reprise du commerce pendant l'année 1919. On ne manqua pas de prévoir aussi que, dans le cours de l'année, le Liban et la zone Est pourraient réclamer une partie des recettes douanières. L'administration des douanes fut toutefois longtemps gênée par l'étroitesse des locaux où l'avaient confinée les services de l'armée britannique, qui occupaient la majeure partie de ses bâtiments. Elle manquait aussi de techniciens, et dut s'en tenir aux procédés surannés du régime turc.

Les impôts furent recouvrés conformément aux règles et traditions en vigueur sous l'empire ottoman. Pour la perception des dîmes, qui depuis quelques années était effectuée en régie, il fallut revenir à l'ancien système de l'affermage, malgré ses graves inconvénients. L'administration militaire en effet manquait de personnel pour exercer un contrôle sur les agents dîmiers ; cependant, afin d'éviter les exactions des fermiers, la surveillance de l'affermage fut confiée à la Dette publique ottomane, dont la compétence et l'intégrité sont hautement appréciées dans les pays du Levant.

Pour le budget du Liban, les prévisions de recettes s'élevèrent à 98 517 L. E., tandis que les dépenses furent

votées pour 139 995 L. E. Ici, comme pour Beyrouth, le déficit, s'élevant à 41 478 L. E., devait être couvert par la Trésorerie britannique. Il y a lieu de noter que ce déficit eût été beaucoup plus considérable si le budget administratif du Liban avait compris toutes les dépenses de la province. Mais cette année encore, certaines lourdes dépenses d'assistance et celles des écoles, entretenues jusque-là par les Puissances protectrices, furent supportées par le budget du haut commissariat.

Enfin le budget du sandjak d'Alexandrette, avec 141 671 L. E. de recettes contre 105 142 L. E. de dépenses, se trouva le seul à présenter un excédent de recettes et à pouvoir se passer des subventions de l'autorité militaire.

Dès le 1er mars 1919, l'administration était en mesure de faire fonctionner ses services dans le cadre d'un budget régulier. De ce budget, elle surveilla étroitement l'exécution. Les ordonnateurs durent s'en tenir strictement aux crédits qui leur étaient délégués, ou adresser à l'administrateur en chef des demandes motivées de crédits additionnels. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice, les petits fonctionnaires se virent allouer une augmentation aux indemnités de cherté de vie primitives, reconnues insuffisantes. On invita les comptables à faire rentrer les impôts comme par le passé ; ils fournirent à la direction des finances des états réguliers rendant compte de l'apurement des rôles. Quelques sanctions prises contre des agents malhonnêtes, quelques nominations d'hommes jeunes à des postes importants indiquèrent à tous les méthodes nouvelles que l'administration entendait appliquer désormais.

Les résultats heureux du rétablissement de l'ordre dans la machine financière ne tardèrent pas à se faire sentir. Seul le budget du Liban dut faire appel, comme il avait été d'ailleurs prévu, aux subventions de la Trésorerie

militaire (1). Non seulement le budget du sandjak d'Alexandrette et celui du vilayet de Beyrouth s'équilibrèrent par leurs propres ressources, mais, en fin d'exercice, la situation des finances du vilayet de Beyrouth présentait même un excédent de recettes, se montant à 314 971 L. E. Les plus-values des recettes douanières y avaient contribué. Les droits de douane, perçus en Syrie *ad valorem*, avaient en effet bénéficié de la reprise du commerce et de la hausse des prix, très notable en 1919.

Observons enfin que l'administration financière de la zone Ouest put être assurée, dans des conditions en somme satisfaisantes, avec le personnel local, dirigé et contrôlé par les deux seuls techniciens français de la direction des finances.

***

Cet exposé sommaire suffit à rappeler la patience, la méthode et l'esprit de suite des administrateurs français de la première heure. Ils ont assidûment travaillé, sans se laisser décourager par la pauvreté des moyens dont ils disposaient, sans même se rebuter devant les mille difficultés d'une situation fausse, et en quelque sorte paradoxale, résultant de leur subordination directe aux représentants d'une nation alliée, dont les intérêts dans le Levant étaient manifestement en opposition avec les nôtres. Après un an d'efforts, ils laissèrent la place à ceux qui, débarrassés de toutes les incertitudes et dégagés de toutes les équivoques, allaient pouvoir poursuivre et achever dans des conditions meilleures l'œuvre ébauchée. Ils eurent alors conscience d'avoir préparé le pays aussi bien que possible à la mission civilisatrice de la France.

(1) Cette subvention se monta à 41 475 L. E.

CHAPITRE VII

L'ADMINISTRATION FRANÇAISE ET LE RELÈVEMENT ÉCONOMIQUE ET INTELLECTUEL

I. La réfection du réseau routier. — Les chemins de fer syriens. — Dans quel état les Alliés les ont trouvés. — Les grands travaux britanniques en Mésopotamie et en Palestine. — Mainmise britannique sur nos chemins de fer et nos ports. — Entraves à la reprise du commerce français. — L'indifférence française pour le marché syrien. — Réorganisation du service postal. — L'aide donnée à l'agriculture par l'administration française. — II. Situation des œuvres d'enseignement françaises après la guerre. — En Palestine. — Difficultés opposées par les autorités britanniques. — Le service de l'instruction publique en Syrie. — L'enseignement officiel. — L'enseignement privé. — Les établissements congréganistes français. — Les Facultés françaises. — La Faculté de médecine.

Il ne suffisait pas de rendre la vie au pays par le secours artificiel et provisoire qu'était le ravitaillement ; il fallait en même temps lui procurer les moyens de se suffire au plus tôt à lui-même, et de retrouver aussi promptement que possible la prospérité. La distribution des vivres garantissait le présent, mais la remise en marche des services publics et leur fonctionnement régulier devait assurer l'avenir. A cette tâche également l'administration militaire française se consacra dès son entrée en fonctions ; elle y rencontra des difficultés inattendues, et la plus insurmontable provint du mauvais vouloir de nos alliés britanniques.

I

La réfection des routes et des ouvrages d'art, laissés sans entretien ou détruits par l'ennemi, ne souffrait aucun délai. Il importait avant tout de faciliter aux camions du ravitaillement, comme aux transports de l'armée d'occupation, l'accès vers l'intérieur. Il ne pouvait être question de confier à des étrangers les travaux importants, et, d'autre part, aucun règlement n'était encore intervenu en faveur des sociétés sur lesquelles, avant la guerre, le gouvernement ottoman se déchargeait du soin d'entretenir et de compléter son réseau routier (1). Pendant toute une année encore, la *Société générale d'entreprises* ne fut pas en mesure de reprendre l'exécution de ses contrats ; l'administration militaire française se vit donc obligée de se substituer à elle, et d'organiser de toutes pièces une régie directe pour effectuer les travaux urgents. Le service des travaux publics évita d'ailleurs de se lancer dans un programme trop vaste, susceptible d'engager des dépenses sur plusieurs exercices, et se borna aux réparations provisoires et aux consolidations partielles.

On se mit immédiatement à l'œuvre sur les principales artères, dites « routes d'État », rayonnant autour de Beyrouth (route de la mer, Sour-Saïda-Beyrouth-Tripoli ; et route Beyrouth-Damas, pour le tronçon compris dans la zone Ouest). Entre Chekka et Tripoli, la route était

(1) La *Société générale d'entreprises dans l'empire ottoman* et sa filiale la *Société française d'entreprises*, spécialement créée pour la Syrie. En 1914, ces compagnies poussaient activement la réfection ou le percement des routes Beyrouth-Caïfa, Beyrouth-Damas et Alep-Alexandrette ; leur contrat prévoyait en outre 817 kilomètres de voies nouvelles à travers les vilayets d'Ourfa et d'Adana. Pendant la guerre, tout leur matériel fut détruit ou confisqué.

entièrement à refaire. Son tracé, fort long et sinueux, pouvait être avantageusement raccourci en suivant la côte par Enfé ; un projet détaillé dans ce sens, immédiatement mis à l'étude, fut ratifié, et les crédits inscrits au budget de 1919, après approbation du conseil général du vilayet. Au mois de décembre 1918 la nouvelle route était commencée, et livrée à la circulation dès la fin de l'été suivant (1). Les moyens d'action réduits dont nous disposions ne permirent pas d'aménager encore la piste Tripoli-Lattakieh. On se contenta d'en réparer les parties devenues impraticables, et d'y effectuer les dérochements et dérivations nécessaires pour permettre tout au moins le passage des *arabas* (2) et des autos légères. On procéda de même sur les routes provinciales des sandjaks, dont les services des ponts et chaussées furent réorganisés.

Dans les villes, où la voirie était en général à l'abandon, d'importantes améliorations furent aussi rapidement apportées. A Beyrouth, on restaura les anciennes artères principales, et l'on acheva le déblaiement des rues nouvelles percées par les Turcs ; on construisit enfin un système d'égouts absolument indispensables. Ceux qui avaient circulé à Beyrouth et dans le Liban aux premiers jours de l'occupation purent, trois mois après seulement, constater les progrès accomplis. Et cependant, l'administration disposait encore uniquement, pour la capitale, d'un rouleau compresseur et d'équipes d'ouvriers munis de *dames* en bois !

Enfin, dans le but de faire dresser un tableau d'ensemble et raisonné des travaux prévus pour les grands centres urbains, le haut commissariat en fit lever les plans par le commandant Veyrier, officier du génie spécialisé dans cette branche.

(1) M. Georges Picot inaugura cette route au début d'octobre 1919.
(2) Charrettes légères indigènes.

***

Dès avant la guerre, la Syrie possédait un réseau ferré relativement développé. Des compagnies françaises exploitaient la ligne Jaffa-Jérusalem et le chemin de fer D. H. P. (1). Ce dernier mesurait 681 kilomètres, et comportait les lignes Beyrouth-Rayak-Damas, Damas-Mzérib, qui desservait le Hauran, et Rayak-Alep, par Homs, d'où se détachait l'embranchement de Homs à Tripoli (2).

Pour relier Damas à La Mecque, le gouvernement d'Abd-ul-Hamid avait construit le chemin de fer du Hedjaz destiné au transport des pèlerins. A cette ligne se raccorda quelques années plus tard une antenne qui, de Deraâ, gagnait Caïffa par la vallée du Yarmouk.

Pendant la guerre, à la fois pour gêner la progression vers l'intérieur d'une expédition, dont les Turcs redoutèrent toujours le débarquement, et pour récupérer le matériel nécessaire à la construction de nouveaux chemins de fer stratégiques, le commandement ottoman décapita la voie Jaffa-Jérusalem et démonta les sections Alexandrette-Osmanié (3) et Homs-Tripoli, inutiles au point de vue stratégique, ainsi que celle de Damas-Mzérib, qui faisait double emploi avec le Damas-Déraâ. En Palestine, au contraire, les nécessités militaires avaient mené les belligérants à compléter le réseau ferré qui alimentait les fronts. De sorte qu'à la fin des hostilités, une ligne nouvelle directe se trouva construite entre le

(1) Le D. H. P. (*Damas-Hamah et prolongements*) appartenait à la *Régie générale des chemins de fer*.

(2) La ligne Beyrouth-Damas-Mzérib, d'une longueur de 247 kilomètres, est à voie étroite de 1 m. 05 d'écartement. Elle franchit le Liban à 1 500 mètres d'altitude par une section à crémaillère de 35 kilomètres.

La seconde partie du réseau est à voie normale, et s'allonge, avec les lignes Rayak-Alep et Homs-Tripoli, sur 434 kilomètres.

(3) La ligne Alexandrette-Osmanié reliait Alexandrette au chemin de fer de Bagdad.

Caire et Caïffa, par El-Kantara, sur le canal de Suez, Gaza et Lydda, où elle coupait le Jaffa-Jérusalem.

Lorsque les Alliés entrèrent en Syrie, ils en trouvèrent les chemins de fer dans un état lamentable. Voies fatiguées, ouvrages d'art détruits, gares incendiées, matériel détérioré, tel fut le bilan du premier inventaire. L'ennemi, en se retirant, avait fait sauter les principaux ponts, que le génie britannique remplaça vaille que vaille par des passerelles en bois.

Pour ne parler que des chemins de fer français, le Jaffa-Jérusalem était privé de ses rails sur 20 kilomètres entre Jaffa et Lydda, et l'on estimait au moins à quarante millions les dommages subis par le D. H. P., amputé des sections Damas-Mzérib et Homs-Tripoli, respectivement d'une longueur de 100 et 103 kilomètres. Les bâtiments des gares avaient été livrés aux flammes sur le parcours Alep-Rayak, ainsi qu'à ce dernier croisement, les grands ateliers de réparations de machines et de wagons. On constata en outre la destruction d'un pont métallique de trente mètres de portée sur l'Oronte, et d'un autre, qui enjambait une gorge dans le Liban.

Le matériel roulant était presque inutilisable. Avant la guerre, le D. H. P. disposait de 60 locomotives, 116 wagons de voyageurs et 850 wagons de marchandises. On retrouva environ 60 wagons de voyageurs et 300 de marchandises ; le reste avait été brûlé ou brisé, et même à beaucoup de voitures encore existantes certaines pièces essentielles manquaient ; dans tous les compartiments de voyageurs les portières et les vitres n'existaient plus, les garnitures et le capitonnage avaient été arrachés. Le pillage en règle du magasin complet de pièces de rechange que possédait la compagnie (1) ne permit d'effectuer, sur les 17 locomotives qu'il fut possible de remettre en service, que des réparations de fortune ; la puissance de traction de ces machines

(1) Ce magasin était évalué à un million chiffre d'avant guerre.

s'en trouva notablement amoindrie. Enfin, le mobilier des gares, les appareils téléphoniques et télégraphiques avaient disparu.

***

Il paraissait urgent de restituer de puissants moyens d'action à un pays qui ne demandait qu'à renaître. Les Anglais le comprirent, et n'hésitèrent pas, dans les régions où leur occupation avait toutes chances de se maintenir, à entreprendre des travaux gigantesques. En Mésopotamie, ils firent de Bassorah un port énorme, et transformèrent Bagdad, au grand détriment du pittoresque d'ailleurs. Ils consacrèrent pareillement une centaine de millions au port de Caïffa, à peu près inexistant avant leur arrivée, et en préparèrent l'aménagement suivant le dernier mot du progrès. Sous leur active impulsion, les lignes aboutissant à Caïffa, et venant, l'une du Caire, l'autre de Damas, acquirent chaque jour un rendement plus intense.

Dans la zone française, les autorités britanniques agirent à l'inverse. Sous le prétexte commode des nécessités militaires, elles gardèrent la direction du port de Beyrouth et des chemins de fer. Les Sociétés françaises concessionnaires se virent pratiquement confisquer leurs exploitations.

L'état-major britannique refusa de voir en ce qu subsistait du D. H. P. autre chose qu'un moyen d'action militaire. Dans cette vue, il conserva la haute main sur tous les chemins de fer syriens, où rien ne se fit plus sans son autorisation. Les Anglais se bornèrent donc à remettre provisoirement en état le matériel strictement indispensable à leurs besoins. Ils s'opposèrent à tout programme un peu plus large qui eût embrassé les besoins du commerce. Le réseau demeura donc une ruine ; les pièces en mauvais état achevèrent de s'user, et la situation s'aggrava de jour en jour ; on ne parla naturellement pas de

reconstruire les sections démontées. La compagnie française ne fut pas même autorisée à passer en Europe les importantes commandes qu'exigeait l'urgente réfection de son matériel, et dont les délais de livraison, très longs à cette époque, ne devaient déjà que trop retarder la réception.

Durant toute la période où les autorités britanniques disposèrent souverainement de nos chemins de fer, elles n'accordèrent qu'avec une extrême parcimonie des wagons aux négociants du pays, voire aux Chambres de commerce. La famine datait à peine de la veille ; faute d'être écoulées à temps vers leurs destinations, les denrées s'avariaient sur les quais des gares et dans les docks ; débarquées à Jaffa, Beyrouth, Tripoli ou Alexandrette, elles ne pouvaient s'acheminer vers Jérusalem, Damas, Homs ou Alep qu'à dos de chameaux ou par d'autres moyens aussi archaïques. Ces villes furent, nonobstant, presque au lendemain de l'armistice, abondamment pourvues.

En effet, si, pendant trois mois, le blocus empêcha théoriquement toute entrée en Syrie, l'expansion commerciale française fut seule à en souffrir. Voilà l'unique raison de son maintien dans un pays ami, si longtemps après la fin des hostilités, alors qu'aucun motif de stratégie ou de sécurité ne le justifiait plus. L'arrière-pays syrien était devenu, par la ligne ferrée Le Caire-Caïffa-Damas, une dépendance économique de l'Égypte, et l'état-major britannique n'avait garde de laisser échapper une si belle occasion d'acquérir sans concurrence un marché si important. Une tolérance calculée atténuait la rigueur du blocus pour les marchandises venues d'Égypte qui se glissaient en Syrie. La comparaison devenait éloquente entre l'intérieur, où les Anglais laissaient pénétrer jusqu'au superflu, et la côte, où la France paraissait administrer, et qui restait privée du nécessaire.

Lorsque le blocus fut enfin levé (24 décembre 1918), la mesure parut illusoire, tant furent sévères les formalités imposées par le commandement britannique à un commerce qui se faisait principalement avec la France. Les licences d'importations ou d'exportations et les permis de transports ne favorisèrent que les échanges avec l'Égypte et l'Angleterre ; seuls les anglophiles en obtinrent. Un consortium, autorisé à commercer avec Alep, se composa exclusivement de marchands apparentés à l'*Intelligence*. Les feuilles d'expédition, sans distinction d'origine, durent être rédigées en deux langues, et en deux langues seulement, l'anglais et l'arabe.

Ne pénétrèrent par mer ou par terre dans les zones réservées que les marchandises d'origine anglaise. A celles qui venaient de France, on fit rebrousser chemin, tel ce wagon-foudre plein d'alcool à 80° de provenance française, qui fut arrêté au Caire. Un jour le capitaine anglais du port de Jaffa vit le *Guadiana* débarquer du ciment marseillais ; il notifia à l'agent des Messageries maritimes qu'à l'avenir toutes les importations en Palestine seraient tenues de porter la marque britannique. Le commerce avec la France fut donc confiné à une étroite bande littorale, le long de laquelle un mouvement de cabotage assez actif se produisit d'ailleurs presque aussitôt.

Notre influence en Syrie aurait gagné à voir nos industriels, nos ingénieurs et nos commerçants rejoindre promptement leur poste ; un jeu avisé de formalités et les délais nécessaires à l'obtention de passeports les en tint le plus longtemps possible éloignés. Et tandis qu'ils se morfondaient en Égypte, un nombreux personnel anglais passait en Syrie. La succursale du Crédit lyonnais à Jérusalem avait été fermée pendant la guerre ; sitôt la Ville Sainte délivrée, le Conseil d'administration crut le moment venu de reprendre ses opérations en Palestine, et fit sur-le-champ repartir l'ancien directeur. Ce dernier dut attendre en Égypte, pendant plus de six mois, l'autorisation de

franchir la frontière palestinienne. Sans le moindre délai cependant, l'*Anglo Egyptian* et la *National Bank of Egypt* s'étaient installées à Jérusalem, ainsi que les banques juives incontinent créées.

Une nuée de voyageurs de commerce anglais s'étaient abattus sur la Palestine et la zone arabe ; les nôtres s'en virent défendre l'accès. Beaucoup de maisons françaises, qui trafiquaient avant la guerre avec la Syrie, avaient cru pouvoir renouer les traditions commerciales ; la censure postale britannique arrêta leurs prospectus et leurs catalogues. Même lorsque leurs représentants furent admis en Syrie, la Palestine leur demeura fermée. Entre cette province et la zone Ouest, la complication des formalités administratives, sanitaires et douanières britanniques empêcha à peu près complètement les échanges. Il ne fallait pas moins de dix jours pour obtenir à Jérusalem un laissez-passer à destination de Beyrouth. Les sionistes seuls pouvaient voyager et commercer à leur gré.

***

Les autorités britanniques agirent pour le port de Beyrouth avec la même désinvolture que pour les chemins de fer. Il fallait à tout prix détourner par Caïffa, où l'on hâtait les travaux, le courant commercial syrien. Une base britannique occupa en grande partie la douane et le port de Beyrouth. Lorsqu'elle en avait pris possession la première, au début d'octobre 1918, la marine française s'était bornée à la réquisition de quelques mahonnes et barcasses, afin de gêner le moins possible le trafic civil. Les Anglais mirent la main sur tout le matériel nautique ; pour en faire usage, nous dûmes, à chaque fois, demander l'autorisation à la base navale britannique. De véritables négociations furent nécessaires pour obtenir le droit de séjour de nos bâtiments dans les bassins, propriété française.

Les autorités militaires britanniques émirent même la prétention de considérer le commandant de notre propre base navale comme un simple officier de liaison, soumis à l'autorité suprême du général en chef. Le général Bulfin, commandant le 21e corps d'armée britannique, le fit savoir en termes catégoriques au capitaine de vaisseau Duchemin. Celui-ci en référa à son chef hiérarchique, l'amiral Varney, qui lui prescrivit de n'exécuter que les ordres transmis par la division navale française.

La *Société ottomane des ports, des quais et entrepôts de Beyrouth* demanda vainement à renouveler et à perfectionner son outillage usé et démodé ; on ne lui donna pas même la faculté de déblayer le port encombré des carcasses de vaisseaux de guerre turcs coulés en 1912 par les Italiens, durant la guerre italo-turque. Elle ne put entreprendre les réparations indispensables que sous le couvert de l'administration française, qui prit la direction de son personnel et l'aida par des avances de fonds.

***

La gêne qui paralysait les affaires ne provenait pas seulement des entraves mises par les autorisés britanniques. Une indifférence inexplicable régnait alors en France au sujet de la Syrie. Entre Marseille et Beyrouth aucun service régulier de paquebots ne fut rétabli, malgré les instances répétées du haut commissaire auprès du département des Affaires étrangères. Nos bateaux devinrent légendaires pour la rareté de leurs apparitions. Des mois entiers se passaient sans que le Levant ne reçût leur visite, alors que le commerce syrien escomptait impatiemment la reprise des transactions avec la France. Attendions-nous qu'il fût drainé par les compagnies de navigation anglaises ou italiennes qui, bien avant les nôtres, avaient réorganisé leurs lignes?

Les 3, 4 et 5 janvier 1919, la Chambre de commerce

de Marseille avait cependant réuni un Congrès français de la Syrie, qui avait eu le plus grand succès. La présidence en fut offerte à M. Franklin-Bouillon, président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre, assisté de M. Chekri-Ganem, président du Comité central syrien, et de M. de Monzie. Beaucoup de Syriens participèrent à ce Congrès, qui réunit 154 membres et où l'on étudia toutes les questions intéressant la Syrie : questions économiques, d'enseignement et d'hygiène, d'archéologie, d'histoire, de géographie et d'ethnographie. Un projet très complet de travaux publics fut également élaboré.

Mais l'instabilité de notre situation en Syrie, les difficultés opposées à la reprise des relations économiques découragèrent vite les grandes maisons françaises. Les banques surtout ne parurent pas comprendre l'intérêt que présentait la Syrie au point de vue des affaires. Sauf les banques installées en Syrie avant la guerre, le Crédit Lyonnais, la Banque de Salonique et la Banque Ottomane, qui créa une filiale, sous le nom de Banque de Syrie, aucune autre ne songea, même lorsque la chose devint possible, à essaimer des succursales nouvelles. Nos rivaux, pendant ce temps, prenaient de l'avance. Sans parler de *l'Anglo Egyptian Bank*, qui n'était pas représentée en Syrie avant la guerre, et à laquelle les autorités britanniques et chérifiennes firent toutes les facilités pour créer d'importantes succursales dans toute la Palestine, à Damas et à Alep, sans faire état de toutes les banques étrangères qui travaillaient en Syrie avant 1914, et qui y rouvrirent leurs guichets et même développèrent leur activité, il faut noter la concurrence que nous fit la *Banco di Roma*. Cet établissement installa de nombreuses agences dans tous les grands centres de Syrie. Il ne se borna pas à des opérations financières, mais multiplia les sociétés d'études pour rechercher les possibilités industrielles et commerciales du pays. L'effet de la concurrence dont nous étions l'objet sur ce point, et de notre apathie

à lui tenir tête, était désastreux. Il semblait confirmer les insidieuses médisances qui représentaient la France comme épuisée d'hommes et d'argent, et incapable de concourir au développement d'un pays où rien ne se pouvait faire sans argent.

Fallait-il donc attendre la paix pour la reprise des affaires? Toujours est-il que le commerce français restait sur la réserve et les quelques missions d'étude qui parurent en Syrie ne réussirent pas à déterminer un courant d'affaires. La plus intéressante et la plus active de ces missions fut assurément celle qu'envoyèrent les Chambres de commerce de Marseille et de Lyon, associées à l'Université de Lyon, sous la direction de M. Huvelin. Composée de personnalités de premier ordre, elle rapporta sur la Syrie une documentation économique très complète, et les conclusions de son rapport indiquaient nettement aux entreprises françaises, désireuses de s'intéresser à l'Orient, l'orientation qu'elles devraient donner à leur activité.

L'irrégularité des relations postales et télégraphiques avec l'extérieur contribuait encore à l'isolement économique du pays. La simple création d'un service de colis postaux commerciaux par Tarente, dont l'effet moral eût été excellent, ne put même pas être réalisée, malgré les efforts du haut commissariat.

L'administration française fit de son mieux pour remédier à la situation, sans grand succès d'ailleurs. Elle organisa au plus tôt ses services économiques et les développa. Ceux-ci réglementèrent les relations avec les différents pays, édictèrent les limitations ou les prohibitions appropriées pour la sortie de certaines denrées ; ils évitèrent ainsi sur le marché local des hausses anormales, ca es superflues, ajoutées à tant d'autres, de la vie chère. Les Chambres de commerce furent remaniées, et un Office commercial centralisa les renseignements et provoqua les échanges. Un agent de liaison avec les services commer-

ciaux anglais d'Égypte fut installé à l'Agence diplomatique de France au Caire.

***

Dans l'impuissance où se trouvait notre administration d'assurer le fonctionnement normal et satisfaisant des transports par voie ferrée et de favoriser le commerce, elle s'efforça tout au moins d'y obvier par le rétablissement des communications postales et télégraphiques, tenues au début par l'armée britannique. Progressivement, sitôt que la sécurité parut le permettre (fin novembre 1918), l'administration française rouvrit au public les bureaux de poste et de télégraphe, sous le contrôle d'une censure que les circonstances permirent ensuite d'atténuer. Les bureaux principaux de Beyrouth, Saïda, Tyr, Tripoli, Lattakieh et Alexandrette reprirent ainsi d'assez bonne heure leurs opérations ; puis vint le tour des bureaux secondaires. Au 15 janvier 1919, 26 bureaux fonctionnaient ; et peu de temps après, le service était repris dans les conditions normales.

Le haut commissariat avait envisagé l'émission et le paiement, dans les bureaux de poste civils, des mandats munis de vignettes françaises, par l'intermédiaire de la poste militaire des T. F. L. Le ministère des Postes et Télégraphes, consulté à cet effet, ne comprit sans doute pas l'intérêt de cette question au point de vue de notre influence, car il ne répondit pas. Le service des mandats et colis postaux internationaux ne put être repris qu'à partir du 15 juin 1919, mais il passa par l'Égypte, de sorte que les relations économiques de la Syrie avec la France n'en furent pas améliorées.

La Syrie est par essence un pays agricole. L'administration française se préoccupa de favoriser cette source de richesses, et, tout en assurant le ravitaillement immédiat, d'aider à la reprise des cultures destinées à y pour-

voir dans l'avenir. Elle organisa donc un système de prêts de semences aux agriculteurs nécessiteux du vilayet de Beyrouth et du Liban, y affecta, dès le mois de décembre, un crédit de plus de 800 000 francs et institua des commissions de contrôle. En un mois, 340 tonnes de blé, 230 tonnes d'orge, 150 de sorgho avaient été réparties et distribuées.

Une organisation semblable avait été envisagée en ce qui concerne les animaux de labour dont le défaut se faisait gravement sentir et entravait sérieusement la reprise de l'activité agricole ; mais on dut reculer devant l'importance des capitaux à engager et les risques de l'opération ; il fallut donc se borner à réglementer l'achat et la vente du bétail et à aider la Banque agricole dans la mesure du possible.

Mentionnons par contre l'aide efficace qui fut apportée à la sériciculture en faisant venir de France, aux frais de l'administration, des graines de vers à soie remboursables à longue échéance.

Il eût été de première importance de se préoccuper du reboisement des montagnes syriennes, sur lesquelles les besoins militaires et la pénurie du charbon avaient obligé les Turcs à pratiquer des coupes sombres. Malheureusement les autorités britanniques poursuivaient l'œuvre de destruction des Turcs. Elles faisaient abattre le reste des forêts syriennes pour fournir des bois de mines à l'Égypte et même à la métropole. Nos alliés n'auraient pas agi autrement dans une région qu'il aurait fallu restituer à des ennemis.

II

La guerre avait biffé d'un trait notre œuvre séculaire d'éducation et de bienfaisance en Syrie. La défaite des Turcs permit de recouvrer nos établissements, mais à

tel point pillés et saccagés, qu'il en fallut entreprendre hâtivement la restauration complète. Le prestige et le renom de la France l'exigeaient. Elle se devait de reprendre en Orient sa place traditionnelle, et de réoccuper des positions que d'autres s'apprêtaient à lui disputer. Pour cela, dans le pays même, nul moyen de se procurer l'indispensable. Mobilier et fournitures scolaires, linge et literie pour les hôpitaux, spécialités pharmaceutiques, appareils et instruments de chirurgie et de laboratoire, tout manquait. On les attendit de France, et longtemps, car les transports maritimes d'État ne leur accordèrent pas la faveur opportune d'un tour de priorité. La réouverture de beaucoup de nos institutions en fut retardée, d'autan plus que les autorités britanniques opposèrent mille difficultés au retour de nos compatriotes. Tant que se prolongea le blocus, le haut commandement anglais maintint un contrôle sévère sur tous les débarquements : pour se glisser en Syrie, les sœurs françaises durent s'abriter sous le qualificatif d'infirmières.

En Palestine, les obstacles à la remise en état des œuvres françaises furent moins aisés encore à surmonter. Les Anglais s'y opposèrent par tous les moyens à la rentrée des religieux français et de ces sœurs hospitalières dont la cornette blanche est aussi populaire que notre drapeau. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul attendirent huit mois la permission de reparaître en Palestine. A Caïffa, les bâtiments de l'hôpital français restèrent occupés par un état-major britannique jusqu'en mai 1919, en dépit de toutes les réclamations ; pendant ce temps, les congrégations allemandes ou autrichiennes, tranquillement en possession de leurs locaux, continuaient, sans entrave aucune à leur liberté, à enseigner l'allemand et à vanter la puissance germanique (1). Bien mieux, les Anglais con-

(1) Au cours d'une mission à Jérusalem, j'ai logé moi-même dans un couvent allemand de Caïffa où les religieuses faisaient la classe en

sommèrent l'œuvre de pillage et de déprédations de nos ennemis, menaçant même de s'approprier définitivement les biens de plusieurs ordres religieux français. Leurs missions protestantes s'étaient installées dans plusieurs de ces immeubles et refusaient péremptoirement de les restituer à leurs propriétaires revenus sur place.

Et cependant, à mesure que leurs portes se rouvraient, nos œuvres de Palestine retrouvaient auprès des populations la faveur d'antan. Très vite, nos établissements scolaires redevinrent prospères ; en juillet 1919 ils avaient regagné, à quelques centaines près, leur contingent d'avant-guerre : 9 931 élèves contre 10 635 en 1914. Les écoles concurrentes anglaises et américaines, auxquelles allaient tous les privilèges, végétaient par contre dans la stagnation la plus complète et réunissaient à peine 1 400 enfants ! Chiffres éloquents qui démontrent l'inanité de la pression administrative sur les habitants. Vaines aussi les traverses rencontrées par nos religieux dans la remise en marche de leurs classes : réfection des bâtiments, insuffisance de personnel, absence totale de matériel et de fournitures scolaires. Les Palestiniens faisaient confiance à leurs éducateurs de jadis. Dix-huit mois d'occupation britannique n'avaient pu ébranler la situation que le Protectorat religieux avait valu à la France.

***

Dans le Liban et en Syrie, les écoles de tous genres et de tous rites foisonnaient avant 1914 ; écoles françaises, anglaises, italiennes, allemandes et américaines, auxquelles s'ajoutaient une multitude d'écoles locales entretenues par les communautés et les évêques, sans parler des écoles officielles du gouvernement ottoman. La guerre

allemand. Les portraits de Guillaume II et de François-Joseph figuraient toujours à la place d'honneur dans la salle de réceptions.

en balaya la plupart ; seules quelques écoles indigènes subsistèrent. Lorsque les Français reparurent dans le pays, il fallut innover comme si rien n'avait jamais existé. Le 9 octobre 1918, un premier arrêté fixa tout au moins le présent :

ARTICLE PREMIER. — Les écoles sont maintenues.
ART. 2. — Le personnel reste en fonctions.
ART. 3. — La langue française remplace la langue turque.

Immédiatement le service de l'instruction publique pressa la réouverture des écoles officielles. Leurs débuts furent pénibles : pas de maîtres pour les petites classes, pas d'élèves pour les grandes ; pas de locaux, pas de matériel, pas de fournitures, pas d'argent. Le haut commissariat prit alors ces écoles à sa charge ; les troupes et les services militaires, qui y cantonnaient, les évacuèrent, et quinze jours seulement après l'occupation, Beyrouth comptait quatorze écoles primaires en exercice. Plusieurs d'entre elles appartenaient à l'enseignement privé, dont la misère ne le cédait en rien à l'enseignement officiel. Les écoles privées « servaient principalement d'hôpitaux pour l'armée, de dispensaires pour la population civile, de centres de ravitaillement officiel dans les villes et de cuisines populaires dans les campagnes, après avoir servi de casernes pour les Turcs et les Allemands ; c'est dire en quel état tout cela pouvait se trouver en 1919 (1) ».

M. Georges Picot réunit, en décembre 1918, une commission des représentants de tous les rites et associations enseignantes, pour déterminer un ordre d'urgence dans la réouverture des écoles privées. A ces écoles, le haut commissariat assura des subventions, sous réserve d'un droit de regard, de contrôle et de direction générale.

(1) *L'Enseignement en Syrie pendant la période d'organisation.* Conférence faite par M. Chevalley, conseiller du haut commissariat pour l'instruction publique, et publiée dans *la Syrie et le Liban en* 1921.

En très peu de temps, le nombre des élèves et le niveau des études permirent d'instituer à Beyrouth les examens français, qu'avant la guerre les candidats de tout le Levant étaient obligés d'aller passer en Égypte. Un certificat d'études primaires français et un brevet élémentaire furent créés en 1919. Ces examens comprenaient une partie d'arabe et d'enseignement pratique (comptabilité, dactylographie, sténographie, enseignement ménager, etc.) qui les firent beaucoup apprécier. Les examens du brevet supérieur et du baccalauréat ne purent être organisés que l'année suivante.

L'enseignement secondaire et supérieur fut également l'objet de tous les soins du service de l'instruction publique dirigé d'abord par le lieutenant Petit, puis par M. Chevalley. Tour à tour, le lycée, les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, le collège de la Mission française ouvrirent leurs portes, ainsi que la plupart des grands établissements congréganistes.

Partout la fréquentation scolaire, quoique non obligatoire, augmentait rapidement. A la fin de février 1919, 150 écoles privées fonctionnaient déjà au Liban. En décembre, le total des écoles officielles ou privées de toute la Syrie, y compris celles de Palestine et de Cilicie, atteignait un millier. Sur ce chiffre, on comptait 740 établissements primaires subventionnés par le haut commissariat, dont plus de 500 dans le Liban.

Les établissements congréganistes français s'étaient relevés plus promptement encore qu'en Palestine. Les Turcs n'en avaient laissé que les murs, souvent croulants. A la fin de 1919, ils se retrouvaient aussi peuplés d'élèves qu'en 1914. Beaucoup d'entre eux, établis dans les zones extérieures à l'action officielle française, nous y servaient une fois encore d'avant-garde, et y propageaient silencieusement notre influence. Nos religieux fondaient rarement une œuvre d'enseignement sans la doubler d'une œuvre d'assistance ; nos asiles, nos dispensaires et nos

hôpitaux s'ouvrirent donc pareillement dans toute la Syrie. En peu de jours une clientèle encore accrue de malades et d'abandonnés leur était revenue.

On comprend donc mal, à moins que l'on ne comprenne trop bien, le rapport défavorable à nos congrégations, dont le cardinal Bourne, archevêque de Westminster, consentit à se faire l'interprète auprès du Saint-Siège. Ce prélat déclara les religieux français inaptes à s'acquitter de leur tâche de façon satisfaisante et utile à la religion. Ses informations lui furent sans doute fournies par l'état-major britannique, car lui-même, après une visite en Palestine, borna son voyage en Syrie à un séjour de quarante-huit heures à Beyrouth. Il y déclina même l'hospitalité du délégué apostolique, Mgr Giannini, pour accepter celle du général Bulfin, commandant le corps d'armée britannique. Le cardinal Dubois, invité par M. Georges Picot à inspecter nos œuvres françaises d'Orient, rapporta de son passage en Syrie, au commencement de 1920, une impression toute différente et plus solidement documentée.

***

De toutes nos grandes institutions, la dernière née, la Faculté de droit, reprit la première ses cours, sous l'active impulsion de son chancelier, le père Mouterde.

La Faculté de médecine suivit d'assez près. Le père Cattin, recteur de l'Université, s'y consacra, tandis que le père de Martimprey ravitaillait le Liban. Ce dernier avait retrouvé le bel établissement dépouillé de toutes ses riches collections et de son outillage ; les bâtiments, quoique mal entretenus, n'avaient pas trop souffert. Le père de Martimprey eut la joie de reconquérir à lui seul dans la gare de Beyrouth une grande partie de son matériel déjà emballé pour Damas. On retrouva la magnifique bibliothèque de la Faculté, legs du professeur Dieulafoy,

à peu près intacte à Constantinople. Cependant les dégâts et les pertes se montaient environ à 400 000 francs.

Les cours furent rouverts le 27 janvier 1919, c'est-à-dire trois mois et demi après l'occupation. Dès la fin de février, tous les services d'avant-guerre fonctionnaient, sauf celui de gynécologie, dont le professeur était encore mobilisé.

A la rentrée, 120 élèves se présentèrent. Leur chiffre passa très vite à 180, puis 195. Plusieurs étaient venus de la Faculté américaine voisine. Le résultat était brillant et permettait de belles espérances.

A la demande des autorités françaises, la Faculté greffa sur ses cours ordinaires trois services spéciaux qui devaient avoir leur répercussion dans toute la Syrie : service antirabique, laboratoire d'analyses chimiques et toxicologiques, laboratoire d'analyses bactériologiques. La place manque pour décrire ici, comme il le mériterait, l'ensemble des œuvres pédagogiques groupées par les pères jésuites à côté des Facultés de droit et de médecine, sous le nom d'Université Saint-Joseph. Rappelons seulement que le service naissant des beaux-arts, qui s'est depuis si merveilleusement développé, y rencontra une aide efficace pour soutenir la concurrence des nombreuses missions anglaises en quête de fouilles archéologiques ou préhistoriques.

Ainsi que l'observait en 1912 un écrivain, qu'on ne peut suspecter de partialité en leur faveur, M. Khaïrallah, il faut rendre aux jésuites « cette justice d'avoir été, en politique, du côté de la liberté, d'avoir créé dans leur milieu une atmosphère indépendante, malgré la lourde pression qui s'exerçait partout. Même au point de vue de la liberté sociale, ils ont rendu des services, et une bonne partie du mouvement régénérateur et démocratique vient de leur côté (1) ».

(1) KHAÏRALLAH, *la Syrie*.

Les jésuites n'ont pas changé de méthode ; leur influence demeure toujours aussi salutaire à la Syrie, aussi utile à la France ; et l'on peut ajouter que les autres ordres religieux français dans le Levant méritent à tous égards la même gratitude.

CHAPITRE VIII

LE SIONISME ET LA QUESTION DE PALESTINE

I. Les origines. — L'Amérique et les juifs. — Déclarations des gouvernements alliés. — La prise de Jérusalem. — Les Allemands et le sionisme. — Politique britannique et sionisme. — Objections que soulève le sionisme. — Objections morales. Objections pratiques. — L'État juif théocratique et communiste. — L'État juif quartier général du panjudaïsme international. — Les oppositions au sionisme. — Un article du professeur Jastrow. — Les Palestiniens et le sionisme. — II. Le sionisme invoque les principes wilsoniens. — Les revendications sionistes au Congrès de la paix. — Le sionisme en Palestine. — Agitation parmi les indigènes. — Les différents mouvements d'opinion. — Les manifestations. — Arrestation du lieutenant Durieux. — Une cérémonie commémorative à Caïffa. — Les Anglais préconisent une tutelle américaine.

I

Le Traité de 1916 avait ouvert d'alléchantes perspectives au nationalisme arabe ; mais celui-ci dut encore attendre son heure. Un autre mouvement, par contre, et dont, officiellement du moins, il n'avait pas été question lors des négociations de 1915-1916, s'intensifiait à partir de cette époque : en quelques mois, il allait prendre une ampleur imprévue, et, très vite, acquérir des gages. Le sionisme passait encore en 1914 pour une utopie ; deux ans plus tard, il prétend s'imposer comme une réalité. Ses promoteurs élèvent la voix, se remuent, s'assurent des concours puissants, parviennent à circonvenir les hommes d'État. Dès juin 1916, lord Cromer écrira dans

le *Spectator :* « Le sionisme devient rapidement une question pratique, et, d'ici peu, les politiciens ne pourront plus le repousser comme le rêve fantaisiste de quelques idéalistes. »

De tous temps, le rêve messianique d'une *Nouvelle Sion* avait hanté les ghettos. Aussi, lorsqu'en 1896 le docteur Herzl publia *l'Etat juif*, une émotion profonde souleva les masses israélites : elles y trouvaient concrétisées leurs aspirations, avec une méthode pour les réaliser. A cette entreprise où tant de précurseurs avaient échoué, obstinément Théodore Herzl se consacra ; et, incontinent, sous son impulsion énergique; le sionisme s'organisa. « Un peuple, une loi, une langue, un territoire. » Telle fut la formule directrice ; le premier Congrès sioniste, tenu à Bâle en 1897, la traduisit en termes juridiques : « Le sionisme tend à la création en Palestine, pour le peuple juif, d'une patrie garantie par le droit public. » Programme définitif, rigoureusement suivi depuis, et dont seulement les modalités d'application ont divisé les sionistes (1).

Aujourd'hui le sionisme dissimule volontiers ses attaches allemandes d'avant guerre. Il n'est cependant pas contestable qu'il servit, consciemment ou non, d'agent au pangermanisme qui savait utiliser tous les auxiliaires. Les jeunes colonies juives de Palestine employaient, de préférence à l'hébreu, langue encore à peine ressuscitée, le *yiddisch*, sorte de dialecte judéo-allemand en usage dans

(1) Un historique, même succinct, du sionisme dépasserait largement le cadre de cette étude. Pour en pénétrer les causes et en étudier le développement, on consultera avec intérêt deux ouvrages, d'ailleurs conçus à des points de vue nettement opposés : *le Sionisme*, par Marcel Bernfeld, *le Problème juif*, par Georges Batault. On y constatera que les sionistes, actuellement scindés en deux camps, les *politiques* et les *pratiques*, visent un but identique ; les premiers préconisent les moyens radicaux, les seconds veulent procéder par étapes ; méthode plus lente assurément, plus sûre aussi peut-être ; les dirigeants actuels du sionisme s'y sont ralliés. Mais si, par prudence, ils retardent quelque peu la création d'un Etat juif intégral, celui-ci demeure en définitive leur objectif.

les juiveries d'Europe centrale ou de Russie. Leurs relations avec l'extérieur se faisaient le plus souvent en allemand ; on devine ainsi quel appoint les sionistes apportaient en Palestine à la propagande germanique. Tous ceux qui vécurent en Orient à cette époque peuvent confirmer l'assertion de l'*Al-Kibla*, organe officiel du roi Hussein : « La Palestine est devenue allemande, grâce aux efforts des sionistes qui ont pris Berlin comme capitale, et qui, s'appuyant sur l'empereur d'Allemagne, ont tâché de germaniser le pays (1). »

Berlin était capitale du sionisme, en attendant que Londres le devînt. En Angleterre, en effet, le sionisme avait recruté des amis, même en dehors du monde juif, et, si son journal officiel, *Die Welt*, se publiait à Berlin, la société financière chargée de le représenter (2) avait son siège à Londres. La guerre ne prit donc pas le sionisme au dépourvu ; et, le moment venu, il troqua tout naturellement son masque allemand contre un travestissement britannique.

Les sympathies anglaises à l'égard du sionisme proviennent des affinités étroites qui rapprochent le judaïsme et le puritanisme. Entre l'un et l'autre existe une analogie, presque une parenté de conceptions religieuses, une identité de méthodes économiques telles que les juifs purent de plain-pied s'insinuer dans la vie sociale et politique du pays (3). D'ailleurs, sur les deux rives de l'Atlantique, les États anglo-saxons ont été pour les juifs des terres d'élection : les puritains rigides, débarqués en 1620 du *Mayflower* sur les côtes de la Nouvelle Angleterre, calquèrent si bien leurs institutions sur la Bible que les juifs ne tardèrent pas à affluer vers cette terre promise.

(1) *Al-Kibla*, août 1916.

(2) La banque coloniale juive (*Jewish colonial Trust*).

(3) Werner SOMBART, *Die Juden und das Wirtschaftsleben* (Les juifs et la vie économique).

Georges BATAULT, *le Problème juif*.

Parce qu'ils avaient « participé à la construction » des États-Unis, selon le mot du président Roosevelt, et malgré l'apport constant d'immigrants étrangers, le sentiment public américain resta longtemps favorable aux juifs ; il n'a que tout récemment été mis en éveil contre l'affluence sémite sur le territoire de l'Union. Rien de surprenant à ce que là aussi le sionisme ait bénéficié de la poussée d'idéalisme qui remua les Américains en faveur des opprimés, individus ou nations.

Parmi les trois millions de juifs des États-Unis, les uns virent dans le sionisme une réaction contre le capitalisme juif, les autres une porte ouverte à la réalisation de leurs aspirations mystiques. Un groupe actif de propagandistes réussit très vite à donner à la plèbe juive d'Amérique une organisation qui pouvait devenir redoutable. Pour les « grands juifs » de la finance et des affaires qui prétendaient à la direction du judaïsme, le sionisme se présentait comme une conjuration démagogique qu'il importait d'écarter. On pouvait en détourner la menace, et la muer en sauvegarde ; il suffisait que le sionisme devînt un déversoir propre, non seulement à prévenir une inondation d'immigrants juifs aux États-Unis, mais encore à diminuer la population juive de l'Union ; ainsi se dissiperaient certaines méfiances faciles à aigrir jusqu'à l'hostilité. M. Sylvain Lévy a clairement résumé la situation : « L'antisémitisme idéal est l'indice d'une résistance latente qui peut finir par une explosion ; les « grands juifs » le sentent confusément ; ils s'assurent contre un surplus d'immigration juive en réclamant la Palestine pour les juifs. Et l'Amérique, qui se défend contre le même danger, adopte avec enthousiasme le même préventif. »

Les choses en étaient là quand, en 1916-1917, les Alliés cherchèrent à négocier en Amérique les crédits dont chaque jour le besoin se faisait plus urgent. Ils se virent aussitôt sollicités, et de façon particulièrement pressante,

de consentir à la réalisation du sionisme ; il semble même acquis que les grands banquiers juifs américains subordonnèrent leur concours à des engagements formels sur ce point. Le fougueux intérêt soudain témoigné par M. Balfour en faveur du sionisme n'était vraisemblablement pas simple amusement de dilettante.

De fait, à partir de ce moment, les militants du sionisme multiplient leurs démarches ; avec une facilité surprenante, ils vont obtenir de tous les gouvernements des déclarations mieux que satisfaisantes.

Dès 1916, des ouvertures préliminaires sont faites auprès du gouvernement de M. Briand, relatives à l'établissement en Palestine d'un État juif que protégerait l'Angleterre. En février 1917, une assemblée sioniste, réunie à Londres, reçoit du cabinet britannique des encouragements très nets. Son délégué, M. Sokolof, se présente ensuite devant MM. Cambon, de Margerie et Georges Picot (9 avril 1917), et ces derniers lui certifient que leur gouvernement ne peut voir « d'un œil défavorable des revendications tendant à la libération d'une race opprimée ». Le 4 juin suivant, une lettre complémentaire de M. Jules Cambon, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, informe M. Sokolof que, « l'indépendance des Lieux-Saïnts étant assurée... », le gouvernement français ne peut éprouver que de la sympathie « pour la cause du sionisme dont le triomphe est lié à celui des Alliés ».

A son tour, le 2 novembre 1917, M. Balfour, ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne adresse à lord Rothschild les lignes suivantes qui enchaînent définitivement la politique britannique :

J'ai le grand plaisir de vous adresser, de la part du gouvernement de Sa Majesté, la déclaration suivante sympathique avec les aspirations juives sionistes, déclaration qui, soumise au cabinet, a été approuvée par lui.

Le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'éta-

blissement en Palestine d'un *Foyer national* pour le peuple juif, et emploiera tous ses efforts pour la réalisation de cet objectif ; étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte, soit aux droits civils ou religieux des collectivités non juives existant en Palestine, soit aux droits et au statut politique dont les juifs jouissent en tout autre pays.

Quelques jours plus tard, le 17 novembre, à une question de M. King, posée à la Chambre des Communes, M. Balfour répond en termes identiques à ceux de sa lettre à lord Rothschild : « Le gouvernement de Sa Majesté espère que l'établissement en Palestine d'un *Foyer national* pour le peuple juif résultera de la guerre actuelle. »

Un doute s'élève alors sur l'acquiescement du gouvernement français aux vues britanniques si manifestement contraires, non seulement aux Accords de 1916, mais à la législation internationale en vigueur (1). C'est pourquoi, le 13 décembre, à la séance des Communes, M. Lynch pose au secrétaire d'État pour les Affaires étrangères les deux questions précises que voici : en ce qui concerne le régime futur de la Palestine s'est-on inspiré des intérêts séculaires de la France en cette région? Les dispositions prises jusqu'à présent et les promesses faites, notamment celle du rétablissement des juifs à Jérusalem, le furent-elles en complet accord avec les représentants de la République française? M. Balfour répond : « L'honorable gentleman ne doit éprouver aucune appréhension de ce que, dans notre politique en Palestine, nous puissions manquer de montrer la plus complète considération pour les opinions de nos alliés. » M. Lynch insiste : « Tout en reconnaissant cela, un accord a-t-il déjà été établi, si bien que les Alliés travaillent maintenant pour assurer la collaboration des Alliés en cette matière? — Oui, nous travaillons dans le plus parfait accord. »

(1) Les capitulations, dont les Alliés n'ont jamais accepté l'abrogation, et l'article 62 du Traité de Berlin.

M. Stephen Pichon se met bientôt à l'unisson de M. Balfour. Déjà les déclarations françaises antérieures avaient été savamment graduées dans le sens d'une sympathie croissante. Finalement le ministre écrit à M. Sokolof, le 14 février 1918, pour donner consécration officielle à une note ainsi conçue, communiquée à la presse le 10 du même mois : « M. Sokolof, représentant des organisations sionistes, a été reçu ce matin... par M. Stephen Pichon, qui a été heureux de lui confirmer que l'entente est complète entre les gouvernements français et britannique, en ce qui concerne la question d'un établissement juif en Palestine. »

Ainsi donc, tandis que, pour la sauvegarde de nos droits et de nos intérêts en Palestine, nous nous contentons de vagues promesses, qui ne seront pas tenues, nous nous sommes liés par un accord au moins verbal, et, restés seuls contractants par suite de la défaillance de la Russie, nous accédons sans nous en émouvoir à la violation flagrante des stipulations de 1916 (1). A cette époque, les circonstances militaires faisaient de la Palestine l'antichambre de la Syrie. En renonçant si aisément à nos droits sur la première, pensions-nous donner plus de poids à nos droits sur la seconde? L'internationalisation de la Palestine n'était qu'une étape, déjà dépassée en 1918, où l'on parle plus ou moins clairement d'un protectorat britannique (2). La première brèche est faite,

(1) Théoriquement, l'établissement d'un *Foyer* juif en Palestine ne portait pas atteinte au régime d'internationalisation prévu. Mais, comme, dès cette époque, les sionistes proclamaient hautement leur intention de transformer, dans un avenir plus ou moins proche, le *Foyer* juif en un *État*, c'était jouer sur les mots que d'établir une distinction entre les deux genres de groupement.

(2) A aucun moment, jusqu'à l'époque où se négocia le Traité de Sèvres, il n'a été officiellement et publiquement question d'une mutilation de l'Accord de 1916 en ce qui concerne la Palestine. Bien mieux, le ministre des Affaires étrangères français lui-même aurait ignoré les concessions échappées à M. Clemenceau au cours d'entretiens particuliers avec M. Lloyd George. C'est ce qui semble résulter des révélations de

d'autres ne tarderont pas à être pratiquées dans un contrat où l'Angleterre ne voit plus qu'une entrave.

L'année 1918 apporte au sionisme de nouvelles adhésions : le 9 mai, celle de l'ambassadeur d'Italie à Londres, le marquis Impériali ; il avise M. Sokolof que son gouvernement « est disposé à s'employer avec plaisir en vue de faciliter en Palestine l'établissement d'un centre national juif. » Le 31 août enfin, le président Wilson, exprimant au rabbin Stephen Wise, l'un des chefs sionistes d'Amérique, sa satisfaction des progrès réalisés par le sionisme, approuve implicitement la déclaration Balfour dont il reproduit la teneur.

* *

Depuis le 9 décembre précédent, les Anglais sont maîtres de Jérusalem, événement qui provoqua parmi les sionistes une explosion d'enthousiasme. La capitale de la nation juive était reconquise ! Sous la pression continue

M. Briand à la tribune de la Chambre, le 25 juin 1920 : « Les Anglais, dit-il, ont posé la question de la Palestine et de la Syrie dans un bon moment, quand ils ont vu le chef du gouvernement français aux prises avec des préoccupations plus immédiates, plus pressantes, au cours d'une conversation en décembre 1918, dans le cabinet de M. Lloyd George, à Londres, entre les deux ministres, sans procès-verbal et sans secrétaire, et c'est ce qu'il y a eu d'effroyable dans la conclusion de cette guerre.

« On s'est réuni, on a parlé cordialement pendant plus d'un an, et il n'y avait personne pour recueillir les paroles, de sorte qu'on en est réduit à des hypothèses. Mais, dans ce cas particulier, l'hypothèse ne va pas tarder à se confirmer. Quelque temps après, en février, avait lieu, rue Nitot, chez M. Lloyd George, une réunion à laquelle celui-ci avait convoqué M. Wilson, quelques conseillers techniques, et le ministre des Affaires étrangères français. Ce dernier, ayant parlé des Accords de 1916, M. Lloyd George a objecté : « Ils sont modifiés ; on m'a promis l'abandon de Mossoul et de la Palestine. » Personne n'a protesté.

Il est à peine croyable qu'une simple conversation sans témoin, et dont il ne reste aucune trace, ait suffi pour abroger un traité solennellement signé par un ministre des Affaires étrangères britannique et un ambassadeur de France ! On reste surpris qu'au Parlement aucune voix ne se soit élevée pour proposer l'annulation de toutes les conventions verbales et le retour pur et simple aux textes antérieurs.

de l'armée britannique, de jour en jour les lignes turques reculent vers le nord. Dans les rangs de cette armée de 200 000 hommes, combattent quelques bataillons juifs, et des hauts faits de cette *Légion juive*, le sionisme se prévaudra pour proclamer de nouveaux droits sur la Palestine : certains sionistes n'iront-ils pas jusqu'à lui faire l'honneur d'une grande partie des succès palestiniens !

En attendant la victoire finale, le commandant en chef britannique organise militairement le pays occupé. Un statut provisoire est donné à Jérusalem, où le général Allenby a consenti, non sans mauvaise grâce d'ailleurs, à reconnaître le rôle historique de la France. Lors de son entrée dans la Ville Sainte, le colonel de Piépape, commandant le *détachement français de Palestine*, marchait à sa droite ; et le drapeau français fut de nouveau hissé sur les nombreux établissements qu'il protégeait avant la guerre. A des jours réguliers, la garde des Lieux-Saints est confiée à un détachement français, et le haut commissaire français, M. Georges Picot, reprend, dans les cérémonies, et malgré le général en chef, la place traditionnelle du représentant de la France. Il n'est pas sans intérêt de rappeler à ce propos l'attitude inamicale de la Custodie de Terre Sainte envers M. Georges Picot. Celui-ci voulut renouer la tradition des honneurs rituels rendus aux représentants de la France dans les cérémonies catholiques célébrées aux Lieux-Saints. Il se heurta à l'opposition formelle du nouveau custode, le père Diotallévi, qui céda seulement devant un ordre émané du Souverain Pontife en personne.

Dès le printemps de 1918, une commission sioniste, présidée par le docteur Weizmann, s'était embarquée pour la Palestine. Instituée par le gouvernement britannique, elle allait se livrer à divers travaux préparatoires à l'instauration du sionisme, inspecter les colonies juives, visiter les écoles, poser la première pierre de l'Université

hébraïque de Jérusalem. Le docteur Weizmann, préoccupé de concilier au mouvement sioniste les Arabes du Hedjaz, s'aboucha avec le délégué du roi de La Mecque. Simultanément, il s'efforçait de rallier au sionisme le rabbinat de Jérusalem, dont la tendance étroitement conservatrice avait été mise en défiance par les innovations de ses coreligionnaires d'Occident. Impatient de s'y installer en maître, le sionisme continuait en Palestine les méthodes d'infiltration d'avant-guerre ; les entreprises de colonisation se multiplièrent : on s'efforçait de créer le milieu qui peu à peu imposerait l'idée.

L'évolution du sionisme vers les Alliés n'avait pu qu'inquiéter les Allemands. D'abord ils tentèrent de dissuader les juifs allemands de regarder vers l'Entente ; les *Munchener Neueste Nachrichten* écrivaient le 26 novembre 1917 : « Les Anglais, par un usage astucieux des espérances sionistes, promettent un royaume de Juda aux juifs du monde. Aucun juif allemand ne sera trompé par ce déguisement d'une politique impérialiste. » Le professeur Delbrück s'employait à réfuter les déclarations de M. Balfour à lord Rothschild : « Selon toutes probabilités, disait-il, les Turcs resteront maîtres de la Palestine. En conséquence, quiconque désire promouvoir le sionisme a toutes les raisons de se mettre en bons termes avec les Turcs, et, par conséquent, avec les Allemands. Un sioniste qui aujourd'hui s'associe aux ennemis de la Turquie commet un suicide. » Puis les Allemands passent à la menace. La *Nouvelle Presse libre* de Vienne commente ainsi la prise de Jérusalem : « L'Allemagne et l'Autriche ont en mains assez de gages pour faire rendre à la Turquie sa propriété. » Toutefois, — et Talaat Pacha le promet lui-même — on laisse entendre que les Turcs seraient disposés à accorder une certaine autonomie aux juifs de Palestine.

Peine perdue, le sionisme allemand incline de plus en

plus vers les Alliés. Dans une dépêche au bureau juif de correspondance de la Haye, il prend acte des promesses contenues dans la déclaration Balfour : « L'association allemande sioniste salue avec satisfaction le fait que le gouvernement britannique a reconnu dans une déclaration officielle le droit du peuple juif à une existence nationale en Palestine. » Et, le 13 novembre 1918, deux jours après l'armistice, l'assemblée sioniste de Berlin fait siennes les revendications du sionisme anglais, et envoie, dans un geste peut-être un peu prématuré, l'expression de « sa profonde reconnaissance à l'organisation sioniste pour les efforts couronnés de succès entrepris par elle en vue de la réalisation du sionisme. »

Ce que les événements ont empêché l'Allemagne de mener à bien, l'Angleterre va tenter de l'accomplir. Elle essaiera de confisquer le sionisme à son profit ; le meilleur moyen d'empêcher la Palestine de tendre vers la France n'est-il pas d'y susciter un État juif sur lequel la Grande-Bretagne exercera le contrôle? La manœuvre se dessinait dès 1917 ; un officier bavarois, spécialiste des questions orientales pour avoir servi en Turquie sous von der Goltz, dévoilait ainsi les desseins secrets de l'Angleterre : « Que des Hottentots ou des juifs habitent la Palestine, peu lui importe, pourvu que ce pays soit un pont entre l'Égypte et l'Inde (1). » C'est, avec moins de brutalité dans le langage, la même théorie qu'exprimait plus tard le commandant Wedgewood en présence d'un rédacteur du *Jewish Chronicle* : « En ma qualité d'Anglais, je ne puis pas considérer la Palestine uniquement du point de vue juif, c'est-à-dire du point de vue seulement idéaliste, mais... je pense que l'Angleterre conclurait un bon marché si elle permettait aux juifs de se créer un État juif en Palestine... Il est vital et indispensable que la

(1) *Zionismus und Weltpolitik*, par le major ENDERS.

Palestine soit érigée en État-tampon, non seulement pour la protection des Israélites, mais aussi pour notre propre sauvegarde. »

Écarter la France de Palestine, telle est la préoccupation fondamentale. Si le sang répandu a quelque signification, si des bienfaits résultent certains droits, il est bon de rappeler ici l'évocation des croisades par laquelle le *Times* du 11 décembre 1917 saluait la délivrance de Jérusalem. « Nous aussi avons joué un rôle brillant dans cette lutte prodigieuse et complexe entre l'Orient et l'Occident... mais, c'est la France qui a fourni le plus grand nombre de guerriers qui se distinguèrent, ce sont surtout ses fils qui fondèrent et maintinrent les royaumes latins ; c'est elle qui le plus souvent a repris la lutte, et ce sont ses enfants qui nous ont laissé les meilleurs comptes-rendus contemporains de ses épisodes les plus frappants. » M. Marcel Bernfeld oublie-t-il donc le rôle et la situation de la France en Palestine lorsqu'il invoque, pour établir les droits des juifs, un argument comme celui-ci : « Si un État quelconque possédait la moitié de ce que les juifs possèdent en Palestine, il n'hésiterait certainement pas à émettre des prétentions à la possession de ce pays ou tout au moins à réclamer des privilèges (1). »

Nos établissements d'enseignement et de charité peuplent la Palestine, et cela dès une époque où il n'était guère question des juifs pour relever ce malheureux pays et lui apporter, avec un renouveau de civilisation, les innombrables bienfaits moraux et matériels dont nous l'avons comblé. Nos droits sur la Palestine s'imposent d'eux-mêmes et de façon si catégorique, qu'il ne saurait être question de les discuter.

Mais alors à quoi bon le rêve d'un chemin de fer Caïffa-Bagdad, à quoi bon les projets sur l'Arabie? Le contrôle

(1) Marcel BERNFELD, *le Sionisme*.

même du canal de Suez ne risque-t-il pas d'échapper à l'Angleterre? C'est pourquoi il faut de toute nécessité saper des droits qu'on ne peut abattre. L'auxiliaire, familier aux besognes occultes, est trouvé, et il semblera d'une suprême habileté de remettre à un sionisme soumis et reconnaissant les clefs des destinées britanniques en Orient et aux Indes. Suivant l'arrière-pensée britannique, le sionisme doit permettre à l'Angleterre de fermer la Palestine à la France, après quoi la Grande-Bretagne, le reléguant aux accessoires, restera seule en scène. C'est bien la théorie du *Near East*, qui propose en 1918 d'incorporer la Palestine « dans cette grande autonomie de nations qu'est l'empire britannique » ; le tour serait joué et l'escamotage accompli. Mais le sionisme, qui se sent une force, consentira-t-il à se prêter à ce jeu? Aura-t-il toujours la docilité requise? Il est avéré qu'aux magnats juifs de la finance londonienne le nationalisme juif sert tour à tour de monnaie d'échange ou de moyen de pression. Ce n'est pas d'un vague idéalisme que s'inspirent lord Rothschild et ses collègues, lorsqu'ils poussent à la création d'une patrie juive où ils ne s'installeront jamais. Leurs plans vastes, mais positifs, visent à des conquêtes plus substantielles que la maigre Palestine. Le « bon marché » du commandant Wedgewood pourrait bien n'être pour l'Angleterre qu'un marché de dupes. « Ce n'est pas la Grande-Bretagne qui prend l'internationale juive à son service, comme se l'imagine le chef du gouvernement de Londres, mais ce sont bien plutôt les financiers juifs internationaux qui tentent de prendre l'empire britannique à leur service pour assurer leur domination sur le monde... Si la Grande-Bretagne réussit à faire de la juiverie mondiale l'instrument indispensable de sa politique, elle devient du même coup l'esclave de son indispensable instrument (1). »

(1) Georges BATAULT, *le Problème juif*.

***

Chose curieuse, parmi ses défenseurs les plus ardents et les plus désintéressés, le sionisme compta un Anglais de race, catholique au surplus, sir Mark Sykes, député de Hull et négociateur des Accords de 1916. Ce dernier s'en fit le champion avec le même enthousiasme qu'il avait consacré à la cause de l'indépendance arabe. Il ne voulut pas y voir une machination politique judéo-anglaise, et s'y attacha comme à la noble réparation d'une injustice séculaire, à l'accomplissement d'une œuvre de libération et d'équité. Son discours à l'Opéra de Londres, le 2 décembre 1917, ne permet aucun doute à cet égard ; il repoussait toute pensée de mainmise par la race juive sur un pays où vivent déjà, en nombre infiniment supérieur, des habitants d'une autre race. Mais il entrevoyait l'éclosion d'une ligue des idéals, à laquelle Israël participerait en toute sécurité comme en toute indépendance (1).

L'idée était belle ; réalisable? on peut en douter. Des considérations moins élevées prévalurent.

L'idée était-elle même conforme à la justice? Lorsque, vers le milieu de la guerre, le sionisme ouvrit sa campagne de revendications, il commença par susciter la pitié en faveur des minorités juives maltraitées principalement en pays slaves ou musulmans. Toutes ces souffrances n'auraient un terme que le jour où Israël se verrait restituer une patrie dont il avait été chassé. Cet argument fit impression, et pourtant il n'était qu'une contre-vérité historique. De la captivité à Babylone deux tribus seulement sur douze avaient regagné le sol national ; à cette époque déjà, la Palestine devait manquer d'attraits. Cette désaffection se manifeste de nouveau aux premiers siècles de notre ère, où Israël peu à peu se dispersa.

(1) C'est également la conception de lord Robert Cecil.

L'expropriation par les Romains n'est qu'une légende : « En général, écrivait le père Lagrange (1), ce fait qu'on dit générateur du droit n'a jamais eu lieu. Jamais les Romains n'ont chassé les juifs de Palestine ; ils leur avaient seulement interdit d'entrer dans Jérusalem. Cette interdiction avait cessé d'elle-même sous les empereurs chrétiens. »

Ainsi les juifs sont mal fondés à réclamer un territoire que volontairement ils désertèrent en masse, il y a dix-huit siècles, un territoire où, vers 1910 encore, aucune des grandes œuvres de civilisation qu'on y admirait ne portait leur marque. « Les droits historiques et inaliénables des juifs » sont vraiment un peu légers en présence d'autres, moins reculés peut-être, anciens tout de même et plus continus. Les Hébreux conquirent jadis la Palestine, d'autres vinrent qui les en dépouillèrent : c'est la loi du plus fort. Mais, au lieu de demeurer sur place, comme tant d'autres peuples subjugués, de défendre opiniâtrément leurs foyers, leurs usages, leur civilisation, ils s'éloignèrent. Quels droits ont-ils aujourd'hui sur une patrie dont eux-mêmes se sont exilés? Est-il besoin de discussions juridiques en présence des faits?

Au dire des sionistes, les juifs, quelle qu'ait été leur conduite passée, ont au moins, pendant cette guerre, reconquis ces droits périmés. « Donnant, donnant », écrit M. Braunstein (2) ; les services rendus aux Alliés, affirme-t-il, permettent aux juifs de ne pas recevoir la Palestine comme un cadeau, mais comme un dû. Or, la question se pose ainsi : pour avoir fait campagne sous un uniforme ou sous un autre, c'est-à-dire avoir strictement accompli leur devoir de citoyens du pays qu'ils avaient adopté, les juifs méritent-ils un exceptionnel témoignage de reconnaissance? Alors que des neutres se

(1) *Correspondant* du 10 avril 1918.
(2) *Le Monde nouveau*, août 1921.

sont volontairement enrôlés dans des armées en guerre sans être pour ce fait l'objet d'aucune faveur collective, pourquoi les juifs, mobilisés d'office comme leurs concitoyens, se verraient-ils attribuer une gratification spéciale? Dans presque tous les États en guerre, les juifs jouissaient du droit commun, et, profitant des mêmes avantages moraux et matériels que l'ensemble des populations, étaient soumis aux mêmes obligations. Leurs propres intérêts se plaçaient-ils donc en opposition avec les intérêts généraux qu'ils défendaient, pour qu'aujourd'hui ils demandent comme une indemnité?

Ces considérations toutes morales ne perdent rien de leur valeur lorsqu'on examine le côté pratique de la question. Le sionisme, comme but immédiat ou indirect, se propose la création d'un État juif. Or le judaïsme est spécifiquement une religion qui, à travers les siècles et malgré la dispersion, maintint la race dans sa pureté primitive et préserva la nation de toute fusion avec les *gentils*. Aussi, au rebours de tous les autres États, l'État juif, même socialiste et communiste, serait et resterait théocratique (1). La laïcité est incompatible avec le judaïsme.

Les chefs sionistes s'en défendent, car il y aurait actuellement quelque imprudence à l'avouer ; ils n'ignorent cependant pas que les masses embrigadées dans le sionisme sont soulevées par un idéal : revenus en Palestine, les juifs entendent restaurer dans tout son éclat et dans ses moindres détails le culte antique imposé par la loi. A quoi leur eût servi de s'être astreints au milieu de mille difficultés à la stricte observance de leurs rites les plus minutieux et les plus compliqués s'ils y renonçaient du

(1) Voir la théorie du *Pauvre* selon la Bible, très clairement exposée dans *le Problème juif* (M. Georges BATAULT), pages 123 et suivantes. Le Pauvre de l'Ancien Testament était synonyme de juste, de pieux, d'opprimé, par opposition au puissant et au riche, qualifié méchant. C'est à peu près la signification que les socialistes de notre époque donnent au mot *prolétaire*.

jour où ils se trouveraient dans la complète liberté de les pratiquer? Le professeur Werner l'a déclaré en 1918 dans le *Ménorah* de New-York : « Ils espèrent la restauration du royaume de David, du temple, et des sacrifices sur le mont Sion. » Car la loi de Moïse est inflexible ; sa résurrection comporte obligatoirement la remise en vigueur de toutes ses prescriptions. Le temple lui-même ne saurait être reconstruit que selon ses plans primitifs et sur le mont Moriah. Il faudrait en ce cas abattre la mosquée d'Omar, ce joyau de l'Orient, et l'un des lieux saints les plus vénérés des musulmans. Tous les artistes du monde protesteraient et l'Islam ne le tolérerait à aucun prix.

État théocratique, l'État juif serait apparemment un État communiste. On ne s'imagine guère un lord Rothschild, apôtre zélé de la doctrine, ou quelque autre seigneur israélite, prêchant d'exemple et consentant pour le principe à se morfondre en quelque retraite, même royale, de Judée ou de Galilée. Quels juifs nantis abandonneraient pour s'y confiner les vastes champs d'activité qu'ils moissonnent dans tous les pays, où ils ont acquis, avec la fortune, une influence prédominante et des situations considérables? Les sionistes le reconnaissent eux-mêmes : l'État juif sera la patrie des juifs pauvres ; « les riches vraisemblablement resteront et ne partiront que les pauvres », prévoit M. Marcel Bernfeld (1). Les faits le prouvent : en 1919, seulement, l'immigration juive a compté 30 000 individus environ. L'afflux principal a été celui des sionistes révolutionnaires (Poalè-Zion), dont, en septembre 1920, le congrès a voté l'adhésion à la 3e Internationale de Moscou. Ceux-ci préconisent l'établissement à Jérusalem d'une république communiste juive qui fera table rase de tous les monuments et vestiges du christianisme et de l'Islam. Cette perspective d'une

(1) *Le Sionisme.*

seconde expérience du bolchevisme n'inciterait que médiocrement les juifs fortunés à se rapatrier. D'ailleurs certains sionistes, comme l'Américain Jacob Schiff, redoutent l'État juif comme un danger ; le juge Brandeis lui-même, l'un des dirigeants du sionisme aux États-Unis, ne se fait aucune illusion sur les obstacles presque insurmontables auxquels se heurterait la constitution d'un État juif.

Dans un État de cette sorte, l'exclusivisme traditionnel de la race empêcherait toute politique extérieure raisonnable. On n'imagine pas les relations de mauvais voisinage qui pourraient s'établir et durer avec les États limitrophes ou environnants. Jamais, en aucun point du monde, tant de sources de conflits ne se seraient trouvées accumulées : conflits avec la chrétienté comme avec l'Islam. Dès maintenant les sionistes prétendent, dans Jérusalem et aux environs, déterminer un nombre très restreint de points répondant à la qualification de Lieux-Saints. Il s'agit pour eux de réduire autant que possible les places échappant à la souveraineté juive ; que sera-ce lorsqu'ils y seront tout puissants ?

Est-ce à l'aide de tels éléments de subversion que le sionisme compte faire refleurir les arts, les lettres, les sciences, toute une civilisation qui lui soit propre et que, dans l'antiquité, il fut impuissant à créer? Par quel miracle le peuple juif serait-il soudain capable des plus grandes choses, lui qui jadis n'en sut accomplir aucune, lorsque à ses côtés d'autres peuples sémitiques, les Phéniciens et les Assyriens, l'un sur mer, l'autre sur terre, édifiaient des empires grandioses.

Une minorité de juifs seulement rentrerait en Palestine dans l'hypothèse de la création d'un État juif. Il y aurait impossibilité matérielle à ce qu'il en fût autrement. Le nombre total des juifs répartis par le monde

s'élève approximativement à 14 ou 15 millions (1). Or, si le cinquième seulement voulait s'établir en Palestine, il s'y trouverait parqué à l'étroit. Les estimations les plus favorables faites par les sionistes accordent à la Palestine du temps de David 4 millions d'habitants ; elle était alors surpeuplée. Actuellement pareille agglomération ne pourrait subsister : la région du sud est désertique, les collines qui entourent Jérusalem, pierreuses et arides, ne sont pas susceptibles d'être fertilisées. En quelques points mieux abrités, mieux arrosés, les terres du littoral et la vallée du Jourdain par exemple, le rendement agricole pourrait certainement être amélioré. Cependant une mise en valeur scientifique et intense ne permettrait guère à la Palestine de nourrir plus de 1 500 000 à 2 millions de personnes. Comme l'a fait observer le *Morning Post* après une enquête sévère menée sur place, « la Palestine n'est une terre promise qu'en comparaison des déserts du Sinaï et de l'Arabie. »

L'État juif, foyer permanent et intangible de révolutions et de difficultés, pourrait bien être en outre le quartier général du panjudaïsme international : « Il ne s'agirait plus de fonder un État, mais un petit foyer national, qui serait effectivement le centre d'où seraient dirigés les mouvements et les évolutions de l'impérialisme juif, économique et messianique (2)... » Déjà en 1860, dans un livre intitulé *Rome et Jérusalem*, Mosès Hess, ce précurseur du sionisme, l'ami de Karl Marx, précurseur du communisme, écrivait : « La nouvelle Judée d'ailleurs n'engloberait pas la totalité des juifs ; la majorité de ceux-ci continuerait à séjourner dans leur patrie d'adoption, mais ils recevraient du foyer commun l'impulsion nécessaire ; la création d'un centre juif leur redonnerait vie et unité. » Ce gouvernement de la juiverie à travers

(1) Évaluation de M. Marcel BERNFELD, *le Sionisme*.
(2) Georges BATAULT, *le Problème juif*.

le monde prendrait facilement des allures de complot contre les gentils et contre les nations, complot qui ne tarderait pas à provoquer, comme réaction de défense, les plus violents accès d'antisémitisme (1). L'instauration en Palestine d'un foyer national ou d'un État juif ne supprimerait donc pas l'antisémitisme, mais au contraire l'aggraverait.

***

Faut-il s'étonner que beaucoup d'esprits clairvoyants se soient prononcés contre le sionisme? Parmi les juifs, un grand nombre, la majorité probablement, s'en soucie peu ou le combat. En 1913, les cotisants du sionisme, ceux qui paient le *chekel*, n'étaient que 130 000 sur 13 millions. Actuellement, leur nombre s'élèverait, paraît-il, à 500 000, pour les deux tiers Américains. Ces chiffres n'autorisent guère le sionisme à prétendre représenter l'universalité des juifs ; un si petit nombre d'adhérents ne caractérise pas un mouvement national. En Amérique même, tout un parti juif est fermement opposé au sionisme et gagne du terrain. La lettre au rabbin Stephen Wise, par laquelle le président Wilson se solidarisait avec la déclaration Balfour (septembre 1918), soulevait de violentes protestations juives, dont celle du rabbin Ephraïm Frisch, de New-York, fut la plus remarquée. Dans le but d'exploiter cette lettre, les sionistes l'avaient affichée, avec cette mention : « Président Wilson *speaks for America* », affirmation tendancieuse dont se formalisèrent les Américains indifférents ou hostiles au sionisme. Déjà la presse sioniste avait délibérément tronqué la déclaration Balfour en taisant la clause réservant l'égalité des droits aux autres communautés de Palestine : convaincus de duplicité, les sionistes s'aliénèrent ainsi dans l'Union beaucoup de sympathies.

(1) Georges BATAULT, *le Problème juif*.

En France, l'Alliance israélite universelle se refuse à marcher à la remorque du sionisme ; le consistoire de Paris et le grand rabbin observent la même attitude. M. Sylvain Lévy, tout d'abord rallié au sionisme, fait en 1918 un voyage d'études en Palestine ; il en revient franchement antisioniste, et fait connaître ses sentiments dans une conférence à la Fédération sioniste de France.

En Palestine même, les juifs indigènes se dressent en adversaires du sionisme. Ils assistent avec déplaisir à l'immigration d'un prolétariat juif qui bouleverse leurs habitudes et piétine leurs traditions. Le grand rabbin de Jérusalem ne regarde pas le sionisme d'un œil plus favorable que le cardinal Bourne. Pendant son séjour en Palestine, ce prélat a étudié l'effort anglo-sioniste ; de retour en Angleterre, devant un congrès national catholique il a condamné le principe du sionisme et flétri les idées subversives des envahisseurs de la Terre Sainte. Bien que fonctionnaire britannique, l'évêque anglican de Jérusalem, le docteur Mac-Innes, s'élèvera à plusieurs reprises contre le sionisme ; à Londres, dans une réunion, il affirmera que les sionistes se sont rendus odieux aux anciens habitants du pays, juifs inclus ; les émigrés russes, polonais, roumains, dit-il, professent des sentiments bolchevistes, et l'on ne saurait admettre l'expulsion ou l'expropriation de la population indigène.

Sans même insister sur le grand dommage causé par le sionisme aux intérêts français (1), il faut envisager les susceptibilités chrétiennes qui ont cependant quelque importance. S'il est périlleux de porter atteinte aux intransigeances musulmanes, il ne l'est pas moins de froisser dans leurs convictions les plus profondes les

(1) Dans la Palestine internationalisée, les Accords de 1916 n'avaient pas fait encore entièrement litière des droits de la France. Celle-ci gardait ses prérogatives au moins morales de protection des chrétiens, et pouvait alors d'autant plus compter sur la prépondérance, que nos alliés russes avaient insisté pour que ce privilège lui fût maintenu.

groupes chrétiens variés qui portent aux Lieux-Saints un culte passionné. Le *Times* ne s'est pas fait l'écho d'une voix isolée lorsqu'un jour il insérait cette opinion de M. Ridder Haggard : « J'exprime l'espérance que, dans les arrangements définitifs, on se rappellera que les chrétiens aussi bien que les juifs ont des intérêts et des souvenirs à Jérusalem et en Judée. » Les souvenirs des juifs sont respectables ; pas plus néanmoins que ceux des chrétiens et des musulmans ; il serait inexplicable que l'on sacrifiât ceux-ci à ceux-là.

***

L'accomplissement des projets sionistes se heurte, on le voit, à d'insolubles difficultés morales et matérielles. Il n'apparaît point que les gouvernements s'en soient préoccupés. On s'étonnera peut-être aussi qu'à l'heure où la diffusion des fameux principes wilsoniens remuait le monde, et particulièrement l'Orient, les Alliés aient délibérément foulé aux pieds, en ce qui concerne la Palestine, le droit qu'ont les peuples de disposer d'eux-mêmes. C'est le professeur Jastrow qui écrivait en 1918 dans le *Ménorah* de New-York : « La Palestine n'appartient pas aux juifs ; elle appartient à ceux qui vivent dans le pays... Nous ne pouvons ignorer deux mille années d'histoire et maintenir que, puisque les ancêtres des juifs d'aujourd'hui furent pendant quelques centaines d'années en possession de la Palestine, les Israélites ont le droit de devenir les maîtres de ce pays. Si nous reconnaissons la légitimité de la conquête juive, alors nous devons reconnaître aussi la légitimité de la reconquête qui enleva la Palestine aux juifs... Si le fait d'être les anciens maîtres de la Palestine donne une justification aux revendications présentes des juifs dans ce pays, il est clair que cette revendication doit se restreindre à la partie de la Palestine qui fut réellement entre les mains des juifs. Or, on sait que ce n'est qu'une

partie de l'intérieur, une zone de quelque 115 à 120 kilomètres de long sur 40 ou 50 de large. Le littoral ne fut jamais entre les mains des juifs : sa partie méridionale fut occupée par les philistins et le nord par les phéniciens. La partie la plus riche de la Palestine, à l'est du Jourdain, ne fut jamais juive. Ce serait certainement un acte de violence qui soulèverait les plus fortes oppositions que d'étendre un État juif moderne à la Palestine entière ; d'autre part, ce serait absurde de créer à l'intérieur de la Palestine un État minuscule... »

En Palestine vivent actuellement environ 800 000 habitants, dont la grande majorité est musulmane (600 000 environ) ; les juifs autochtones, c'est-à-dire installés dans le pays avant 1914, ne comptent dans ces chiffres que pour 70 000. Or, les populations de la Palestine se rendent fort bien compte que la fondation d'un État ou d'un foyer juif dans leur pays signifie leur expulsion de gré ou de force. Les sionistes débarqués en Palestine n'en font au demeurant nullement mystère : le rédacteur du *Morning Post* circulant en Palestine rapporte qu'un Anglais résidant à Jaffa accusa les sionistes de faire preuve « d'une sauvage intolérance et d'arrogance à l'égard des indigènes ».

Parlant à Manchester, le 5 décembre 1917, sir Mark Sykes, fidèle à son idéal, jugeait essentiel au succès de l'entreprise sioniste de se fonder sur la base d'une entente des juifs et des Arabes. Or, parmi toutes les impossibilités auxquelles se heurte le sionisme, celle-ci est la plus radicale de toutes. On connaît la haine foncière des Arabes envers les juifs. Depuis son origine, le sionisme a affecté des tendances agricoles ; au 5e Congrès sioniste, Théodore Herzl s'écriait : « Nous voulons faire de nos colons des possesseurs réels et indépendants de la terre. » C'était décréter la dépossession progressive des indigènes par les juifs. L'exclusivisme juif, qui persiste intangible depuis des millénaires, à travers toutes les destinées, transfor-

merait en parias la population allogène le jour où, même avant de l'écraser par le nombre, les juifs tiendraient en main l'autorité. Les Arabes le savent, et se révoltent à l'idée de devenir des prolétaires travaillant leur propre sol au compte de maîtres étrangers.

Le sionisme voudra-t-il s'imposer par la force : les 150 millions de musulmans répandus sur la surface du globe n'accepteront pas d'un cœur léger l'humiliation de voir les leurs chassés de Jérusalem. La Turquie, l'Arabie, l'Égypte, les Indes sont en éveil. Il serait imprudent de déchaîner une guerre sainte, à laquelle se ruerait joyeusement tout l'Islam et dont, après les juifs, qui en feraient les premiers frais, toutes les nations chrétiennes, la France et l'Angleterre en tête, éprouveraient les plus terribles contre-coups.

Sitôt les premières manifestations du sionisme en Palestine, musulmans et chrétiens vont, fait sans précédent, se coaliser contre l'ennemi commun. Il faudra la main de fer des autorités militaires britanniques, et la protection des régiments anglais pour que le sionisme puisse tenter de s'implanter dans une Palestine frémissante de colère et de mépris.

II

Lorsque, pendant la guerre, le gouvernement de Londres s'engageait envers le sionisme, il ne prévoyait sans doute pas cette opposition violente. Pour échapper à la domination juive, les Palestiniens chercheront un appui extérieur, et se voueront tantôt à la France, tantôt à l'Amérique, tantôt au chérif. Ils seront à qui réalisera la Syrie intégrale que l'unanimité réclame. Et c'est précisément contre l'union de la Palestine à la Syrie que la diplomatie britannique avait cru prendre toutes ses précautions. Dès l'armistice, l'Angleterre se heurte en

Palestine au mouvement arabe, avec lequel elle s'est depuis longtemps compromise. Elle est d'autre part trop liée au sionisme pour l'abandonner. Pris entre les deux antagonistes, ses agents vont, avec une dextérité remarquable, profiter des circonstances pour utiliser l'un et l'autre. On s'explique ainsi l'incohérence et la contradiction apparentes de certaines mesures prises par les autorités britanniques. C'est qu'il s'agit par tous les moyens d'user les résistances, de fatiguer les emportements, en un mot, de diviser pour régner.

En décembre 1918, le Congrès juif d'Amérique, tenu à Philadelphie, se faisait représenter à la Conférence de la paix par une délégation, dont le chef, le rabbin Stephen Wise, jouissait d'un grand crédit auprès du président Wilson. Les envoyés devaient réclamer « des conditions politiques, administratives et économiques propres à assurer — sous le protectorat de la Grande-Bretagne, agissant au nom de la Société des nations à créer — le développement de la Palestine en une république juive (*Jewish commonwealth*). » Les sionistes, qui refusaient aux indigènes de Palestine le droit de disposer de leur pays, ne craignirent point d'invoquer eux-mêmes le principe wilsonien. On lisait en effet dans l'*Univers israélite* du 4 octobre 1918, sous la signature d'Alsaticus : « La thèse de la paix wilsonienne... réclame l'indépendance de chaque nation pourvu que cette nation l'exige. Pourquoi la nation juive, si elle existe ou si elle veut être, ne jouirait-elle pas de mêmes avantages que les autres nations? » Il est vrai que, le 28 mars 1919, le même écrivain, dans la même revue, laissait échapper quelques réflexions amères à propos du principe tant vanté quelques mois plus tôt : « Pauvre principe, si souvent évoqué depuis un siècle, et à qui l'on fait dire tout ce que l'on veut, à qui on intime à volonté le silence, et qui est devenu la bonne à tout faire de tous les impéria-

lismes ! » Les juifs n'avaient-ils donc pas reçu satisfaction?

Si le sionisme n'obtint pas du Congrès de la paix tout ce qu'il désirait, ce n'est pas faute à ses avocats d'avoir manqué d'activité, ni, semble-t-il, à leurs auditeurs d'avoir manqué de sympathies. Sur l'invitation expresse de M. Lloyd George, M. Herbert Samuel, futur haut commissaire britannique en Palestine, et le docteur Weizmann, président de la commission sioniste palestinienne, transmirent au Premier britannique un résumé complet des revendications sionistes. L'association sioniste d'Italie adressa vers le même temps un message pressant au président Wilson, tandis que la délégation sioniste américaine s'entretint successivement avec M. Balfour et M. Lansing. Enfin, le 14 janvier 1919, le président Wilson promit au docteur Weizmann d'appuyer « la fondation d'une Palestine indépendante et libre de toute entrave dans son développement national (1). »

Les démarches sionistes furent donc accueillies avec une toute spéciale bienveillance, alors que le Conseil des Dix et le Conseil des Quatre se refusèrent à examiner beaucoup de questions d'une importance bien supérieure, celles d'Égypte, des Indes et d'Irlande, ainsi que le problème noir, pourtant vital pour les États-Unis. Les intérêts juifs au contraire firent l'objet d'une étude approfondie, dès l'ouverture du Congrès. Faut-il attribuer ce succès aux nombreux juifs qui, officiellement ou dans la coulisse, prirent part aux travaux de la Conférence?

Le 27 février 1919, le Conseil des Dix, abordant officiellement la question sioniste, appela les notabilités juives en consultation. Au nom de l'organisation sioniste, le docteur Weizmann et M. Sokolof firent l'exposé de la doctrine sioniste. Furent ensuite entendus M. André Spiro, délégué de l'organisation sioniste française, M. Sylvain Lévy, professeur au Collège de France, membre de

(1) *Univers israélite*, 13 février 1919.

la commission de Palestine, M. Oussischkine, représentant les juifs russes. Ce dernier prit la parole en hébreu : aucune protestation ne s'éleva contre cette irruption subreptice d'une nouvelle langue diplomatique. M. Sylvain Lévy, s'autorisant de l'enquête impartiale menée par lui dans le pays même, formula seul les plus expresses réserves sur les possibilités ou l'utilité de constituer un « État juif séant en Palestine » : tous les autres orateurs demandèrent la création d'une république sioniste, sous la tutelle d'un mandataire désigné par la Société des nations.

***

A peine les Turcs avaient-ils évacué la Palestine que le sionisme s'y était de nouveau installé. Il pouvait compter sur les autorités militaires britanniques pour faciliter l'immigration des juifs et le développement de leurs colonies et de leurs institutions. Après l'armistice et dans l'année qui suivra, le sionisme va compléter sa mainmise sur la Palestine. Rouvert en novembre 1918, l'hôpital Meyer de Rothschild, que subventionnait précédemment l'Alliance israélite universelle, est cédé par le major de Rothschild à l'*American Sionist Medical Unit for Palestine*, et passe sous le protectorat américain. La Banque coloniale juive *(Jewish Colonial Trust)* redouble d'activité. A partir de décembre 1918, la police en Palestine est en grande partie juive ; à la même époque, sur les cinq juges supérieurs, trois sont juifs. L'hébreu ressuscité devient langue semi-officielle, en attendant de devenir langue officielle, avec l'anglais et l'arabe (1). Enfin les commerçants juifs sont l'objet de traitements de faveur. Les banques anglo-juives, ouvertes à leur intention, leur consentent des crédits et des prêts au taux de 3 pour

(1) Après le retour de Babylone (cinq siècles avant J.-C.), l'hébreu avait peu à peu cédé la place à l'araméen ; il ne subsistait plus au temps de Christ que comme langue littéraire ou liturgique.

cent, tandis que les non-juifs, même présentant les plus solides garanties, ne peuvent emprunter qu'à 10 ou 12 pour cent. Dorénavant enfin, tous les actes, tous les discours des sionistes font de Jérusalem le centre religieux, politique et national des juifs.

Avant la guerre, musulmans et juifs s'accommodaient tant bien que mal du régime turc ; que les Anglais fussent moins tolérants, et que leur victoire dût ouvrir en Palestine une ère de troubles et de difficultés, un tel paradoxe ne venait à l'esprit de personne. Et pourtant, l'administration anglaise — au mépris des réserves contenues dans la déclaration Balfour, suivant laquelle il ne devait être porté aucune atteinte « aux droits civils et religieux des collectivités non juives existant en Palestine » — y consacre une suprématie juive odieuse aux chrétiens comme aux musulmans. Ceux-ci de longtemps ne pardonneront pas l'humiliation de se voir faire la loi par les juifs.

Le prestige, l'honneur aussi de la France ont gravement souffert que Jérusalem, soustraite à la domination turque, tombât sous le joug plus ou moins déguisé d'un judaïsme provocant.

On conçoit l'effroi qui s'empara des indigènes de Palestine à l'aspect de l'organisation financière du sionisme mise au service de l'enthousiasme religieux le plus exalté et du nationalisme le plus exclusif, le tout appuyé sur la force britannique. Se refusant à émigrer, ne pouvant opposer capitaux à capitaux, ils ne pouvaient réagir que par la violence.

Novembre 1918 ouvre l'ère des troubles antisionistes : il en éclate à Jaffa, puis à Jérusalem, où un meeting sioniste est annoncé pour le 3 novembre : les chefs de la contre-manifestation sont arrêtés et condamnés. Les islamo-chrétiens protestent auprès de M. Georges Picot et du colonel Storrs, gouverneur de Jérusalem : « Dus-

sions-nous verser notre sang, nous nous opposerons à ce que les juifs se rendent maîtres de la Palestine et dominent à Jérusalem. » D'emblée, l'hostilité des mahométans et des chrétiens à l'égard des juifs est portée à l'état aigu. Les musulmans eussent accepté sans plaisir l'autorité chrétienne des Européens ; ils déclarent refuser toute soumission à un gouvernement israélite. Leur irritation se répercute jusqu'à Damas, où les déportés et les réfugiés de Palestine vitupèrent contre le sionisme et reçoivent les encouragements de la population.

La gravité de ces événements reste incomprise en Europe ; il est vrai qu'à son retour de Palestine, M. Jacobus H. Kann, sioniste militant, donne une interview rassurante au bureau juif de correspondance de la Haye, précisément en ce mois de décembre 1918 où la Palestine bouillonne. Se plaisant à noter les excellentes relations du gouvernement anglais et de l'organisation sioniste, M. Kann affirme à l'encontre de toute exactitude : « Je suis convaincu que les Arabes, qui ont supporté le régime turc, seront heureux d'être gouvernés par des fonctionnaires juifs. La difficulté de la question arabe a été fortement exagérée... Beaucoup de juifs s'établissent en Palestine, surtout ceux des bataillons juifs auxquels revient une grande partie des succès palestiniens. »

L'optimisme de M. Kann semble un reflet de l'arrogante fatuité qu'affectent les sionistes envers les Palestiniens. Minorité en présence des vieux juifs de Palestine précédemment fixés dans le pays, qui trouvent exorbitantes les prétentions des nouveaux venus plus ou moins fortement teintés de bolchevisme (1), les sionistes font étalage de leur mépris pour les véritables propriétaires du pays. Une brochure menaçante éditée à Jaffa et publiée par M. Eberlin, avocat à Paris, met alors le comble à l'effer-

(1) Les juifs de la communauté askénazi, en majorité parmi les 60 000 juifs de Jérusalem, étaient antisionistes.

vescence : ce factum invite la population à reconnaître la situation acquise, sous peine d'y être contrainte par la force et d'être privée de ses droits. Les indigènes y voient un défi. Leur conviction s'enracine que l'égoïsme juif n'emploiera son activité et ses moyens d'action qu'à leur détriment. Le silence des autorités britanniques, qui refusent toute indication au sujet de l'avenir du pays, est de mauvais augure. En décembre 1918 une proclamation du général Money, administrateur en chef des T. E. O. Sud, interdit aux particuliers les transactions immobilières entre eux. Mais, l'administration conservant tous ses droits à cet égard, cette mesure passe, et à juste titre, pour un moyen détourné de céder aux juifs les domaines impériaux du sultan en terre palestinienne. Aussi chrétiens et musulmans resserrent-ils leur union pour faire front à l'immigration juive intense à cette époque et à tout essai de gouvernement sioniste. Le comité musulman formule une protestation écrite. Sans arrêt les motions antisionistes se succèdent. Et les mesures de police dirigées contre les islamo-chrétiens accroissent les colères.

***

La surexcitation générale offre aux agitateurs chérifiens un merveilleux terrain de propagande. Ils n'ont garde de négliger pareille aubaine. L'émir Faïçal, avant son premier départ pour la France, a lancé une proclamation en Palestine, et le commandement britannique n'ose pas interdire une conférence où le fanatisme arabe est dûment surchauffé. L'horreur du sionisme jette les musulmans dans les bras du chérif. Plus révoltés encore que les chrétiens, ils étendent leur rancune à l'Angleterre, accusée d'imposer la domination juive. De jour en jour le mouvement arabe recrute des partisans, tandis que les agents britanniques, pourtant actifs et persévérants, constatent à leur égard une désaffection qui s'accentue.

Les chrétiens, se souvenant du rôle traditionnel de la France, regardent vers elle. Dès le mois de novembre, ils se sont ralliés à une tutelle française ou à un régime international. Malgré les tentatives anglaises d'intimidation, un congrès de catholiques palestiniens de tous rites assemblé à Jérusalem, du 30 janvier au 12 février 1919, vote, par trente voix sur trente-six, la réunion de la Palestine à la Syrie française.

Enfin, les populations de Transjordanie et du pays de Moab restent pour la plupart inébranlablement attachées à la France. Les chrétiens et beaucoup de musulmans redoutent un pouvoir arabe, synonyme d'insécurité et de désordres. Le péril sioniste étant moins proche, l'assistance chérifienne offre aussi moins d'attraits. Plusieurs tribus bédouines même témoignent d'un penchant médiocre pour la domination du chérif ; les Bani Saker, par exemple, refusent de signer une pétition en faveur du gouvernement arabe : « Un sabre et une abâ (1), dit leur chef, ne constituent pas un gouvernement ; nous avons tous un sabre et une abâ. »

Sous le coup de l'inquiétude générale que fait naître la divulgation progressive des projets sionistes, chacun se prépare à défendre son bien et s'arme. Le comité islamo-chrétien réclame avec toujours plus d'insistance l'unité syrienne qui devient dorénavant la revendication essentielle et quasi unanime. Le 1er février 1919, les délégués islamo-chrétiens de la Palestine entière votent, par seize voix contre quatre, le rattachement pur et simple de la Palestine à la Syrie. Quelques jours après, les intrigues britanniques leur arrachent un vœu défavorable à la France, bientôt rétracté d'ailleurs, mais sont impuissantes à faire supprimer un autre vœu demandant l'éviction du sionisme et le rattachement de la Palestine à la Syrie arabe. En terminant ses travaux, le con-

(1) *Abâ*, manteau bédouin

grès de Jérusalem renouvelle ses précédentes résolutions, et décide que, sous la dénomination de Syrie du Sud, la Palestine sera jointe à la Syrie pour constituer ainsi une grande Syrie indivisible, dotée d'un gouvernement arabe indépendant. Une adresse dans ce sens est envoyée au Congrès de la paix. De plus, une commission est chargée de s'aboucher dès ce moment avec les dirigeants du gouvernement arabe de Damas. La crainte du sionisme a rendu les délégués palestiniens défiants vis-à-vis de tous les étrangers. Le pouvoir chérifien leur paraît en définitive la plus sûre garantie contre l'intrusion juive.

D'autres évolutions s'opéreront encore à la recherche du protecteur efficace. Les Palestiniens souhaiteront tour à tour l'appui des grands peuples, les Anglais exceptés, dont l'impopularité grandit. Les indigènes s'exaspèrent devant les procédés brutaux des agents britanniques pour étouffer toute propagande francophile ou anglophobe, pour empêcher, sans même y réussir, les pétitions antisionistes de circuler. Celles-ci, de plus en plus véhémentes, se couvrent de signatures ; l'opinion regarde maintenant les Anglais et les Américains comme les fourriers du sionisme, et peu à peu, hormis quelques chrétiens-orthodoxes inféodés aux Anglais, un grand courant de sympathies se développe en faveur de la France. On espère en elle comme en la planche suprême de salut. En dépit d'une censure sévère, les événements d'Égypte ont été vite connus en Palestine. Cette fois, le prestige même de l'Angleterre est atteint. Jugeant l'heure propice, le Comité islamo-chrétien prépare pour le 30 mars une manifestation antisioniste considérable. Les organisateurs se proposent d'attirer l'attention des Puissances. Le général Money, administrateur en chef, dont il faut solliciter l'autorisation, pose alors des conditions très dures, et refuse absolument de se charger du service d'ordre pour en laisser la complète responsabilité au Comité. Celui-ci,

dans ces conditions, préfère renoncer à son projet. Cependant, alors que toute raison de désordres paraît écartée, les autorités militaires britanniques imaginent de prendre des mesures de sécurité qui ressemblent fort à une provocation. Autour de Jérusalem des troupes sont massées, des patrouilles sillonnent les rues, des régiments y défilent. Le jour primitivement fixé pour la manifestation, toujours contremandée cependant, les remparts et les terrasses des établissements dominant la ville se hérissent de fusils et de mitrailleuses, et, sur les collines avoisinantes, l'artillerie prend position. Cet appareil militaire forme un contraste saisissant avec le calme absolu qui règne dans Jérusalem. S'apercevant un peu tard du ridicule de si extraordinaires précautions, les autorités britanniques ont inventé le lendemain la fable d'une manœuvre dont le simulacre nécessitait ce déploiement de forces. L'argument ne donna le change à personne ; mais, parmi la population, l'effet produit fut déplorable. Il sautait aux yeux que les Anglais avaient partie liée avec les sionistes.

Un revirement très curieux s'ensuivit en faveur des Turcs. Les anciens députés à la Chambre ottomane venaient d'être rapatriés. Ils patronnèrent une campagne de propagande turque qui agita les masses musulmanes de Palestine contre l'idée arabe. On accusa l'émir Faïçal, « fils unique du roi d'Angleterre », de livrer la Palestine aux sionistes « pour une poignée d'or ».

L'inimitié de la population à leur égard n'échappait point aux Anglais. Sans doute l'auraient-ils dédaignée s'ils n'avaient craint de voir la France bénéficier de sympathies qu'ils avaient perdues. Leurs méfiances à notre égard redoublèrent jusqu'à leur faire commettre envers le délégué du haut commissaire à Jérusalem une odieuse maladresse, dont, en d'autres temps, ils ne se seraient pas tirés à si peu de frais !

***

Au début de mai 1919, le lieutenant Durieux s'était rendu à Naplouse pour remettre à un notable musulman les insignes de chevalier de la Légion d'honneur, hommage posthume rendu par le gouvernement français à la mémoire d'une victime des Turcs, mise à mort pour son attachement à la France. Comme notre représentant sortait de la maison de son hôte, il fut appréhendé par un gendarme et un policier indigènes, malgré l'immunité qu'aurait dû lui conférer son uniforme. En dépit de ses protestations, le lieutenant Durieux, conduit auprès du gouverneur britannique de la ville, qui l'avait fait arrêter, demeura plusieurs heures prisonnier, avant d'être relâché avec les excuses qui lui étaient dues. Les réclamations du haut commissaire n'obtinrent aucune sanction publique contre l'auteur d'une offense qui n'avait pas même de prétexte. La population de Naplouse n'oubliera pas de longtemps l'humiliant spectacle d'un officier français en tenue, traversant la ville entre deux policiers comme un malfaiteur, par ordre d'un officier britannique. Cet incident ne fut pas connu en France, où, à son habitude, la presse n'en souffla mot.

Un autre incident, bien moins grave, mais tout de même pénible, se produisit encore deux mois plus tard à Caïffa.

Sur le sommet du mont Carmel s'élève un couvent de Carmes, où une centaine de soldats de Bonaparte, faits prisonniers au cours du siège de Saint-Jean-d'Acre, avaient pu se réfugier. Beaucoup d'entre eux, blessés ou malades, y moururent. Les religieux leur creusèrent une tombe dans la roche, face à la France, et leur élevèrent un monument.

En 1915, le consul d'Allemagne à Caïffa fit détruire la pierre commémorative et disperser les ossements. Une

partie de ceux-ci, retrouvés par nos officiers après la libération de la Palestine, furent pieusement rassemblés et de nouveau ensevelis dans le même lieu. M. Georges Picot décida la réédification du mausolée détruit, et en fixa l'inauguration officielle aux premiers jours de juillet. Le haut commandement britannique, avisé, fit savoir que, tenant à s'associer à cette commémoration, il enverrait une section d'infanterie rendre les honneurs devant la tombe française.

Pour accompagner l'officier représentant le haut commissaire, un détachement de zouaves partit de Beyrouth. Mais les Anglais virent avec déplaisir nos soldats débarquer à Caïffa, fief britannique par excellence ; leur mécontentement s'accrut devant la magnifique ovation populaire qui accueillit nos hommes. Aussi, à peine ceux-ci ont-ils franchi le seuil du casernement qui leur est assigné, qu'ils reçoivent l'interdiction formelle d'en sortir. Le lendemain les portes du local où ils sont enfermés restent closes ; l'officier qui les commande s'en inquiète ; l'heure de la cérémonie approche. On l'informe que des camions emporteront tout à l'heure ses hommes jusqu'au monastère. Le temps passe ; aucun camion ne survient. L'officier réussit finalement, et non sans peine, à faire ouvrir les portes, et, à pied, sous une chaleur torride, gravit la côte du Carmel avec sa section.

Pendant ce temps, au Carmel, la cérémonie se déroule. Nul ne s'explique le retard incompréhensible de nos soldats. La section britannique est seule présente : seule elle rend les honneurs devant le monument que bénit l'archevêque grec-catholique de Caïffa. Enfin, nos zouaves paraissent, harassés, au milieu des acclamations de la foule. La cérémonie est depuis longtemps terminée ; il ne sera pas dit cependant que les soldats de Bonaparte n'auront pas reçu le salut de leurs frères, revenus en vainqueurs sur le sol syrien. Nos hommes défilent donc autour du monument, et portent les armes devant la glorieuse sépulture.

Les Anglais prétextèrent ensuite, en manière d'excuse, un sabotage commis au dernier moment sur leurs camions. Voulue ou non, cette malfaçon arrivait en tout cas fort à propos pour faire échouer la manifestation française. Que celle-ci eût été désagréable à nos alliés, leur attitude boudeuse et malveillante à l'égard de notre détachement l'avait surabondamment démontré.

***

Lorsqu'on apprit en Palestine la venue d'une commission d'enquête, les Anglais modifièrent subitement leur attitude. L'impopularité qu'ils s'étaient attirée ne leur permettait aucune illusion quant au résultat de la prochaine consultation, en ce qui les concernait tout au moins. Ils lancèrent donc eux-mêmes l'idée d'une tutelle américaine. Leurs officiers, dont le gouverneur de Naplouse, posèrent même officiellement la candidature de l'Amérique comme Puissance mandataire. Aussitôt beaucoup de musulmans et d'orthodoxes de se rallier au protectorat des États-Unis, qui joignaient au mérite de la nouveauté et au prestige de la richesse l'avantage de n'être liés par aucun engagement. Les indigènes commentaient avec passion les récents discours de l'émir Faïçal à Beyrouth et à Damas (1), dont ils exagéraient encore la signification et la portée. Les délégués de la Palestine se préparèrent à prendre part au Congrès général syrien que le gouvernement arabe convoquait à Damas. Ce Congrès marquerait la première manifestation de l'unité syrienne, à laquelle le désistement de l'Angleterre en faveur des États-Unis semblait ouvrir la voie.

(1) A son retour de France (mai 1919).

CHAPITRE IX

LA PROPAGANDE ANTIFRANÇAISE ET L'ANARCHIE CHÉRIFIENNE

I. Dispositions des officiers anglais. — Ceux-ci prennent part à la propagande antifrançaise. — Les Syriens d'Égypte et d'Amérique. — Départ de l'émir Faïçal pour le Congrès de la paix. — Le colonel Lawrence. — Accueil fait à l'émir en France. — Il expose les revendications arabes devant la Conférence. — II. L'agitation en Syrie. — Le *Nadi el Arab*. — La conspiration turco-arabe. — L'affaire du conseiller financier à Damas. — Procédés du gouvernement arabe à Damas. — III. Déclarations de M. Pichon du 29 décembre 1918. — La campagne de protestations contre les paroles du ministre français. — La propagande chérifienne. — Manifestation à Damas. — L'opinion publique. — Fragilité du pouvoir du roi Hussein au Hedjaz. — Les Anglais favorisent le mouvement chérifien. — IV. Les massacres d'Alep. — Complicité des autorités chérifiennes. — V. La propagande chérifienne se poursuit. — Effervescence à Damas. — Danger du mouvement arabe pour l'Angleterre. — Le bolchevisme en Syrie.

I

A peine installés à Beyrouth, nous avions paré au plus pressé : la lutte contre la famine et les misères atroces dont le Liban se mourait. Tout de suite, notre action se trouva contrebattue par une violente campagne de propagande arabe, à laquelle il faut constater que nos alliés britanniques ne laissèrent pas de prêter la main. Cette campagne tendait en effet à développer dans les milieux syriens une hostilité nationaliste qui rendît aux Français la position intenable. Ce serait au demeurant

peine perdue de faire le départ entre le travail des militants chérifiens et celui de leurs auxiliaires britanniques. Ces derniers cependant ne dédaignaient pas d'opérer eux-mêmes à l'occasion : à Mardine, par exemple, en pleine zone Bleue, le commandement militaire anglais fit défense d'enseigner le français. Par des suggestions venues de haut, on tenta d'enlever à la France de très anciennes amitiés et de lui disputer, dans sa propre zone, la clientèle des orthodoxes russes. Enfin, l'état-major britannique accorda sa faveur officielle aux missions protestantes anglaises et américaines, nos adversaires déclarées.

Les agissements de certains officiers anglais de l'armée d'Égypte ont d'ailleurs été trop persévérants et trop répétés pour qu'on puisse croire à des excès de zèle individuels. Ils s'y adonnaient sans doute avec d'autant plus d'entrain que leurs antipathies y trouvaient leur compte : peu d'entre eux avaient, sur le front d'Occident, fraternisé avec les nôtres et rivalisé d'héroïsme sur les champs de bataille, et la plupart nourrissaient encore envers la France les préjugés franchement hostiles du lendemain de Fachoda. Ils interprétaient l'alliance comme un contrat temporaire, restreint aux seules affaires d'Europe, et dont le terme était échu ; en Orient, elle leur paraissait un mot vide de sens, dont les manifestations devaient se borner à la courtoisie des relations personnelles. Ils l'estimaient inconciliable avec l'antagonisme des intérêts, que l'imminence d'une solution rendait plus aigu. Or, avant que cette solution intervînt, il importait de marquer des points.

Le réseau serré, dont les troupes britanniques couvraient le pays, permettait de surveiller les moindres démarches de nos agents. Si, pour nous rallier les timides, ils outrepassaient leur rôle d'administrateurs, sévèrement on leur rappelait le droit promis aux peuples de disposer d'eux-mêmes. Sous leurs yeux néanmoins se poursuivait impunément la diffusion de tracts et de brochures où la France

était vilipendée. Parfois des officiers anglais présidaient à ces distributions et aux libéralités dont elles s'accompagnaient, comme cela se vit dans le Liban à la suite de la première tournée qu'y fit M. Georges Picot.

En novembre 1918, l'émir Faïçal vint à Maallaka. Devant un groupe de Libanais, il salua dans le mont Liban « la pierre précieuse de l'empire arabe », et exhorta ses partisans à « battre en brèche toute influence contraire à cette conception, sans se soucier de vaines formules diplomatiques ni des sentiments populaires. » Dans les jours qui suivirent, le secrétaire particulier de l'émir essaya de recruter des soldats dans la région de Bikfaya ; il parut ensuite à Biskinta, cette fois en compagnie d'un officier anglais, et promit aux Maronites, désireux de s'enrôler, une prime d'engagement de 7 livres (1). A Mezraat et à Meïrouba on se procurait pour quatre ou cinq piastres (2) les armes volées au dépôt de Rayak. Le long de la côte, à Djebaïl, Ghazir, Djounieh, les hommes du chérif, par des distributions de blé, cherchaient à contre-balancer l'effet du ravitaillement français. Enfin, les soldats anglais de passage à Becherré et à Ehden laissaient entrevoir l'établissement du gouvernement chérifien dans la région.

Cette campagne gallophobe datait de loin. Les partisans du mouvement arabe en firent seulement un instrument perfectionné d'agitation. Les calomnies de la presse chérifienne à l'égard de la France « pour avoir colonisé l'Algérie » étaient de vieilles antiennes colportées avant la guerre par les Allemands. Par le truchement de deux officines indigènes, la *Fraternité musulmane* et l'*Instruction islamique*, le pangermanisme essayait alors d'apitoyer les Syriens sur « la triste situation des Algériens », et à soulever leur indignation contre le « despotisme de la France et sa cruauté dans sa colonie de l'Afrique du

(1) A cette époque près de 200 francs.
(2) 1 fr. 50 à 2 francs.

Nord... les actes arbitraires que ses représentants commettent en Tunisie... son usurpation des droits sacrés de la dynastie qui règne sur le Maroc. »

Berceau du mouvement de la renaissance arabe, l'Égypte devint pareillement le foyer de la propagande chérifienne. Certaines feuilles égyptiennes, connues pour leurs attaches avec le protectorat britannique, s'en firent les organes. Des Syriens au service du gouvernement égyptien avaient fondé des associations actives, dont les principales, l'*Alliance libanaise* du Caire et l'*Union syrienne d'Egypte* combattirent ardemment les théories du Comité central syrien de Paris. Leurs circulaires réclamaient l'indépendance absolue : « Le gouvernement du pays aura recours à la Société des nations pour le choix de spécialistes qui occuperont le poste de hauts-conseillers, et dont le besoin se ferait sentir. »

Dans le même temps le mouvement arabe recevait d'Amérique les plus sympathiques encouragements. Les Syriens émigrés en Amérique se comptent par centaines de mille ; très unis, riches et entreprenants, ils suivent de près, dans leurs clubs, leurs revues et leurs journaux, les événements de cet Orient où leur cœur a laissé bien des attaches. Ils avaient salué la victoire des Alliés comme l'aube de son indépendance. On devine en conséquence l'accueil enthousiasme des émigrés syriens au fameux *Credo* du président Wilson. Sur-le-champ, les maximes wilsoniennes furent mises en opposition avec la politique extérieure de la France et de l'Angleterre. Or, voilà qu'à leur tour, ces deux Puissances, en franchissant le seuil de la Syrie, se réclamaient de ces mêmes grands principes (1).

A la faveur du désordre et de l'anarchie des derniers temps de la domination turque, des Bédouins s'étaient

(1) Déclaration du 7 novembre 1918.

glissés en Syrie ; ils formèrent dans les principales villes, à Damas et à Alep notamment, un noyau d'exaltés qui terroriseront bientôt la Syrie au nom du nationalisme arabe. A cette poignée d'Hedjaziens se joignirent certaines notabilités syriennes, ralliées au chérif par intérêt personnel. Plusieurs chrétiens, jadis francophiles, furent du nombre ; parmi eux l'avocat Yasbek, ancien président de l'Alliance libanaise ; Iskander Ammoun, M. Maklouf, l'un des premiers recruteurs des volontaires syriens, le docteur Tabet, qui devint médecin particulier de l'émir Faïçal, avec le grade de général de division. A Damas, l'exemple de la puissante famille des Békri fut contagieux et plusieurs musulmans influents offrirent avec empressement leurs services à l'émir. Une cour se groupait autour de lui. La tentation était grande de jouer au souverain. Aussi, dès ce moment, l'administration arabe installée à Damas prit-elle les allures d'un véritable gouvernement. D'après les « Instructions Bols » du 22 octobre 1918, cette administration relevait de l'état-major de Caïffa au même titre que l'administration française de la zone voisine. En fait, les Arabes agirent en maîtres : ils gouvernèrent, non pas au nom des Alliés, ainsi qu'il était prescrit, mais au nom du roi du Hedjaz, par délégation duquel se firent toutes les nominations de fonctionnaires civils.

Dans la zone Ouest, le service des postes et la censure étaient, comme toute l'administration, sous le contrôle britannique, et le timbre en usage, celui de l'E. E. F. Dans la zone Est, à côté de la poste militaire anglaise, il y eut pour la population civile une poste arabe qui exerça sur les correspondances une surveillance arbitraire.

Et voilà qu'au lieu de calmer l'imagination surexcitée des Arabes, la Conférence de la paix accueille l'émir Faïçal. Tout l'Orient allait interpréter ce geste comme la promesse de reconnaître aux Bédouins les plus primitifs le droit à l'indépendance.

Naguère une Anglaise, fort au courant des questions orientales, faisait à ce propos des réflexions que sa conversion postérieure à l'arabisme intégral rend particulièrement savoureuses. Miss Bell témoignait alors aux Syriens une considération fort modérée ; ses sympathies allaient aux Turcs, jugés par elle seuls capables de faire obéir les races multiples de leur empire. « Que valent, écrivait-elle, les associations panarabiques ou les pamphlets enflammés qu'elles font lancer par les imprimeries étrangères? La réponse est ceci : elles ne valent rien du tout. Il n'y a pas une nation des Arabes ! Le marchand syrien est séparé par un abîme plus profond du Bédouin que de l'Osmanli. Le pays syrien est habité par des races de langue arabe, toutes désireuses de se sauter à la gorge, et retenues de céder à ce désir par les soldats déguenillés et à moitié nourris qui reçoivent à de rares intervalles la paye du sultan (1). »

Le 22 novembre 1918, l'émir Faïçal s'embarquait à destination de la France. Avant de passer à bord du croiseur *Gloucester*, mis à sa disposition par les Anglais, il fut, trois jours durant, à Beyrouth l'hôte du général Bulfin, commandant le 21e corps britannique. Ses partisans lui avaient réservé une réception triomphale ; ils couvrirent sa voiture de fleurs et la dételèrent pour la traîner eux-mêmes à travers la ville. La froideur des chrétiens fit contraste avec cet enthousiasme ; l'autorité militaire française avait du reste interdit toute manifestation. En l'absence du haut commissaire, retenu à Caïffa auprès du général en chef, ses collaborateurs s'abstinrent de rendre visite à l'émir. Le général Hamelin fit de même ; cependant il ne crut ensuite pouvoir se dispenser d'assister au banquet où son supérieur hiérarchique, le général Bulfin, porta son toast au « roi du Hedjaz ».

(1) Gertrude Lowthian Bell, *Syria*.

Avant de prendre la mer, dans une dernière proclamation aux Syriens, l'émir Faïçal souhaitait l'indépendance aux régions libérées des Turcs avec l'aide des Alliés ; c'était dans l'espoir de l'obtenir qu'il se rendait à la Conférence de la paix. Le lieutenant-colonel Lawrence l'accompagnait. Très jeune encore, cet officier est par excellence l'homme du plan impérial anglais. Il appartient à la lignée des Gordon, des Luggard, des Cecil Rhodes et des Jameson, gens d'avant-garde, que l'on désavoue s'ils échouent, que l'on soutient et l'on récompense s'ils réussissent.

Le lieutenant-colonel Lawrence était venu en Orient pour y effectuer, dit-on, des recherches archéologiques (1). Il réussit en outre à devenir l'un des inspirateurs du mouvement arabe, et à en diriger les premiers pas. L'émir Faïçal avait appris lui-même à Stamboul bien des ressorts de la politique internationale ; il apprécia les avis de Lawrence, dont il partageait la haine contre la France, et en fit son confident intime.

***

Sans consulter le gouvernement français, les Anglais avaient organisé le voyage de l'émir Faïçal en France et en Angleterre. Ils s'étaient faits fort de nous le présenter au Congrès de la paix comme le délégué de son père, le roi du Hedjaz et des Arabes. Le gouvernement français lui refusa cette qualité, et reçut seulement l'émir comme le chef d'une armée alliée. Faïçal n'en fut pas moins l'objet d'un accueil chaleureux. Les municipalités de Lyon et de Paris lui firent fête ; on lui décerna la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur, et à son aide de camp, le général Noury Saïd, la croix d'officier avec

(1) Le lieutenant-colonel Lawrence n'avait pas trente ans. Orientaliste de valeur, il était déjà pourvu d'une chaire à Oxford.

une citation prestigieuse à l'ordre de l'armée. Ce fut toutefois une erreur de cueillir pour ainsi dire l'émir à son débarquement et de le promener au front, sans même le faire assister à l'entrée triomphale de nos troupes à Strasbourg et à Metz reconquises, de l'isoler ensuite à Paris, parmi les distractions mondaines, et de reculer indéfiniment l'heure des entretiens sérieux. Il eût peut-être été bon de l'impressionner et de causer ensuite avec lui pour le soustraire peu à peu à l'emprise britannique. Mais il valait mieux persévérer dans l'attitude première, et ne pas nous déjuger. Toute condescendance de notre part serait interprétée par Faïçal comme une faiblesse, et nous diminuerait à ses yeux. Et pourtant c'est à ce dernier parti que peu à peu nous amenèrent les instances de M. Lloyd George ; finalement l'émir fut admis à prendre place à une table à laquelle on ne l'avait pas convié, et à se glisser en tiers dans les conversations entamées entre Paris et Londres. En discutant avec lui, les Alliés lui conféraient des droits qu'il n'eut jamais en réalité, puisqu'il n'était en Syrie que de leur aveu.

L'émir avait signé le 1er janvier 1919 un mémorandum destiné à la Conférence de la paix. Ce document envisageait successivement l'avenir de six pays : la Syrie, pour laquelle il demandait pleine liberté intérieure et le concours de techniciens étrangers, mais en termes tels que Syrie et Hedjaz ne devaient former qu'un seul et même État au point de vue international ; l'Irak et le Djezireh, c'est-à-dire la Mésopotamie, où le gouvernement arabe aurait recours aux directions d'une grande Puissance étrangère ; le Hedjaz dont l'indépendance ne pouvait être mise en discussion ; le Yémen et le Nedjd qui régleraient leurs affaires par une négociation directe avec le Hedjaz ; la Palestine enfin, pour laquelle on acceptait, à l'instar de la Mésopotamie, le concours d'une grande Puissance.

Lorsque après deux mois d'attente, le 6 février 1919,

Faïçal fut reçu à la Conférence de la paix, il développa un programme à peu près identique : il revendiquait tous les pays où domine la langue arabe (Mésopotamie, Syrie, Palestine, Arabie), au sud d'une ligne Alexandrette-Diarbékir. Dans son rêve, l'émir fondait en un seul bloc l'ancien empire des Abbassides et celui des Omméiades. Le nouveau royaume, déclaré indépendant, jouirait de la garantie de la Société des nations, dont l'émir bornait d'ailleurs le rôle à cette platonique intervention ; il lui refusait en effet tout droit d'immixtion dans les questions intéressant le Hedjaz et La Mecque. Il admettait pourtant qu'un régime spécial fût nécessaire à la Palestine, à cause de la complexité des intérêts religieux, et même que le Liban réclamât son autonomie avec le concours de la France.

Tout le parti colonial britannique soutenait les prétentions de l'émir Faïçal. L'un de ses organes, le *Near East*, les prenait à son compte dans un article du 14 février. Les Arabes, disait-il, « ne sont pas les rêveurs que nous croyons... les habitants du désert sont bel et bien des réalistes... » et la revue britannique proposait une confédération arabe comprenant la Syrie, l'Irak, le Djezireh, le Hedjaz, le Nedjd et le Yémen, sous l'égide d'une seule grande Puissance, choisie à cet effet. On devine laquelle.

La réception ménagée en France à l'émir Faïçal et les honneurs qu'il y reçut avaient singulièrement grandi sa figure en Orient. Il comprit le parti qu'il pourrait tirer de cet accroissement de prestige, et conçut l'idée de jouer un double rôle ; devant le Congrès de la paix, il s'était posé en représentant d'un syro-arabisme résolu à vivre libre ou à mourir ; aux populations syriennes il se présentait désormais comme le mandataire des Puissances. A ce jeu, il trompa tout le monde.

II

La Conférence de la paix avait entendu l'émir Faïçal. Elle ne jugea cependant pas encore l'heure venue de se prononcer. Indifférente aux difficultés qui s'accumulaient en Orient, aveugle sur leurs conséquences, elle remit ses décisions à plus tard.

Entre temps, des comités révoluionnaires, presque tous xénophobes, s'étaient partout formés.

La plupart des anciens officiers ou fonctionnaires turcs, passés à l'arabisme au cours des hostilités, s'étaient jadis plus ou moins inféodés au Comité Union et Progrès. Devenus les chefs du parti de l'indépendance arabe, ils renouèrent, sitôt l'armistice, des intelligences étroites avec le Comité. L'émir Faïçal avait déserté le camp turc en 1915. Lui-même ne cessa jamais pourtant de correspondre secrètement avec Djemal Pacha, auprès duquel, en sa qualité de député du Hedjaz à la Chambre ottomane, ses amis Jeunes-Turcs l'avaient placé.

Aussi, lorsque, à la fin des hostilités, se fonda le *Nadi el Arab*, ou *Club Arabe*, cette société secrète, aux tendances violemment xénophobes, subit-elle l'influence du Comité Union et Progrès, dont elle n'était, à vrai dire, qu'une émanation. Parmi ses fondateurs, y compris son président, Ali Riza Pacha Rekab, administrateur en chef de Damas, on compta tous les fonctionnaires importants du gouvernement arabe, transfuges de l'armée turque. L'extraordinaire activité que, dès sa naissance, le *Nadi el Arab* manifesta dans tout l'Orient, de Bassorah à Jérusalem, prouve que son organisation n'était pas improvisée. Le siège central de Damas essaima, dans toutes les agglomérations importantes, des succursales qui agi-

tèrent les campagnes d'alentour ; celle d'Alep fut la plus redoutable.

Le Club arabe s'était théoriquement assigné pour but la constitution d'une Grande Arabie, du Hedjaz au golfe Persique, englobant, bien entendu, la Syrie et la Mésopotamie. Mais ses efforts se concentrèrent tout d'abord presque uniquement sur la Syrie, c'est-à-dire contre la France. Dès la fin de 1918, nous avions saisi sur place les fils qui reliaient au mouvement chérifien les troubles provoqués en Cilicie et dans le Kurdistan par le Comité Union et Progrès. Celui-ci tenta de soulever les chefs kurdes de la région Mardine-Diarbékir au nom de « l'indépendance kurde » ; se réclamant du programme de la « Turquie aux Turcs », le comité d'Aïntab propagea la rumeur de massacres des musulmans par les chrétiens, répandit des manifestes, et prêcha l'insurrection. A Alep, les Jeunes-Turcs s'appuyaient sur le Club de l'Indépendance arabe, et faisaient circuler des libelles invitant la nation arabe à combattre pour ses droits sacrifiés avec ses voisins et ses amis, les Turcs et les Allemands. On lut plus tard dans le journal *Ach-Cha'b* de Hamah (2 décembre 1919), la confirmation de cette entente offensive du pantouranisme, du panarabisme et du panislamisme contre les Alliés.

Lorsque, refoulée sur le Taurus, l'armée turque avait été licenciée, un désordre indescriptible s'était produit dans le nord de la Syrie. Retardataires, démobilisés et déserteurs encombraient les routes et les voies ferrées. Un grand nombre se muèrent soudainement en gendarmes par la grâce d'un simple écusson rouge apposé à leur col ; les uns se prétendirent chargés de la police urbaine ou rurale, les autres s'employèrent à la garde du Bagdad ou dans ses services d'exploitation. Ces soi-disant gendarmes étaient déjà 3 600 le 22 décembre 1918, et leur nombre s'augmentait sans cesse. La conspiration turco-arabe ne pouvait rêver meilleurs agents de pertur-

bation. Ils travaillaient en effet les populations contre les Alliés, et distribuaient les armes pillées dans les dépôts laissés en Cilicie par la 2e armée turque ; notre pénurie d'effectifs nous empêchait alors de rechercher et de faire surveiller ces dépôts clandestins. Le personnel supérieur du Bagdad, encore en grande partie allemand, encourageait de son mieux les résistances. Le premier voyage de M. Georges Picot d'Alep à Adana fut marqué par un incident symptomatique. Faute de charbon, le train fait halte à une station intermédiaire. La gare possède de nombreux employés ; tous refusent leurs services, et regardent d'un œil narquois, au grand plaisir d'ingénieurs allemands présents à la scène, sir Mark Sykes, compagnon de voyage de M. Georges Picot, obligé de faire lui-même le plein du tender.

Peu à peu, une partie des pseudo-gendarmes de Cilicie regagnèrent l'Anatolie, où ils passèrent dans les bandes de Moustapha Kemal et de ses lieutenants. Ils constitueront le noyau de cette armée nationaliste qui tiendra plus tard avec succès la campagne contre nos troupes et leur fera tant de mal. Les autres refluèrent sur Alep.

La reddition de Médine offrit aux Arabes et aux Turcs une nouvelle occasion de rapprochement. Les Turcs désiraient laisser dans la ville la garnison qui l'avait défendue pour garder le tombeau du Prophète. Une négociation s'engagea et des relations s'établirent plus fréquentes, trop mystérieuses néanmoins pour que les Alliés en pussent découvrir les preuves. Elles se poursuivirent jusqu'au jour (1) où le gouvernement arabe nomma Ali bey Trabelsi haut commissaire à Constantinople, sous couleur de protéger les intérêts des Arabes dans les régions turques. Tout porte à croire que cet ambassadeur eut plutôt pour mission de faire concorder l'action des chérifiens et celle des nationalistes turcs. La connivence des uns avec les

(1) 31 août 1919.

autres ne devait plus tarder alors à paraître : aux premières escarmouches de Cilicie, au début de 1920, nos soldats trouvèrent des officiers chérifiens parmi les cadavres et les prisonniers.

Le plan britannique de scinder l'Islam avait donc échoué. Les deux nationalismes se donnaient la main, et la suite des événements montrerait, qu'à tout prendre, cette force menaçait l'Angleterre encore plus que la France.

Les Alliés s'étaient en effet étrangement abusés en n'accordant au mouvement arabe que l'importance d'une agitation locale. C'était négliger la vérité d'expérience qu'est l'unité de l'Islam. Celui-ci peut, en effet, se déchirer en guerres intestines et en schismes ; il fait bloc contre l'infidèle. Les pèlerinages à La Mecque resserrent constamment entre musulmans les liens religieux et les relations politiques.

***

Un geste des autorités britanniques, qui ont la force, suffirait pour étouffer l'anarchie grandissante. Il semble au contraire que l'on s'ingénie à la favoriser.

Dans la zone Est, dite d'influence française, le seul souci de l'état-major de Caïffa paraît être d'empêcher la France d'y exercer cette influence. A la tête des principaux services les autorités arabes ont nommé des Syriens d'Égypte, anciens fonctionnaires britanniques, que doublent des officiers anglais. Nos seuls représentants autorisés sont les officiers de liaison à Damas et à Alep, ainsi que le conseiller financier français. L'histoire des relations de ce dernier avec l'administration arabe vaut d'ailleurs d'être contée. Appelé à remplacer le major Graves dans ses fonctions de conseiller financier pour la zone Est, le payeur principal Moulin se présente à l'administrateur en chef, Riza Pacha Rekab. Celui-ci refuse péremptoirement de le reconnaître, n'ayant, dit-il, reçu à son sujet aucune communication du G. H. Q. Pen-

dant un mois les réclamations du haut commissaire auprès de l'état-major britannique et ses remontrances directes à Riza Pacha restent vaines. Enfin, en janvier 1919, M. Georges Picot et le général Allenby se rencontrent à Damas. Le général en chef reconnaît la nécessité de mettre un terme à la situation faite au conseiller français. Dans une de ces algarades violentes, dont il a le secret, il somme Riza Pacha de procurer à son nouveau conseiller financier toutes facilités de contrôle et de s'éclairer de ses avis. Riza Pacha se soumet en apparence.

Le payeur principal Moulin est maintenant dûment accrédité. Mais lorsqu'il voudra examiner les comptes, il se heurtera de nouveau au mauvais vouloir obstiné de Riza Pacha, qui refusera de lui communiquer les éléments nécessaires à son travail. De guerre lasse, l'administrateur en chef poussera le cynisme jusqu'à faire présenter des registres falsifiés. Si bien que, le général Allenby n'ayant plus renouvelé son intervention, le conseiller financier français ne sera jamais à même d'étudier à fond les finances du gouvernement arabe, et de dresser un projet de budget sur des bases raisonnables et des données précises.

Peut-être la curiosité du conseiller financier français est-elle indiscrète. Le gouvernement arabe reçoit en effet des Alliés une subvention mensuelle de quatre millions, dans lesquels la France est de moitié. Or, la propagande chérifienne antifrançaise en absorbe chaque mois à peu près trois. La somme dépensée à ce titre pour la seule ville de Beyrouth, au 1er janvier 1919, c'est-à-dire deux mois et demi après l'occupation, atteint 21 000 livres égyptiennes (1). A Damas paraissent une dizaine de feuilles arabes, dont l'existence ne s'explique que par une subvention officielle. Riza Pacha les surveille avec une particulière attention ; tout écart est sévèrement réprimé; par

(1) Soit plus de 600 000 francs au cours du change à cette époque.

exemple, le journal *Es-Salam* sera saisi pour s'être permis un article francophile. Débonnaire, la censure britannique ferme les yeux sur les injures violentes et grossières que les journaux prodiguent à l'adresse de la France. Quant au gouvernement arabe, il couvre ces outrages, lorsque même il ne les inspire pas ; singulière conception de l'alliance !

En novembre-décembre 1918, de très longues listes de généraux, officiers et employés chérifiens ont paru dans le journal officiel du roi Hussein, l'*Al-Kibla*. En réalité, cependant, dans la zone Est, un grand nombre d'anciens fonctionnaires ottomans ont conservé leur emploi. L'armée chérifienne pour sa part ne comptera encore, pendant de longs mois, que 4 000 hommes ; mais ses 1 300 officiers sont presque tous des agitateurs et des agents de propagande. On comprend pourquoi le gouvernement arabe préfère éluder notre contrôle et tenir à l'écart le conseiller financier que nous lui avons adjoint.

Le conseiller financier français n'est pas seul l'objet de la malveillance de Riza Pacha. Le haut commissaire ou ses représentants ne rencontrent chez l'administrateur en chef de la zone Est, et même à propos des questions les plus banales, que mauvaise volonté manifeste, se traduisant tantôt par la force d'inertie, agrémentée de politesse, et tantôt par des insolences. Sa correspondance avec le colonel Cousse en fait foi.

III

Dans le courant de janvier 1919, on connut en Syrie les paroles prononcées à la Chambre le 29 décembre par M. Pichon, ministre des Affaires étrangères.

Nous avons, dans l'empire des Turcs, des droits incontestables à sauvegarder ; nous en avons en Syrie, dans le Liban, en Cilicie, en Palestine. Ils sont fondés sur des titres historiques, sur des accords, sur des contrats... Ils sont fondés aussi sur les aspirations

et les vœux des populations, qui, depuis longtemps, sont nos clientes. Nous nous attacherons de la façon la plus ferme à les faire valoir... Mais nous considérons que ces accords, établis avec l'Angleterre, continuent à lier l'Angleterre et nous, et que les droits qui nous ont été reconnus, et dont nous demanderons l'extension à la Conférence, sont des droits dès à présent acquis.

Pour répondre à cette déclaration, le Nadi el Arab déchaîna une violente campagne de protestations dans les régions où la propagande chérifienne pouvait se donner libre cours. L'occasion parut unique de provoquer une espèce de consultation populaire. Il fallait, cependant, de toute nécessité, que les résultats en fussent défavorables à la France. Une pression officielle éhontée contraignit donc les autorités locales à prêter leur concours le plus absolu aux envoyés du Club. Des pétitions furent partout ouvertes en faveur de l'indépendance arabe, et, pour obtenir des signatures, l'on recourut aux procédés les plus variés et les plus tyranniques : réunions publiques ou sermons dans les mosquées, distributions de brochures et de journaux ; on exhuma, pour les répandre parmi les musulmans, d'anciens tracts allemands outrageants pour la France ; dans les cafés, des propagandistes ardents excitèrent la populace contre toute ingérence étrangère.

Des « missionnaires » du Nadi sillonnèrent le pays ; il suffit de suivre l'un d'eux pour imaginer le régime de terreur auquel fut soumise la zone Est. Le délégué du Club arabe visite le district de Katana entouré de trente cavaliers armés ; dans tous les villages où il paraît, les récalcitrants présumés sont emprisonnés préventivement. Les mêmes scènes se reproduisent à Amman, Salt et Karakil ; là toutefois, il ne s'agit plus d'une simple protestation, mais d'un véritable vote en faveur de l'indépendance arabe absolue. A Amman, l'un des chefs des colonies circassiennes des environs, Chemn el Dine bey, est brutalement pris à partie par le caïmakam et l'officier de liaison anglais, le major Davemport, pour son indif-

férence ou plutôt son hostilité envers le gouvernement arabe. A Naouf, le moukhtar Ismaïl est incarcéré jusqu'à ce qu'il consente à signer. Partout les gens suspects de tiédeur sont l'objet d'une étroite surveillance et molestés à la moindre occasion ; les personnages les plus notables et auparavant les plus respectés n'échappent pas à la délation et aux sévices.

Là où la violence n'intimide pas, on use de supercherie. Dans les villages druses et chrétiens, le factum, dont il n'est pas donné lecture, est présenté aux habitants comme une pétition contre un projet modifiant la perception de la dîme, et qui aggraverait les charges du paysan. Aux musulmans, on persuade qu'il s'agit de choisir entre un gouvernement français, chrétien et fanatique, et un gouvernement arabe, musulman et tolérant. Enfin, dans les localités jugées douteuses et hostiles par le Club, les menaces, fréquemment suivies d'effets, obligent les gens à signer sur feuilles en blanc. Presque partout au surplus, la présence des autorités, dûment escortées de gendarmes, suffit largement à déterminer les adhésions.

A Damas même, le Club arabe traite, par un comité exécutif de quinze membres, avec les autorités déjà tout acquises, et dispose à son gré de la gendarmerie et de la police. Il envoie ses ordres aux moukhtars des divers quartiers, organise ouvertement, et par la presse même, des manifestations publiques, désigne d'office les orateurs et leur prépare au besoin leurs discours. Dans les assemblées réunies par le Club, il est donné lecture de lettres ou de télégrammes vrais ou faux, reçus de l'émir Faïçal, qui déclarent la France entièrement écartée de la Syrie ; il n'est même plus question d'appui anglais ou américain. Ces dépêches reçoivent la plus large publicité.

On voit jusqu'à quel point l'interdiction formelle faite aux administrations des T. E. O. d'entreprendre aucune propagande politique était violée en zone Est. Pour ramener le calme, ou tout au moins la décence, quelques

exemples s'imposaient. Sur le conseil de beaucoup d'officiers anglais partisans de la non-intervention, le G. H. Q. de Caïffa ne bougea pas. Partageait-il l'opinion du lieutenant-colonel Cornwallis alors à Damas ? « On a toléré, répétait ce dernier, dans la zone Est, qui devrait être d'occupation purement militaire, la création d'un gouvernement arabe de fait ; il est trop tard maintenant pour réagir. On n'a plus qu'à laisser faire, quel que puisse être le résultat, tant qu'une décision ferme n'aura pas été prise en Europe touchant les territoires occupés. » En s'appropriant une aussi dangereuse conception, le haut commandement britannique faisait preuve d'une singulière myopie politique. L'intérêt ni la prudence ne justifiaient une conduite que condamnait si évidemment la bonne foi. Les événements d'Égypte illustrent l'importance de cette méprise : les Égyptiens, très ouverts aux idées actuelles, possèdent une élite élevée le plus souvent en Europe, instruite et cultivée. Les fonctionnaires britanniques avaient systématiquement organisé, poursuivi et subventionné en Orient une propagande en faveur de l'autonomie de peuples beaucoup moins avancés en civilisation que le peuple égyptien. Celui-ci devait fatalement faire des comparaisons entre la liberté promise à des tribus pauvres et inorganisées, et le protectorat qu'à lui-même on infligeait d'une manière définitive. Le « pourquoi pas moi? » des Égyptiens était parfaitement logique. Mais, vérité en deçà de Suez, erreur au delà.

Pour couronner la campagne de protestations contre le discours de M. Pichon, une grande manifestation eut lieu à Damas le 20 février. Depuis trois semaines les militants du Club arabe, encouragés par les pouvoirs publics, l'avaient préparée. Les Arabes, proclamait un manifeste chérifien, sauront autant se conduire que les Serbes, Bulgares, Monténégrins ou Roumains. L'abstention des notables de Damas priva cependant la manifestation de son lustre.

Quelle valeur attribuer aux pétitions ainsi recueillies? Est-il besoin de dire qu'elles ne représentaient en rien l'opinion vraie du pays. Si les groupes panarabes repoussaient, avec une intransigeance chaque jour accrue, toute collaboration européenne, si désintéressée fût-elle, la masse du peuple désirait avant tout un gouvernement stable, soucieux de ses intérêts, capable de garantir la sécurité et le progrès matériel. Au printemps de 1919, notre service de renseignements intercepta un document démonstratif de l'état général des esprits à Damas. C'était une lettre adressée par un officier chérifien à un notable musulman du Caire, et ce témoignage n'était pas isolé : « La majorité des membres du conseil militaire sont des imposteurs ; aucun n'est désintéressé ; presque tous ont été nommés par faveur... Le seul homme vraiment grand et patriote est Abdel Kader bey el Mouyad el Azem qui a déjà eu à défendre les droits de bien nombreux particuliers. Il serait à souhaiter qu'il y eût beaucoup de bons citoyens comme lui.

« Quant à Nessib el Bekri et consorts... ils ont travaillé à corrompre le gouvernement par leur ingérence constante et leur intervention en faveur de leurs créatures, de leurs parents et de leurs amis, à qui ils font donner places et pensions. Leur influence sur l'émir Zéïd a été néfaste. Avec lui ils s'adonnent continuellement à la galanterie, à la boisson, au plaisir ; et ce ostensiblement, sans crainte d'encourir la réprobation des honnêtes gens...

« A Damas..., une grande partie de la population, surtout dans la classe éclairée, est mécontente de l'administration actuelle ; on s'indigne de voir le favoritisme partout. Les vols, les agressions et même les meurtres se multiplient à Damas et dans toute la région, tandis que les fonctionnaires insouciants ou uniquement préoccupés de leurs plaisirs négligent entièrement leurs devoirs.

« Aucune action coordonnée n'a été entreprise ici pour réaliser l'idée. Nous en sommes réduits à attendre

demain ou après-demain, on ne sait trop pourquoi... »

Déjà personne en Syrie n'admettait plus une union quelconque avec le Hedjaz ; même les partisans de l'indépendance arabe se prenaient à douter de la possibilité de réaliser un gouvernement purement arabe. Les fantaisies vexatoires et scandaleuses de l'administration chérifienne, la mauvaise organisation, le gaspillage des deniers publics, la cherté de la vie amenaient une sourde irritation ; et, devant le désordre toujours grandissant, beaucoup regrettaient ouvertement le régime turc et ses abus ; un certain parti musulman travaillait même au retour des Turcs.

***

Le roi Hussein témoignait certes de quelque présomption en prétendant régner ailleurs, quand lui-même faisait chez lui figure d'assiégé. Il était en 1919, autant qu'en 1915, et au même titre que chacun des émirs ses voisins, peut-être seulement avec moins de puissance, un simple chef féodal ; son autorité ne s'exerçait entière que sur le Belad el Haram, territoire sacré englobant les villes saintes de La Mecque et de Médine. Les tribus hostiles des Ouahabites et des Chammars l'avaient battu à l'est et au sud à Khosma (17 novembre) et à Taïf (28 décembre). Plus au sud encore, les Arabes turcophiles et les Turcs de Moheddin tenaient un certain nombre de places. Au nord, dans le Nedjd, l'émir Ibn es Seoud, vainqueur de l'émir Abdallah, et, dans l'Arabie centrale, les émirs Ibn el Rechid et Ibn Sabah, que les Turcs eux-mêmes n'avaient jamais soumis, se montraient irréductibles. Lorsqu'en mai 1919 Hussein se proclama « Commandeur des croyants », c'est-à-dire Khalife, grand chef religieux de l'Islam, l'émir Ibn es Seoud jura que lui-même et « ses deux frères en Dieu » ne cesseraient la lutte contre l'usurpateur : « Tous les sultans d'Arabie sont des seigneurs et des chérifs, observait-il, dont la noble origine est

plus authentique que celle de l'émir de La Mecque. »

Ainsi donc, au Yémen, dans l'Assyr et l'Hadramaout, les tribus refusaient de reconnaître à Hussein le titre pontifical de *Khadim ul Haramein ech cherifeïen*, réservé au seul Khalife.

La couronne d'Hussein avait donc une solidité toute relative. Elle ne tenait sur sa tête qu'avec l'appui moral et matériel des Alliés. L'erreur du gouvernement français fut de croire, malgré des avertissements autorisés, à la réalité du pouvoir du chérif, alors que ce pouvoir n'était qu'une fiction diplomatique inventée pour impressionner nos négociateurs. Hussein et Faïçal n'existaient que par la volonté de Londres, et pour couvrir devant l'opinion mondiale la politique impérialiste de l'Angleterre.

Tous les Syriens, dont l'ambition ou le fanatisme ne troublaient pas le jugement, regardaient les princes hedjaziens comme des fantoches dangereux. Ils déniaient à l'émir Faïçal, avec lequel ils ne se reconnaissaient rien de commun, toute raison d'être en Syrie, et par conséquent tout droit de la gouverner. Était-ce donc à la France, qui se présentait au nom de la liberté, liberté des croyances, liberté des opinions politiques, de contraindre les Syriens vraiment patriotes à subir un prince étranger?

Cependant l'influence du Hedjaz dominait à Damas. Quotidiennement l'administrateur en chef, Ali Riza Pacha, correspondait télégraphiquement avec le roi Hussein, qui lui faisait parvenir ses instructions.

La zone Ouest subissait les répercussions de l'agitation de la zone arabe. D'ailleurs la propagande chérifienne ne l'épargnait pas. Elle s'y faisait seulement plus occulte, quoique aussi persévérante.

Un certain nombre de membres de la municipalité de Beyrouth, Mokhtar Beyhoum, Omar Daouk, la dirigeaient, sous l'inspiration de Djemil bey Oulchy, officier de liaison chérifien à Beyrouth. Le succès ne répondait pas d'ailleurs aux sacrifices consentis, si l'on en croit un

rapport arabe de janvier 1919, tombé entre nos mains. On y enregistrait les progrès de la France à Beyrouth, même parmi les musulmans, et l'on demandait de l'argent pour continuer la lutte. Et cependant, autant qu'en zone arabe, la propagande chérifienne s'appuyait sur l'armée britannique. Le général Bulfin, puis le général Fane, qui lui succéda au commandement du 21e corps, soutenaient officiellement les musulmans de Beyrouth, dont les chefs s'assemblaient quotidiennement chez eux. Dès notre arrivée dans les territoires dont l'administration nous était confiée par le général Allenby, les agents britanniques nous avaient représentés comme les fervents et dévoués protecteurs des chrétiens et notamment des Maronites ; l'on sous-entendait ainsi que les musulmans n'avaient rien de bon à attendre de nous.

IV

La campagne de protestations contre le discours de M. Pichon avait gagné le nord de la Syrie. En dépit des conventions formelles, la censure s'exerçait à Alep, comme à Damas, en dehors du représentant du haut commissaire. Là aussi, la liberté de la presse était supprimée ; s'il arrivait aux journaux de s'occuper de la France autrement que pour la calomnier, les vexations ne se faisaient pas attendre. Pour étouffer le revirement très net qui, parmi les notabilités musulmanes, se produisait alors en faveur de la France, on lança des nouvelles tendancieuses ou fausses ; des harangues, des sermons incendiaires firent écho aux paroles du ministre français. Et auprès de Djevdet bey, gouverneur d'Alep, l'officier de liaison français, le capitaine Pichon, se heurtait à la même inertie que le colonel Cousse à Damas.

A l'instar de Damas, une grande manifestation fut

résolue. Le Nadi el Arab présida aux préparatifs. L'un de ses agents, Ahmed Sami Saradj, rédacteur du journal *Al-Arab*, revenait de Constantinople. Il se rendit à Damas pour y prendre les instructions des chefs du Nadi.

Au lendemain de son retour, une âpre campagne s'ouvrait, principalement par l'organe de feuilles très répandues comme l'*Al-Arab* et le *Hukouk el Bachar*. La censure laissait dire. Les prédicateurs du Nadi péroraient partout, fanatisant la foule. Une dizaine de meneurs, endoctrinés par Sami Saradj, répandaient le bruit de massacres commis en Cilicie sur les Arabes par les soldats de la Légion arménienne ; les désordres que celle-ci avait provoqués revenaient démesurément amplifiés. L'émeute était prête. Elle éclata le 28 février. Après des vociférations contre la France, la populace musulmane tourna sa rage contre les Arméniens. Le gouverneur d'Alep avait tout d'abord autorisé la manifestation ; il l'avait même encouragée. Cédant aux remontrances du capitaine Pichon, il la contremanda sans prendre aucune mesure pour assurer l'exécution de ses ordres. De leur côté, le gouverneur de la province, les chefs de la gendarmerie et de la police fermèrent délibérément les yeux sur les préparatifs trop visibles du soulèvement. Par incapacité, ou mieux par mauvais vouloir, ils abandonnèrent à elles-mêmes les forces dont ils avaient la responsabilité. Aussi, l'armée chérifienne, la gendarmerie et la police, mêlées à la plèbe, loin de prévenir le mouvement ou de le réprimer, prirent-elles une part active aux crimes. On reconnut certains officiers à la tête des massacreurs. L'examen des cadavres força la conviction de ceux que le crépitement des mitrailleuses laissait encore sceptiques ; les blessures provenaient bien de balles Mauser, projectiles de guerre en usage dans l'armée chérifienne.

Les massacres avaient éclaté simultanément vers six heures du matin dans différents quartiers, parmi la population arménienne, sans qu'aucune cause apparente ait

paru les provoquer. Le nombre des victimes s'éleva à 43 tués et 75 blessés. Les troupes britanniques, pourtant cantonnées dans la ville, intervinrent seulement trois heures plus tard. Il suffit qu'elles parussent pour que l'ordre se rétablît aussitôt.

A la suite de ces événements, le général commandant les troupes britanniques à Alep convoqua une commission d'enquête. Elle fut composée d'un membre français, le commandant Malinjoud, de deux Anglais, les colonels Djedd et Enfield, de deux Arméniens et de trois Arabes. On fit à l'un de ces derniers l'honneur de présider la commission. Cependant les membres arabes refusèrent de signer le rapport d'ensemble adopté par l'unanimité de leurs collègues ; ils établirent un rapport séparé, absolument tendancieux, où se trouvaient niés et contestés jusqu'aux faits les mieux confirmés. Ce fut une apologie de l'hospitalité arabe et une affirmation des aspirations de la race arabe vers l'indépendance. Les Arabes se bornèrent à avouer « la grande négligence » des troupes arabes et de la police dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Le 5 mars, M. Georges Picot, accouru sur les lieux, réclama des sanctions. A plusieurs reprises, le haut commissaire insista par télégramme auprès du commandant en chef pour les hâter. Le châtiment, pour être effectif, devait être aussi prompt que possible. Le 14 avril seulement, le G. H. Q. adressait au haut commissaire la réponse dilatoire suivante : « Les témoignages fournis devant le tribunal ne semblent pas prouver que les dix notables arrêtés aient réellement trempé dans l'attentat. Les notables ont été relâchés, mais seulement après avoir signé des papiers, où ils s'engageaient à ne plus s'occuper de politique, et sous la responsabilité personnelle de l'émir Zéïd, d'Ali Riza Pacha et de Geafar Pacha. » Le général en chef n'avait pas estimé le mouvement suffisamment général pour motiver une plus ample punition

Il se contenta d'adresser une admonestation au gouvernement central de Damas disant « que de pareils attentats ne peuvent être tolérés et qu'ils ne le seront pas ». Aucun des fonctionnaires chérifiens ne fut révoqué, ni même déplacé. L'officier de liaison français à Alep, le capitaine Pichon, se refusant à rester plus longtemps spectateur impuissant d'une telle anarchie, demanda à être relevé de ses fonctions. Et ce fut l'unique sanction à ce drame.

V

Dans la mansuétude britannique après les massacres d'Alep, les chérifiens virent un encouragement. Et la propagande antifrançaise se poursuivit.

Les militants du Club arabe se savaient couverts par le gouvernement local. Au mépris des ordres du général en chef, enregistrés et publiés par Riza Pacha, les réunions politiques plus ou moins secrètes se multiplièrent. Une « mission » du Club arabe, avec Sami bey el Azem, parcourut la province, fondant ou réorganisant les filiales, et faisant partout signer des *mazbatas* (1). A la mosquée même des Omméiades, Cheikh Khaled Nakchbendi, récemment revenu d'Égypte, invita les musulmans à s'enrôler en masse dans l'armée et à défendre par tous les moyens le pays contre l'occupation étrangère. Les Arméniens étaient encore nombreux dans la gendarmerie et dans la police ; on réclama leur désarmement. Sous l'afflux des acheteurs, le prix des armes et des munitions, dont on faisait ouvertement commerce à Damas, subit une hausse très sensible. La moindre provocation ou la rixe la plus futile pouvaient déterminer les plus fâcheux incidents.

(1) Pétitions politiques.

Quotidiennement les fausses nouvelles enfiévraient la plèbe, et les journaux entretenaient les ambitions les plus folles ; ainsi le *Belagh* assignait à l'empire arabe les limites qu'il eut à la plus belle époque de la dynastie abbasside. Le *Hakika* de Beyrouth jugeait les spécialistes étrangers superflus ; les Syriens, disait-il, n'occupent-ils pas les premières places en Égypte, et, en Amérique, ne comptent-ils pas parmi les commerçants les plus habiles? Des tracts annonçaient que « l'Angleterre et la France ont, de leur plein gré, donné l'indépendance à la Syrie. » Enfin, la presse insérait des extraits de journaux français volontairement déformés.

Il eût été facile au haut commandement britannique de rappeler le gouvernement chérifien à ses devoirs. D'autant qu'il suffisait d'agir sur une toute petite bande, à laquelle l'administrateur en chef était acquis. Celui-ci, par principe, semblait tout ignorer ; or non seulement il laissait tout faire, mais en réalité lui-même menait tout. Il se fût tenu coi s'il avait eu l'impression nette que la première désobéissance eût instantanément entraîné des coercitions. On allait en avoir la preuve quelques jours plus tard. Cependant les coloniaux britanniques croyaient servir l'intérêt de l'Angleterre en prolongeant l'anarchie. Ils guettaient l'heure où, découragée, la France passerait la main.

L'effervescence devenait inquiétante à Damas. Malgré les dénégations de Riza Pacha, qui affectait la surprise devant les démarches en commun du major Barker et du colonel Cousse, malgré ses assurances formelles qu'aucune réunion politique ne serait plus tolérée, une manifestation importante se préparait pour le vendredi 28 mars, à l'heure de la sortie des mosquées. Les mazbatas circulaient de façon toujours aussi officielle, et le gouvernement lui-même prêtait la main à leur diffusion. Des troubles graves étaient à prévoir ; publiquement on avait lancé des excitations à la révolte. Dès le début de

la semaine, des précautions militaires avaient été prises par le commandant anglais, entièrement d'accord avec le colonel Cousse. Le 28 mars au matin, devant l'urgence d'une intervention, le major Clayton, remplaçant le colonel Cornwallis, se décidait à une nouvelle démarche, cette fois extrêmement énergique, auprès de Riza Pacha. Et celui-ci daignait enfin donner à la gendarmerie les ordres nécessaires pour interdire tout rassemblement. Momentanément l'agitation se calma.

***

Outre les symptômes nombreux de mécontentemen que l'on pouvait observer parmi les populations de la zone arabe, certaines manifestations courageuses exprimaient clairement l'écœurement et la lassitude de tous. Lorsque Mgr Cadi, évêque grec-catholique, fut élu au siège de Damas, on attendit avec fièvre son discours d'intronisation. Les paroles du prélat furent entièrement favorables à la France et, tombant de lèvres si autorisées et si unanimement respectées, produisirent une grande impression, même parmi les orthodoxes.

Parmi les musulmans d'Alep, le mépris croissait pour la servilité et l'incapacité des chérifiens. L'aristocratie alépine supportait avec impatience ce gouvernement bédouin, qu'elle jugeait de race inférieure et devenu la proie des énergumènes. Les sympathies envers la France se traduisaient chaque jour plus nettes : elles allaient, deux mois plus tard, s'affirmer de façon éclatante.

On s'explique difficilement l'obstination des agents britanniques à mettre ainsi en mouvement des forces dangereuses pour l'Angleterre elle-même. Le spectacle des discordes et des rivalités étalées entre agents français et britanniques encourageait l'effervescence dans tous les milieux musulmans de l'Asie occidentale. Le panis-

lamisme, dont la politique anglaise s'était flattée de se faire une arme contre nous, se retournait contre elle. Les Anglais allaient avoir à faire face partout à la fois : insurrections en Mésopotamie, révoltes dans l'Inde, intransigeance des aspirations égyptiennes, renaissance du pantouranisme.

Le haut commandement britannique n'ignorait pas d'autre part de quel esprit étaient alors animées ses troupes hindoues et métropolitaines, les unes touchées par la propagande arabe et profondément remuées par les idées d'indépendance, les autres parmi lesquelles de nombreux symptômes d'indiscipline décelaient l'influence bolchevique.

Le bolchevisme en effet s'infiltrait alors en Orient ; non content de désagréger les forces militaires britanniques, car il n'effleura même pas le contingent français, il travaillait également l'Islam sous un déguisement nationaliste et xénophobe. Propagé en Syrie par des Turcs et des Russes, il se montra promptement très actif à Alep et à Damas, où il recruta des adhérents en nombre appréciable. Le parti arabe essaya de le confisquer à son profit ; à Beyrouth, Djemil bey Oulchy patronnait la nouvelle organisation soi-disant pour favoriser un parti ouvrier arabe, dont l'existence n'était qu'un mythe. Cependant le bolchevisme dédaignait en Syrie ce patronage officiel ; même, en avril 1919, il affichait à Damas une proclamation pleine de menaces contre l'administrateur en chef Riza Pacha Rekab.

Le gouvernement français pouvait être tenté d'exploiter les embarras que l'Angleterre s'était elle-même suscités en Orient. Fidèles à l'alliance, nous avons au contraire tenu à l'honneur d'éviter aux Anglais tout surcroît de difficultés. Pareille loyauté nous donnait le droit d'espérer de nos alliés des dispositions plus conciliantes. Il n'en a rien été et le fait mérite d'être souligné.

CHAPITRE X

L'ADMINISTRATION FRANÇAISE EN CILICIE

L'administration de la Cilicie confiée aux autorités françaises. — La zone Nord. — Pacification du pays. — L'administration du colonel Brémond. — Sympathies des habitants.

Les mutineries, dont la Légion arménienne avait donné le triste exemple, et les regrettables incidents qui s'en étaient suivis avaient servi de prétexte au G. H. Q. pour envoyer en Cilicie la 19e brigade anglaise, commandée par le général Leslie (1). En même temps le commandement britannique faisait reprendre dans les tunnels de l'Amanus et du Taurus, par 6 000 travailleurs hindous, militairement embrigadés, les travaux suspendus par la retraite turco-allemande. Au nom des autorités alliées, le colonel Newcombe et des ingénieurs anglais prenaient le contrôle du Bagdad et installaient dans toutes les gares un nombreux personnel d'officiers britanniques. Cependant les Turcs avaient laissé à Adana un vali intérimaire, Nazim bey. Tous les fonctionnaires ottomans demeuraient en place, et le colonel Romieu ne pouvait exercer sur eux qu'un contrôle des plus vagues, à cause de la pénurie des cadres français dont il disposait.

La pacification de la Cilicie ne pouvait s'accomplir que par le retour aux institutions normales et le fonctionnement régulier des services essentiels. C'est pourquoi, le 20 janvier 1919, rendant effective une détermi-

(1) Le général Leslie, appelé en mai 1919 aux fonctions de chef d'état-major à Caiffa, fut alors remplacé par le général Mudge.

nation des gouvernements de Paris et de Londres, le général Allenby prescrivit la création d'une nouvelle zone Nord, dans les limites approximatives du vilayet d'Adana. Cette zone reçut un statut provisoire, qu'un administrateur en chef serait chargé d'appliquer, sous le contrôle de l'état-major britannique. Le colonel Brémond, ancien chef de la mission militaire française au Hedjaz, désigné depuis le 25 décembre précédent par le gouvernement français pour diriger l'administration de Cilicie, fut confirmé dans ces fonctions par le général Allenby, le 19 janvier 1919.

La stricte application des Accords de 1916 eût voulu que fût encore remise entre des mains françaises une zone supplémentaire, comprenant les régions situées à l'est de l'Amanus et au nord de la zone chérifienne. Examina-t-on les possibilités de le faire? C'est peu probable. En tout cas, l'état-major invoqua, pour passer outre, le nombre déjà trop réduit des administrateurs français dans les autres zones. Et ce fut le général anglais, commandant le corps monté du Désert, qui, de son quartier général d'Alep, exerça le contrôle administratif et militaire sur toute la région kurde et arménienne, pourtant inscrite dans la zone Bleue. M. Georges Picot protesta à Paris et au Caire contre ce règlement contraire à l'Accord de 1916 et à la Convention du 30 septembre 1918. On ne lui reconnut pas même le droit de se faire représenter dans cette zone par un officier de liaison, si bien que des centres importants, comme Ourfa, Mardine, Marach, et, plus au nord, Diarbékir et Kharpout, demeurèrent complètement en marge de notre action même indirecte.

Le colonel Brémond débarqua à Beyrouth le 19 janvier 1919. Il y conféra longuement avec M. Georges Picot, puis se rendit à Caïffa pour recevoir les instructions du général Allenby. Aussitôt après, il partit pour la Cilicie, accompagné seulement de six collaborateurs.

A ce moment, la région cilicienne était encore

en pleine fermentation. Les troubles d'Alexandrette n'avaient pas contribué à ramener l'apaisement, et les massacres d'Alep, survenus peu après, réveillaient les haines de races. A Adana, les Turcs demandaient raison pour les victimes d'Alexandrette et les Arméniens criaient vengeance pour celles d'Alep. Mutuellement les deux partis s'accusaient de crimes réels ou inventés, et dénonçaient les complots de leurs adversaires. La crédulité publique aidant, les plus sombres rumeurs circulaient et les imaginations surchauffées s'attendaient aux pires hécatombes.

Un régiment de gendarmerie turque de 3 000 hommes stationnait encore en Cilicie. Il comprenait des unités actives sous le commandement du lieutenant-colonel Hachim bey. Plusieurs compagnies d'infanterie étaient en outre demeurées le long du Bagdad, sous prétexte d'assurer la garde de la voie ferrée. Enfin un major Tewfik, de l'état-major de Konia, résidait à Adana ; muni de fonds importants, il était officiellement chargé de la liaison avec le colonel Romieu et de rapatrier les prisonniers de guerre rendus et les soldats turcs démobilisés.

On eut bientôt la preuve que le lieutenant-colonel Hachim bey conspirait contre nous et alimentait l'effervescence. Il correspondait secrètement avec tout le vilayet par un réseau téléphonique très complet, qu'il ne nous fut possible de découvrir que peu à peu. Le vali, de son côté, était relié à Constantinople par un fil spécial, qui, pendant plusieurs semaines, nous demeura dissimulé. A plusieurs reprises déjà des émeutes avaient agité Adana : les boutiques se fermaient, Turcs et Arméniens se mesuraient de l'œil, les premiers étant armés, les seconds ne l'étant pas. En retraitant à travers la Cilicie, les troupes turques avaient en effet vendu beaucoup d'armes et de matériel. On estimait que 25 000 fusils environ étaient ainsi restés entre les mains des musulmans d'Adana et des villages voisins. Un geste

de Hachim bey pouvait déchaîner un massacre. Il n'eut pas l'audace ou le temps de le faire. Le 21 février, tout était prêt pour un soulèvement. Celui-ci devait être général et s'étendre à la Cilicie et au nord de la Syrie. Il n'eut pas lieu ; Alep seul s'insurgea quelques jours plus tard. Cependant Hachim bey ne pouvait être laissé en liberté. Sa présence entretenait la surexcitation dans tout le pays. Il était le chef de la résistance aux Alliés, résistance passive, qui, pour un rien, risquait à tout moment de dégénérer en révolte. Le général Leslie donna donc l'ordre d'arrêter Hachim bey. L'opération, effectuée le 3 mars, le fut avec une célérité et une discrétion telles que la nouvelle n'en transpira que quarante-huit heures après. Nos agents utilisèrent activement ce délai pour mettre la main sur les dépôts clandestins d'armes et de munitions, et saisir les registres où l'on avait consigné les armes distribuées aux paysans. L'arrestation d'Hachim bey intimida les agitateurs et rendit le calme à la région.

***

Il ne pouvait être question d'entreprendre une administration directe en Cilicie ; les quelques officiers mis à la disposition du colonel Brémond n'y eussent pas suffi. Celui-ci se contenta d'adjoindre un officier au mutessarif de chaque sandjak (1). Cette façon de procéder

(1) Le colonel Brémond répartit comme il suit entre ses principaux collaborateurs la tâche qui lui était confiée :

Secrétaire général : lieutenant Escande.

Chef du cabinet militaire : capitaine Coulet.

Gouverneur militaire du sandjak d'Adana : lieutenant-colonel Normand.

Gouverneur militaire du sandjak de Kozan : capitaine Taillardat.

Gouverneur militaire du sandjak du Djebel Bereket (Osmanié) : capitaine André.

Gouverneur militaire du sandjak de Mersine : commandant Anfré.

Gouverneur militaire du caza autonome de Tarsous : commandant Coustillière.

Ces officiers surent accomplir leur mission dans des conditions assez

donna les meilleurs résultats. Les fonctionnaires ottomans, confirmés dans leur emploi, continuèrent donc d'administrer la province ; on pourvut simplement aux postes laissés vacants par la fuite ou la destitution de leurs titulaires. Quelques cas exceptés, les nominations nouvelles se firent conformément à la loi ottomane, et leur ratification fut demandée à Constantinople, autant que le permirent la situation et les moyens de communiquer.

Le colonel Brémond s'attacha tout d'abord à remonter la machine administrative ottomane. Il s'assura de la fidélité de ses agents indigènes. Seuls furent conservés ceux dont les sentiments favorables aux Alliés parurent notoires, et dont le passé n'était entaché ni de prévarication ni de complicité dans les massacres antérieurs. Les fonctionnaires maintenus durent se soumettre au contrôle des officiers français, indispensable à la sécurité de troupes d'occupation aussi bien qu'à la surveillance de la gestion financière. Les désordres précédents avaient démontré l'urgente nécessité de réorganiser la police et la gendarmerie. Celle-ci se trouva ramenée à la fin de l'année à quatre bataillons, un par sandjak, soit un effectif de 2 700 hommes, dont 500 chrétiens, bien encadrés et disciplinés.

La plaie du fonctionnarisme sévissait tout particulièrement en Cilicie. Les employés étaient légion ; mal payés, ils se montraient peu assidus et accessibles à la vénalité. On en réduisit sensiblement le nombre, et, grâce aux économies réalisées de ce fait, on put relever les traitements de ceux que l'on maintint, et dont on exigea dorénavant plus de travail et de conscience. Cette réforme s'étendit à la magistrature qui fut scrupuleusement épurée. Les tribunaux reconstitués reprirent alors leurs sessions régulières.

différentes de celles où se trouvèrent leurs camarades de la zone Ouest, mais les difficultés ne leur furent pas davantage épargnées, d'autant que, pour y faire face, ils disposaient de moyens encore plus restreints.

Les Jeunes-Turcs avaient supprimé les tribunaux de commerce de Mersine et d'Adana. Ces tribunaux furent rétablis avec un personnel de juges indigènes. D'après les ordres du haut commandement anglais, ces tribunaux devaient connaître des affaires concernant les nationaux étrangers. Toutefois, le haut commissariat de France insista pour que ces dispositions ne fussent pas appliquées aux ressortissants français, qui demeurèrent jusqu'à nouvel ordre justiciables des tribunaux militaires. D'ailleurs les capitulations avaient été remises en vigueur en Cilicie, ce qui laissait prévoir qu'à l'abolition du régime militaire, nos compatriotes devraient s'adresser, comme par le passé, aux organes judiciaires compétents avant 1914.

Tous les éléments de la population furent mis sur le pied d'une absolue égalité ; il y eut des mécontents, comme on pouvait s'y attendre : les unionistes (1), dont on sait le mépris à l'égard des Arméniens, et les Arméniens indignés qu'on traitât pareillement les alliés et les ennemis. Cette mesure, que nous imposait notre rôle de médiateurs, était pourtant indispensable ; bientôt, une fois calmées les susceptibilités de la première heure, les heureux résultats devaient s'en faire sentir.

L'administration de la zone Nord favorisa dès le début, et dans toute la mesure du possible, le développement économique de la contrée. La description de la richesse latente de la Cilicie n'est plus à faire ; on a fort justement comparé cette province au delta du Nil. Pour l'exploiter, tout manquait, matériel et main-d'œuvre. Peu à peu on se procura l'outillage essentiel ; il ne fut pas possible de remédier au défaut de main-d'œuvre. Les 400 000 habitants de la Cilicie ne sauraient mettre en valeur un pays qui peut en nourrir six fois plus.

Fidèle à la tradition française en Orient, le colonel

(1) Parti du Comité Union et Progrès.

Brémond prit à cœur la réorganisation de l'instruction publique. Il fit rouvrir les écoles turques ; l'École normale de filles reprit ses travaux sous l'inspiration de Mme Brémond, et l'École des arts et métiers, sous la direction du colonel Normand. Certaines communautés musulmanes, les Arabes Ansariehs, les Tcherkesses, les Kurdes, avaient été très négligées par les Turcs. Avec des moyens de fortune on les dota d'une centaine d'écoles, où ils apprirent leur langue et le français et qui rencontrèrent aussitôt un vif succès auprès des populations.

De leur côté, les établissements français, comme le collège des jésuites d'Adana, et les œuvres des sœurs de Saint-Joseph ne tardèrent pas à retrouver la faveur de la population. Enfin, l'appui des services administratifs permit aux écoles chrétiennes indigènes de fonctionner à nouveau ; les écoles grecques n'avaient pas été fermées pendant la guerre ; elles continuèrent à se développer.

Cette remise en train et ces réformes s'effectuèrent très promptement malgré les obstacles quotidiens auxquels, là comme en zone Ouest, l'administration française se heurta. La plus grave difficulté résidait dans la moins-value des impôts. En 1919, la livre turque papier était dépréciée au point de valoir le quart de la livre turque or. Les impôts perçus l'étaient donc sur un taux quatre fois plus faible qu'avant la guerre. Pour pallier au déficit des rentrées, l'administration française eût souhaité doubler les impôts directs ; le G. H. Q. s'y refusa, s'appuyant sur les lois internationales qui défendent la création d'impôts nouveaux en territoire ennemi occupé.

***

Les étapes de la sympathie croissante des habitants de la Cilicie à notre égard ont été marquées par les visites successives de personnalités françaises pendant

l'année 1919. M. Georges Picot parcourut la Cilicie en novembre 1918, en mars, avril et décembre 1919. A chacun de ses voyages, il put constater l'attachement de plus en plus vif envers la France que lui manifestaient les populations. En mai 1919, le cuirassé *Paris* vint mouiller devant Mersine. Son équipage fut reçu à Adana, où l'amiral Sagot-Duvauroux et ses marins furent acclamés de toute la ville. L'arrivée du 5e chasseurs d'Afrique (6 juin 1919), un mois plus tard celle du 412e d'infanterie furent l'objet de magnifiques ovations. Enfin, le 14 juillet 1919 fut fêté avec une particulière solennité. Jusqu'à cette date, aucun drapeau n'avait été toléré en Cilicie. Mais ce jour-là, dans Adana autorisée à pavoiser, le drapeau français dominait nettement parmi les pavillons britanniques, grecs et arméniens qui flottaient aux fenêtres.

L'effervescence des premiers mois calmée, pendant tout le reste de l'année 1919, la Cilicie goûta une ère de tranquillité. La sécurité y était complète, le relèvement du pays s'accélérait de mois en mois. Vers août, quelques tentatives isolées de brigandage furent assez vite réprimées dans l'Amanus. En octobre, une petite troupe de brigands poussa une pointe en Cilicie, assassinant des chrétiens sur son passage ; mais, traquée par la gendarmerie avec le concours des paysans, elle fut à peu près anéantie avant d'avoir pu regagner ses montagnes.

Le 5 mai 1919, le colonel de Piépape fut envoyé à Adana avec le titre de « commandant des troupes françaises en Cilicie ». Il précédait les effectifs destinés à relever les Anglais dans cette région. Cependant le général Mudge restait le chef hiérarchique du colonel de Piépape. Il faut reconnaître que le général anglais sut ménager les susceptibilités françaises, et que les relations franco-britanniques en Cilicie gardèrent constamment un caractère de cordialité et d'entr'aide mutuelle,

dont malheureusement elles étaient trop dépourvues ailleurs.

Il est vrai qu'en cette région notre présence ne portait aucun ombrage à la politique anglo-indienne. Adana dépendait en effet de Constantinople où les Anglais étaient maîtres. Tenant la capitale, ils comptaient bien alors étendre peu à peu leur domination plus ou moins déguisée sur tous les pays de langue turque. La Cilicie eût ainsi naturellement passé sous la dépendance britannique, sans qu'il fût nécessaire d'y créer au préalable une situation de fait, comme en Syrie et en Palestine.

CHAPITRE XI

UNE POLITIQUE D'ÉQUILIBRE

I. Le dualisme entre l'autorité militaire française et le pouvoir civil. - Erreur d'envoyer en Orient trop de troupes musulmanes et trop d'officiers venus du Maroc. — Médiocrité des renforts envoyés aux T. F. L. — L'affaire des Ansariehs. — II. Le retard dans le règlement de la question syrienne. Vaines négociations avec l'émir Faïçal — Retour de Faïçal en Syrie. — Son arrivée à Beyrouth. Ses discours à Beyrouth et à Damas. — Dispositions équivoques de l'émir. — Négociations de l'émir avec M. Georges Picot. — Elles n'aboutissent pas. — III. La question du Liban. — Les vœux du Liban. — La première délégation libanaise à Paris. — Les Libanais demandent l'indépendance. — Leurs répulsions pour un prince musulman. — La question de l'unité économique de la Syrie. — La deuxième délégation libanaise au Congrès de la paix. — Lettre de M. Clemenceau au patriarche maronite. — Fâcheuses conséquences pour le Liban du retard apporté à régler les affaires d'Orient.

I

Si l'absence de toute compétition avait réduit au minimum les difficultés qui nous attendaient en Syrie, nous n'y aurions pas moins été tenus à beaucoup de souplesse et de ménagements. On sait le nombre et la diversité des religions et des sectes qui distinguent et distingueront longtemps encore dans le Levant les seuls groupements ethniques réels. Les ignorer de parti pris, ne pas compter avec leurs rancunes mutuelles, leurs jalousies, leurs rivalités, nous aurait attiré les pires déboires.

Le Turc avait trouvé, dans l'entretien systématique des inimitiés entre particularismes religieux, un instrument de domination. A l'inverse nous pouvions espérer les éteindre peu à peu, en assurant par une ferme impartialité le développement progressif des idées d'union et d'entr'aide, ainsi que le respect des droits et des consciences. A cette tâche déjà délicate s'ajoutèrent, jusqu'à la compliquer à l'extrême, les conditions dans lesquelles fut entreprise en Syrie notre œuvre de pacification et de relèvement. Le régime militaire imposé par le haut commandement britannique, les entraves dont il embarrassa notre action, l'entière liberté laissée aux propagandes adverses de saper notre influence, les retards apportés par les Alliés à se prononcer sur l'Orient, autant de facteurs nouveaux qui nous obligèrent à modeler au jour le jour notre attitude sur la mouvante orientation des esprits. La politique de préparation du haut commissaire ne pouvait donc être qu'une politique d'expectative et d'équilibre.

M. Georges Picot dut en outre tenir compte de notre situation purement militaire en Syrie, tant en raison de notre pénurie d'effectifs et de l'emploi que l'on fit de nos troupes, que des initiatives personnelles du général Hamelin.

Le dualisme regrettable de l'autorité militaire britannique et du pouvoir civil français avait en effet malheureusement un pendant dans la rivalité de prérogatives qui divisa l'état-major français et le haut commissariat. Il eût semblé naturel qu'entre ces deux organismes régnât une coopération aussi étroite que le permettait la subordination des troupes françaises au haut commandement anglais. Cette coopération fut malheureusement très amoindrie par la façon dont le général Hamelin comprit son rôle en Syrie. Il se crut envoyé auprès du haut commissaire pour lui servir d'*alter ego*, et le rem-

placer durant ses absences ; bref, pour remplir une mission politique autant que militaire.

Il en devait être tout autrement. Le D. F. P. S. constituait une brigade dans la 7e division du 21e corps d'armée britannique, et son chef se trouvait sous les ordres directs du général anglais commandant ce corps d'armée. Le général Hamelin ne pouvait donc revendiquer à aucun titre des fonctions politiques incompatibles avec sa position militaire, et que, du reste, le général Allenby n'eût pas admises un seul instant. La lettre de service du général Hamelin n'y faisait aucune allusion, et lui prescrivait même d'adresser sa correspondance au haut commissaire « pour toutes les questions relatives à l'occupation militaire de la Syrie ». D'ailleurs, la tâche proprement militaire qui incombait au général Hamelin suffisait largement à occuper son activité.

Le général Hamelin ne renonça cependant pas à s'intéresser aux affaires politiques, mais les renseignements dont il s'entoura n'étaient pas toujours puisés aux sources les plus sûres. Aussi, parfois, ses initiatives se trouvèrent-elles en contradiction avec l'attitude observée au même moment par le haut commissariat pour tel motif particulier dont le général n'était pas informé. Il en résulta des malentendus et des fausses manœuvres. Ces divergences, bientôt connues de la population, produisirent l'effet le plus malencontreux.

Faute d'une entente préalable entre le haut commissariat et l'état-major français, certaines mesures prises par ce dernier, mesures d'ailleurs utiles ou nécessaires en soi, indisposèrent plus que de besoin les habitants. Il eût été par exemple de bonne guerre de soumettre à la réquisition nos adversaires de préférence à nos amis, et, en premier lieu, de l'appliquer à certains biens austro-allemands. Un projet, élaboré dans ce sens et d'accord avec le haut commissariat et les services administratifs,

eût permis de réduire au minimum cette vexation obligatoire, et d'en atténuer autant que possible les désagréments. Au contraire, on effectua les réquisitions avec une rigueur exagérée, et sans égards pour la commodité des intéressés, ni pour leurs sentiments à notre endroit, ce qui provoqua d'amères récriminations.

Dans son désir légitime de montrer aux populations l'uniforme français, le général Hamelin organisa des colonnes qui parcoururent le Liban. Au cours de ces promenades militaires, le général ou ses officiers eurent l'occasion de prendre fréquemment la parole et d'accepter l'hospitalité de nombreuses notabilités. Il est regrettable que le général n'ait pas pris soin de se concerter auparavant avec le haut commissaire au sujet du langage à tenir, comme de l'attitude à observer envers certains personnages. Il eût été de même préférable de consulter le haut commissaire sur l'itinéraire des colonnes et leur composition. Aussi, bien des paroles imprudentes furent-elles prononcées ; on s'arrêta parfois chez des adversaires en négligeant nos partisans. On juge des froissements et des jalousies !

Pouvait-on établir une hiérarchie entre le haut commissariat et l'état-major français? Le gouvernement français l'essaya dans le télégramme suivant adressé au général Hamelin par le ministre de la Guerre :

> Il est entendu que tous les services administratifs sont à votre disposition. Toutefois, vous êtes vous-même aux ordres du haut commissaire en ce qui concerne l'administration du pays et la politique à suivre.

Ainsi se trouvait théoriquement précisée la hiérarchie entre les diverses autorités françaises de Syrie. Hiérarchie illusoire, puisqu'elle ne semblait pas tenir compte du commandement suprême britannique, aux yeux duquel l'autorité civile et l'autorité militaire françaises étaient entièrement étrangères l'une à l'autre,

mais seulement subordonnées au général en chef.

A la faiblesse de l'effectif des T. F. L., composé en majeure partie d'éléments musulmans ou arméniens, le général Hamelin avait vainement essayé de remédier en réclamant à la France des renforts. On se souvient que le gouvernement français ne s'y était pas montré disposé, et que le général Allenby s'y refusait péremptoirement. Et cependant la question des religions rendait indispensable en Syrie la présence de quelques régiments métropolitains. On ne pouvait en effet confier certaines missions à nos troupes musulmanes, dans la seule région où il leur était permis d'opérer et qu'habitaient principalement des chrétiens. D'autre part, le danger était grand de voir nos soldats musulmans, qu'endoctrinaient avec persévérance les agents de l'indépendance arabe, propager, à leur retour dans l'Afrique du Nord, les idées nouvelles rapportées de Syrie.

Pareillement, un grand nombre des officiers qui débarquaient en Syrie, destinés les uns aux services administratifs, les autres aux T. F. L., arrivaient du Maroc, imbus des habitudes et des méthodes d'administration marocaines. Celles-ci n'étaient aucunement applicables en Syrie. Sans parler des chrétiens très européanisés, les musulmans de Syrie ont en effet une mentalité absolument différente de celle des Marocains, et beaucoup plus évoluée. A ces nouveaux débarqués, dont les idées préconçues s'aggravaient d'inexpérience, échappèrent trop souvent des propos maladroits, peu favorables aux Syriens et à leur pays, humiliants même parfois, qui furent ressentis avec une particulière vivacité par l'un des peuples les plus susceptibles de l'univers.

La démobilisation avait creusé des vides importants dans les effectifs français. Pour les reconstituer, le 415e d'infanterie fut envoyé en Syrie. Il eût été politique, puisque le haut commandement britannique ne permettait pas encore à la France d'être représentée en Syrie

par des forces suffisantes, de remplacer la quantité par la qualité et de destiner à l'Orient des troupes bien équipées, dont l'aspect martial eût fait impression. Lorsque, le 19 mars, le 415e d'infanterie débarqua, les habitants de Beyrouth lui préparèrent une réception chaleureuse. Le régiment défila à travers la ville ; le colonel marchait en tête, à pied, les chevaux n'ayant pas encore été mis à terre. Alors que déjà l'on manquait de cadres en Syrie, le régiment n'avait pas même les siens au complet ; bien des sections étaient commandées par des sous-officiers. Les hommes, appartenant presque tous aux jeunes classes, fatigués d'une traversée de huit jours, marchaient sans entrain. La musique avait été laissée par mégarde à Amiens, et, pour que la parade ne fût pas silencieuse, les Anglais avaient obligeamment prêté celle d'un de leurs régiments écossais ! Une fois déjà on avait vu débarquer une batterie d'artillerie qui avait oublié ses canons sur les quais de Marseille !

Quelques semaines plus tard, le brillant défilé d'un bataillon de zouaves faisait oublier la piteuse entrée du 415e.

Les éléments des T. F. L. étaient maintenant assez homogènes pour leur permettre de participer à une solennité militaire. Pour célébrer le 14 juillet, le général Hamelin songea à préparer une revue. Le commandement britannique voulut bien l'y autoriser ; il permit même, pour cette journée, que les drapeaux français et anglais fussent déployés. Toutefois des difficultés de préséance faillirent empêcher la fête. Un ordre formel du ministère de la Guerre résolut heureusement la question, et la revue put avoir lieu à Beyrouth, sur la place des Canons. M. Georges Picot la présida, entouré de toutes les autorités et notabilités françaises et indigènes. D'imposantes manifestations parcoururent ensuite la ville en acclamant la France, au milieu de l'enthousiasme général de la population.

Les T. F. L. n'avaient eu, pendant la première partie de l'année, qu'à assurer l'occupation des points de la zone Ouest que leur avait assignés l'état-major britannique. Une certaine agitation, provoquée parmi les Nouçaïris ou Ansariehs par la propagande chérifienne, allait, en s'aggravant, nécessiter l'intervention de nos troupes. Déjà en février, la rivalité entre Nouçaïris et Ismaéliens avait causé une effervescence bientôt calmée par l'intervention du gouverneur de Lattakieh. Le 21 mai, une nouvelle échauffourée obligeait le général Hamelin à envoyer une force de police, qui s'emparait de la citadelle de Kadmous et rétablissait l'ordre. Mais le principal agitateur, Cheikh Saleh, s'était échappé. Réfugié à Merkab, il continuait à prêcher la révolte. La perception des impôts, que les Ansariehs se refusaient à payer, fut le prétexte de la nouvelle insurrection. Une colonne, sous le commandement du colonel Jean, marcha le 16 juillet sur Kaouabi, centre ismaélien important. Le 21, après s'être emparée de cette ville, elle se dirigeait sur Merkab, mais, surprise par les Ansariehs dans un défilé, elle dut, après un assez vif engagement, où elle perdit 30 hommes, battre en retraite en abandonnant ses morts. Le général Hamelin lui expédia sur-le-champ des renforts. Deux compagnies partirent de Tripoli, tandis que, de Beyrouth, une compagnie et une batterie de montagne se hâtaient vers le nord. En même temps le général Hamelin demandait aux Anglais d'entreprendre une action convergente par Homs et Hamah. Sur le refus du commandement britannique, nous dûmes opérer seuls, immobilisant 1 200 hommes dans la région. Le 1er août, un conseil de guerre tenu à Beyrouth, et auquel participaient M. Georges Picot, l'administrateur en chef Copin, le général Hamelin et le général Bols, représentant le G. H. Q., décidait d'ajourner les représailles. Le lieutenant-colonel Niéger et un lieutenant-colonel anglais reçurent mission d'entrer en relations avec Cheikh

Saleh ; le 27 août, ils obtenaient la soumission du chef ismaélien. La mission franco-britannique réunissait le lendemain les chefs ansariehs, ismaéliens, musulmans et chrétiens, et jetait avec eux les bases d'une entente. Un mois plus tard tout le pays ansarieh était rentré dans le calme.

La relève des troupes britanniques devait, à la fin de 1919, nous délivrer enfin de l'incertitude et des entraves qui, si longtemps, avaient enchaîné notre politique. Mais des difficultés, plus sérieuses encore, allaient surgir et donner aux T. F. L., devenues *Armée du Levant*, une importance exceptionnelle. Avec des effectifs plus que décuplés, le général Gouraud eut alors en effet à faire face aux plus graves conjonctures, et à tenir tête aux soulèvements dont l'imprudence calculée des Anglais lui avait préparé l'héritage.

II

Pour discerner clairement les buts auxquels tendait en Syrie la politique anglaise, il suffisait d'en comparer les procédés à Damas, où elle s'efforçait de consolider un gouvernement chérifien hostile à la France, et à Bagdad, qu'elle travaillait à maintenir sous un régime d'administration directe. Tandis qu'en zone arabe syrienne nos alliés favorisaient de tout leur pouvoir les résistances à notre action, avec non moins de zèle ils comprimaient en Mésopotamie les éléments contraires à leur domination. Prudemment ils écartaient de ce pays les compagnons de leur ami Faïçal (1).

(1) En 1921, les Anglais installèrent l'émir Faïçal sur le trône de Mésopotamie. Simple expédient, qui devait leur permettre de régner

Peu leur importait au demeurant que la liquidation de l'empire ottoman entraînât pour la France une perte énorme. Il est vrai que la façon légère dont M. Clemenceau traitait les affaires de Syrie semblait autoriser la conduite de nos alliés. Le président du Conseil paraissait sur cette question s'accommoder des apaisements les moins substantiels. S'occupait-il de l'Orient, c'était en des conversations rapides, superficielles, où, comme d'ordinaire, on ne fixait rien par écrit. Qu'attendait-on pour répartir au moins provisoirement les mandats, dont nous avions adopté le système dès le mois de décembre précédent? Lorsque la Société des nations serait enfin constituée, il lui suffirait d'en confirmer l'attribution. Le pacte de la Société des nations avait reçu sa forme définitive ; l'heure semblait donc venue d'en mettre en application l'article 22 ainsi conçu :

Certaines communautés, qui appartenaient autrefois à l'empire ottoman, ont atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à la condition que les conseils et l'aide d'un mandataire guident leur administration, jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules. Les vœux de ces communautés doivent être pris d'abord en considération pour le choix du mandataire.

L'accord au sujet des mandats était possible à réaliser en vingt-quatre heures. Aucune Puissance ne contestait à la France celui qu'elle revendiquait sur la Syrie ; l'entente était faite en principe ; il restait donc à convoquer à Paris les représentants des populations intéressées et à mettre sur pied un traité qu'ensuite les chefs de gouvernement n'auraient plus qu'à ratifier.

L'émir Faïçal constituait, il est vrai, le principal obstacle à toute solution raisonnable. En avril, il se

par le truchement d'une de leurs créatures sur une contrée où eux-mêmes ne pouvaient plus se maintenir ouvertement.

trouvait encore à Paris, sans que rien n'ait résulté de ses entrevues avec M. Clemenceau. L'erreur de ce dernier fut de ne pas apercevoir en Faïçal le prête-nom d'un gouvernement britannique intéressé à faire durer les choses. M. Clemenceau offrit à l'émir de reconnaître l'indépendance de la Syrie, contre un engagement de sa part à se faire le bras droit de la France. Une convention dans ce sens fut même rédigée ; au moment de la signer, l'émir se déroba. Il déclara que, préalablement à toute signature, sa présence en Syrie était nécessaire pour préparer les esprits à la conclusion d'un semblable accord.

Le gouvernement français mit alors le croiseur *Edgar-Quinet* à la disposition de l'émir pour la traversée, et attacha à sa personne le colonel Toulat et le capitaine Pisani.

Pendant que l'émir Faïçal était à Paris l'objet de toutes les prévenances et qu'il négociait avec le président du Conseil, en Syrie la violence des chérifiens à notre égard devait dépasser toute limite. Aussi, les esprits égarés par les propagandes diverses ne savaient-ils plus à qui demander le salut. Les moindres faits, les gestes les plus insignifiants de notre part étaient amplifiés, commentés, passés au crible ; on y cherchait une signification qu'ils n'avaient pas. Les discours soulevaient des discussions à perte de vue ! Ainsi, le 16 janvier 1919, M. Georges Picot prononça à Damas une allocution politique où il laissait entendre que si l'émir Faïçal acceptait les directives françaises et agissait loyalement envers nous, la France n'aurait aucun motif de le combattre. Le bruit se répandit aussitôt que la France acceptait une Syrie dépendante sous le gouvernement de l'émir. La satisfaction des musulmans n'eut d'égale que l'émoi des chrétiens, qui nous accusèrent presque de les trahir et de les livrer à leurs pires ennemis.

On peut juger ainsi combien il nous était difficile de faire tomber les préventions des musulmans, qui réclamaient l'indépendance absolue, sans mécontenter les chrétiens, ces amis de toujours, qui voulaient des privilèges impossibles. Il était certes épineux de tenir le juste milieu entre les concessions opportunes et la fermeté nécessaire. On nous a reproché de n'avoir pas utilisé les forces morales en Syrie, et on a été jusqu'à nous proposer l'émir Faïçal en exemple. Il suffit de rappeler comment l'émir Faïçal utilisait les forces morales pour que nous nous honorions de n'y avoir pas eu recours. Et, cependant, au bout de quelques mois, les représentants éclairés de l'idée arabe arrivèrent à concevoir et bientôt à admettre les bienfaits d'une tutelle française.

Le 30 avril 1919, l'émir Faïçal débarquait à Beyrouth. Son arrivée causa dans tout le pays une certaine agitation, toute pacifique d'ailleurs. On savait que l'émir s'était plusieurs fois rencontré avec M. Clemenceau, et d'aucuns prétendaient que de ces entretiens était sorti le règlement définitif de la question de Syrie. Les populations attendaient donc avec une curiosité légitime les paroles que prononcerait l'émir en mettant le pied sur la terre syrienne.

Le cuirassé *Paris* stationnait devant Beyrouth. Il était venu promener dans les mers du Levant ces couleurs françaises qu'il restait interdit de déployer sur terre. M. Leygues, ministre de la Marine, avait eu en effet l'heureuse initiative d'envoyer, aussi souvent que l'occasion s'en présentait, nos gros navires de guerre croiser sur les côtes de Syrie. Notre prestige en bénéficia largement.

Malgré les avis du haut commissariat, qui, très exactement renseigné, se portait garant de la tranquillité publique au moment du retour de l'émir, le général Hamelin estima nécessaire de prendre des mesures relatives au maintien de l'ordre et s'entendit à ce sujet avec

le commandant du *Paris*. Cette marque de défiance vis-à-vis de la population provoqua des commentaires irrités parmi nos amis comme de la part de nos adversaires.

L'émir Faïçal fut salué à bord du *Paris* par les amiraux Sagot-Duvauroux (1) et Varney. A terre se succédèrent des cérémonies de réception où les autorités militaires britanniques accueillirent l'émir avec les honneurs réservés aux princes. Le général Fane, commandant le 21e corps, le général Hamelin, les diverses autorités militaires et administratives y prirent part. Dans les rues la foule musulmane manifestait bruyamment son enthousiasme, mais la joie populaire n'avait rien de subversif ni d'antifrançais.

La réception presque royale faite à l'émir Faïçal à son débarquement à Beyrouth lui donna un énorme prestige, car l'on sait quelle impression les honneurs produisent sur l'esprit des Orientaux. A Beyrouth son attitude parut modérée ; il eut l'habileté d'émailler ses discours d'éloges à l'adresse de M. Clemenceau, afin de complaire à ses auditeurs français ; cependant certaines de ses paroles ne témoignaient pas encore de dispositions particulièrement conciliantes. « L'indépendance ne se donne pas, dit-il, elle se prend... Agissons unis pour nous assurer l'indépendance absolue. Je ne nie pas que nous ayons besoin d'une aide matérielle, économique et scientifique, mais cette aide nous devons nous la procurer en payant... »

A Damas, où il entre sous les arcs de triomphe, l'émir prononce des harangues plus significatives encore. « La nation syrienne veut être indépendante, proclame-t-il ; elle désire payer toute assistance et toute collaboration à leur prix. » Il n'est question partout que d'une commission interalliée qui viendra prochainement en Syrie

(1) L'amiral Sagot-Duvauroux avait arboré son pavillon sur le *Paris*.

s'enquérir des vœux des populations. Faïçal confirme la nouvelle et publie un manifeste où il adjure les Syriens de réclamer l'indépendance absolue, sans réserves ni conditions, l'aide étrangère devant être payée. « Ils doivent prouver qu'ils ne sont pas des moutons que l'on marchande. » Chaque jour son intransigeance s'accentue : « Ceux qui demandent l'Amérique, l'Angleterre, la France ou l'Italie ne sont pas des nôtres. Nous avons besoin de réformes, mais nous paierons les conseillers, les techniciens comme nos employés. »

Le 7 mai, l'émir paraît devant le Congrès syrien. C'est une assemblée composée de gens à la dévotion du régime, sans mandat régulier et ne tenant leurs pouvoirs d'aucune élection. Ils applaudissent au récit des négociations de leur chef et lui manifestent bruyamment leur confiance. « A toi d'ordonner ! » s'écrient-ils, et Nourri Pacha ech Chaalane, grand cheikh de la tribu de Roulas, se lève pour l'assurer de l'obéissance de tous : « Nous, les Arabes et nos familles et nos tentes, nous sommes à ta discrétion et plus soumis à toi que tes propres mains. Celui qui n'est pas de même est en dehors de la religion de l'Islam ! »

A son retour d'Europe, Faïçal interprète la collaboration étrangère en termes peu rassurants. D'ailleurs la situation qu'occupaient alors à Damas les conseillers français et même anglais, que l'on écartait autant que possible des affaires, permettait de préjuger quelle serait celle des futurs conseillers privés de caractère officiel.

On comprend dès lors qu'il fût difficile à la France d'admettre une confédération syrienne sous un prince arabe. En mai 1919, l'émir Faïçal croit donner satisfaction à l'opinion en renonçant à l'idée d'une Syrie plus ou moins dépendante du Hedjaz. Le pays n'en restera pas moins sous l'influence hedjazienne, puisque le roi Hussein, sollicité par son fils, informe la Conférence de la paix que le Hedjaz n'élèvera aucune objection de

principe *à être rattaché* politiquement à la Syrie. Le problème demeure ; ses données seules sont interverties. Visiblement l'émir cherche cependant encore un compromis : « Mon avis personnel, déclare-t-il, est que le pays soit divisé en zones, conformément avec la situation géographique, les dispositions intellectuelles, et l'éducation politique que les habitants ont gagnée. » Programme séduisant auquel la France eût souscrit, si le présent n'avait autorisé pour l'avenir les craintes les plus sérieuses. Quel crédit accorder à une administration qui donnait à ce moment-là même, à Damas et à Alep, la mesure de son incohérence tyrannique et rééditait, sur une plus vaste échelle, les abus les plus cyniques du régime turc aboli?

Comment ajouter foi à la modération de Faïçal, lorsque à l'apaisement relatif qui a suivi son retour en Syrie, on voit succéder peu de jours après une propagande plus violente encore que par le passé, et que motive l'enquête prochaine d'une commission interalliée. Les fidèles tenants de Faïçal, Saïd Pacha Choukaïr, Iskander Ammoun, sont appelés à Damas, pour y prendre la direction des principaux départements du gouvernement arabe. Celui-ci glisse de plus en plus aux mains des extrémistes. Les Anglais annoncent qu'ils ont suspendu leurs subventions. D'où vient alors l'argent qui se jette à pleines mains? Les plus inquiétantes rumeurs circulent : les Arabes, dit-on, sont abondamment munis de canons, de fusils, de mitrailleuses, de munitions et ils sont décidés à combattre toute Puissance qui viendrait occuper la Syrie. On raconte même que le roi du Hedjaz a averti les Alliés qu'il s'opposerait par la force à toute occupation étrangère. On parle enfin d'une armée de 25 000 hommes que le gouvernement arabe va former pour remplacer les troupes anglaises. Ces bruits sont exagérés ; il est néanmoins avéré que, dans le port de Beyrouth, les Anglais débarquent clandestinement des

armes et des munitions et les dirigent de nuit sur Damas.

Tout en surveillant de très près les événements, M. Georges Picot ne croit pas cependant devoir se dérober à l'entrevue que l'émir Faïçal lui fait proposer avec insistance. La rencontre a lieu à Damas les 16 et 17 mai 1919. Dès l'abord, l'émir pose ses conditions : il reconnaîtra le mandat français, sous réserve de l'abrogation préalable des Accords de 1916 ; en outre, l'administration militaire prendra fin et la côte sera, comme l'intérieur, régie par des autorités indigènes. M. Georges Picot répond qu'il est impossible d'abroger les Accords de 1916, dans lesquels la France n'est d'ailleurs pas seule contractante. Il accepte cependant d'étudier les modifications à l'état de choses existant qui seront compatibles avec le texte des accords. Toutefois il est indispensable à cet égard d'obtenir l'assentiment du haut commandement britannique, dont l'émir sera certainement le mieux venu à réclamer les bons offices. Précisant son point de vue, l'émir récuse tout régime analogue à celui de la Tunisie ou du Maroc ; la collaboration française doit se borner, dans son esprit, à une aide financière, des instructeurs militaires, des ingénieurs, enfin des conseillers dans toutes les branches de l'administration. Sur ce point, il juge nécessaire une déclaration formelle de la part du haut commissaire, avant l'arrivée de la commission d'enquête annoncée. M. Georges Picot lui rappelle que la déclaration du 9 novembre précédent répond à ce désir, mais l'émir la trouve trop large et trop imprécise. De son côté, M. Georges Picot ne se montre pas disposé à brusquer les choses en zone Ouest, principalement peuplée de chrétiens auxquels on doit des ménagements.

Abordant alors le chapitre des territoires, l'émir veut unir à la Syrie la Palestine, la Cilicie et la province de

Mossoul ; il demande au surplus que la France appuie les revendications des Arabes sur l'Irak. M. Georges Picot lui promet de travailler de concert avec lui à l'établissement d'une Syrie intégrale, quoiqu'il ne faille guère s'illusionner sur un abandon par les Anglais de la Palestine et de Mossoul. Quant à l'Irak, M. Georges Picot ne s'associera pas à une réclamation que le gouvernement britannique se refuserait même à examiner.

Somme toute, aucune des questions traitées pendant cette conférence n'a abouti à une entente. Tous les points examinés demeurent en suspens. Cependant il y a là une base indiscutable de négociations, et un mois plus tard, le 18 juin, la conversation va reprendre. M. Georges Picot a reçu des instructions complémentaires de Paris, et, dès les premiers mots, il pourra annoncer à l'émir Faïçal qu'il est prêt à lui remettre la déclaration demandée au mois de mai, et à lui accorder la nomination des fonctionnaires syriens. Mais, entre temps, l'émir a été complètement ressaisi par les extrémistes ; pour leur donner des gages, il réclame cette fois l'indépendance totale et le rétablissement dans la zone côtière du gouvernement chérifien que jadis le capitaine Coulondre en avait fait expulser. L'intransigeance de l'émir rend désormais toute négociation superflue. Son hostilité ne se cache même plus, et le mouvement libanais lui sert de prétexte à nous marquer toute son irritation.

III

Le statut de 1861, édicté au lendemain des massacres de 1860 par les représentants des cinq grandes Puissances (1), accordait au Liban un gouvernement auto-

(1) France, Grande-Bretagne, Autriche, Prusse, Russie.

nome. Dans la suite, la Porte avait repris un à un la plupart des privilèges concédés, et certains districts particulièrement fertiles indispensables à l'existence du Liban. Les habitants relégués sur les pentes arides, ne possédant ni ports, ni villes importantes, ni grandes étendues à cultiver, étouffaient dans les maigres espaces qui leur restaient. La Békaâ leur avait été enlevée, puis le territoire côtier de Mouaïcera. Aussi, quand les Turco-Allemands voulurent sévir contre la population libanaise, il leur suffit de la bloquer entre ses frontières étroites, et la famine put faire son œuvre.

Depuis quarante ans, les Libanais n'avaient cessé de protester contre la situation précaire où ils vivaient, à peine améliorée par le protocole de 1912. Le Traité de 1916, en déterminant les frontières de la zone Bleue, s'inspirait des légitimes revendications libanaises. Vint l'occupation et le rattachement par l'état-major britannique de la Békaâ à la zone chérifienne, le maintien des anciennes circonscriptions administratives, qui laissait Beyrouth en dehors du Liban. L'îlot libanais restait, comme avant la guerre, privé de ses débouchés naturels. En vertu de la liberté promise aux peuples de disposer d'eux-mêmes, une délégation libanaise, désignée par le Conseil Administratif du Liban (1), alla présenter au Congrès de la paix les aspirations du Liban. « Nous voulons, disait son président Daoud bey Ammoun, un Liban dégagé de toute entrave et de toute servitude, un Liban libre de ses destinées nationales et rétabli dans ses frontières naturelles, — toutes conditions indispensables pour qu'il puisse vivre de sa vie propre et prospérer en paix (2). » De son côté, M. Georges Picot insistait auprès du quai d'Orsay sur la nécessité de constituer

(1) Cette délégation comprenait : Daoud bey Ammoun (maronite), M. Émile Edde (maronite), Ibrahim bey Abou Khater (grec-orthodoxe), Negib Abd-el-Malek (druse), Abd-el-Halim effendi Hajjar (musulman).

(2) Déclaration publiée par *le Temps* du 29 janvier 1919.

un Grand Liban, si l'on voulait faire œuvre durable.

Entièrement d'accord avec la délégation, le haut commissariat l'avait fait embarquer sur un paquebot français. A peine avait-elle pris la mer qu'un télégramme impérieux du G. H. Q. exigeait des explications sur un départ que le général en chef n'avait pas autorisé. Le capitaine Coulondre gérait alors le haut commissariat, pendant un voyage en Arménie de M. Georges Picot. Il répondit qu'aucun règlement n'avait envisagé une question de cette sorte, et informait le général Allenby que d'autres délégations s'apprêtaient à suivre la première. Les Anglais ne pouvaient au demeurant se blesser d'un procédé dont eux-mêmes avaient, un mois plus tôt, donné l'exemple en embarquant pour la France l'émir Faïçal sans même en aviser le gouvernement français.

Cependant, à l'escale de Port-Saïd, les délégués libanais étant descendus à terre, les autorités britanniques leur firent défense de reprendre leur voyage. La nouvelle, immédiatement transmise à Beyrouth, y causa une stupéfaction peu favorable à la France. Enfin, sur d'énergiques protestations de notre part, liberté fut rendue aux délégués libanais de poursuivre leur traversée.

Les revendications essentielles que la délégation libanaise était chargée de faire valoir à Paris peuvent se résumer ainsi :

1° Extension du territoire du Liban à ses limites historiques et géographiques, conformément à ses besoins économiques ;

2° Confirmation de « l'autonomie » de ce pays, et droit pour lui de pourvoir lui-même à son administration et à sa justice ;

3° Collaboration du gouvernement français à l'administration nationale, et garantie par lui de l'indépendance du Liban.

Il n'était encore, on le voit, question que d'autonomie.

Quels liens rattacheraient le Liban au reste de la Syrie? Liens politiques seulement ou liens économiques? On ne semble pas avoir encore à cette époque approfondi la question. Daoud bey Ammoun évitait lui-même de préciser lorsqu'il déclarait : « En ce qui concerne le reste de la Syrie, nous ne nous croyons pas qualifiés pour parler en son nom, car nous sommes ici pour défendre les intérêts du Liban... Si la France est appelée à donner son appui à l'ensemble de la Syrie, nous saluerons cette décision avec joie, car, en obtenant notre autonomie intérieure dans une Grande Syrie d'influence française, nous bénéficierons sans conteste de réels avantages au point de vue économique et notre sécurité serait encore mieux assurée. »

Aussitôt après l'armistice, beaucoup de Libanais, encore imbus des espérances de jadis, demandaient un protectorat français pur et simple. Quelques-uns même parlaient d'une annexion à la France. Mais, au Liban, comme ailleurs, les principes wilsoniens n'avaient pas tardé à être connus, et très vite, les Libanais devaient substituer l'idée d'indépendance à celle d'autonomie. On les verrait même se retrancher dans un séparatisme intransigeant à mesure que grandiraient les prétentions de l'émir Faïçal et les ambitions chérifiennes.

Dans l'attitude que la France avait adoptée par égard pour ses alliés, et aussi pour se conformer au Traité de 1916, dans la bienveillance témoignée à l'émir Faïçal dans l'importance que le Congrès de la paix accordait à celui-ci, les Libanais virent une évolution de la politique française. Ils s'imaginèrent que, renonçant à s'appuyer sur les chrétiens, la France se tournait vers les musulmans et liait partie avec le chérif. L'impression fut tellement générale que l'émigration, cette plaie du Liban avant la guerre, reprit et s'aggrava de jour en jour. L'intervention du gouvernement turc dans les affaires libanaises se restreignait théoriquement, depuis

1861, à la nomination du gouverneur, qui même devait être agréée par les Puissances protectrices ; et cependant, ce simple droit avait permis à la Turquie de rendre tout à fait illusoires les privilèges concédés au Liban. Aussi le Liban refusait-il dorénavant l'obéissance à un prince qui ne serait pas purement libanais ou choisi par les Libanais.

En effet, la majorité chrétienne des habitants regardait comme une injure à son égard toute suprématie musulmane. Les Druses eux-mêmes admettaient plus volontiers l'autorité d'un Libanais chrétien que celle d'un étranger musulman. « Il n'y a pas un Libanais, disait Habib Pacha Saad, président du Conseil Administratif du Liban, au correspondant du *Temps*, qui veuille admettre qu'un lien, si ténu soit-il, le rattache aux contrées de l'est. Malgré la liberté où il nous laissait, le contrôle turc nous était insupportable. Ce n'est pas au moment où nous en sommes pour jamais débarrassés que nous irions accepter un rattachement quelconque à une autorité extérieure, surtout non chrétienne. Nous savons trop ce qu'il nous en a coûté. Avec la France, nous avons la certitude de toujours nous entendre, car tout nous rapproche et tout nous unit. Nous ne voulons pas qu'un autre nom soit prononcé que le sien. » Fiers d'une évolution très avancée à l'image de l'Occident, les Libanais désiraient la parfaire à l'école de leurs éducateurs traditionnels, et non pas au service d'un prince bédouin d'une civilisation inférieure à la leur.

Imposer aux Libanais une autorité étrangère, nous aliénait donc leurs sympathies sans nous rapprocher des musulmans qui taxeraient une telle concession de faiblesse.

Cependant afin d'échapper à l'isolement économique, dont ils redoutaient le danger, les Libanais souhaitaient que la France réalisât l'unité économique de tout le pays, sans que les libertés politiques particulières en fussent

diminuées. Car ils voyaient dans ces libertés la garantie la plus sûre des bonnes relations avec les populations voisines. Ils se déclaraient d'ailleurs prêts à concéder au reste de la Syrie le libre usage des ports.

Ce programme pouvait séduire ; il nous était pourtant difficile de le faire complètement nôtre. Il supposait le statut syrien réglé de telle façon que la France eût le droit d'exercer effectivement son autorité sur l'ensemble de la Syrie, aussi bien sur sa zone propre (zone libanaise) que sur la zone arabe. Au printemps de 1919 on était encore fort loin d'un tel état de choses, et il était même encore impossible de prévoir de quelle façon et sous quelles réserves le mandat syrien serait finalement dévolu. La politique française, tout en s'efforçant de rassurer les Libanais sur leur avenir, ne pouvait donc se compromettre à renforcer leurs revendications de son autorité, sous peine d'aviver les méfiances des musulmans et de dresser gratuitement contre elle les trois quarts de la Syrie.

Dans le but de hâter une solution dont la Conférence de la paix semblait n'avoir cure, une deuxième délégation libanaise s'embarque à Beyrouth le 15 juillet 1919. Elle est présidée par Sa Béatitude Mgr Hoyek, patriarche maronite, et est transportée sur le croiseur français *Cassard* (1).

Mgr Hoyek partait, muni de pleins pouvoirs des divers groupements religieux du Liban (maronites, grecs-melkites et orthodoxes, druses, musulmans) qui s'étaient mis d'accord sur son nom. Une délibération du Conseil Administratif du Liban, votée à l'unanimité, sans distinction de races ou de religion, mandatait le patriarche en ces termes : « Devant la noble activité que vous

(1) La composition de la deuxième délégation libanaise était la suivante : Sa Béatitude Mgr Hoyek, patriarche maronite ; Mgr Mogabgab, archevêque de Zahlé ; Mgr Mobarak, archevêque de Beyrouth ; Mgr Chekrallah, archevêque de Tyr, MMgrs Feggali, Chehab, Malouf, Douaihi.

déployez avec toute la force de votre patriotisme, ce Conseil vient devant nous, en qualité de représentant du peuple libanais, pour vous prier et vous charger de continuer vos magnifiques efforts, en vue d'obtenir la décision souhaitée, soit l'indépendance du Liban le Grand, administrativement et politiquement... »

Aux démarches de Mgr Hoyek, M. Clemenceau répondit le 10 novembre 1919 :

Les entretiens que vous avez eus avec le ministre des Affaires étrangères et avec moi-même... vous auront... donné la certitude que les solutions que nous poursuivons à la Conférence de la paix sont, dans leur ensemble, conformes aux aspirations des populations dont vous êtes le haut représentant...

Avec le soutien et l'aide de la France, indépendants de tout autre groupement national, les Libanais sont assurés de conserver leurs traditions, de développer leurs institutions politiques et administratives... Désireuse de favoriser le plus possible les relations économiques entre tous les pays confiés à son mandat, elle [la France] tiendra également le plus grand compte, dans la délimitation du Liban, de la nécessité de réserver à la « Montagne » des territoires de plaine et l'accès à la mer indispensable à sa prospérité...

Le Comité central syrien de Paris travaillait activement de son côté à la cause de l'indépendance libanaise, à laquelle il s'était tardivement rallié. Son président, M. Chékri Ganem, adressait sur ce sujet au *Times* (1) une lettre ainsi conçue : « Je ne peux attribuer à l'Angleterre que d'excellentes intentions pour nous. Dans son idée, l'émir Faïçal serait un bienfait pour notre pays. Nous ne le pensons pas. Nous pensons, au contraire, qu'il apporte avec lui une cause de divisions, de troubles et de conflits, et ferait naître chez nous un esprit de particularisme qui serait notre ruine... »

Enfin la *Ligue libanaise* de New-York, à laquelle étaient affiliés la plupart des Libanais d'Amérique, fai-

(1) 16 septembre 1919.

sait transmettre à Paris les mêmes revendications par son président M. Nahoum Mokarzel, directeur du journal *Al Hoda*. Ce dernier, convaincu des ambitions et des intrigues de l'émir Faïçal, lui adressait le 4 octobre une lettre ouverte d'un ton singulièrement vif : « Est-il concevable que la guerre de libération prive les Libanais de leur liberté? N'est-ce pas une honte que vous cherchiez à semer la discorde entre deux nations civilisées et voisines telles que l'Angleterre et la France... L'objet que je me propose, en vous écrivant cette lettre, est de vous prier respectueusement de laisser le Liban en paix. »

Cependant le sort du Liban devait encore tarder plusieurs mois à être fixé. Habib Pacha le déplorait en présence du correspondant du *Temps* (1) : « Ce que nous supplions la Conférence d'entendre, disait-il, c'est notre impérieux besoin d'un règlement rapide des questions pendantes. Le retard mis à s'occuper de nous, ainsi que de tout l'Orient, cause une perturbation politique, morale et économique, dont il est impossible que les grands hommes d'État réunis à Paris mesurent toute la gravité, car alors ils feraient une autre diligence. Ici, tout est confusion, car tout est imprécision. Trop d'autorités distinctes et adverses se dressent en face l'une de l'autre, trop d'incertitude pèse sur les hommes et les choses. Et chaque jour, la situation s'aggrave, au point de devenir dangereuse. Le brigandage même ose reparaître... Nos productions sont nulles. La sériciculture est presque abandonnée. On continue à arracher nos mûriers et à couper ce que nous avions d'arbres, pour les envoyer par grands chargements en Palestine et jusqu'en Égypte. En général, les cultures, privées de bras, sont déficitaires ou nulles. La misère est immense. La France, par bonheur, va cet hiver encore, venir à notre secours, car nous n'avons pas de blé. Ce qui pousse

(1) *Le Temps* du 8 octobre 1919.

sur le sol libanais passe en entier aux chérifiens. Pour ne pas encourager les populations à la paresse, les céréales que nous fera parvenir votre pays seront vendues et non distribuées gratuitement, sauf à quelques rares catégories de personnes : enfants, orphelins, vieillards. Mais tout cela, ce n'est que du provisoire. Il est urgent de nous mettre à l'œuvre du relèvement. Et cette œuvre sera impossible, tant que la situation politique ne sera pas sortie des ténèbres asphyxiantes où nous nous débattons depuis de trop longs mois. »

La réalisation du Grand Liban, à laquelle M. Georges Picot avait consacré toute son activité, était encore lointaine lorsqu'il fut rappelé. Il étaitréservé au général Gouraud, après bien des aventures, dont l'occupation, puis l'abandon de la Békaâ ne fut pas la moins douloureuse, d'avoir enfin la joie de proclamer la constitution du Grand Liban.

CHAPITRE XII

LA PROPAGANDE AMÉRICAINE

I. La Faculté américaine de Beyrouth foyer de la propagande. — Le « désintéressement » américain. — L'organisation de la propagande aux États-Unis. — En Syrie, l'idée d'une tutelle américaine séduit les musulmans. — La propagande américaine s'appuie sur les Syriens d'Égypte. — Un article du *Mokattam*. — Le docteur Nimr. — Les nouvelles tendancieuses ; les dispositions du président Wilson ; l'Angleterre favorable au mandat américain ; articles du *Near East*. — II. La Croix-Rouge américaine. — Moyens dont elle dispose. — Son activité. — La propagande américaine coopère avec l'action britannique.

I

La sympathie des Syriens d'Amérique envers l'émancipation arabe ne se borna pas à des encouragements platoniques ; elle se fit aussitôt agissante. Dès la fin de 1918, le haut commissariat constatait, non sans une certaine surprise, les premiers effets d'une propagande américaine fort habilement greffée sur le mouvement arabe, qu'elle utilisait contre l'influence française. A Paris même, longtemps encore, on se montra sceptique. Les craintes et les avertissements trop justifiés, dont l'écho parvenait au quai d'Orsay, lui parurent l'effet de je ne sais quelle phobie coloniale surannée. On percevait mal les mobiles qui auraient poussé les États-Unis, jusqu'alors indifférents aux questions orientales, à un si brusque revirement. L'avenir devait révéler qu'en effet, ni le peuple, ni le gouvernement américain

ne songèrent sérieusement à intervenir. Seul, le président Wilson, outrepassant en cela sa mission, se flattait d'essayer sur l'Orient, pris comme champ d'expérience, l'application de ses fameux principes.

La propagande américaine en Syrie fut donc, somme toute, le fait d'initiatives privées ; alimentée principalement par des sociétés bibliques, dans un but de prosélytisme et de philanthropie, elle eut, aux États-Unis, pour inspirateurs, un groupe important de Syriens, dont le journal *le Syrien émigré* fut l'un des principaux organes.

Aux premières manifestations de cette propagande, les agents britanniques devinèrent les avantages qu'ils en pourraient retirer. En février 1919, le *Manchester Guardian* recevait à ce propos de l'émir Faïçal des confidences particulièrement suggestives. Les Anglais trouvèrent commode de capter purement et simplement à leur profit l'effort américain, qui, pour se déployer, avait d'ailleurs un impérieux besoin des bons offices britanniques et du concours des Syriens d'Égypte inféodés à l'Angleterre.

En Syrie même, la propagande américaine avait son centre dans l'Université de médecine américaine de Beyrouth, dite *Syrian Protestant College*. Cette vaste et superbe institution, merveilleusement outillée et dotée d'un personnel d'élite, jouit, à juste titre d'ailleurs, d'un rayonnement considérable parmi les milieux syriens, surtout auprès des musulmans. Sa parfaite organisation, l'excellence de son enseignement suffiraient à l'expliquer. Toutefois, la personnalité même de son directeur, le docteur Bliss, entrait pour beaucoup, à cette époque, dans la situation acquise par la Faculté américaine. La famille Bliss, en effet, établie de longue date en Syrie, fondatrice de l'établissement, possède des relations étendues dans tout le pays. Rien de surprenant, par conséquent, que l'Université américaine ait joué un rôle de premier plan dans la propagande.

Quant au docteur Bliss, on peut le considérer comme l'âme de cette propagande. Nous le verrons, presque toujours dans la coulisse, en coordonner les efforts, la diriger, la stimuler, partout où il sera nécessaire, en Orient, en Amérique, et jusqu'auprès du président Wilson. C'est à lui et à ses collaborateurs qu'il faut attribuer les manifestations qui se produisirent en Syrie, par la parole ou par la plume, en faveur d'un mandat américain. Ils dépeignirent aux Syriens la stérilité de l'action européenne, neutralisée par les rivalités d'intérêts ou d'influence, et, par contre, montrèrent les Américains épris du bien des peuples pour eux-mêmes. La France et l'Angleterre, liées par le Traité de 1916, passaient pour entretenir des visées colonisatrices, ou tout au moins témoignaient du désir de se mêler activement à la vie politique et à l'administration des provinces détachées de l'empire ottoman. Ne venaient-elles pas de remplacer par une administration militaire les autorités turques défaillantes ou destituées?

Le renom de son désintéressement, ainsi adroitement propagé, inclina de suite vers l'Amérique tous les partisans de l'indépendance arabe, hormis quelques extrémistes xénophobes. Et, simultanément aux États-Unis, en Égypte, en Syrie, la presse arabe s'empressa d'opposer les États-Unis aux autres nations de l'Entente, ou plutôt le docteur Wilson à Clemenceau et à Lloyd George. Elle entreprit d'attirer sur l'Orient, et spécialement sur la Syrie — car de l'Égypte et de l'Arménie il fut à peine question — l'attention et la sympathie du peuple américain, puis du gouvernement, auquel on tenta de forcer la main.

Dès la fin de décembre 1918, la *New Syria National League*, sous la présidence du docteur George Khaïrallah, lance une proclamation demandant pour la Syrie « le protectorat et la tutelle de l'Amérique ». Le programme qu'elle publie en même temps rend hommage

aux « buts désintéressés des États-Unis dans cette guerre » ; il rappelle que les États-Unis sont libres d'engagements et formule les vœux suivants : « Que la nouvelle Syrie soit une fédération de provinces autonomes dans leurs propres limites, mais formant, sous un gouvernement central, une grande nation des monts Taurus à la presqu'île du Sinaï, à l'abri des inconvénients et des risques qu'entraîne la division d'une nation en plusieurs sphères d'influence, dont le résultat est de nuire au développement complet et à l'indépendance de la population.

« Que les États-Unis assurent la tutelle et l'administration de la Syrie jusqu'à l'époque où les Syriens seront aptes à se gouverner complètement eux-mêmes. »

Un article du docteur Khaïrallah démontre que le seul « gouvernement démocratique » capable d'assumer la responsabilité de diriger la Syrie « jusqu'au moment où il pourra quitter le pays » est celui des États-Unis d'Amérique, et M. Ibrahim Metri Samahni en explique les raisons dans un article intitulé : *Amérique sauve le Levant!* « L'Amérique, dit-il, s'emploiera avec sincérité et désintéressement à être utile au peuple syrien, sans chercher à satisfaire ses convoitises personnelles. »

Certaines personnalités américaines préconisent les mêmes idées : le docteur Danton, président de la Société de secours aux victimes de la guerre syriennes et arméniennes, s'exprime ainsi dans la *Revue des Revues* de novembre 1918 : « Si les États-Unis sont sollicités de s'occuper de cette question, ils ne doivent pas s'y refuser... Sans aucun doute, le président Wilson fera des démarches à ce sujet ; les États-Unis... se doivent de donner aux peuples du Levant la liberté et la protection qui les préparera à recueillir les fruits d'une paix durable. » De son côté, M. Henri Morgenthau, ancien ambassadeur des États-Unis à Constantinople, laisse entendre, en décembre 1918, dans les *Nouvelles*

du monde, que « les États-Unis accepteront cette mission avec joie, sans espoir de récompense, mais dans le but de servir l'humanité ». En même temps qu'elle essaie d'émouvoir l'opinion américaine et d'entraîner le gouvernement des États-Unis, la *New Syria National League* expédie en Égypte, en Syrie et à Chypre des tracts auxquels la presse arabe consacre des commentaires aussi abondants que chaleureux.

Les journaux de Damas vantent en de longs articles la simplicité du président Wilson, le respect de la personnalité humaine dont témoignent les Américains, leur activité et leur moralité. A Beyrouth, le *Hakika* du 12 décembre 1918 certifie que le président Wilson ne manquera pas de s'occuper spécialement de la question syrienne au Congrès de la paix. Ainsi, d'une part, on fait miroiter aux Syriens tous les bienfaits d'une aide américaine, généreuse et désintéressée, prête en outre à s'effacer sitôt que, le pays restauré, prospère et mis en valeur, ses habitants auront acquis l'éducation politique suffisante ; d'autre part, on s'efforce d'engager le gouvernement américain par des promesses précises. On lui dicte même une ligne de conduite dans l'hypothèse où la mission lui serait dévolue d'organiser la Syrie : « Les Arabes, écrit l'*Al-Ikab* de Damas (14 mars 1919), ont une ferme confiance en la sublimité des principes des États-Unis, qui ne manqueront pas, nous en sommes convaincus, de nous accorder les fonds dont nous avons besoin et nous enverront des spécialistes pour exploiter notre pays à notre profit et pour le faire avancer dans la voie du progrès et de la civilisation. »

Il est naturel, dans ces conditions, que l'idée d'une tutelle américaine séduise les Arabes. Elle convient d'autant mieux aux modérés qu'ils se rendent compte de la chimère d'une indépendance absolue, en l'état actuel des choses et des esprits. Au moins, d'une Amérique lointaine, très inexpérimentée en matière coloniale,

pensent-ils pouvoir escompter un concours bienfaisant et inoffensif. Quant aux violents, ils regardent comme une aubaine ce nouveau prétexte d'agitation.

Enfin, et c'est là le grand point, les États-Unis n'ont pas participé à l'élaboration des Accords de 1916, éminemment impopulaires parmi l'unanimité syrienne. Ils sont « libres d'engagements », expression qui reviendra sans cesse. Que l'Amérique intervienne, les tractations passées sont frappées de nullité.

Fidèlement, les presses arabes d'Amérique et d'Orient se font écho. Le 20 janvier 1919, à New-York, le *Miraat-el-Gharb* annonce que, considérant « les États-Unis comme les plus grands défenseurs de la liberté humaine », l'émir Faïçal a demandé leur protectorat « pour la réalisation des vœux nationaux des Arabes »; la même nouvelle paraît le mois suivant dans l'*El Akbas* d'Alexandrie et le *Moufid* de Damas. Ce dernier journal rapporte, le 22 février, la requête adressée par le Club syro-américain d'Égypte aux États-Unis pour les prier de prendre en main la restauration de la Syrie.

***

Mais il est un moment où les grands mots doivent céder aux considérations pratiques. On lit, dans le *Lisan Arab* du 27 février, que le Club syrien-américain a provoqué une conférence de ses compatriotes aux États-Unis pour améliorer la situation du pays. Et vers la même époque (mars 1919), comme pour corroborer ces dires, le bruit se répand en Syrie de l'envoi par les États-Unis d'une mission d'ingénieurs, de mécaniciens et d'agriculteurs. Nous trouvons les mêmes préoccupations, agrémentées d'aperçus politiques, dans le *Mokattam* du 2 février 1919; l'article mérite d'être cité presque en entier. Il traduit en effet exactement la pensée des Syriens partisans d'un mandat américain, et résume

tous les arguments mis en avant pour justifier la propagande américaine : « Le parti libanais-syrien demande l'appui de la France. Nous ne nions pas que la France ait des droits en Syrie, nous lui devons beaucoup de bien et de services. Mais la France est appelée aujourd'hui à reconstruire et à réparer les dommages et les pertes que la guerre lui a causés dans son propre pays. Et cela a plus d'importance que de venir organiser la Syrie. La France est, de plus, liée par le contrat de 1916 avec la Russie et l'Angleterre...

« Un grand nombre de Syriens demande d'autre part le protectorat de la Grande-Bretagne. Mais l'Angleterre aussi est trop préoccupée à organiser et à réformer ses immenses colonies. Cela est vrai que l'Angleterre a toujours bien traité les Syriens, mais pourra-t-elle se libérer du traité conclu précédemment en 1916?

« Dernièrement, un autre parti vient de naître, le *Syrian Moderate Party*, qui demande, comme les autres, l'indépendance complète de la Syrie et de son unité intégrale. Il se distingue des autres partis en demandant le protectorat des États-Unis d'Amérique qui n'ont contracté aucun traité au sujet de la Syrie... Cette nation, qui a affronté tous les dangers, et volontairement, pour venir fonder des écoles, des hôpitaux, entraînée simplement par ce mouvement, si connu au peuple américain, de dévouement pour l'accomplissement du bien et l'amoindrissement des malheurs des hommes, cette nation qui a versé le sang de ses fils pour la libération de l'humanité, ne reculera jamais à servir les Syriens si ceux-ci la demandent d'une voix unanime pour les aider dans l'organisation de leur pays. C'est pour cela que nous ne voyons aucune raison à ce que tous les partis politiques ne se réunissent et ne s'entendent pour demander aux États-Unis à venir organiser pour un temps leur pays. »

Le même journal, dont les attaches avec le haut commissariat britannique sont notoires, analyse en ces termes,

le 28 février 1919, un article du docteur Khaïrallah : « Sans nier les bienfaits de la France et de l'Angleterre, qui se sont surtout manifestés par la création d'écoles, Khaïrallah prétend que les États-Unis offrent un caractère de désintéressement que n'ont pas les autres gouvernements. Signalant que les États-Unis accepteront cette mesure tutélaire, il ajoute que l'Angleterre ne s'y opposera probablement pas. »

Le *Syrian Moderate Party* agit plus spécialement sur Damas, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge américaine. Au paragraphe 2 de son programme, on lit : « Le Congrès des Alliés proclamera l'indépendance complète de la Syrie, et fera choix d'une Puissance chargée d'aider le gouvernement syrien jusqu'au moment où il sera en état de veiller par lui-même sur cette indépendance et d'en jouir pleinement.

« Cette Puissance sera les États-Unis d'Amérique qui ne sont pas engagés dans les traités nécessitant le démembrement de notre pays. »

Comme sa sœur américaine, cette association travaille pour l'unité syrienne, menacée par les Accords de 1916. « Les Syriens, déclare-t-elle, demandent l'Amérique parce qu'elle est la nation la plus forte et la plus riche dans le monde... et aussi parce qu'elle n'est pas une Puissance colonisatrice. » Elle fait prévoir l'acquiescement de l'Amérique à prendre en main la tutelle offerte, puisque le président Wilson se dit prêt à accepter celle de l'Arménie.

Mais le grand argument des partisans de l'Amérique, c'est la nécessité d'échapper à tout prix à la division de la Syrie, et d'en maintenir l'intégrité en y comprenant la Palestine. Ce point de vue uniquement patriotique rallie certains Syriens à une tierce Puissance libre d'engagements qui les délivrera du cruel dilemme anglo-français. Parmi ces personnages, on cite le docteur Nimr. Dans une conférence qui eut un grand retentissement

dans les milieux musulmans, il insista énergiquement sur l'attribution à la Syrie de ses limites naturelles, du Taurus au Sinaï, de la Méditerranée à l'Euphrate et au Tigre. A son avis, le morcellement équivaudrait à une condamnation à mort. L'orateur soulève des applaudissements unanimes en comparant le partage de la Syrie à celui de la Pologne, et réclame la tutelle américaine dans l'unique but de sauver la Syrie et de maintenir son unité. « Personne autant que moi, dit-il, n'admire les nobles qualités et le clair génie du peuple français. Donnez-moi seulement une preuve officielle que la France ne permettra pas la séparation, sous n'importe quelle forme, de la Palestine d'avec le reste de la Syrie, et je serai le premier à demander sa tutelle pour notre chère patrie. »

Sous les signatures de MM. Riskallah Arcache bey et Alphonse Zénié, le *Journal du Caire* (1) fait ressortir l'erreur de croire à la certitude d'un mandat américain. Il rappelle au surplus que l'Amérique, elle aussi, a donné des gages au sionisme, dont les appétits resteront, même avec l'Amérique, le principal obstacle au rattachement de la Palestine à la Syrie.

Devant la persistance de la propagande américaine, et les arguments très persuasifs qu'elle fait valoir, certains amis de la France deviennent hésitants ; quelques-uns même suspendent la lutte. Une lettre de Mgr Darian, archevêque maronite du Caire, en témoigne : « La question de confier à l'Amérique la protection de la Syrie est seule en vogue... Nous attendons impatiemment la solution de cette affaire... » Il est vrai que certaines imprudences de la presse française autorisaient les doutes sur nos intentions. *Le Temps* du 27 janvier 1919 avait lancé un appel à l'aide américaine pour seconder l'action de l'Entente en Asie Mineure. Aussitôt nos

(1) Le *Journal du Caire*, 5 mars 1919.

adversaires de se saisir de l'arme si inconsidérément offerte et de proclamer la tutelle américaine conseillée par la France elle-même.

***

Des relations directes s'étaient établies entre les meneurs du mouvement arabe en Syrie et leurs compatriotes d'Amérique. L'Université américaine avait servi d'intermédiaire. M. Rachid Abou Kassam, de New-York, écrivait le 28 décembre 1918 à M. Mansour Jourdak, professeur à la Faculté américaine : « Nous avons formé un comité qui s'occupera de l'avenir politique de la Syrie... Nous travaillons auprès du gouvernement américain pour qu'il nous aide à conserver l'unité de la Syrie et à lui donner une indépendance liée à une tutelle. »

En février 1919, la poste remarquait de nombreux plis de propagande adressés d'Amérique aux chefs du parti musulman antifrançais, Mokhtar Beyhoum, Sélim Ali Selam, Omar Daouk, Negib Ardati, etc.

Le 29 mars 1919, les propagandistes américains firent paraître à New-York une circulaire rapportant que le délégué à Paris de la Ligue de la Nouvelle Syrie les informait du consentement de l'émir Faïçal à une tutelle américaine ; dans ce cas, les Anglais se déclaraient prêts à évacuer Syrie, Palestine et Mésopotamie. « Les Américains et les Syriens sont certains, ajoutait la circulaire, que le gouvernement anglais a demandé au gouvernement des États-Unis d'accepter un mandat pour la Syrie et autres peuples du proche Orient... »

On juge de l'effet que produisit en Syrie une pareille nouvelle lorsqu'elle y parvint. On ne manqua pas de la rapprocher d'une dépêche de Washington, parue dans le *Mokattam* du 4 mars 1919, et d'après laquelle le président Wilson avait déclaré le gouvernement des États-Unis disposé à se charger de la tutelle de l'Arménie.

L'acceptation des États-Unis pour un mandat syrien ne faisait donc aucun doute.

Le bruit circulait qu'en Angleterre, cette solution avait des partisans, et les journaux arabes faisaient grand état d'une opinion de lord Grey, jugeant l'intervention des États-Unis seule capable de mettre un terme aux difficultés entre les Puissances au sujet du Levant. A Londres, une certaine presse paraissait appuyer le mouvement. Le *Near East* démontrait la possibilité pour le roi Hussein de réaliser son dessein d'une confédération d'États arabes, de la Méditerranée à la mer Rouge et au golfe Persique, à la seule condition de grouper toutes les fractions agglomérées sous une protection étrangère unique. Et le *Near East* ajoutait : « Mais, comme les Arabes revendiquent à la fois Damas et Alep, et comme il y a peu de chances pour que la Grande-Bretagne partage leur manière de voir, et surtout qu'elle aille à l'encontre des aspirations de la France dans ces régions, les Arabes ont essayé de trancher la difficulté en prenant les États-Unis pour arbitres. Ces motifs n'échapperont pas aux membres de la Conférence, et il sera tout à fait intéressant de voir jusqu'où peut aller leur désintéressement et leur amour du bien général. » Vers cette époque, des officiers britanniques tenaient, sans doute afin de sonder l'opinion, d'étranges propos devant des notabilités syriennes, en présence même d'officiers français : « L'Angleterre et la France, disaient-ils, ont trop de colonies pour se charger encore du mandat syrien ; autant l'offrir aux États-Unis. »

Ce n'était qu'une manœuvre ; les Anglais avaient de bonnes raisons de croire les États-Unis peu soucieux d'un mandat. Le 14 février 1919, en effet, le *Near East* reprenait la question : « Si à la Conférence, écrivait-il, on prête attention au point de vue arabe, il paraît difficile d'écarter la demande du Hedjaz qui voudrait que, dans les intérêts des Arabes, il n'y ait

qu'une seule Puissance protectrice. Au cas où les États-Unis n'accepteraient pas le protectorat qu'on leur offre, et l'idée de placer la Mésopotamie et le golfe Persique sous un protectorat américain semble presque invraisemblable, la Conférence devra choisir sans aucun doute la Grande-Bretagne... »

Ainsi le tour eût été joué. Les Anglais, qui jusque-là s'étaient dissimulés derrière la propagande américaine, apparaissaient à l'heure décisive pour recueillir les bénéfices.

II

Lorsqu'en 1914, la Turquie rompit avec les Alliés, les établissements français, si nombreux, si actifs en Syrie, durent fermer leurs portes. La Faculté de médecine de Beyrouth concurrençait victorieusement sa rivale américaine ; ses bâtiments, magnifiquement outillés, furent confisqués et une Faculté de médecine ottomane s'y installa, dont la création n'alarma guère sa voisine. Le champ restait libre à l'Université américaine ; elle ne cessa jamais de fonctionner et se doubla même d'un service de Croix-Rouge. Pendant les hostilités, elle fut seule à exercer une protection relative sur les populations et à leur apporter quelque secours. On ne peut lui reprocher de s'être alors cantonnée dans une stricte neutralité, indispensable à l'accomplissement de son œuvre humanitaire. Mais, après la retraite turque, on fut surpris de voir la Croix-Rouge américaine se tenir à l'écart des organisations hâtivement créées par les Français pour assurer le ravitaillement du pays, au lieu d'y apporter son concours. Bien mieux, comme si dans une œuvre de pure charité, il y avait place pour les rivalités politiques, la Croix-Rouge parut s'appliquer à contrebalancer la popularité dont la gratitude des affamés

récompensait notre assistance. Elle couvrit soudain le Liban de postes, richement dotés en personnel, médecins et infirmières, abondamment munis, même du superflu.

On pourra présumer de l'activité déployée par la Croix-Rouge américaine, lorsque l'on saura qu'en octobre 1918, elle reçut de diverses sociétés américaines 900 000 dollars, subvention à laquelle vinrent s'ajouter dans la suite de nombreux et considérables envois de fonds, estimés à plusieurs millions de dollars. Des États-Unis lui arrivèrent en outre, sur des bâtiments anglais, environ 4 000 tonnes de marchandises, qui furent mises à quai par l'Egyptian Labour Corps, obligeamment prêté par les autorités militaires britanniques. La Croix-Rouge américaine disposait enfin de soixante-quinze automobiles. Ces voitures servirent, il est vrai, beaucoup plus à la propagande qu'au ravitaillement. On reste en effet confondu de la disproportion entre les ressources énormes que possédait l'organisation américaine, et la pauvreté des résultats auxquels elle aboutit dans sa lutte, d'ailleurs tardivement commencée, contre la famine et la misère. Certains bruits de malversations coururent avec persistance à ce sujet ; on ne peut affirmer qu'ils étaient sans fondement.

La Croix-Rouge américaine s'était installée à Damas. Elle prétendait avoir de même une succursale à Alep. Dans cette ville, un médecin militaire français, l'aide-major Leuret, avait fondé, avec des moyens de fortune et des ressources quasi nulles, un admirable ensemble d'œuvres d'assistance pour les Arméniens déportés : hôpital, dispensaire, maternité, ouvroir, école. Tout fonctionnait à souhait, lorsqu'un jour, le général britannique commandant à Alep donna l'ordre au docteur Leuret de céder, dans les vingt-quatre heures, son matériel et ses immeubles à la Croix-Rouge américaine. Les protestations répétées du haut commissaire auprès du G. H. Q.

ne purent obtenir la restitution des établissements ainsi confisqués.

Afin de gagner par un geste théâtral les populations libanaises, la Croix-Rouge américaine fit annoncer son intention d'adopter jusqu'à leur majorité 400 000 enfants en Orient. On distribua même des papiers décrivant l'éducation prévue, pour laquelle les familles devaient laisser carte blanche. Le délégué apostolique, Mgr Giannini, soupçonna, non sans raison, dans cette proposition une manœuvre protestante, et conseilla vivement au clergé syrien de s'y opposer. L'affaire n'eut alors pas de suites.

Pendant ce temps, le centre de propagande qu'était l'Université américaine ne chômait pas. A plusieurs reprises, au début de 1919, elle organisa en faveur d'œuvres musulmanes des soirées littéraires auxquelles assistèrent les représentants chérifiens et les autorités musulmanes. Sur ses presses, d'où sortait une brochure d'Iskander Ammoun injurieuse pour « le parti colonial français », s'imprimaient tracts et proclamations en faveur du chérif et de l'aide américaine ; le personnel de la Croix-Rouge les répandait dans le pays, non sans y joindre des pétitions dans le même sens ; les dons et les secours étaient subordonnés à la signature de ces pétitions par les habitants et les maires. Dans le district de Koura, le docteur Nelson, ancien agent consulaire à Tripoli et jadis directeur de l'École des missionnaires dans cette ville, faisait de même une propagande intense sous le couvert de la philanthropie. A Saïda, le docteur Ford se distinguait depuis novembre 1918 ; il utilisait jusqu'aux cérémonies religieuses pour faire signer des pétitions réclamant l'indépendance, le chérif et le protectorat américain. Le *Comité syrien*, qui préconisait une principauté syrienne en faveur de l'émir Faïçal, avait pour fondateur un professeur de l'Université, M. Anis Khoury Mokdsi, tandis qu'un autre, M. Bou-

los Kaouli, prêchait la bonne doctrine dans le Liban.

Indépendance arabe et protectorat américain marchaient la main dans la main et s'entr'aidaient fraternellement. L'officier de liaison chérifien à Beyrouth, Djemil bey Oulchy, ne manquait pas de recommander le recours à l'Amérique. En mars 1919, il fit une longue tournée sur la côte, et répandit partout la nouvelle qu'au départ prochain des Français allait enfin succéder un protectorat américain. Noury bey, aide de camp de l'émir Faïçal, s'arrêtait en Égypte, en revenant de France. Il exaltait, auprès des cercles syriens du Caire et d'Alexandrie, l'idée d'une tutelle américaine, et représentait la France à tel point appauvrie et ruinée que ses officiers mendiaient dans les rues de Paris !

***

On a pu constater dans l'activité de la propagande américaine des maximums qui coïncidèrent avec les périodes où les événements d'Égypte forçaient momentanément les Anglais à dégarnir la Syrie. Il semble qu'il y ait là mieux qu'une concordance due au simple hasard.

Avant le soulèvement égyptien, l'infiltration américaine s'opérait lentement. L'ardeur de la campagne de presse en Amérique et en Orient ne suffisait pas à galvaniser les populations. Mais, du jour où l'état-major britannique, inquiet sur les affaires d'Égypte, dut réduire en Syrie la densité de ses effectifs, et envisagea même l'obligation éventuelle pour ses troupes de l'évacuer, la propagande américaine acquit subitement une ampleur inattendue. Elle s'était essayée au début en Palestine, mais pour cesser dans cette région au bout de peu de temps. Elle se transporta plus au nord, où elle put en toute liberté se développer rapidement, favorisée par les Anglais en prévision de toute éventualité. On parlait alors en effet, et pour une date rapprochée, d'une relève

de troupes britanniques par des contingents français ; la gravité des troubles qui venaient d'éclater en Égypte donnait quelque crédit à cette rumeur. La propagande américaine eut ainsi le champ libre ; mais, tandis qu'elle sévissait en Syrie, elle épargnait complètement la Mésopotamie. Au milieu de mars, elle faiblit soudain. C'était l'époque où les Anglais, croyant avoir maîtrisé l'Égypte, reportaient tout leur effort sur la Syrie. Depuis lors, la propagande américaine s'atténua, pour se confondre vers la fin du printemps avec l'agitation chérifienne soulevée par le retour en Syrie de l'émir Faïçal et la campagne préparatoire à la consultation de la Commission d'enquête américaine. Un résultat demeurait acquis : l'influence française n'était pas restée un seul jour sans être battue en brèche.

Laissant à ses collaborateurs le soin de mener la propagande, le docteur Bliss s'était rendu en Amérique. Son voyage paraît bien avoir eu un but politique, celui d'attirer sur la Syrie l'attention publique aux États-Unis. A son retour, le docteur Bliss s'arrêta à Paris, où il s'entretint avec le président Wilson. Ce dernier le fit recevoir par le Congrès de la paix, en présence duquel le docteur Bliss exposa les besoins de la Syrie, et donna son opinion sur les résolutions à prendre. Les journaux arabes ont fait honneur au docteur Bliss de l'idée d'envoyer en Orient une Commission interalliée chargée d'enquêter sur les vœux des populations. On peut affirmer que, s'il ne l'imagina pas, le docteur Bliss encouragea du moins vivement le président Wilson à réaliser ce projet ; il le lui présenta comme le seul moyen pratique de régler les questions orientales, et d'en finir avec les controverses qu'elles suscitaient.

CHAPITRE XIII

LA COMMISSION D'ENQUÊTE AMÉRICAINE

I. L'initiative du président Wilson. — Les autorités militaires britanniques patronnent la Commission américaine. — II. La Commission en Palestine ; les vœux des populations. — L'unanimité se fait contre le sionisme en faveur de la « Syrie intégrale ». — III. A Damas. — Motion du Congrès syrien. — La pression officielle. — Déclarations contradictoires. — Le 14 juillet à Damas. — Les aspirations libanaises. — Partialité de la Commission à Beyrouth. — L'échec des anglo-chérifiens à Alep. — IV. La Commission en Cilicie. — L'enquête américaine est un succès pour la France.

I

Le président Wilson avait fait accepter par le Conseil des Quatre, le 20 mars 1919, le principe d'une Commission d'enquête interalliée. Dès que ce projet transpira, il suscita en France les plus vives critiques. Donner notre adhésion, faisait-on remarquer, c'était renoncer *ipso facto* aux Accords de 1916. Et d'ailleurs, dans quelle atmosphère se déroulerait l'enquête? Au milieu des divisions entre partis, races et religions, divisions encore exacerbées par les propagandes adverses. Pour qu'une pareille opération revêtît au moins l'apparence de la sincérité, la relève préalable de l'armée britannique s'imposait. On a vu comment sa présence facilitait les machinations de nos adversaires. Or, il importait avant toutes choses de pacifier le pays, et le purger d'agitateurs dont l'audace croissait avec l'impunité. « On a

parlé d'une consultation, disait M. Franklin-Bouillon : le Comité central syrien rappelait solennellement hier qu'elle était impossible à organiser maintenant dans des régions occupées par des centaines de milliers de soldats de nos alliés (1). »

M. Lloyd George était précisément alors moins disposé que jamais à consentir à une relève. Quelque temps auparavant, en prévision de son éventualité prochaine, l'état-major interallié de Versailles avait minutieusement préparé les détails de ce chassé-croisé déjà trop tardif. En effet, cette mesure aurait permis à l'Angleterre de récupérer des effectifs pour les employer plus utilement sous des cieux voisins, où la puissance britannique était vigoureusement battue en brèche. La France, pour sa part, se fût trouvée enfin libre d'instituer en Syrie un régime durable conforme aux intérêts communs qui la lient aux populations du Levant. Dorénavant responsable de l'ordre, elle eût pris les mesures pour le faire respecter.

Le général Allenby se montrait toutefois énergiquement opposé à toute relève et même à toute augmentation des forces françaises. Parmi ces dernières, la démobilisation avait creusé des vides sensibles ; le commandant en chef n'autorisa l'introduction en Syrie que des renforts strictement indispensables au remplacement, homme pour homme, des militaires français rapatriés. Lorsqu'en mars 1919, le 415e d'infanterie fut annoncé, sir Edmund Allenby faillit en interdire le débarquement. Il se trouvait dans ces dispositions, lorsqu'il fut appelé d'urgence à Paris : les chefs d'État désiraient le consulter avant d'aborder, le 21 mars, la discussion sur la relève. Le général n'eut pas de peine à convaincre M. Lloyd George de l'utilité de maintenir les troupes britanniques en Syrie. Les ordres prêts à être lancés furent donc

(1) Discours à la Chambre le 21 mars 1919.

sur-le-champ contremandés et la relève remise à plus tard.

Il est évident que, dans ces conditions, la France pouvait difficilement s'associer au dessein du président Wilson. Comme l'écrivait avec raison *le Temps* du 7 avril : « Il faut tout ignorer de l'Orient, pour croire que l'on puisse y recourir impunément au procédé occidental de l'enquête. La démocratie ne s'improvise nulle part... En pays d'Orient, et en un moment où les populations sortent à peine d'effroyables épreuves, toute consultation de cet ordre serait nécessairement une consultation truquée. Elle se verrait faussée dès l'origine, non seulement par le déchaînement des passions, mais par l'arbitraire répartition des forces alliées qui occupent actuellement le pays. Dans le meilleur cas, l'enquête se réduirait à une comédie. » Pendant quelques jours, on parut y avoir renoncé. « L'idée d'envoyer, disait le *Times* du 14 avril, une commission d'enquête pour vagabonder dans le Levant pendant plusieurs mois, dans le but d'éprouver les sympathies des populations pour telle ou telle grande Puissance, semble avoir été abandonnée, comme n'offrant pas la voie la plus rapide menant à une solution. » Le journal londonien ajoutait que la question de Syrie serait vraisemblablement réglée par un échange de vues entre les deux gouvernements de Paris et de Londres.

Au moment où paraissait cette note, l'émir Faïçal se tournait vers les États-Unis. De passage à Paris à son retour d'Amérique, le docteur Bliss, qui n'était peut-être pas étranger à la démarche de l'émir, s'entremit pour négocier une tutelle américaine, et l'appuya sur le projet de plébiscite cher au président. Ce dernier se résolut à le mettre aussitôt que possible à exécution.

Prendre part aux travaux de la Commission obligeait les délégués français à engager la politique de leur gouvernement. Ils refusèrent donc de se prêter à une sima-

grée où la dignité de la France risquait d'être irrémédiablement compromise. Leurs collègues britanniques s'abstinrent de même, pour des motifs différents. Ils jugèrent expédient de laisser à d'autres l'odieux de porter ce coup de Jarnac aux droits de la France, hautement reconnus dans un traité signé par leur gouvernement. La Grande-Bretagne saurait bien au demeurant s'attribuer les bénéfices de l'affaire sans y avoir tenu le mauvais rôle.

L'idée d'une commission d'enquête ne séduisait d'ailleurs qu'à demi l'opinion britannique ; Downing Street ne lui avait accordé qu'un consentement de politesse ; l'impartialité commandait en effet à la Commission de visiter, après la Syrie, la Mésopotamie. Or, les Anglais ne se souciaient guère qu'on y allât inspecter de trop près. Sinon, pour quelle raison la presse anglaise s'obstinait-elle à substituer au terme *Orient Commission*, qui répondait bien au projet wilsonien, l'appellation restrictive de *Syria Commission?*

Seuls donc, les membres américains de la Commission d'enquête interalliée s'embarquèrent pour l'Orient. Sans mandat officiel de la Conférence, ils constituaient tout au plus une commission d'information destinée à éclairer le président Wilson sur les *desiderata* des divers groupes ethniques et religieux de Syrie.

Le grand quartier général de Caïffa jugea profitable d'accaparer ces personnages. Il leur conféra un relief que leur mission ne comportait en rien, et leur attribua spontanément le caractère de délégués de la Conférence de la paix, dont ils n'avaient à aucun titre le droit de se prévaloir (1).

Leur naïveté certes n'était pas assez grande pour qu'ils pussent se flatter, au cours d'une promenade extraordi-

(1) Une instruction, émanant de l'autorité militaire britannique, à l'occasion du prochain passage de la Commission américaine, débutait par ces mots : « En vue de la visite imminente d'une commission déléguée en Palestine par la Conférence des Puissances alliées... »

nairement rapide, de pénétrer les désirs et les besoins réels des populations, et de dégager la vérité parmi les requêtes innombrables et contradictoires qui leur seraient soumises. D'autant qu'un dessein concerté transparaît dans leur docilité à s'en remettre exclusivement, pour la conduite de leur enquête, au commandement militaire britannique, et dans l'empressement réciproque de celui-ci à faciliter et à orienter leurs investigations.

En Syrie, la nouvelle de la venue d'une commission d'enquête, plusieurs fois annoncée, puis démentie, avait encore aggravé la surexcitation des esprits. Elle s'était répandue avec la rapidité de l'éclair. Les indigènes se crurent appelés à désigner eux-mêmes la Puissance mandataire et se livrèrent à des controverses d'une violence chaque jour croissante, tellement qu'en certains lieux on redouta des massacres.

Sitôt connu le débarquement de la Commission américaine (1), la propagande anglo-chérifienne atteint une ampleur et une virulence encore inégalées. Aucun des moyens ordinaires et extraordinaires d'usage en pareil cas n'est négligé. L'on n'ose imaginer, tant il est fabuleux, le chiffre des sommes consacrées pendant cette période à façonner les consciences. Les autorités britanniques ne répugnent pas même à emprunter leurs méthodes aux chérifiens. Police et gendarmerie obligent les moukhtars des villages palestiniens à signer des *mazbatas* en blanc. Cette supercherie permettra aux Anglais de transmettre à la Commission des demandes de protectorat britannique sur la Palestine, qu'il leur eût été impossible d'obtenir autrement. Étranges procédés de la part d'alliés, que les Accords très précis de 1916 obligeaient jusqu'à nouvel ordre.

Mais là ne se borne pas l'intervention des autorités

(1) Elle était composée de son président M. Crane, du capitaine Yale, de MM. King, Henry Churchill et Montgomery.

britanniques : à chacun de leurs déplacements, les délégués américains seront devancés par un colonel anglais, faisant fonctions de fourrier. Cet officier, soi-disant chargé de piloter les voyageurs, préside en réalité aux manœuvres sournoises de la dernière heure : il stimule les indécis, élimine les irréductibles, puis, après les avoir convenablement triés et endoctrinés, introduit les pétitionnaires devant la Commission.

Un des membres de celle-ci et non des moins agissants, puisqu'il « convoque » les notables et les chefs de partis, le capitaine Yale, vécut toute sa jeunesse en Syrie. Il était, avant la guerre, l'agent à Beyrouth de plusieurs sociétés commerciales américaines, notamment de la *Vacuum Oil Cy*, dont il n'eut garde d'oublier les intérêts spéciaux au cours de sa mission toute politique. Il avait fait ses études à la Faculté américaine ; c'est dire le rôle occulte et prépondérant qu'en joua, dans cette affaire, le directeur, docteur Bliss. Il mit au service de ses compatriotes sa longue expérience des gens et des choses de l'Orient, et leur communiqua partout, et même plusieurs fois par jour, ses avis et ses directives.

Un trait suffit à dépeindre l'esprit dans lequel les commissaires procédèrent à leur enquête : à tous les francophiles qui se présentaient, ils posèrent une même question : « Avec la France que vous demandez, comment envisagez-vous le sort des protestants? » Rappelons à ce propos, pour mémoire, que, tant à Beyrouth que dans le Liban, les protestants ne sont pas 4 000 ! Sur près de 4 millions de Syriens, dont un million et demi de chrétiens environ, leur nombre ne dépasse pas 15 000. C'était vraiment pousser un peu loin le souci du droit des minorités. Les populations syriennes manifestèrent également quelque surprise à se voir questionner avec insistance au sujet du sionisme dont les commissaires américains prenaient à tâche de vanter les bienfaits.

II

La Commission américaine débuta par la Palestine. Si son siège n'était fait d'avance, elle dut éprouver quelque embarras à démêler les réponses si diverses qu'elle eut à enregistrer.

En certains centres, comme Jaffa, beaucoup de voix se portent vers l'Angleterre, sous l'influence de raisons économiques transparentes, dont, en temps utile, on sut faire apprécier aux habitants toute la valeur. Néanmoins, à Jaffa même, de nombreux votes chrétiens, en particulier grecs-catholiques, sont acquis à l'Amérique, à l'indépendance absolue, voire au Hedjaz.

Un peu partout, les grecs-orthodoxes, dont les sympathies à l'égard de la France furent de tous temps très modérées, ont insisté pour un « protectorat » anglais, tandis que les Maronites de Palestine réclamaient énergiquement un « protectorat français ».

Les communautés tant musulmanes que chrétiennes de Jaffa, Hébron, Bir-Saba, Gaza, Ramallah, Bethléem, Naplouse, Caïffa, Saint-Jean-d'Acre, Safed et Nazareth ont adopté, dans la proportion de 80 pour 100 des votants, le programme du Comité islamo-chrétien de Jérusalem, qui représente d'ailleurs à lui seul, outre la Ville Sainte, 200 villages des environs. Les principaux articles de ce programme peuvent se résumer ainsi :

1° Rattachement de la Palestine à la Syrie intégrale, qui doit être une et indivisible, avec, le cas échéant, la même Puissance tutrice que la Syrie ;

2° Indépendance administrative intérieure de la Palestine ;

3° Protestation contre les promesses faites aux juifs.

D'autre part, musulmans et chrétiens se sont élevés

auprès des délégués américains contre la réunion éventuelle de la Syrie à l'Irak ou au Hedjaz. Cette dernière motion démontre amplement le peu de popularité du régime chérifien, et le résultat dérisoire d'une propagande menée cependant d'une façon particulièrement intense ; et pourtant, la présence de l'émir Faïçal en Palestine, coïncidant avec celle de la Commission américaine, avait provoqué les pires traitements contre les votants suspects de francophilie. Néanmoins, 90 pour 100 des chrétiens et des musulmans de Bethléem, Beit-Jala, Beit-Sahour ont déclaré vouloir le protectorat de la France. Enfin, les chrétiens de Transjordanie, auxquels se sont associés les chefs circassiens de cette région, ont porté leurs suffrages sur la tutelle française.

La timidité des réclamations demandant la France s'explique par la pression administrative éhontée qui s'exerça en zone Sud : arrestation des promoteurs de pétitions en faveur de la France, menaces, souvent suivies d'exécution, contre nos partisans. Partout les autorités s'efforcèrent de donner à cette population timorée l'impression qu'elle avait le droit de se prononcer pour l'Angleterre ou les États-Unis, mais qu'il lui était interdit de songer à la France. Aussi, nombreux furent les pétitionnaires qui, par peur de se compromettre, se réfugièrent, comme à Hébron et à Ramleh, dans le vague et la confusion des mots. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que la Palestine se trouvait alors soumise à l'administration directe britannique. Quoi qu'il en soit, l'énorme majorité des chrétiens appartenant aux rites unis opta ouvertement pour la France.

Les milieux palestiniens sont des plus complexes, car les races et les religions y sont encore plus enchevêtrées qu'en Syrie. Il y a donc presque impossibilité, comme on pouvait le prévoir, à discerner une indication dominante dans les souhaits exprimés au sujet de la Puissance mandataire. Consultation nébuleuse, par con-

séquent, mais qui cependant a révélé sur deux points un accord unanime ; le mot d'ordre du Comité islamo-chrétien a été obéi : tous réclament l'intégrité de la Syrie-Palestine et protestent contre le sionisme. Celui-ci d'ailleurs a fortement fléchi : certains intransigeants s'obstinent bien dans les revendications du *home* national, mais un beaucoup plus grand nombre se bornent à demander le droit des minorités, sous la sauvegarde anglaise ou américaine. Les désirs de la majorité palestinienne vont à l'indépendance absolue ; toutefois, dans le cas où une Puissance conseillère serait imposée, les préférences s'échelonnent dans l'ordre suivant : Amérique, France, Angleterre. Cette dernière n'a recueilli que 20 pour 100 des voix (1) !

Tous ces vœux, cependant particulièrement significatifs, furent éludés par la suite, preuve suffisante que la fameuse enquête fut une mystification. On se hâta de l'oublier lorsqu'elle eut manqué son effet.

III

Ces mêmes revendications essentielles, une première fois formulées en Palestine, vont reparaître en Syrie. Arrivés à Damas, les commissaires américains sont saisis d'une motion dont voici le texte :

Nous soussignés, membres du Congrès général syrien réuni à Damas, le mercredi 2 juillet 1919, et composé des représentants des trois zones Sud, Est et Ouest, munis de mandats et de pleins pouvoirs par les habitants musulmans, chrétiens et juifs de nos différents districts, avons décidé de rédiger l'exposé ci-dessous des vœux des populations indigènes qui nous ont élus, en vue de le

(1) La municipalité de Saint-Jean-d'Acre, ayant voté pour l'Angleterre, est désavouée par la population, qui rappelle, dans sa protestation, que cette municipalité a été choisie par les autorités britanniques.

présenter à la section américaine de la commission internationale.

1° Nous demandons l'immédiate et complète indépendance politique, sans protection ni tutelle, pour la Syrie ainsi délimitée :

Au nord, le système Taurique.

Au sud, Rafeh et une ligne partant, dans la Syrie méridionale, de Al-Juf à Akabah et au Hedjaz.

A l'est, l'Euphrate et la rivière Khabour, puis une ligne tracée à l'est d'Abou-Kemal et de Al-Juf.

A l'ouest, la Méditerranée.

2° Nous demandons que le gouvernement de ce pays syrien soit une monarchie constitutionnelle civile, avec le principe d'une large décentralisation, et sauvegardant le droit des minorités ; que le roi en soit l'émir Faïçal, qui combattit glorieusement pour notre libération et mérita notre pleine et entière confiance.

3° Attendu que les Arabes habitant la superficie de la Syrie ne sont pas naturellement moins doués que d'autres races plus avancées, et qu'ils ne sont à aucun degré moins développés que les Bulgares, Serbes, Grecs et Roumains aux débuts de leur indépendance, nous protestons contre l'article 22 de la convention de la Ligue des nations, qui nous place au rang des nations dont le développement, encore à sa période moyenne, nécessite une autorité directrice.

4° Au cas où la Conférence de la paix passerait outre à cette juste protestation, pour des motifs qui nous échappent, nous nous en remettons aux déclarations du président Wilson suivant lesquelles, en faisant la guerre, il poursuivait le but de mettre un terme à l'ambition de conquête et de colonisation, et considérons seulement de ce fait le mandat mentionné dans la convention de la Ligue des nations comme l'expression d'une assistance économique et technique qui ne porte pas préjudice à notre complète indépendance.

Souhaitant que notre pays ne devienne pas une proie à la colonisation, et regardant la nation américaine comme la plus éloignée d'aucune pensée de colonisation, et dénuée d'ambitions politiques sur notre pays, nous solliciterons l'assistance technique et économique des États-Unis d'Amérique, à la condition que cette assistance n'altérera ni la complète indépendance politique, ni l'unité du pays, et que sa durée ne sera pas supérieure à vingt ans.

5° Dans l'hypothèse où l'Amérique ne serait pas en condition d'accéder à notre demande d'assistance, nous solliciterons celle de la Grande-Bretagne, sous réserve pareillement qu'une assistance de cette sorte ne porte pas atteinte à la complète indépen-

dance et à l'unité de notre pays, et n'excède pas la durée indiquée dans l'article précédent.

6° Nous ne reconnaissons aucun des droits réclamés par le gouvernement français sur une part quelconque de notre pays syrien et refusons en tout temps d'accepter l'assistance de la France.

7° Nous nous opposons aux prétentions des sionistes de créer une république juive dans la partie sud de la Syrie connue sous le nom de Palestine, ainsi qu'à leur immigration en quelque partie que ce soit de notre pays, car nous ne reconnaissons pas leurs droits, mais les considérons comme un grave péril pour notre peuple au point de vue national, économique et politique.

Nos compatriotes juifs jouiront en commun avec nous des mêmes droits et assumeront les mêmes responsabilités.

8° Nous demandons que ne soient séparées de la patrie syrienne ni la partie sud de la Syrie dénommée Palestine, ni la zone côtière occidentale qui renferme le Liban.

Nous désirons que l'unité du pays soit garantie du partage, quelles que soient les circonstances.

9° Nous demandons la complète indépendance pour la Mésopotamie émancipée, sans barrières économiques entre les deux pays.

10° Les principes fondamentaux formulés par le président Wilson condamnant les traités secrets nous induisent à protester de la façon la plus énergique contre tout traité stipulant le partage de notre pays de Syrie et contre tout engagement particulier tendant à établir le sionisme dans la partie sud de la Syrie. Nous réclamons en conséquence l'annulation absolue de ces conventions ou accords.

Les nobles principes énoncés par le président Wilson nous donnent le ferme espoir de voir nos désirs émanés du fond de nos cœurs constituer les facteurs décisifs et déterminés de notre avenir ; nous attendons du président Wilson et du libre peuple américain un appui pour la réalisation de nos espérances ; ils témoigneront par là de leur intérêt et de leur noble sympathie en faveur des aspirations des nations plus faibles en général et de notre peuple arabe en particulier.

Nous avons aussi la plus entière confiance en la Conférence de la paix. Celle-ci appréciera que nous nous sommes levés contre les Turcs, avec lesquels nous participions à tous les privilèges civils, politiques et représentatifs, seulement parce qu'ils ont violé nos droits nationaux. Elle satisfera complètement nos vœux en veillant à ce que nos droits politiques ne soient pas après la guerre moindres qu'ils ne l'étaient auparavant, alors que nous

avons répandu tant de sang pour la cause de notre liberté et de notre indépendance.

Nous requérons l'autorisation d'envoyer une délégation pour nous représenter à la Conférence de la paix afin d'assurer la défense de nos droits et la réalisation de nos aspirations.

Là aussi le désir d'unité, précisé successivement dans trois articles, l'hostilité contre le sionisme, sur laquelle les rédacteurs insistent par deux fois, dominent tous les autres vœux et reflètent l'expression réelle et générale de la volonté populaire en Syrie.

Le Liban excepté, dont les tendances séparatistes s'accentuent d'autant plus que l'emprise anglo-chérifienne rapproche sa menace, la Syrie veut être politiquement une, comme elle l'est géographiquement, et s'élève avec ensemble contre toute possibilité de partage. Elle repousse en conséquence avec logique l'instauration d'un État juif qui l'amputerait arbitrairement d'une de ses provinces.

Les commissaires américains consacrèrent quatre journées à Damas, la citadelle faïçalienne. Le Club arabe y avait surchauffé les esprits. Des journaux extrémistes, gratuitement distribués par ses soins, insultaient la France qu'ils appelaient « l'ennemi ». L'agitation s'aggrava tellement que les officiers anglais eux-mêmes, le major Barker et le colonel Cornwallis, redoutant un massacre, insistèrent, vainement d'ailleurs, auprès de Riza Pacha pour qu'il prévînt les troubles menaçants. La *Réforme* d'Alexandrie dénonçait, dans son numéro du 19 juillet, les procédés révoltants dont usaient les autorités arabes pour empêcher les populations chrétiennes de réclamer la tutelle de la France. Elles furent, en effet, purement et simplement réduites au silence. Des agents de l'émir, apostés à la porte du local où siégeait la Commission, contrôlaient les déclarations et dénonçaient les opposants. Les plus puissantes familles musulmanes elles-mêmes n'échappèrent pas à la pression brutale exercée

sur tous les votants. Malgré tout, les familles d'origine algérienne opinèrent pour la plupart en faveur de la France, ainsi que devait le faire quelques jours après l'émir Saïd à Beyrouth. De même, sourds aux menaces, les chrétiens et quelques musulmans notables se prononcèrent en faveur d'un mandat français, sauf le patriarche grec-orthodoxe, dès longtemps inféodé aux Anglais. Ses coreligionnaires s'empressèrent d'ailleurs de protester hautement contre son attitude.

Les oulémas réclamaient au contraire une Syrie intégrale, Palestine comprise, sans union avec le Hedjaz, sous un gouvernement démocratique, décentralisé, avec la royauté de l'émir Faïçal. Si l'aide d'une Puissance leur était imposée, ils sollicitaient celle d'une « Puissance riche, non endettée, non suspecte de visées colonisatrices ». Autrement dit, l'Amérique, l'Angleterre elle-même n'étant qu'un pis-aller. La majorité musulmane suivit les oulémas, qui l'incitèrent en outre à se déclarer prête à repousser la tutelle française par tous les moyens.

Les raisons invoquées pour justifier cet ostracisme ne surprendront guère, si l'on évoque l'intensité de la campagne diffamatoire menée contre nous : le concours de la France est répudié parce qu'elle sort de la guerre épuisée en hommes et en argent, et que, cessant d'être utile, elle n'est plus même redoutable. On l'accuse en outre de l'impardonnable méfait d'avoir « colonisé » l'Afrique du Nord musulmane, chose que les musulmans de Syrie redoutaient par-dessus tout pour eux-mêmes.

Depuis des mois, la propagande anglo-américaine avait à l'envi développé, commenté ces deux thèmes, si propres à influencer la mentalité orientale. Ces insinuations semblaient donc avoir porté leurs fruits. Elles s'appuyaient avec une certaine vraisemblance, il faut le reconnaître, sur l'exiguïté misérable des moyens mis à la disposition des agents chargés de nous représenter dans ces contrées, où le faste est synonyme de puis-

sance, où les humbles ont tort, où les cœurs se donnent vite à qui sait frapper l'imagination.

Les déclarations officielles des Damasquins nous étaient défavorables. Mais quelle valeur leur attribuer, lorsqu'on voit la Commission américaine, à peine descendue à Beyrouth, recevoir de nouvelles pétitions émanant des mêmes notables musulmans interrogés à Damas et dont les votes nous avaient été franchement hostiles. Ces pétitions écrites demandaient que les déclarations officielles mais verbales, faites la veille, fussent considérées comme nulles. De ces dernières, les signataires priaient qu'aucun compte ne fût tenu, car ils avaient dû parler sous la contrainte du gouvernement chérifien. Leur libre choix, ajoutaient-ils, se portait sur la France, si une Puissance conseillère leur devait être imposée.

A quelle cause attribuer ce revirement soudain? Manœuvre politique pour se concilier la France à tout hasard? Expression sincère et tardive des sympathies réelles? Ou bien les résultats déjà connus des premières consultations de la Commission influèrent-ils sur ces esprits versatiles, informés, vers le même temps, que l'Angleterre, par la voix de M. Balfour, refusait tout mandat sur la Syrie? N'y eut-il pas aussi là l'écho d'un mouvement profond et irrésistible des masses populaires lasses d'anarchie, assoiffées de tranquillité et d'ordre?

Il ressort en tout cas de ce fait que, même à Damas, le succès escompté par les agents de propagande britannique semble avoir été un leurre.

Le passage de la Commission américaine y marque, au contraire, — sous quelles inspirations, il est difficile de le démêler, — une tentative indéniable de rapprochement avec la France. Dans cette cité ultra-chérifienne, le 14 juillet 1919 est célébré par les autorités arabes avec un éclat inattendu. Dès le matin, le colonel Cousse, officier de liaison français auprès du gouvernement

arabe, voit s'aligner devant sa porte la musique militaire de l'émir, mise à sa disposition pour toute la journée, et qui, à de nombreuses reprises, jouera *la Marseillaise*. Les personnalités musulmanes les plus connues pour leur irréconciliable hostilité rendent visite à l'officier français, avec, à leur tête, l'émir Faïçal en personne. En ce 14 juillet, considéré par ordre comme fête dite « des Alliés », Damas pavoisée organise des réjouissances publiques, et le soir, en un banquet offert au représentant de la France, cent convives de marque se réunissent, toujours sous la présidence de l'émir Faïçal.

Quoique de tels faits se soient passés en marge de leur enquête, ils sont trop significatifs pour que les commissaires américains aient, sans mauvaise foi, omis de les noter et de les comparer avec les déclarations forcées enregistrées peu de jours auparavant.

***

A Damas, la Commission avait entendu les Druses du Hauran, partisans, les uns de la France, les autres de l'Angleterre. Sur le chemin de Beyrouth, à Aïn-Ab, les Druses du Liban se présentèrent, également scindés en deux groupes ; la délégation favorable à l'Angleterre, avec à sa tête l'émir Amin Arslan, fut admise sur-le-champ. La seconde, conduite par l'émir Fouad Arslan, Amin bey Hamadé, Chéfik bey Halaby, et munie d'une pétition, approuvée par le *Cheikh Akl* (chef religieux des Druses) et contresignée de 22 000 noms réclamant la France, faillit se voir évincée. Elle ne fut reçue que le soir à Baabada, après une discussion très vive.

A Beyrouth, la Commission allait se trouver en présence des revendications propres du Liban, distinctes de celles du reste de la Syrie. Un *Comité syrien* s'était organisé au milieu d'une union remarquable des partis. Il rédigea un programme auquel adhérèrent les repré-

sentants de tous les rites et de tous les corps de métiers, et qui fut rapidement couvert de plusieurs milliers de signatures. Ce programme comportait :

1° Rétablissement du Liban dans ses frontières historiques et naturelles ; érection d'un Grand Liban, libre et indépendant, avec Beyrouth comme capitale ;

2° Collaboration de la France, désignée par préférence et à l'exclusion de toute autre Puissance ;

3° Règlement de l'entente économique qui s'impose entre le Grand Liban et les autres parties constitutives de la Syrie, au moyen d'accords d'égal à égal, par les bons offices et avec l'assistance de la France désignée pour être la Puissance collaboratrice commune.

Sous l'inspiration immédiate du docteur Bliss, la partialité des commissaires s'accusa plus tranchante que partout ailleurs. Ils refusèrent toute audience aux délégations des avocats, des médecins, des ouvriers et des artisans, suspectes de tendances francophiles, et ne cédèrent qu'à de véhémentes protestations pour entendre les trois représentants de la magistrature, un chrétien, un musulman et un druse.

La majorité du conseil municipal, conduite par son président Omar Daouk, demanda l'indépendance sous l'autorité de l'émir Faïçal avec mandat américain, ou, à son défaut, mandat britannique. Mais l'un de ses membres, M. Antoine Arab, fit remarquer à la Commission, qui dut reconnaître le bien-fondé de cette observation, que le conseil, nommé et non pas élu, étant le même qui fonctionnait déjà au temps des Turcs, ne représentait par conséquent à aucun degré la population.

Les grecs-orthodoxes, soit 26 000 âmes, et les grecs-catholiques votèrent à l'unanimité pour la France. Les musulmans demandèrent l'unité et l'indépendance de la Syrie, mais un parti représenté par le mufti, le cadi, Selim Ali Selam, Ahmed Mokhtar bey Beyhoum, désirait l'aide des États-Unis ; l'autre groupe, avec Nakib

el Achraf et les oulémas, voulait la tutelle française.

Spontanément, Mgr Giannini, délégué apostolique de Beyrouth, vint proclamer avec énergie devant la Commission les droits de la France sur la Syrie. Enfin, les délégués libanais, Boutros bey el Zaher (maronite), Amin bey Hamadé (druse), Cesar bey Malouf (grec-catholique), Ibrahim bey el Assouad (grec-orthodoxe), communiquèrent à la Commission une pétition signée de 90 pour 100 des populations libanaises où étaient réclamés le rétablissement du Liban dans ses limites naturelles et l'aide de la France.

En résumé, malgré toutes les tentatives d'étouffement, l'ensemble de la population chrétienne de Beyrouth se prononça pour la France avec l'appoint de 35 pour 100 des musulmans.

De même à Baalbeck, cependant en zone arabe, où nos adversaires avaient tout tenté pour nous mettre en échec, une délégation de femmes musulmanes demanda à l'unanimité le secours de la France, auquel souscrivit en outre 30 pour 100 de la population mâle. Mais, à peine la Commission américaine repartie, le gouverneur arabe de la ville faisait incarcérer tous les chefs musulmans coupables de sympathies françaises et molestait gravement le supérieur d'un couvent maronite.

Dans tout le Liban, la Commission américaine était accueillie aux cris de « Vive la France ! » et les populations, dans leur presque unanimité, y compris celles des territoires revendiqués, réclamaient la tutelle française, en des termes qui ne pouvaient laisser aucun doute dans l'esprit des Américains. A Sour et à Saïda, agglomérations principalement musulmanes, 90 pour 100 des voix se rangèrent du côté de la France.

C'est à sa résidence de Bekerké que le patriarche maronite, Mgr Hoyeck, attendait la Commission américaine. Elle ne jugea pas que ce véritable souverain moral du pays méritât mieux que le déplacement d'un seul de

ses membres. Il est vrai que les sympathies françaises éclatantes du vénérable prélat rendaient superflues les ménagements et les témoignages de respect. Blessé d'un pareil manquement aux convenances, Sa Béatitude le prit de très haut. Sa déposition fut catégorique, « même violente », écrivait un témoin.

Tout le long de leur voyage, les délégués américains ont dû constater le profond attachement à la France des localités qu'ils traversèrent et des districts avoisinants. Successivement, Homs, Hamah, Tripoli, qui passait pour nous être hostile, Lattakieh, Alexandrette se rangent sous l'égide française. Dans ce dernier port, où 85 pour 100 des habitants votèrent pour nous, la Commission, plus ouvertement qu'ailleurs, usa d'intimidation, pour ne pas dire de supercherie. S'adressant aux notables : « Pour quelles raisons, leur dit-elle, ne demandez-vous pas l'Amérique comme cela s'est fait dans les villes que nous venons de consulter? »

Enfin, à Alep, la comédie de la consultation, si savamment machinée, tombe à plat. La grande cité de 200 000 habitants ferme l'oreille au mot d'ordre venu de Damas et refuse d'excommunier la France. Celle-ci recueille une énorme majorité : toutes les communautés catholiques, la communauté grecque-orthodoxe, dont seuls les pasteurs haut-mitrés ont fait défection, la communauté juive et une grande partie des musulmans. Pas une seule voix ne vient aux Anglais. C'est là l'œuvre d'un tout jeune officier, le lieutenant Pilley, l'unique représentant de la France, aidé de deux jeunes médecins militaires, les aides-majors Leuret et Hartmann ! Les Anglo-chérifiens ne dissimulent plus leur colère, dont les effets ne tarderont pas à se manifester. Ils la feront éclater sur les nôtres, avant de frapper leur propre officier de liaison, le lieutenant-colonel Brayne. Pour expliquer un échec si cruel à leur amour-propre, les Anglais inventèrent une fable un peu grossière. Une correspondance

d'Alep, parue dans le *Times*, raconte que le succès de la France, à Alep notamment, fut l'œuvre des officiers britanniques qui votèrent tous pour la France, dans l'espoir que leur propre départ de Syrie en serait hâté. Est-il nécessaire de démontrer ici combien cette information est controuvée? La Commission américaine avait mission de s'enquérir des vœux des indigènes et non de ceux des étrangers. Quant à l'influence que purent exercer les officiers anglais, il suffit d'avoir été sur les lieux à cette époque pour savoir qu'elle ne s'exerça pas précisément dans le sens que prétend le correspondant du *Times*.

IV

La Commission américaine s'estimait-elle déjà suffisamment éclairée. Le fait est qu'elle ne pouvait guère abréger plus qu'elle ne le fit son enquête en Cilicie. Elle ne séjourna pas même vingt-quatre heures à Adana, où elle reçut de quart d'heure en quart d'heure les représentants des groupements nationaux. Le vali d'Adana et la délégation turque, introduits les premiers, réclamèrent formellement la réunion de la Cilicie à la Turquie ; ils s'en remirent au sultan pour le choix de la Puissance mandataire, tandis qu'à cet égard la Commission n'enregistra de la part des Arméniens orthodoxes et catholiques aucune préférence. On ne laissa d'ailleurs pas à ceux-ci le temps d'en manifester ; et ils se plaignirent d'avoir été congédiés avant qu'une question précise leur eût permis de demander une tutelle française. La délégation arabe s'attira cette observation insidieuse : « Vous demandez à être rattachés à la Syrie, sous le protectorat français, mais la Syrie ne veut pas de la France. Que désirez-vous, la protection française ou bien votre rattachement à la Syrie? » Les Arabes s'en tinrent cepen-

dant à leurs vœux précédents, mais récusèrent énergiquement toute suprématie arménienne sur la Cilicie. Les grecs-orthodoxes et catholiques avaient envoyé, le 2 juillet précédent, une adresse au président de la République, dans laquelle ils demandaient leur « annexion » à la France. Devant la Commission, ils se rangèrent sous le protectorat français, comme le firent après eux les Syriens-catholiques, les Maronites et les Chaldéens. Enfin les Tcherkesses insistèrent pour l'indépendance de la Cilicie avec un protectorat français.

En somme la moitié de la population s'était expressément prononcée en faveur de la France ; et l'un des plus importants groupements, les Arméniens-orthodoxes, qui nous étaient favorables, n'avaient pratiquement pas été interrogés. L'unanimité, les Turcs y compris, avait hautement témoigné sa satisfaction du régime libéral appliqué à la Cilicie par les autorités françaises.

***

A tout prendre, le passage de la Commission américaine à travers la Syrie eut pour résultat d'y affermir notre situation. L'événement permit aux partisans de la France de se compter et de mesurer leurs forces. Tel n'était pas assurément le but poursuivi. En dépit de la formidable pression exercée sur eux, nos amis se levèrent bien plus nombreux que ne les évaluaient nos rivaux. De jour en jour même, séduits sans doute par notre libéralisme équitable et confiant, en contraste avec la brutalité soupçonneuse des procédés adverses, les musulmans, restés d'abord dans l'expectative, se sont ralliés à nous en foule. L'immense popularité de l'émir Faïçal subit alors une éclipse, notamment à Damas. « J'ai de grosses difficultés », avouait-il à M. Georges Picot. Les défaites subies vers la même époque par le roi Hussein dans sa lutte contre les Ouahabites ne pouvaient manquer d'avoir

leur contre-coup en Syrie, où déjà la mauvaise administration du gouvernement arabe avait refroidi bien des enthousiasmes.

On peut s'étonner que le gouvernement français n'ait pas pris acte de manifestations qu'il n'avait pas provoquées et qui tournèrent néanmoins à notre avantage, pour adopter une politique plus énergique ; la propagande intense menée contre nous eût été, semble-t-il, la raison suffisante d'une rupture avec l'émir Faïçal. A ce moment, aucune des difficultés, que le général Gouraud eut par la suite à surmonter, ne se fût présentée, et sur le chemin de Damas, nul n'eût essayé de nous terrasser.

La Commission américaine résuma son enquête dans un rapport, qui parut le 30 août aux États-Unis. La conclusion en était plaisante : la grande majorité des Syriens réclamait le mandat des États-Unis, et l'unanimité des Arabes, à l'exception de quelques districts du Liban, répudiait la France !

CHAPITRE XIV

LA PÉRIODE DES COUPS DE FORCE BRITANNIQUES

I. Mundjem bey, grand chef des Anézé, se prononce pour la France devant la Commission américaine. — Son arrestation. — Les brutalités chérifiennes à son égard. — II. Arrestation de l'émir Saïd à Beyrouth par les autorités britanniques. — Les explications du gouvernement anglais. — III. L'Accord anglo-persan du 9 août 1919. — La politique anglaise du pétrole. — Situation de la France en Perse. — Éviction de la France de ce pays.

I

Deux incidents allaient se produire coup sur coup, où la mauvaise humeur des Anglo-chérifiens devait donner sa mesure. On voulut nous châtier, dans la personne de nos amis, de la déconvenue apportée par l'enquête américaine. Le gouvernement français mit, il est vrai, tous ses soins à dissimuler au pays l'extrême gravité de ces incidents ; l'opinion publique n'en fut informée que très imparfaitement et très tard ; les Chambres étaient en vacances ; on étouffa au plus vite les commentaires dangereux. Et pourtant, cette fois, la France n'était pas seulement atteinte dans son prestige, mais dans son honneur. Fait particulièrement offensant, ces incidents étaient l'œuvre de nos alliés. Les affaires de Casablanca et d'Agadir ne comportaient pas des conséquences plus redoutables ; elles nous avaient amenés au seuil de la guerre.

Trois jours avant le passage à Alep de la Commission d'enquête américaine, arrivait dans cette ville Mundjem bey, chef suprême politique et religieux des Anézé, la principale des quatre tribus qui vivent sous la tente dans les vastes plaines comprises entre le Koueïk (1) et l'Euphrate. On évalue à 200 000 âmes la population globale de ces tribus, qui reconnaissent l'autorité de Mundjem bey. C'est dire toute l'importance d'un tel personnage (2).

Pendant la guerre, le grand chef nomade avait entretenu des relations dérobées avec le poste français de l'île Rouad. Secrètement encore, ces relations s'étaient poursuivies depuis l'armistice, de plus en plus confiantes et amicales, avec nos officiers de liaison à Alep, le capitaine Pichon, et ensuite le lieutenant Pilley. Escorté des onze cheikhs les plus influents de la Syrie septentrionale, Mundjem bey manifesta le désir de déposer devant la Commission américaine. Le gouverneur chérifien de la ville, Geaffar Pacha, crut aisé de le circonvenir par un mélange adroit de menaces et de promesses. Le lieutenant-colonel Brayne, officier de liaison anglais (3), recourut de son côté aux séductions gastronomiques, et offrit à Mundjem bey un grand banquet, au cours duquel il assura les chefs bédouins des sentiments de l'Angleterre. On peut concevoir la déception des autorités chérifiennes et britanniques, lorsque, le lendemain, Mundjem

(1) Le Koueïk est la rivière qui arrose Alep. Elle prend sa source aux environs de Marach et se perd dans des lagunes au sud d'Alep.

(2) Pour compléter mes informations personnelles, j'ai largement puisé dans un article paru dans *l'Europe nouvelle* du 18 octobre 1919, et signé de M. P. Huvelin, professeur de droit à la Faculté de Lyon. Celui-ci dirigeait alors la mission économique française en Syrie et en Cilicie. Il fut témoin oculaire des événements dont il a fait un récit impressionnant sous le titre : « la Passion de Mundjem bey. »

(3) A la fin de 1918, le lieutenant-colonel Brayne n'était que lieutenant. Le commandement britannique le promut coup sur coup, major, puis lieutenant-colonel. Ceci dans le seul but de lui donner le pas sur les agents français.

bey donnait son suffrage à la France ainsi que les onze cheikhs qui l'accompagnaient.

Le mécontentement de nos adversaires éclata sur l'heure. On s'empressa d'enseigner aux enfants du désert que la liberté de vote n'allait pas sans quelques risques. Surveillés par la police, Mundjem bey et ses amis furent insultés, menacés, traqués. Deux cheikhs, terrorisés, se rétractèrent. Les autres prirent le parti d'aller se mettre sous la protection du haut commissaire français. Le lieutenant Pilley et l'aide-major Leuret se chargèrent de les conduire à Beyrouth, et réservèrent à cet effet un wagon à destination de Rayak.

Le 20 juillet, à la nuit tombée, les voyageurs se rendent à la gare. Elle fourmille ce soir-là de policiers et d'Anglais. Les officiers français et leurs compagnons sont à peine installés, qu'un piquet de police, mi-chérifien, mi-anglais, se range en armes devant leur wagon. L'officier britannique, chargé de la police de la gare, constate que les voyageurs civils ne sont pas munis de passeports, pièces qu'il n'est d'ailleurs pas coutume d'exiger pour les déplacements à l'intérieur de la Syrie. Il invite alors Mundjem bey et les siens à le suivre chez le gouverneur ; sur leur refus, il fait connaître l'ordre envoyé par la place d'arrêter les Anézés, accusés de vol à main armée. Le lieutenant Pilley s'élève énergiquement contre cette accusation de circonstance, inventée pour les besoins de la cause. Il n'en était pas question lorsque, deux jours plus tôt, les prétendus voleurs dînaient en grande cérémonie chez le colonel Brayne. L'officier français consent simplement à laisser vérifier l'identité des cheikhs, mais s'oppose formellement à leur arrestation et exige du quartier général britannique à Alep un ordre écrit. Il se place avec le major Leuret devant les portières. Pour les intimider, le piquet de police fait jouer les culasses de ses fusils. Le lieutenant Pilley désigne les insignes de son grade que porte l'officier anglais commandant le piquet :

« Pour faire une telle besogne, dit-il à celui-ci, à votre place je les enlèverais. »

L'heure du départ a sonné depuis longtemps ; et l'ordre écrit demandé par le lieutenant Pilley n'arrive toujours pas. Les voyageurs, dont le train est bondé, s'impatientent. Le chef de gare français, M. Fée, prévient alors le commandant militaire de la gare qu'il le rendra responsable de toutes les conséquences du retard. L'Anglais cède, et le convoi peut quitter Alep.

Homs est la première grande station. Au petit jour, lorsque le train paraît, une section anglaise se forme sur le quai. Avant l'arrêt complet, quatre soldats ont déjà sauté dans le wagon, baïonnette au canon, et s'intercalent brutalement entre les Anézés et les officiers français, surpris en plein sommeil. Un officier anglais exhibe un télégramme, signé du général Clarke (1), ordonnant d'arrêter les cheikhs et de passer outre à la résistance des officiers français, sous la garantie desquels les chefs bédouins voyagent. Le lieutenant Pilley proteste ; on le menace d'arrestation. Finalement Mundjem bey et ses complices sont emmenés, jetés dans une prison humide et repoussante où ils resteront trente-six heures.

Les réclamations du lieutenant Pilley obtiennent cependant l'élargissement des quatre cheikhs les moins importants. Il pourra continuer avec eux sa route sur Beyrouth sans nouveaux incidents. Toutefois, avant de quitter Homs, notre représentant s'est fait promettre que les cheikhs incarcérés ne seront pas livrés aux chérifiens ; s'ils sont ramenés à Alep, ils y resteront libres. L'officier anglais s'y est engagé sur l'honneur.

Mundjem bey est en effet renvoyé à Alep avec ses cinq compagnons de geôle, dans un wagon à bestiaux, pour

(1) Faussement, car à la date du 20 juillet, le général Clarke était absent d'Alep. Cet officier était le beau-frère de M. Defrance, ancien ministre de France au Caire, à cette époque haut commissaire français à Constantinople.

y comparaître devant un tribunal. Le 22 juillet au soir, ils sont à Alep. Le télégraphe a déjà annoncé leur capture et leur retour. Une grande manifestation a été préparée pour les recevoir. Quatre cents apaches alépins vont faire escorte au « traître » et le couvrir d'immondices. « Un flot de lie humain déferlait des soukhs vers le faubourg d'Et-Tellal, raconte M. Huvelin. Ainsi qu'aux plus beaux jours des massacres et des pillages, la cour des miracles vomissait ses loqueteux, ses coupe-jarrets, ses mendigots, ses malandrins de tout acabit, ses larrons de tout poil, ses gueux de toute envergure, sous l'œil paterne des cipayes complices... Ah ! le bon billet qu'avait le lieutenant Pilley ! La police chérifienne tenait ses victimes et les livrait aux bêtes. Les mains liées, les Bédouins suivaient péniblement, à travers les ruelles, une lanterne fumeuse qui dissipait à peine l'ombre... A chaque pas les quolibets, les injures, les crachats, les cailloux pleuvaient sur leurs maigres échines. » Mundjem bey dut alors évoquer l'entrée glorieuse qu'il faisait dix mois plus tôt dans cette même ville. En tête de ses cavaliers, poussant devant lui les arrière-gardes turques en fuite, il devançait de quelques heures les chérifiens. A cette époque les amis de la France n'étaient pas encore par le fait même les ennemis de l'Angleterre. Aujourd'hui, à Alep, nos clients tremblaient et se terraient.

Le grand chef des Anézés resta trois jours dans sa nouvelle prison. Ali Riza Pacha Rekab le fit ensuite transporter à Damas avec ses compagnons. Ce transfert ruinait tout espoir d'évasion, et enlevait aux Anézés toute possibilité de délivrer leurs chefs par la force. A Damas, les cheikhs bédouins, traités comme des criminels de droit commun, furent enfermés dans un cachot sans lumière et privés de nourriture. Nul ne croyait plus que les prisonniers en pussent sortir vivants. Aux mains des Arabes, les locaux pénitentiaires sont si malsains !

Pendant trois semaines, un échange interminable de notes se poursuivit entre Beyrouth, le Caire, Paris et Londres, et durant ces mortelles journées, Mundjem bey, sous la perpétuelle menace d'être assassiné, expiait son crime d'avoir demandé la protection française pour ses tribus. Cette protection allait-elle se manifester et venger l'insulte faite, en la personne d'un grand chef ami, à la France elle-même? L'heure était venue enfin de punir les outrages chérifiens, accumulés depuis six mois. Une sévère sanction s'imposait en outre envers ces autorités britanniques d'Alep qui, responsables de l'ordre, avaient toléré l'ignoble attentat d'Alep. A grand'peine, le gouvernement français obtint du cabinet de Londres la libération de Mundjem bey et de sa suite. Mais en réponse au premier télégramme de protestation du haut commissaire, le maréchal Allenby avait exigé le rappel du lieutenant Pilley, devenu « indésirable » aux autorités britanniques d'Alep!

II

La France, humiliée par une première avanie, n'avait pas réagi. D'ailleurs la presse française avait fait le silence complet sur la « Passion de Mundjem bey ». Le 2 septembre seulement, par une note sommaire, et d'accent très atténué, *le Temps* divulgua le fait, à propos du second attentat qui se produisit contre l'émir Saïd. Nos alliés, mis en goût par notre passivité, venaient de renouveler leur coup de force.

Ce jour-là, 15 août 1919, le commandant du 21e corps britannique quittait Aïn-Sofar, petite ville libanaise où l'état-major britannique s'était transporté pendant la saison chaude. Le général Fane arrivait à Beyrouth, sur l'ordre exprès du maréchal Allenby, pour s'assurer de la

personne de l'émir Saïd. Celui-ci, après avoir été retenu à Caïffa par les Anglais depuis octobre 1918, avait obtenu vers la fin de juillet l'autorisation de résider à Beyrouth. Lors du passage de la Commission américaine, il avait joint sa voix à celle des Libanais et demandé la tutelle française pour l'ensemble de la Syrie.

Vers onze heures du matin, une force militaire anglaise, encadrée de trois auto-mitrailleuses, cerne l'habitation de l'émir Saïd. Les policiers britanniques font irruption dans la maison, se saisissent de l'émir, et le conduisent directement sur un navire anglais, qui appareille aussitôt pour Port-Saïd. De là, après un court passage dans un camp britannique, l'émir sera enfermé à la citadelle du Caire.

Lorsque l'arrestation de l'émir Saïd fut connue en France, elle y causa une vive émotion. L'agence Reuter (31 août 1919) en expliqua l'opportunité pour des raisons de sécurité publique. La dépêche officieuse ajoutait que l'arrestation de l'émir avait été opérée avec le plein assentiment et le concours du haut commissaire français à Beyrouth. Mais le lendemain, 1er septembre, la presse française publiait le démenti suivant : « Contrairement à une note émanant de l'agence Reuter, il est complètement inexact que l'arrestation de l'émir Saïd, à laquelle ont procédé récemment les autorités britanniques en Syrie, ait été faite d'accord avec le haut commissaire français à Beyrouth et effectuée avec son concours. »

Une seconde note britannique, prenant acte de la rectification française, déclarait que l'arrestation de l'émir avait été effectuée, d'accord, non pas avec le haut commissaire, mais avec l'administrateur en chef de Beyrouth. Cette seconde version n'était pas plus vraie que la première. Le 15 août, jour de l'arrestation, tous les services chômaient. M. Georges Picot était en route pour la France, et son remplaçant, M. Laforcade, se trouvait absent de Beyrouth. L'intendant militaire Copin, administrateur en chef, était à Aley, sa résidence d'été, et son adjoint, le

colonel Niéger, à Lattakieh. Le commandant Mignot remplaçait l'administrateur en chef à Beyrouth. Il n'eut pas à autoriser l'arrestation ni à s'y opposer, car on eut soin de l'en aviser seulement après qu'elle fut accomplie. Sa protestation ne pouvait donc être que de pure forme.

Les réclamations du gouvernement français amenèrent la libération de l'émir Saïd ; celui-ci fut remis à notre consul à Port-Saïd, sous condition de l'embarquer à destination de la France. C'était moins qu'une demi-satisfaction. On s'étonne que le gouvernement français s'en soit contenté et n'ait pas exigé réparation complète, c'est-à-dire des excuses par la voie diplomatique et la remise en liberté de l'émir Saïd sur les lieux mêmes de son arrestation. L'offense était double en effet : en sa qualité d'Algérien, l'émir Saïd était protégé français, de plus il avait été appréhendé dans la zone dévolue à l'administration française, sans même que celle-ci ni le haut commissariat en aient reçu avis préalable. L'effet produit en Syrie fut désastreux. « Les musulmans francophiles sont terrorisés, écrivait-on de Beyrouth, ils se demandent s'ils ne subiront pas le même sort demain et ne peuvent comprendre que la France laisse ainsi, sans protester, persécuter et emprisonner ses amis, qui n'ont commis d'autre crime que de lui être fidèles. » Et une pétition signée de 20 000 habitants de Beyrouth demandait la liberté de l'émir Saïd.

L'attitude scandalisée qu'affecta le *Times*, en cette circonstance, surprend de la part d'un journal aussi mesuré. Il accusa l'émir Saïd d'espionnage, le représenta comme un agent des Turcs, et s'étonna de nous voir méconnaître en cette affaire, où tout s'était, disait-il, passé le plus correctement du monde, le service que les Anglais nous avaient rendu. Une verte réplique de l'*Asie française* remit les choses au point : « Le *Times* passe avec dextérité sur les circonstances qui rendirent cet abus de pouvoir particulièrement offensant pour

notre dignité : coupable ou non, indésirable ou non, il reste qu'un protégé français a été arrêté à Beyrouth, en terre soumise à l'administration française, par des soldats anglais, et dans des circonstances telles, que le commandant du bureau militaire français, seul présent, et incapable de donner son assentiment à une mesure qui dépassait ses pouvoirs, dut s'incliner devant le fait accompli. Cet abus de pouvoir, dont tout l'odieux retombait sur la France, produisit la plus pénible impression dans les milieux musulmans francophiles. De tout cela qui se douterait en lisant le *Times?* (1). »

En débarquant à Marseille, le 8 septembre, le maréchal Allenby ramena, lui aussi, dans une interview, le coup de force britannique aux proportions d'un « léger malentendu ». Il prétendit justifier l'arrestation de l'émir Saïd par l'active propagande qu'il menait parmi les Arabes contre les règlements édictés par lui, Allenby, en vertu de ses pouvoirs de commandant en chef. Le régime d'armistice durant toujours, la loi martiale demeurait en vigueur en Syrie ; elle autorisait toutes les mesures propres à maintenir l'ordre, contre lequel l'émir Saïd conspirait. Le maréchal ajoutait qu'apprenant par la protestation de M. Laforcade, remplaçant le haut commissaire, que l'émir était « un ami de la France », — pouvait-il l'ignorer? — il consentit aussitôt à le faire relâcher, tout en le maintenant expulsé de Syrie. Après quoi, ayant constaté qu'il n'avait pas à s'occuper de politique en Syrie, mais qu'il n'y était qu'au point de vue purement militaire, le maréchal Allenby déclarait avec le plus grand sérieux : « Nous sommes donc entièrement d'accord les uns et les autres... »

Le gouvernement français ne parut pas ou ne voulut pas voir dans cet événement un coup droit porté à l'honneur de la France. L'inconscience du cabinet français se révèle

(1) *Asie française*, août-novembre 1919.

dans les confidences de M. Pichon à M. Ward Price, correspondant du *Daily Mail* : « Pour ma part, déclare le ministre, je regarde ces incidents de Syrie comme n'ayant au fond qu'une importance locale, et j'estime qu'il serait absolument inexact et injuste de les regarder comme la preuve d'un changement de politique de l'Angleterre en cette contrée. » M. Pichon faisait de l'ironie sans le savoir. La politique britannique ne variait pas en effet ; elle devenait simplement plus arrogante. Et M. Pichon de conclure avec bonhomie : « Mais de toutes manières, il serait bon qu'après entente les Anglais consentissent à retirer peu à peu leurs troupes de Syrie. »

III

L'entente allait se faire, mais la France, encore une fois, devait en payer les frais.

M. Barthou, rapporteur général de la Commission de la paix, avait cependant, le 2 septembre 1919, prononcé à la tribune de la Chambre des paroles très applaudies, que le président du Conseil eût été heureusement inspiré de suivre à la lettre :

« Le gouvernement anglais a fait pour la Syrie des déclarations dont je me garderais bien de mettre en doute la sincérité, mais ces déclarations..., vous savez tous au banc des ministres combien elles sont chaque jour trahies par des actes que nous ne pouvons pas accepter au nom des intérêts de la France. Oui, nous saluons l'alliance avec l'Angleterre, mais nous la voulons complète, loyale, et nous voulons qu'elle soit pratique. »

Le 16 septembre, *le Temps* annonçait que les deux gouvernements de Paris et de Londres se préparaient à examiner en commun les affaires d'Orient. « Nous croyons savoir, disait la note, que le principal objet de cet échange

de vues n'est pas, comme on l'a dit, d'établir définitivement le statut du Levant, mais simplement de régler entre la France et la Grande-Bretagne le mode d'occupation des territoires intéressés et de fixer la limite des territoires où chacune des deux Puissances aura désormais la responsabilité du maintien de l'ordre.

« Le statut définitif du Levant ne saurait être en effet arrêté que par la Conférence de la paix, qui aura notamment à décider de l'attribution et de la nature des mandats...

« La question posée est plus simple. Les troupes britanniques occupent encore des territoires pour lesquels la Grande-Bretagne a fait publiquement connaître qu'elle n'accepterait en aucun cas un mandat. Il s'agit de s'entendre entre France et Grande-Bretagne sur la relève des troupes en question, en se basant sur les accords passés au sujet du Levant entre les deux gouvernements. Il va sans dire que le retrait des troupes britanniques conférera à la France, dans les régions visées, des prérogatives qui devront être précisées.

« En d'autres termes, ni la France, ni l'Angleterre ne songent à disposer arbitrairement des populations du Levant, mais seulement à se mettre d'accord sur la répartition de leurs responsabilités militaires et politiques actuelles dans l'Orient méditerranéen. »

Il était en effet nécessaire d'aboutir à une solution. Les arrestations de Mundjem bey et de l'émir Saïd avait pleinement mis en lumière les vices du dualisme anglo-français, qui, contre toute raison, subsistait encore en Syrie. L'opinion française s'en était émue, tandis que, de l'autre côté du détroit, le public supportait avec impatience le fardeau d'une occupation qui réclamait encore, pour la Syrie, près de 100 000 soldats. La nervosité se manifestait dans les deux pays ; la révélation de l'Accord anglo-persan du 9 août 1919 n'était pas faite pour la calmer. En Angleterre, cet Accord, attentatoire aux droits de la Perse, gros

de complications pour la politique britannique, soulevait une vive opposition de la part des travaillistes (1). En France, il provoquait une stupeur compréhensible.

Lorsqu'il fut connu à Paris, on comprit que la diplomatie française s'était, une fois de plus, laissé jouer. Elle avait fait confiance aux paroles rassurantes de lord Curzon en 1918 : « Nous désirons que la Perse demeure neutre pendant la guerre, et, qu'après la guerre, elle conserve sa complète indépendance. » Et pourtant, « la mainmise sur la Perse a été, de la part de nos alliés, non pas une mesure prise à l'improviste, mais la dernière étape d'une propagande savamment calculée, à notre insu, depuis l'effondrement de l'empire des tsars (2). » Certains symptômes auraient dû cependant tenir notre vigilance en éveil : la Grande-Bretagne s'obstinait à empêcher l'envoi de conseillers juridiques français à Téhéran ; les autorités anglaises, seules maîtresses des voies ferrées du Caucase depuis la guerre, multipliaient les obstacles à la reprise de nos transactions commerciales avec la Perse, au point de décourager nos exportateurs ; autant de points inquiétants dont le quai d'Orsay ne semble pas s'être soucié.

Le Traité du 9 août violait l'article 10 du pacte de la Société des nations et portait le premier coup de hache dans la charpente fragile de cet édifice bâtard. Signé après la proclamation de l'état de siège à Téhéran, l'épuration du ministère, l'exil des patriotes persans, il consacrait l'effondrement de l'indépendance politique de la Perse contre un prêt de 50 millions à 7 pour 100. C'était

(1) Le 16 août, dans un discours prononcé à Manchester, M. Philippe Snowden avait stigmatisé avec apreté l'Accord anglo-persan : « La Perse, s'écriait-il, est une nation ancienne, avec une histoire millénaire. Son empereur est un jeune garçon que l'on a déterminé par des menaces et des pressions de toutes sortes à signer l'infame Accord .. Le Traité avec la Perse est une annexion. C'est l'histoire de l'Égypte qui recommence. De nouvelles charges sont imposées aux contribuables anglais ; les complications internationales s'en trouvent aggravées. »

(2) *Asie française*, août-novembre 1919.

une péripétie nouvelle dans la chasse aux matières premières. Pour l'Angleterre le pétrole est le salut. Il suppléra au charbon insuffisant et cher, et l'intense besoin de combustible de la flotte militaire et commerciale britannique oblige les grands marchands et les courtiers de la cité de Londres à rechercher partout les gîtes pétrolifères. La Mésopotamie a été jugée de bonne prise, mais les nappes de pétrole de la vallée du Kharoun offrent des perspectives encore plus brillantes que celles de l'Euphrate. Le *Daily Herald* du 25 septembre 1919 les décrivait ainsi, d'après un ouvrage spécial anglais : « On assure maintenant que les gisements pétrolifères reconnus et essayés par les compagnies productrices de l'*Anglo-Persian Oil Company* sont parmi les plus vastes et les plus féconds du monde... Ce qui donne quelque idée de la richesse de ce gisement, c'est la déclaration selon laquelle la production actuellement réalisable dépasserait celle de tous les puits galiciens et roumains avant la guerre. »

La France, de son côté, avait aussi des droits à faire valoir, droits que sa situation morale dans ces contrées lui faisait un devoir de revendiquer, que les intérêts de la Syrie, dont elle avait pris la charge, lui imposaient de défendre.

Vers 1880, la France jouissait en Perse d'un prestige exceptionnel, grâce aux efforts de notre ministre à Téhéran, M. de Balloy, du médecin du Shah, le docteur Tholozan, et des missionnaires lazaristes. Quarante ans plus tard, en 1919, notre influence demeurait encore prédominante. C'est ce que, le 25 juin 1920, M. Briand rappelait à la Chambre. Il avait tenu, par les Accords de 1916, à nous acquérir le Kurdistan, parce qu'à travers le Kurdistan, la Syrie pourrait communiquer avec la Perse. Des Persans étaient venus le trouver pour lui dire : « En Perse, on parle français comme en France. Il y existe 1 800 écoles françaises. Votre pays représente

pour nous la garantie de notre indépendance. Prenez contact avec nous. »

Question persane et question syrienne sont connexes. Il ne faut pas oublier que le transit est et sera de plus en plus l'un des principaux éléments de prospérité de la Syrie. De tous temps, les terres de l'Euphrate et du Tigre ont appartenu à la sphère d'attraction des Échelles syriennes; depuis l'antiquité, les caravanes apportèrent vers la Méditerranée les richesses de l'Iran et du Kurdistan. Une solidarité économique étroite unit la Syrie à la Mésopotamie et à la Perse. Quels magnifiques espoirs s'ouvraient pour le port d'Alexandrette, lorsque entièrement aménagé, il se relierait directement par le rail à l'arrière-pays et centraliserait le trafic de l'Asie antérieure vers l'Europe ! Les négociateurs de 1916 avaient donc été sages, qui rattachaient à la Syrie toute la Mésopotamie septentrionale et le Kurdistan. Il s'en est trouvé depuis qui furent moins clairvoyants et moins fermes. Sans protester, sans même paraître se rendre compte du coup porté aux intérêts français et syriens, ils ont laissé la Grande-Bretagne élever comme une cloison étanche entré les territoires mêmes que nous reconnaissaient les Accords de 1916 et la Syrie. Personne ne s'est ému lorsque les courants commerciaux de Mésopotamie ont été artificiellement déviés vers Bassorah et les Indes. La mainmise de l'Angleterre sur la Perse couronnait l'expulsion diplomatique de la France ; peu à peu, notre éviction de l'Orient s'accomplissait ; et nous laissions saper notre prestige, attenter à notre honneur, et usurper nos privilèges acquis au prix de tant de patience et d'efforts. L'Accord anglo-persan diminuait de moitié la valeur économique de la Syrie. Les tractations qui se préparaient allaient nous réserver d'autres renoncements (1).

(1) Après des réactions diverses, qui avaient empêché l'application pratique de l'Accord anglo-persan, cet accord a été dénoncé par le shah, le 27 juin 1921.

CHAPITRE XV

L'ACCORD DU 15 SEPTEMBRE 1919

I. Une campagne conciliante de la presse britannique avant les négociations de septembre. — La Convention anglo-arabe du 24 octobre 1915. — La déclaration dite des Sept Syriens. — Un article du *Daily Telegraph* et la politique anglaise vis-à-vis des Arabes. — II. L'Accord du 15 septembre. — La controverse des quatre villes. — Résultats fâcheux de l'Accord. — III. La question de Mossoul. — La cession de Mossoul aux Anglais. — Les discussions Briand-Tardieu. — Abandon définitif de Mossoul.

I

Une active campagne de presse préluda, en Angleterre, à la réunion du Conseil suprême, où devaient se traiter les affaires d'Orient. En relisant les journaux britanniques de cette époque, on est frappé de leur style conciliant et de leur empressement à faire état des intérêts français. Ils jettent un voile sur les aspérités de la politique britannique, sans doute afin de lui regagner notre confiance quelque peu ébranlée. Pas un jour ne se passe sans que l'un d'eux étudie en détail la question syrienne sous l'angle le plus propre à nous satisfaire. Oubliant l'aigreur ou l'ironie que, tel le *Daily Express*, ils nous témoignaient parfois la veille encore, ils font au gouvernement britannique un devoir de se déclarer, publiquement et sans équivoque, favorable à un mandat français sur la Syrie, pourvu cependant que cette solution agrée à la population intéressée.

La discussion tourne toujours autour de l'application

du Traité de 1916. Le *Times* ne se le dissimule pas. « L'obligation morale » qu'implique ce Traité » ne saurait être méconnue », écrit-il déjà le 21 août, et, le 8 septembre : « Assurément nous respecterons ses clauses, dans tous les points où les Français eux-mêmes ne les jugeront pas impraticables. » Le grand journal londonien se refuse à ajouter foi aux machinations ténébreuses qui auraient compliqué le problème syrien, mais attribue le retard de la solution à de grandes difficultés d'ordre purement technique. Le *Times* reconnaît toutefois que la situation ne se fût probablement pas envenimée, si, dès l'armistice, la Syrie avait été uniquement occupée par des troupes françaises (1). Il formule enfin l'espoir que tout « sera aisément réglé » grâce « à la bonne volonté et au bon sens qui sont la base morale » de l'alliance franco-britannique (2).

Le *Times* publie en même temps une lettre de Syrie où se reflète le plus loyal désir de mettre fin à toute ambiguïté. On y adjure le gouvernement britannique de rapprocher l'émir Faïçal des Français et de faire donner à la France le mandat sur la Syrie (3). Dans un éditorial, où il envisage même l'hypothèse d'un mandat français sur la Palestine, le *Times* paraît bien se faire

(1) Le *Times* du 8 septembre 1919.

(2) « Nous admettons entièrement qu'il a été commis en Syrie des fautes de nature à exciter les soupçons et l'irritation des Français, mais comme nous savons que notre nation désire et veut aller au-devant des justes réclamations de la France avec une entière bonne foi, nous avons toujours assuré que, lorsque la question serait discutée sur un terrain général, les incidents locaux seraient réduits à leurs justes proportions. » — Le *Times*, 9 septembre.

(3) « C'est pour nous une obligation d'honneur de préparer également la voie pour la France comme mandataire en Syrie. Il faut que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter la tâche de ses garnisons et de ses administrateurs, lorsqu'ils prendront l'autorité dans cette région, et que nous travaillions, directement et indirectement, à faire régner la meilleure entente possible entre la France et l'émir Faïçal, que la grande majorité des Syriens, à ce qu'il semble, désirent avoir pour prince. »

l'interprète des idées du maréchal Allenby. Ce dernier se dit en effet disposé à faciliter « de tout son pouvoir » le mandat français sur la Syrie ; il l'a déclaré à l'envoyé du *Temps*, en débarquant à Marseille, le 8 septembre ; mais — il y a deux *mais*, qui équivalent à deux impossibilités, et lord Allenby le sait mieux que personne, — les bons offices du maréchal nous sont acquis « sous réserve que nous reconnaissions l'autorité de l'émir Faïçal » ; la Palestine pourrait nous faire retour, si nous consentons à y favoriser le sionisme (1). La *Westminster Gazette* ne conteste pas davantage « la priorité des revendications françaises en Syrie » ; toutefois, dit-elle, il faut arriver à « un ajustement », étant données les positions respectives « de la France et de l'Angleterre à l'égard des revendications arabes en ce qu'elles ont d'équitable et de légitime » (2). Cependant la *Westminster Gazette* présente la question sous un jour au moins inattendu. Dans la répartition de l'Orient, dit-elle, les Anglais sont les plus mal servis. « Le travail de la Conférence de la paix a tendu à faire de la Grande-Bretagne la légataire universelle de toutes les régions difficiles et ingrates dont personne ne voulait... Nous serions bien heureux de faire cadeau à nos voisins d'une grande partie des territoires qu'on nous accuse de saisir (3). » M. Lloyd George était-il de cet avis?

Le *Daily Mail* est plus net : « Personne ne pardonnerait à un gouvernement britannique, quel qu'il fût, qui permettrait que la friction avec la France s'accentuât

(1) « Le mouvement sioniste, écrit le *Times*, avec son idéal d'un foyer national en Palestine, est un fait, une force qu'on ne saurait nier... Le gouvernement britannique s'est engagé à favoriser l'établissement de ce foyer national israélite ; il ne peut pas et ne doit pas se rétracter... Que le mandat de Palestine soit attribué à la France ou à l'Angleterre, une entente entre la France et les sionistes est aussi indispensable qu'une entre la France et l'émir Faïçal. »

(2) *Westminster Gazette* des 8 et 12 septembre 1919.

(3) *Ibid.*, 12 septembre 1919.

sur une pareille question (1). » Le *Morning Post* ne veut pas davantage que « l'ampoule syrienne devienne une plaie (2) » ; il excuse de son mieux la présence des troupes anglaises en Syrie, où, dit-il, « des désordres éclateraient si nous nous retirions. » Le *Morning Post* dénonce ainsi sans s'en douter les résultats de l'agitation antifrançaise menée sous l'œil mieux que tolérant de l'autorité militaire britannique. Ainsi que l'écrivait M. Chekri Ganem au *Times*, « le général Allenby n'avait qu'à le vouloir, et aucun parti contraire au mandat français ne se fût formé en Syrie. »

Quant au *Daily Telegraph*, il proteste, le 10 septembre, de la droiture des intentions et des procédés de l'Angleterre : « La Grande-Bretagne a été constamment loyale et honnête dans l'exécution de ses engagements... Nous n'hésitons pas à proclamer que nous avons été uniformément corrects, et qu'on ne saurait prouver contre nous la moindre accusation d'inimitié... Personne en Angleterre ne doute un seul instant que les Français ont en Syrie des droits indiscutables, et que nous serions les premiers à défendre s'ils étaient attaqués... En ce qui nous concerne, la France a la main absolument libre pour poursuivre en Orient son œuvre civilisatrice, avec notre sympathie et toutes les marques de notre amitié... »

Le journal ajoute que malheureusement les Français ne sont pas populaires en Syrie et conclut : « Il nous tarde de voir notre alliée se charger en Syrie des responsabilités qui lui incombent, soit sous la forme d'un mandat, soit sous celle d'un protectorat. Mais il est clair qu'il faudra obtenir d'abord le consentement des Syriens eux-mêmes. »

Cette réticence se retrouve en conclusion de toutes les

(1) *Daily Mail*, 10 septembre 1919.

(2) « La plupart des questions, qui sont aujourd'hui en litige, ont, pour l'Angleterre, beaucoup moins d'importance que la perspective d'un désaccord avec la France, surtout pour un motif pareil. »

démonstrations de sympathie des feuilles anglaises à notre égard. Si la polémique a tout à coup perdu son âpreté pour se faire courtoise, obligeante même, la méthode n'a pas varié : nos alliés esquivent la discussion, et nous laissent seuls en présence des Arabes, envers lesquels la France est invitée à tenir les promesses de l'Angleterre.

Car l'Angleterre avait pris « un engagement formel » (1) envers le chérif de La Mecque. Le 11 septembre, le *Daily Telegraph* publiait un très long article, inspiré sinon dicté par M. Lloyd George, et dans lequel la Convention, signée par l'Angleterre le 24 octobre 1915 avec Hussein, était enfin avouée. Une lettre du colonel Lawrence au *Times* en révélait aussi l'essentiel dans le même moment. Par la Convention anglo-arabe de 1915, la Grande-Bretagne « s'obligeait à reconnaître et à assister... l'indépendance des Arabes dans une sphère dont les limites nord et nord-ouest seules ont une importance... » (2).

Le Temps du 18 septembre 1919 résumait dans une note d'allure officieuse les négociations de 1915.

« Les échanges de vues, disait cette note, entre le gouvernement britannique et Hussein, chérif de La Mecque, puis roi du Hedjaz, au sujet des conditions territoriales de la paix dans le Levant, se ramènent à huit lettres échangées entre juillet 1915 et janvier 1916 :

« 1° En juillet 1915 le chérif propose sa coopération militaire au gouvernement britannique et demande en échange l'indépendance des Arabes limitée dans un territoire comprenant au nord Mersine et Adana, et limitée ensuite par le 37e degré de latitude jusqu'à la frontière persane ; la limite est devait être la frontière persane jusqu'au golfe de Bassorah ; au sud, le territoire devait border l'océan Indien tout en laissant de côté Aden ; à

(1) *El Ahram*, septembre 1919.
(2) *Daily Telegraph*, 11 septembre 1919.

l'ouest, enfin, il devait avoir pour limites la mer Rouge et la Méditerranée jusqu'à Mersine.

« 2° Le 30 août 1915, sir Henry Mac Mahon, résident britannique au Caire, répondait évasivement en faisant observer que la discussion des frontières futures était prématurée.

« 3° Dans une lettre du 9 septembre, transmise au *Foreign Office*, le 18 octobre, par sir Henry Mac Mahon, le chérif insistait pour qu'on discutât immédiatement la question des frontières. En transmettant cette lettre, sir Henry Mac Mahon rapportait une déclaration faite à lui par le représentant du chérif en Égypte et ainsi conçue :

L'occupation par la France des districts purement arabes d'Alep, Hamah, Homs et Damas se heurterait de la part des Arabes à une résistance par les armes, mais ces districts exceptés, ils accepteraient quelques modifications des frontières nord-est proposées par le chérif de la Mecque.

« 4° Le 24 octobre 1915, sir Henry Mac Mahon, sur l'ordre de son gouvernement, adressait au chérif une lettre contenant la note suivante :

Les districts de Mersine et d'Alexandrette, et les parties de la Syrie situées à l'ouest des districts de Damas, Homs, Hamah et Alep ne peuvent être considérés comme purement arabes et doivent être exclus des limites et frontières envisagées. Avec les modifications ci-dessus et sans préjudice de nos traités actuels avec les chefs arabes, nous acceptons ces limites et frontières ; et en ce qui concerne, à l'intérieur de ces limites, les parties des territoires où la Grande-Bretagne est libre d'agir sans porter atteinte aux intérêts de son alliée, la France, je suis autorisé par le gouvernement britannique à vous donner les assurances suivantes et à faire la réponse suivante à votre lettre :

Sous réserve des modifications ci-dessus, la Grande-Bretagne est disposée à reconnaître et à soutenir l'indépendance des territoires compris dans les limites et frontières proposées par le chérif de La Mecque.

« 5° Le 5 novembre 1915, le chérif répondait qu'il consent à l'exclusion de Mersine et d'Adana, mais il conti-

nuait à réclamer les autres territoires et notamment Beyrouth.

« 6° Le 13 décembre, sir Henry Mac Mahon prenait acte de la renonciation du chérif à Mersine et Adana.

« 7° Le 1er janvier 1916, le chérif faisait connaître qu'il renonçait, pour ne pas troubler l'alliance franco-britannique, à insister pendant la guerre sur ses revendications concernant le Liban ; mais il annonçait que, la guerre terminée, il les ferait valoir à nouveau.

« 8° Le 30 janvier 1916, sir Henry Mac Mahon prenait acte du désir du chérif d'éviter tout ce qui pourrait nuire à l'alliance entre la France et la Grande-Bretagne, *et l'avertissait que cette amitié entre la Grande-Bretagne et la France sera maintenue après la guerre.*

« Depuis cette époque, la question des conditions territoriales de la paix n'a plus fait l'objet, entre le chérif et la Grande-Bretagne, ni d'aucune correspondance nouvelle, ni d'aucun traité.

« Il résulte de ces documents :

« 1° Que dans sa lettre du 24 octobre 1915, qui formule le seul engagement pris par la Grande-Bretagne à l'égard du chérif, le gouvernement britannique n'a contracté aucune obligation qui puisse être opposée au Traité franco-britannique de mai 1916.

« 2° Qu'aucun engagement nouveau n'a été contracté par la Grande-Bretagne à l'égard du chérif, après l'ouverture des pourparlers que M. Georges Picot a été chargé de conduire à Londres pour préparer le Traité de 1916. La première entrevue des négociateurs eut lieu en effet le 23 novembre 1915, et les deux dernières lettres échangées en janvier 1916 n'ajoutent rien aux engagements pris envers le roi Hussein dans la lettre du 24 octobre précédent. »

Cette note du *Temps*, très détaillée en apparence, était malheureusement incomplète. Le gouvernement britannique n'y publiait en effet pas tout au long la lettre de

sir Henry Mac Mahon, en date du 24 octobre 1915. Il n'était sans doute pas de son intérêt de provoquer la comparaison entre la façon dont il s'était entremis pour la sauvegarde de nos droits sur la Syrie côtière, et son énergie à réserver avec la plus grande précision ceux de l'Angleterre sur tout ce qu'il y a de substantiel en Mésopotamie. Dans la lettre en question se trouvait en effet une phrase disant, à peu près textuellement, qu'en vertu des droits acquis, le chérif Hussein reconnaissait au « gouvernement britannique le droit d'exercer un contrôle administratif spécial » sur les vilayets de Bassorah et de Bagdad.

***

Lorsqu'on en vint aux négocations franco-britanniques qui aboutirent à l'Accord de 1916, il fallut préciser les situations respectives de la France et de l'Angleterre dans l'ancien empire ottoman. Le *Foreign Office* commit alors une lourde faute, dont les conséquences devaient avoir une grande répercussion. Il n'avoua pas à nos représentants ses engagements antérieurs. Mais, pour se ménager une échappatoire dans l'avenir, il imagina de diviser la Syrie en deux zones à régime distinct, la zone côtière et la zone intérieure. Cependant le silence du cabinet de Londres ne suffisait pas à régler la question. Les Arabes étant restés en dehors du pacte de 1916, les Accords de 1915 demeuraient pour eux leur charte-partie, et Hussein pouvait à la rigueur se déclarer lui-même joué.

Le *Times* du 8 septembre 1919 rappelait brièvement une déclaration, dite des Sept Syriens, faite au Caire, le 11 janvier 1917, par sir Mark Sykes à une délégation de musulmans de Syrie. Elle promettait l'indépendance complète aux États arabes à fonder à la suite de la guerre, comme à ceux qui existaient déjà. Le colonel Lawrence consacra à cette déclaration un commentaire signifi-

catif. La déclaration, disait-il, pouvait difficilement se concilier avec l'Accord de 1916, d'autant qu'elle allait encore au delà de la Convention conclue en 1915 avec le roi Hussein. Cette discordance, rappelait le colonel Lawrence, avait fait depuis, entre le général Allenby et l'émir Faïçal, l'objet d'un arrangement qui limitait l'action des troupes chérifiennes aux territoires attribués aux Arabes par l'accord Sykes-Picot. C'est en vertu de cette entente secrète, qui, sans doute, avait été très précise, que le fils du chérif put installer à Damas, en mai 1919, un véritable gouvernement arabe, sans qu'aucun des engagements alors connus n'ait légitimé cette initiative.

Au moment où M. Lloyd George allait à nouveau discuter à Paris la question syrienne, il lui importait, à défaut de l'approbation du public français, de se ménager l'appui de l'opinion britannique. C'est à quoi tendait manifestement l'article du *Daily Telegraph* du 11 septembre. Il fallait démontrer que l'efficacité de l'aide militaire arabe pendant la guerre faisait à l'Angleterre un devoir de tenir sa parole envers Hussein et Faïçal. Il n'était pas moins nécessaire d'affirmer la constante rectitude des procédés britanniques à l'égard de la France, sur laquelle on rejetait tous les torts. L'Angleterre pouvait-elle négliger les ambitions de Faïçal, après que les Arabes avaient « jeté dans la lutte une armée de 30 000 à 100 000 hommes ». L'approximation est large. Mais la polémique n'a que faire des précisions. « Nous mîmes sur pied, continue le journal anglais, plus d'un million d'hommes et dépensâmes des centaines de millions, et la défaite de cette armée turque, conduite par les Allemands, a été un triomphe pour les armées anglaises, triomphe dans lequel aucune Puissance, sauf l'Arabie, ne joua un rôle. » Triomphe modeste, s'il fallut un million d'hommes pour venir à bout des 80 000 Turcs de l'armée de Palestine et des 70 000 qui défendaient la Mésopo-

tamie. Mais, puisque triomphe il y a, le contingent français méritait, semble-t-il, d'y être associé. Jadis, le commandement britannique l'avait couvert d'éloges. C'était au temps où, sur le front d'Occident, les troupes françaises rétablissaient les situations les plus compromises et conduisaient l'assaut victorieux contre l'Allemagne.

Le puissant effort des Arabes appelle une récompense ; aussi, parlant de Faïçal, le *Daily Telegraph* n'hésite-t-il pas à déclarer : « Nous nous considérons, comme liés à lui autant qu'aux Français. » Il tait l'affaire de Mundjem bey, dont notre presse n'a pas soufflé mot, mais récrimine longuement contre l'incident de l'émir Saïd, trop insignifiant pour « qu'on en fît même un malentendu ». L'arrestation de l'émir fut opérée en effet « de la manière la plus correcte ». Cette affaire a prouvé « avec quelle regrettable ténacité on continue à se méprendre sur nos intentions en France » ; la presse française et le gouvernement français lui-même « se sont emparés d'un incident pour en faire un acte commis pour défier l'autorité et les protestations de la France... » Nos alliés sont encore tout surpris de voir « la manière unanime et prématurée dont les Français ont dénoncé l'incident comme un acte délibérément inamical ».

L'article du *Daily Telegraph* nous dépeint la mentalité de M. Lloyd George à la veille de la négociation sur la Syrie. Les intentions du ministre anglais étaient dès lors vraisemblablement arrêtées ; le *Daily Telegraph* se préoccupe en effet de réfuter par avance certaines objections qu'on lira dans la presse française, après la conclusion de l'Accord du 15 septembre. La question s'est posée alors de savoir dans quelle mesure, pendant la préparation des Accords de 1916, M. Georges Picot avait été renseigné sur les tractations anglo-arabes de 1915. Le *Daily Telegraph* écrivait à ce sujet : « Ceux qui ne connaissent pas les termes de la convention entre l'Angleterre et le chérif de La Mecque affirment que M. Picot n'avait pas

été avisé de l'existence de cette convention. Ce n'est pas exact. Il est à peine nécessaire de signaler à l'attention des lecteurs le fait que tous les détails de la ligne de démarcation arrêtés avec Hussein ont été exposés à nouveau par les Anglais, comme c'était leur devoir de le faire, et acceptés par les Français dans la convention Sykes-Picot. »

Il est certain que M. Georges Picot eut connaissance en 1915 des pourparlers qui se poursuivaient. Il ne paraît pas moins avéré qu'on ne lui communiqua pas les lettres échangées entre la Grande-Bretagne et le chérif. Les informations que notre haut commissaire reçut, le 23 novembre 1915, de la bouche de sir Arthur Nicholson n'étaient malheureusement ni complètes, ni précises. On ne l'instruisit pas de la teneur, de la portée et du résultat final des négociations anglo-arabes. M. Georges Picot eut au contraire l'occasion de repousser, devant sir Arthur Nicholson, l'idée d'un État arabe indépendant. Le 21 décembre suivant, il apporta au *Foreign Office* l'acceptation des bases du Traité de 1916, mais non celle de l'Accord du 24 octobre précédent, que le gouvernement français ignorait, et dont il reçut communication complète seulement en février 1919.

Connaissant l'Accord de 1915, M. Georges Picot n'eût d'ailleurs pas signé celui de 1916, radicalement incompatible avec le premier.

Le *Foreign Office* affirma dans la suite que le Traité de 1916 reconnaît l'indépendance des émirats arabes dont il prévoit la constitution, indépendance promise par l'Angleterre en 1915. Tout au contraire, le Traité de 1916 mentionne que ceux de ces émirats situés en zone A seront placés sous une tutelle française. L'article 22 du pacte de la Société des nations a même été rédigé conformément à cette stipulation. On doit en conclure que, dans les négociations sur la Syrie, le prince Faïçal n'avait pas à figurer sur le même pied que la France.

Lorsqu'en septembre 1919, l'Angleterre abattit son jeu, la France ne pouvait donc s'arrêter à des promesses défavorables à ses intérêts, et contradictoires avec les arrangements qu'elle-même avait signés.

L'Asie française a clairement défini la situation dans les lignes suivantes : « Lorsque nous nous liions avec l'Angleterre par l'Accord de 1916, aucune mention n'était faite dans la convention de la lourde hypothèque dont se trouvait grevée la zone A, où nous devions exercer une influence réelle, bien qu'indirecte. Depuis, nous avons été mis en présence du fait accompli ; on a sorti des « papiers », où notre signature eût dû figurer, parce que nous étions en cause, on nous a mis en face de l'émir Faïçal, que nous ne connaissions que comme le chef d'un parti de cavaliers du Hedjaz ; on a encouragé ses prétentions sur la Syrie, en équivoquant sur cette langue commune, l'arabe, qui laisse croire à une identité de race et de population entre l'Arabie et la Syrie ; des « Syriens » on a tenu à faire des « Arabes », et à ces « Syriens » en majorité musulmane, on a laissé entendre que leur autonomie ne pourrait se réaliser que grâce à la fiction d'un panarabisme qui risque de compromettre les intérêts les plus graves de la France.

« Enfin, cet émir Faïçal, on nous l'a imposé, on l'a introduit à la Conférence de la paix comme représentant de notre zone de la Syrie intérieure, tandis que l'on se gardait bien de trouver en Mésopotamie quelque autre émir qui vînt, ne fût-ce que par compensation, représenter les vœux d'autonomie ou d'indépendance de la Mésopotamie anglaise. Et maintenant qu'on a créé de toutes pièces un prétendant arabe, on nous a mis en demeure de nous entendre avec lui (1). »

Le correspondant du *Times* à Damas voyait juste, lorsqu'il écrivait : « Le défaut fondamental de notre posi-

(1) *L'Asie française*, août-novembre 1919.

tion est la diplomatie secrète. C'est elle qui est la cause de toutes les aigreurs, c'est elle qui nous empêche de trouver une issue entièrement favorable à la difficulté actuelle. Nos diplomates secrets, pendant la guerre, croyaient si peu à notre victoire, qu'ils ont distribué des promesses à droite et à gauche, cherchant des alliés dans tous les coins, sans même se donner la peine d'éviter des contradictions dans leurs promesses. C'est ainsi que la Convention Sykes-Picot donnait à la France toute la Syrie, ainsi que les vilayets d'Adana, de Diarbékir et de Mossoul ; cet accord contredisait formellement les engagements secrets pris antérieurement avec les Arabes (1). »

II

Pour assister M. Lloyd George dans la négociation sur l'Orient, le maréchal Allenby fut appelé spécialement d'Égypte.

Le gouvernement français avait précisément la bonne fortune de posséder à Paris son haut commissaire en Syrie, seul compétent pour parler avec pleine autorité des affaires syriennes. On ne doutait pas que M. Georges Picot n'accompagnât M. Clemenceau. Mais sa présence n'était-elle pas agréable à M. Lloyd George, ou M. Clemenceau se croyait-il suffisamment éclairé pour tenir seul la partie en face de ses deux interlocuteurs? Le fait est que, la veille du jour où la discussion devait s'ouvrir, M. Georges Picot reçut l'ordre de quitter Paris sur l'heure pour la Syrie.

Au point où se trouvait la question syrienne en septembre 1919, la négociation projetée semblait devoir porter d'abord sur la relève des troupes britanniques par

(1) Le *Times* du 6 septembre 1922.

des effectifs français, ensuite sur l'élaboration d'un statut politique définitif pour la Syrie.

La relève revenait à l'ordre du jour. Préparée depuis le 5 février par l'état-major interallié, elle demeurait encore en suspens. Il n'était plus possible de la retarder. Le *Times* prétendait, que, pour s'imposer en Syrie, la France n'aurait pas trop de 100 000 hommes. Nous dûmes, plus tard, envoyer dans le Levant des effectifs approchant de ce chiffre, pour tenir tête au double péril kemaliste et faïçalien. En septembre 1919, 25 à 30 000 hommes suffisaient. Il n'en aurait jamais fallu davantage si Londres ne nous avait lié les mains, et si le gouvernement français, adoptant enfin une politique nette, avait pris les moyens de faire respecter son autorité.

Notre intérêt ne nous engageait guère à revendiquer la partie de l'Arménie que le Traité de 1916 avait inscrite dans notre zone d'influence. C'était du moins une monnaie d'échange ; comme, d'autre part, le récent traité anglo-persan lésait nos intérêts, nous étions fondés à réclamer, non pas des compensations, mais l'affermissement de notre situation générale dans le Levant. L'expérience montrait que toute idée de collaboration avec l'émir Faïçal devait être écartée. Celui-ci ne l'avait jamais acceptée que dans les mots. Le malencontreux essai de négociations tenté par M. Clemenceau, quelques mois auparavant, en était la preuve. Nous ne pouvions nous entendre avec l'émir que s'il savait n'avoir plus à compter sur le concours secret d'une tierce Puissance. Et tel n'était malheureusement pas le cas. D'ailleurs, à cette heure-là même, Faïçal continuait à nous susciter en Syrie toutes sortes de difficultés. S'il déclarait ne pas vouloir sacrifier la Syrie à la France, pourquoi aurions-nous plus longtemps sacrifié les Syriens à sa politique personnelle? Il n'y avait donc qu'à revenir purement et simplement aux stipulations de 1916. Pour faire triompher notre conception du mandat syrien, quels obstacles restaient à surmonter,

après les témoignages de bienveillance de la presse britannique? Lord Curzon n'avait-il pas lui-même déclaré, vers le milieu d'août, dans une conversation que les journaux anglais publièrent : « Bien loin de faire obstacle aux revendications de la France, le gouvernement britannique les a toujours soutenues à la Conférence de la paix, dans l'esprit le plus amical et sans aucune arrière-pensée. » Si le gouvernement britannique gardait encore ces heureuses dispositions, un bref entretien pouvait tout régler.

L'entretien fut bref, en effet. Le 15 septembre le débat s'était ouvert ; le même jour l'Accord était conclu.

Contrairement à ce qu'on attendait, l'Accord se limitait strictement à la relève des troupes britanniques par les nôtres « à l'ouest de la ligne Sykes-Picot ». Il conservait le caractère « d'un arrangement purement temporaire et provisoire réglant l'occupation militaire sans préjuger la solution définitive des questions de mandat et de frontières... » Rien de plus restreint par conséquent. Une note officieuse du *Temps* du 17 septembre donnait en ces termes un aperçu général de l'Accord :

Nous croyons savoir que MM. Clemenceau et Lloyd George se sont mis d'accord sur les changements qu'il convient d'apporter au mode d'occupation militaire des territoires du Levant par les troupes françaises et britanniques.

En vertu de cet accord, les troupes britanniques doivent, à la date du 1er novembre prochain, évacuer tous les territoires situés au nord de la frontière entre la Syrie et la Palestine, étant entendu que cette frontière n'a qu'un caractère provisoire, et que son tracé pourra être remanié quand la Conférence de la paix statuera définitivement sur l'organisation politique du Levant.

Il ne semble pas que le district de Mossoul soit compris dans les régions où la Grande-Bretagne entend cesser d'être responsable du maintien de l'ordre.

D'autre part, il est convenu que le départ des troupes britanniques n'aura pas pour conséquence l'occupation par les troupes françaises des quatre villes de Damas, Hamah, Homs et Alep, lesquelles se trouvent dans la « zone A », où l'Accord franco-britannique de 1916 prévoit la constitution d'un État arabe ou d'une

confédération d'États arabes. Néanmoins, c'est au gouvernement français, et non au gouvernement britannique, que ce pouvoir arabe devra désormais demander un appui et des conseils.

Parmi les territoires où la relève des troupes britanniques devra être opérée par les troupes françaises elles-mêmes, figure la Cilicie, où se trouvent déjà des unités françaises, ainsi qu'une mission française dirigée par le colonel Brémond.

Cette répartition actuelle des responsabilités et des forces d'occupation ne préjuge d'ailleurs en rien les communications ultérieures qui pourront être échangées entre les deux gouvernements, à propos des questions politiques qui se posent en Syrie, ni, répétons-le, les solutions définitives qui ne pourront être arrêtées que par la Conférence de la paix.

La presse britannique présenta néanmoins cet Accord comme constituant une solution définitive des affaires de Syrie. C'était en élargir singulièrement la portée. Dès lors que nos troupes étaient admises à s'établir dans la zone littorale, nous n'avions plus rien à demander. Nos alliés cherchaient à nous convaincre que la question était réglée, les engagements de l'Angleterre tenus et toute espèce de dissentiment dépourvu de raison d'être.

Mais la presse française souleva alors ce qu'on a appelé la *Controverse des Quatre villes*. Suivant la thèse britannique, l'Accord du 15 septembre confirmait simplement les clauses de la Convention de 1915 et du Traité de 1916, relatives aux villes de Damas, Alep, Homs et Hamah. C'était là une interprétation erronée.

Le dernier accord aggravait à notre détriment celui de 1916, muet en ce qui concerne l'occupation militaire. Il limitait la relève à la zone Bleue, spécifiant que « le départ des troupes britanniques n'aurait pas pour conséquence l'occupation par les troupes françaises des villes de Damas, Hamah, Homs et Alep. »

Or, en 1916, il n'avait nullement été prévu que l'abandon par les troupes britanniques des quatre villes de la zone A entraînât l'indépendance absolue pour ces villes et l'interdiction pour les troupes françaises d'y paraître.

Les stipulations de l'Accord du 15 septembre étaient en raison inverse des nécessités. Laisser le littoral dégarni de troupes semblait à la rigueur admissible ; là vivaient des populations tranquilles et suffisamment développées pour se gouverner elles-mêmes. Elles souhaitaient au surplus notre collaboration. Une gendarmerie bien organisée eût donc suffi à assurer l'ordre dans la majeure partie de la zone Bleue.

Il en allait tout autrement de la zone A, où le gouvernement chérifien entretenait à plaisir l'anarchie. e bien des habitants, la tranquillité du pays y rendaient indispensable la présence de nos soldats. Et c'est là qu'elle était proscrite !

L'Accord de 1919 restreignait encore notre part en Syrie et rendait l'application du Traité de 1916 à peu près impossible. En nous laissant évincer de la Syrie intérieure, nous renoncions par là même tacitement à fournir à l'État arabe les conseillers et les capitaux prévus par les Accords de 1916. A l'exercice de l'autorité des premiers, à la sage utilisation des seconds, il importait d'assurer des garanties formelles. Tout au contraire on laissait subsister à notre porte un foyer d'agitation qui risquait d'embraser tout l'Orient, et qu'il nous était défendu d'étouffer. On pouvait néanmoins prévoir que tôt ou tard nous serions obligés d'entreprendre en Syrie une action militaire vigoureuse pour tenir nos voisins en respect. Pourquoi donc laisser à nos adversaires tout le loisir de s'armer et de s'organiser?

La frontière palestinienne demeurait telle que sous l'occupation britannique. Elle débordait la ligne Sykes-Picot. Frontière provisoire, disait-on. Elle devait en effet dans l'avenir subir des rectifications, mais qui nous retireraient encore un morceau de territoire syrien (1).

(1) Accord du 23 décembre 1920, signé par M. Georges Leygues alors président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

Loin de quitter la Syrie, l'Angleterre s'y installait par l'Accord de 1919. Sans doute nous laissait-elle enfin seuls dans la zone côtière au nord de la Palestine ; mais elle s'implantait plus solidement au sud, à Caïfia, à Jaffa, à Jérusalem. A Damas, à Alep, à Homs et à Hamah, elle régnait derrière son homme-lige, l'émir Faïçal. A Tékrit, à Mossoul dans l'Assyro-Chaldée elle ne cessait pas « d'être responsable de l'ordre ».

Ainsi, non seulement la France n'obtenait pas l'application intégrale de l'Accord de 1916, mais acceptait à cet accord des modifications qui lui étaient défavorables. Elle n'exigeait pas même le traitement de réciprocité. Sa promesse de ne pas intervenir dans le zone A, n'engageait les Anglais à rien de pareil en zone B. Ces derniers conservaient ainsi la faculté d'exercer une action dominante sur le monde arabe qu'ils fermaient à notre influence.

Enfin, la Grande-Bretagne retenait une partie de la zone d'influence française, puisqu'elle demeurait à Mossoul. Le régime de transition auquel le gouvernement français consentait n'était-il pas précurseur d'un abandon?

En somme, l'Angleterre, prise entre les assurances données au roi du Hedjaz, puis à son fils, l'émir Faïçal, et ses engagements formels envers la France, avait essayé de s'évader au mieux de ses intérêts. Certaine doctrine avait prévalu, attribuant à toutes les alliances le même poids, la même valeur à toutes les signatures. Mais comment la reprocher à nos alliés, lorsque si légèrement nous abdiquions des droits que le cabinet de Londres nous avait lui-même reconnus.

III

Le Temps du 18 septembre 1919 terminait ainsi son article sur l'Accord franco-anglais : « Les troupes britanniques ne doivent pas évacuer la région de Mossoul, qui

a pourtant été placée dans la zone A par le Traité de 1916. Même si cette exception n'est que provisoire, nous la regrettons. Et, si elle devait engager l'avenir, l'opinion française protesterait à bon droit. »

Cependant, dans son article du 11 septembre, le *Daily Telegraph* nous avait appris que la question était depuis longtemps réglée. En décembre 1918, y lisait-on, il fut admis que « le district de Mossoul, jusque-là attribué à la sphère française, serait transféré aux Anglais. »

Si Mossoul était, pour la Syrie, l'un des éléments indispensables de sa prospérité, sa possession n'était pas moins précieuse pour la France. Les lignes suivantes du *Temps* n'en surestimaient pas la valeur : « Les gisements pétrolifères de Mésopotamie, aussi vastes que ceux du Mexique, représentent, non seulement des milliards, mais aussi l'indépendance maritime et industrielle pour les nations qui en auront le contrôle méditerranéen. » C'étaient les mêmes raisons qu'invoquait M. Briand devant la Chambre le 27 mars 1920 : « Eh oui ! Mossoul, et cela pour des raisons d'ordre économique sur lesquelles je ne devrais pas avoir besoin d'insister. Mais, messieurs, est-ce que, en France, nous ne ferons jamais que de la politique sentimentale? N'aurons-nous pas aussi parfois des vues sur les grands intérêts économiques auxquels la vie des nations est de plus en plus liée?... Aujourd'hui, une nation n'est pas grande, parce qu'elle possède politiquement un pays. Si elle ne le possède pas réellement, c'est-à-dire économiquement, il n'en résulte pour elle que des charges d'administration.

« Ne comprendrons-nous pas que demain, si la France victorieuse n'a pas su sauvegarder dans le monde entier ses intérêts matériels, si elle doit tomber, faute de prévoyance dans le domaine économique, sous la sujétion d'autres pays, quoique victorieuse, elle sera, en réalité vaincue?

« J'avais donc le droit et le devoir de me préoccuper de l'avenir, et si nous avions étendu nos accords jusqu'à Mossoul, c'est parce que Mossoul, pour nous, était en quelque sorte un prolongement de l'hinterland d'Alexandrette : Alexandrette était le débouché indiqué des pétroles de cette région. Le pétrole ! Ai-je besoin de commenter ce mot pour faire comprendre ce qu'il contient de promesses d'avenir pour le pays qui n'en sera pas démuni? »

Pourtant M. Clemenceau avait en principe cédé Mossoul aux Anglais. Dans le procès-verbal du Conseil suprême du 21 mai 1919, on peut en effet lire le dialogue suivant entre M. Clemenceau et M. Lloyd George :

« M. Clemenceau. — Quand je suis allé à Londres l'automne dernier, je vous ai dit : « Faites-moi connaître « ce que vous voulez en Asie, afin de supprimer entre « nous toute cause de malentendu. » Et vous m'avez dit : « Nous voulons Mossoul, que le traité Sykes-Picot « place dans la zone d'influence française. »

« Je vous ai promis d'arranger la chose et je l'ai fait malgré l'opposition du Quai d'Orsay. »

. . . . . .

« M. Lloyd George. — A Londres, la Syrie étant promise à la France, la Mésopotamie à la Grande-Bretagne, je vous ai en effet demandé de faire passer Mossoul dans la zone britannique, et vous y avez consenti. »

Le 22 mai, M. Clemenceau confirme ses paroles de la veille : « Quand je suis allé à Londres l'automne dernier, comme il y avait sur place des différends entre Anglais et Français sur lesquels je ne désire pas revenir, j'ai demandé à M. Lloyd George quel était son dernier mot. Il m'a dit sans hésiter qu'il désirait que Mossoul fût comprise dans la zone britannique. Je lui ai déclaré que j'étais prêt à imposer cette solution au ministère des Affaires étrangères. »

Le Quai d'Orsay paraît d'ailleurs avoir connu deux

mois plus tard seulement le sens et la portée d'un entretien dont M. Clemenceau négligea même d'informer son propre ministre des Affaires étrangères ! Et le haut commissaire à Beyrouth fut lui-même longtemps encore tenu dans l'ignorance de la tractation qui nous dépossédait de Mossoul (1). Cet abandon ne fut pas davantage connu à Londres qu'à Paris. Sinon, qu'eût signifié la campagne persistante des journaux de Londres en faveur de l'extension de la zone anglaise à la Haute-Mésopotamie ? M. Scottland Liddel, représentant de la presse britannique en Mésopotamie, fournissait les arguments : tous les chefs spirituels des mahométans chiites, écrivait-il, « furent d'avis que Mossoul et le pays voisin sont, par la race, la politique, le commerce et les liens économiques, attachés à Bagdad, et devraient être liés à cette ville sous une administration centrale. Les notables de Bagdad et de Mossoul qui ont parlé de la sorte insistent dans ce sens... »

Lorsque l'on se rappelle les procédés mis en œuvre pour orienter dans la zone française les souhaits des populations, on ne peut se défendre d'un certain scepticisme en présence des vœux émis dans une sphère où l'Angleterre agissait sans concurrent et sans contrôle. On peut en outre se demander de quelle autorité pouvait être l'avis des « chefs spirituels » en matière économique, dont ils étaient parfaitement ignorants. De ces vœux cependant, M. Lloyd George fit état, le 25 juin 1920, devant la Chambre des Communes.

Évacuée par les Turcs, le 15 novembre 1918, Mossoul avait été sur-le-champ occupée par le général Marshall, commandant les troupes britanniques de Mésopotamie. Celui-ci n'y toléra aucun agent français, pas même un consul, indispensable cependant pour prendre en main les intérêts nombreux en cette région des Français et

(1) Voir chapitre VIII, *le Sionisme et la question de Palestine*, page 155, note 2.

protégés français. Le haut commissaire ne put envoyer un délégué à Mossoul, où le commandant Sciard, officier de liaison français auprès de l'état-major de l'armée de Mésopotamie, reçut défense de paraître. On se demande pourquoi les deux gouvernements gardaient si longtemps secrète une tractation qui, un jour ou l'autre, ne pouvait manquer d'être rendue publique. Il y avait là du mystère dont s'entourent deux complices après un mauvais coup. Le 10 juin 1920 seulement, la question de Mossoul fut discutée à la Commission des Affaires étrangères de la Chambre par M. Briand et M. André Tardieu. Selon ce dernier, les procès-verbaux des conversations de M. Lloyd George et de M. Clemenceau, conservés dans les archives, font ressortir les avantages qui compensaient largement nos propres concessions. Le lendemain, M. André Tardieu publiait dans la presse le résumé des négociations concernant Mossoul :

« La marche des négociations a été la suivante :

« 1° En décembre 1918 M. Lloyd George demande à M. Clemenceau de faire passer Mossoul de la zone arabe d'influence française dans la zone d'influence anglaise, et d'accepter en Palestine un mandat anglais au lieu d'un mandat international.

« M. Clemenceau s'y déclare en principe disposé, à condition que :

« *a*) La France ait sa part des pétroles de Mossoul, que lui refusait l'Accord de 1916 ;

« *b*) Tout le mandat syrien, avec les limites de l'Accord de 1916, lui soit acquis.

« 2° Le 8 février 1919, l'Angleterre nous présente une carte, qui modifie à l'est et au sud les limites du mandat français de Syrie par rapport à l'Accord de 1916. A partir de ce moment, M. Clemenceau refuse de conclure. Il en sera ainsi jusqu'à son départ du pouvoir, le 17 janvier 1920.

« 3° Dans une note du 17 mars 1919 remise à M. Lloyd

George, M. Clemenceau déclare : « Pas un instant le gou-« vernement français ne peut accepter une telle dimi-« nution. » Il ne s'arrête pas un instant à une suggestion où il ne peut voir que l'expression des vues des coloniaux anglais. Si de telles vues devaient être prises à son compte par le gouvernement anglais, M. Clemenceau préférerait s'en tenir aux Accords de 1916. Effectivement, le projet relatif à notre participation aux pétroles de Mossoul, conclu le 8 avril et ratifié le 16 mai par le *Foreign Office*, est laissé en suspens par M. Clemenceau, toujours résolu à ne pas conclure dans ces conditions.

« 4° Les 21 et 22 mai, une longue discussion a lieu entre MM. Clemenceau et Lloyd George. Elle se conclut par cette phrase de M. Clemenceau : « Si en décembre 1918 « vous m'aviez dit qu'en demandant Mossoul vous de-« manderiez en même temps une grande partie de l'est « et du sud de la Syrie, je vous aurais, dès ce moment, « refusé Mossoul. »

« Donc le refus de conclure persiste de notre part.

« 5° Le 12 décembre 1919, une note française est remise à l'Angleterre. On y lit : « La France refuse d'étendre « au nord les limites de la Palestine... aussi bien que de « renoncer, en plus de Mossoul, à l'hinterland du mandat « français à l'est et au nord... En outre, la concession sur « Mossoul devrait avoir pour contre-partie essentielle « la stricte égalité dans l'exploitation des pétroles de « Mossoul et du Kurdistan. » Le refus de conclure est par conséquent maintenu.

« 6° Ce refus est constaté, sans réticences, par les délégués britanniques.

« *a*) Le 22 décembre, l'un d'eux précise la situation en disant : « La France fait dépendre sa décision dans la ques-« tion de Mossoul, non seulement de la solution de l'af-« faire des pétroles, mais aussi d'un règlement syrien qui la « satisfasse. » Cette déclaration souligne l'absolue liberté dont bénéficie à ce moment le gouvernement français.

« *b*) Le 23 décembre, après une nouvelle discussion sans résultat, lord Curzon résume la situation en disant : « Dans ces conditions, il n'y a pas d'accord possible pour « le moment, et nous devons en référer à nos premiers « ministres et à nos gouvernements. »

« Ces documents démontrent qu'il est faux que la France eût pris en décembre 1918 des engagements. Quand M. Clemenceau a quitté le pouvoir, elle était dans la situation définie par lord Curzon en disant : « Aucun accord n'est possible (1). »

Les fructueuses compensations entrevues se réduisaient finalement à rien.

Le 25 juin, une longue controverse s'engageait de nouveau, et cette fois devant la Chambre, entre M. Tardieu et M. Briand. Elle portait sur certaines interprétations abusives des Accords de 1916 par les Compagnies pétrolières britanniques et sur les vaines négociations de M. Clemenceau. Dans cette controverse, M. Briand éclaira la question sous son véritable jour, et ses paroles seules sont à retenir : « Monsieur Tardieu, vous avez dit : « Les « pétroles, mais cela a été la question importante de la « guerre... » Eh bien ! le vrai moyen d'en avoir, c'est de posséder les territoires où ils se trouvent. Même si la concession des pétroles était devenue pleinement anglaise, le fait que vous étiez, en temps de guerre, maîtres des territoires qui les produit, vous assurait plus sûrement les pétroles que le simple recours à la bonne volonté d'un ami. Par conséquent, la possession de ces territoires n'était pas négligeable. »

Des explications données par M. André Tardieu, il

(1) M. André Tardieu a exposé en détail la genèse de l'affaire de Mossoul dans *l'Illustration* du 19 juin 1920. Son article, intitulé « Mossoul et le pétrole », présente un récit très complet des négociations poursuivies entre M. Clemenceau et M. Lloyd George. Il démontre que nos alliés n'ont pas rempli leurs engagements, alors qu'ils nous obligeaient à tenir les nôtres, par une mainmise anticipée sur les territoires contestés.

semblait résulter que, restés finalement sur un refus qui persistait, nous reprenions simplement nos positions des Accords de 1916. La Commission des Affaires extérieures était fondée à le croire après avoir entendu, le 25 février, M. Millerand lui déclarer que, dans ce problème difficile, « le gouvernement français avait les mains libres ». M. Lloyd George devait quelques mois plus tard, le jour même (25 juin) où cette affaire occupait la Chambre française, prononcer à la Chambre des Communes des paroles bien faites pour dissiper toute illusion : « Il n'a été fait aucun arrangement avec des Compagnies particulières, a dit le Premier britannique. Tout appartiendra à l'État arabe, en conformité, bien entendu, des arrangements conclus avec la Turquie, avant la guerre, car il y a à sauvegarder des intérêts américains. Nous devons respecter tous les contrats conclus avant la guerre. Il est essentiel au développement des territoires en question que l'État arabe possède les pétroles de Mossoul, non pas simplement pour le développement de Mossoul même, mais pour celui de toute la Mésopotamie. Ces pétroles seraient très précieux pour tout État qui serait rétabli dans ces régions... »

M. Lloyd George composait avec les intérêts américains, il ne soufflait mot de ceux de la France. Celle-ci pouvait ne pas posséder de contrats antérieurs à la guerre, relativement aux concessions de pétroles, il semblait cependant juste de soutenir que dans ces régions elle possédait, et de longue date, d'autres intérêts matériels sans même parler de ses intérêts moraux.

Si le fin du fin de la politique britannique consistait toujours à nous laisser seuls en face d'un État arabe aux gages de puissantes firmes britanniques, pouvions-nous admettre semblables substitutions? Dès 1919, nous étions suffisamment édifiés sur l'avenir de nos relations avec un tel État arabe, pour avoir le droit de nous montrer méfiants.

Quoi qu'en ait prétendu M. Tardieu, et que nous ayons, explicitement ou non, cédé aux exigences britanniques, il n'en reste pas moins que Mossoul n'a pas cessé un seul jour d'être aux mains des Anglais. Au moment de l'Accord de 1919, il semble que le moment était venu, si notre refus persistait aussi intransigeant qu'on a bien voulu le dire, de rendre ce refus effectif, et d'annoncer notre intention d'être, conformément aux Accords de 1916, « responsables de l'ordre » à Mossoul. Nous en avons laissé le soin à la Grande-Bretagne.

L'affaire ne fut réglée définitivement, en même temps que la participation de la France aux entreprises pétrolières anglaises, que le 24 avril 1920. Cette dernière convention porte la signature de M. Millerand. La France abandonnait Mossoul. Des pétroles de Mésopotamie, un droit de préférence lui garantissait 25 pour 100 de la production. Compensation infime en regard des abdications consenties. Et c'est donc avec raison que M. Briand clôturait ainsi le débat devant la Commission des Affaires étrangères : « Il est établi que la politique que nous avons suivie pour les intérêts de la France en Orient été abandonnée (1). »

(1) L'Accord franco-britannique du 23 décembre 1920, concernant la Palestine et la Mésopotamie, nous élimine définitivement de la région de Mossoul, en fixant le nouveau tracé des frontières entre les zones anglaises (de Palestine et de Mésopotamie) et la zone française.

Le Traité de Sènes avait déjà consacré notre éviction du Kurdistan et de la province de Mossoul et, par conséquent, notre effacement dans la majeure partie du Levant. — Il n'a depuis lors jamais été question de reviser ces clauses particulières du Traité, tout au moins au profit de la France, si complètement sacrifiée aux intérêts britanniques et sionistes.

CHAPITRE XVI

LA POSITION FRANÇAISE A LA FIN DE 1919

I. Une sommation du maréchal Allenby à l'émir Faïçal. — L'effort militaire chérifien. — Yassim Pacha mandé au Caire. — L'émir Faïçal à Londres ; ses intrigues. — Les négociations de l'émir avec M. Clemenceau. — Après l'Accord du 15 septembre 1919. — Attitude de la presse britannique. — Le général Gouraud nommé haut commissaire. Violences de la presse chérifienne. — II. M. Georges Picot rentre en France en passant par Sivas. — Le mouvement nationaliste turc. — Ses buts. — Les Alliés en méconnaissent l'importance. — Entrevue de M. Georges Picot et de Moustapha Kemal. — La question des frontières. — La Cilicie. — Propositions de Moustapha Kemal : un mandat économique de la France sur la Turquie.

I

Si l'Accord du 15 septembre 1919 nous délivrait enfin de l'ingérence britannique, il laissait malheureusement la porte grande ouverte à toutes les difficultés qu'il plairait au gouvernement arabe de nous susciter. L'hostilité des chérifiens agitait même notre propre zone, où des brigandages et des coups de main perpétuels troublaient à présent la sécurité. Beaucoup de gens virent dans un malencontreux accident survenu à l'amiral Mornet, un attentat chérifien prémédité (1). En zone

(1) M. Georges Picot, rendant visite au chef religieux des Druses en sa résidence de Bâklin (Liban), invita l'amiral Mornet à l'accompagner. Au cours des fantasias exécutées en leur honneur sur la route, et pour lesquelles les Libanais ont coutume de tirer des coups de feu en l'air,

Est, les manifestations se répétaient aussi violentes qu'aux temps où le discours de M. Pichon et la consultation américaine servaient de prétexte au déchaînement des passions. Le bruit courait que le Conseil des Quatre allait se décharger sur la France et l'Angleterre du soin de régler entre elles le problème syrien. Les Arabes affectèrent d'y voir le retour pur et simple au Traité de 1916. L'effervescence redoubla.

Pour y mettre un terme, le commandant en chef dépêcha auprès de l'émir Faïçal son *political officer*, le colonel Meinherzhagen, muni d'instructions sévères. Le maréchal Allenby invita M. Laforcade, qui gérait alors le haut commissariat, à s'associer à la démarche de son délégué, sans attendre le retour de M. Georges Picot.

L'entrevue eut lieu à Damas, le 9 septembre. Le colonel Meinherzhagen lut à l'émir un avertissement auquel il le pria de se conformer à l'avenir. Ce document peut se résumer ainsi :

1° La Grande-Bretagne a déclaré refuser tout mandat sur la Syrie.

2° Elle approuve le principe de créer pour les juifs une patrie en Palestine.

3° Elle n'a pas l'intention d'imposer aux Syriens un gouvernement contre le gré des populations.

4° Le maréchal Allenby, commandant en chef de toute l'armée d'occupation, responsable de la sécurité du pays vis-à-vis de la Conférence de la paix, n'hésitera pas à réprimer les troubles.

L'émir Faïçal s'éleva aussitôt avec force contre cette dernière sommation. Il s'efforça de démontrer que l'objet des manifestations visées était précisément d'exprimer

une balle vint frapper l'amiral Mornet au ventre. Accident ou attentat, le fait ne put jamais être complètement éclairci ; mais, étant donnée la tension qui existait alors avec les chérifiens, il parut très vraisemblable qu'un sicaire de Faïçal ait voulu atteindre une des hautes personnalités françaises en Syrie.

la volonté populaire, résolue à ne tolérer ni le démembrement de la Syrie, ni sa colonisation par une Puissance étrangère. Il en appela pour finir à la « justice » du commandant en chef. Le représentant britannique se borna à répondre que, justifiés ou non, les désordres qui se produiraient seraient châtiés par la force.

Parlant de la Palestine, l'émir Faïçal feignit de s'en remettre à la décision de la Conférence de la paix. Or, le colonel Cousse et le colonel Toulat venaient de recueillir auprès de lui des confidences tout opposées. M. Laforcade réclama des éclaircissements, si bien que, mis au pied du mur, l'émir finit par refuser toute division de la Syrie, dans laquelle la Palestine est incluse. Il demanda en outre la confirmation officielle, par les gouvernements de Londres et de Paris, de la déclaration du 9 novembre 1918 (1). Dans ce cas, dit-il, la parole est au peuple syrien, et toutes les tractations postérieures à la déclaration sont dépourvues de valeur.

Faïçal cherchait à gagner du temps. Il attendait l'heure où, libéré de la tutelle pourtant légère de l'occupation britannique, il aurait entre les mains l'instrument de ses ambitions.

Cet instrument, le *Comité de Défense nationale* de Damas le lui préparait. Récemment constitué, sous la présidence de Hussein Pacha, cet organisme s'efforçait, en dépit de la défense qui lui en avait été faite, de recruter une armée, dont Yassim Pacha dirigeait l'organisation. Notre service de renseignements put saisir un document, daté du 2 septembre 1919, et signé : le président du conseil de la guerre, Yassim el Hachimi. Cette pièce indiquait les bases de départ de l'armée chérifienne pour une offensive vers l'ouest, en prévision d'une guerre avec « un grand gouvernement ». Une première et deuxième divisions régulières, formées de Bédouins et de Druses, étaient placées

(1) Voir chapitre IV.

face à Beyrouth ; une troisième division devait marcher sur Alexandrette ; enfin une sixième brigade avait Tripoli pour objectif ; elle se grossissait de tribus bédouines dont le concours était prévu.

Informé de cet essai de mobilisation, le maréchal Allenby manda Yassim Pacha au Caire, le 24 septembre. Cependant il se contenta d'infliger une semonce à l'agitateur chérifien, malgré les avis du colonel Cousse et de l'officier de liaison britannique, qui, tous deux, recommandaient l'arrestation. Il n'était, en effet, que trop facile de deviner les désordres auxquels se livrerait l'armée arabe, émancipée de toute surveillance.

Après le retour de Yassim Pacha à Damas, le recrutement parut se ralentir. Les enrôlements forcés avaient d'ailleurs ébranlé la popularité de l'émir Faïçal. Le Syrien n'est pas guerrier, et l'impôt du sang ne lui répugne pas moins que l'impôt en argent. D'ailleurs un grand nombre de recrues désertaient à peine enrégimentées.

Cependant, au 10 octobre 1919, les forces arabes, bien qu'en grande partie composées d'éléments jeunes, n'étaient plus négligeables. Les troupes, dont les effectifs n'étaient pas encore au complet, faisaient bonne impression. De grands progrès avaient été réalisés depuis trois mois. L'armée chérifienne se répartissait comme il suit :

Alep. — Une division à quatre brigades :

Deux brigades d'infanterie :

à trois compagnies de trois sections de 90 hommes et une compagnie de mitrailleuses à 4 mitrailleuses.

Une brigade d'artillerie :

à deux batteries de 4 pièces de 75.

Une brigade de cavalerie :

à trois escadrons de 115 cavaliers et une compagnie de mitrailleuses à 4 mitrailleuses.

Homs et Hamah. — Une brigade de cavalerie en formation.

Damas. — Une division à trois brigades :
Une brigade d'infanterie.
Une brigade de cavalerie.
Une brigade d'artillerie (celle-ci possédait la même dotation que celle d'Alep, plus une batterie de 105).

Déraâ, Amman, Maan. — Une division à trois brigades, comme à Damas.

***

Alors que se préparait le nouvel accord, l'émir Faïçal avait adressé, au début de septembre, le télégramme suivant à la Conférence de la paix :

Les nouvelles qui viennent avec persistance concernant des négociations secrètes entre gouvernements, visant le partage de la Syrie, ont produit une grande effervescence. Le peuple se révolte à l'idée de se voir traité en serf et d'être un objet d'échange. Fort de son unité et de son droit, décidé à lutter pour son existence, il décline toute responsabilité présente et à venir, quant aux conséquences possibles, si une décision était prise au mépris de ses justes revendications.

L'Accord du 15 septembre surexcita les esprits. Les passions religieuses se ranimèrent à tel point que la situation des chrétiens devint inquiétante. Entre Druses et Maronites des coups de feu furent échangés.

Poursuivant son dessein, Faïçal partit inopinément pour Londres à la fin de septembre. Sans rien modifier de son propre programme, il se flattait d'y amener le gouvernement anglais ; l'expérience l'autorisait à prévoir qu'ensuite on aurait aisément raison des objections de la France. A peine débarqué, il accordait un interview au *Jewish Chronicle :* « La Palestine, disait-il, doit rester partie intégrante de la Syrie, Il n'y a aucune fron-

tière naturelle entre ces deux provinces. Au point de vue arabe, la Palestine est une province et non un pays, et notre intention est de constituer un empire arabe qui devra comprendre au minimum la Mésopotamie, la Syrie et la Palestine. Nous ne céderons rien de ce minimum. Il n'y a pas un Arabe dans le monde entier qui admettrait une réduction quelconque de ce programme (1). » A l'agence Reuter, l'émir déclarait qu'aux yeux des Arabes, le Traité de 1916 n'avait pas de validité. Activement il intriguait, usant de tous les moyens pour convertir à ses idées les cercles britanniques. On perçoit ses suggestions dans un article du *Times* du 8 octobre, qui proposait une solution globale pour la question syrienne. L'auteur rangeait délibérément sous le mandat anglais la Palestine, la Syrie et la Mésopotamie, y compris Mossoul. Il abandonnait à la France le Liban et quelques territoires avoisinants, soit à peine, sur la superficie totale que nous attribuait le Traité de 1916, le cinquième le plus déshérité au point de vue économique. Le *Times* ne parlait pas de la Cilicie.

Dans la seconde quinzaine d'octobre, Faïçal se rendit à Paris où il se prétendit convoqué par M. Clemenceau. Il venait en réalité l'entretenir d'un projet assez inattendu, celui de réunir à Londres une Commission de quatre délégués, un français, un anglais, un américain et lui-même. Cette Commission examinerait la situation en Syrie en raison du prochain départ des troupes britanniques. L'idée de l'émir n'avait guère de chances d'être agréée à Paris ; elle servait au moins d'entrée en matières pour une nouvelle négociation. L'agence Reuter avait en effet publié le 20 octobre un communiqué officieux confirmant la décision du gouvernement britannique de « rester loyalement fidèle aux engagements mutuels déjà pris ; » en conséquence, le règlement de la

(1) *Jewish Chronicle*, 3 octobre 1919.

question incombait dorénavant « à la France et à l'émir lui-même ». L'émir s'offrait donc à discuter et nous eûmes la faiblesse de nous prêter une fois de plus à son jeu. Déjà la question de la Békaâ était restée en dehors de l'Accord du 15 septembre, et nous avions consenti à fixer la nouvelle frontière de notre zone après « entente » avec Faïçal. Le 22 octobre, M. Clemenceau, assisté de M. Philippe Berthelot, eut avec l'émir un long entretien. Ce dernier réclama l'application de la Convention conclue en 1915 par sir Henry Mac Mahon. La conversation n'aboutit à aucun résultat.

Faïçal avait manqué son voyage. Il aurait voulu faire revenir le cabinet de Londres, puis celui de Paris, sur l'Accord, y être associé sous une forme ou sous une autre, ce qui lui eût permis de le ruiner dans l'application. Il ne réussit pas. Il se retourna alors vers M. Polk, sous-secrétaire d'État à Washington, de passage à Paris, pour solliciter de lui l'arbitrage des États-Unis. A cette requête, le ministre américain ne put qu'opposer une fin de non-recevoir, en faisant observer à l'émir que la convention militaire de septembre avait été approuvée par le Conseil suprême.

Furieux de l'inanité de ses efforts, Faïçal, avant de quitter la France, nous lança la flèche du Parthe. Il sous-entendit que le gouvernement français lui avait tenu un langage en opposition avec l'alliance britannique et les accords en vigueur au sujet de la Syrie et de la Mésopotamie. L'entourage de l'émir insinua même que nous avions poussé celui-ci à rompre avec l'Angleterre et à s'en remettre à la France seule de la réalisation de ses désirs.

On perdrait son temps à réfuter de telles allégations ; cependant il n'est pas superflu de poser une question : les propositions ainsi attribuées au gouvernement français ne venaient-elles pas plutôt de Faïçal lui-même? L'hypothèse a quelque vraisemblance si l'on se souvient

qu'aux entrevues du mois de mai précédent à Damas, M. Georges Picot avait reçu de l'émir des offres analogues, encore renouvelées dans la suite auprès du général Gouraud, qui les rejeta avec indignation (1).

A son retour, en Syrie, à la fin de 1919, l'émir Faïçal rapportait cependant un accord de nature à le satisfaire. La France le reconnaissait pour chef du gouvernement arabe de Damas, à charge de rétablir le calme et de prouver son autorité. De son côté, Faïçal se soumettait à un mandat français, d'ailleurs très mitigé. Mais, revenu à Damas, l'émir est impuissant à modérer le mouvement qu'il a déchaîné, et doit suivre le parti extrémiste sous peine de se voir débordé. Il semble s'y être assez facilement résigné. Il laisse donc s'affermir les résistances et bientôt n'hésitera même pas à mettre finalement les Alliés devant le fait accompli. Le 8 mars 1920, à la suite d'une ardente campagne contre la France, où certaines manifestations réunirent plus de 150 000 personnes, le Congrès syrien, assemblée sans mandat, proclamera Faïçal roi de Syrie.

***

Au lendemain du 15 septembre, l'avenir de la France en Orient paraît assez menacé. Elle vient d'y subir des diminutions qui risquent d'être interprétées par l'Islam comme un recul et une défaite. En décembre 1919, M. Flandin, notre résident général à Tunis, observe en effet qu'en se plaçant au point de vue méditerranéen, comme à celui de notre situation dans le monde arabe et musulman, il est nécessaire de « sauvegarder notre prépondérance morale et politique dans le bassin oriental de la Méditerranée... Les postes français en Tunisie, ajoute M. Flandin, comme dans le reste de l'Afrique du

(1) En mars 1920, jugeant le général Gouraud à sa mesure, l'émir lui proposa de conquérir sur les Anglais, et pour le compte de la France, la région pétrolifère de Mossoul.

Nord, ne sauraient présenter des garanties durables, s'ils ne s'étendent pas à la Syrie, à Alep, à Damas surtout, ce grand centre de l'Islam. »

L'Accord du 15 septembre 1919 marque un nouveau changement dans le ton de la presse britannique à notre égard. Les journaux d'outre-Manche cessent d'épiloguer sur les événements et d'émousser leur dialectique sur les pactes antérieurs ; ils s'attaquent aux personnes. Le *Times* attribue « le malaise syrien aux fautes réciproques de quelques maladroits et de quelques chauvins. » Les maladroits sont en l'espèce nos agents en Syrie. D'autres journaux, plus osés, déclarent sans ambages que « le courant souterrain d'antagonisme » entre Français et Anglais s'explique par l'anglophobie de notre représentant. Sans doute ce reproche n'eût pu même être formulé, si M. Georges Picot et ses collaborateurs s'étaient constamment pliés aux exigences britanniques. A Constantinople, il est vrai, l'accord se maintint sans nuages entre nos alliés et nous : c'est que la politique française s'y traîna docilement à la remorque des conceptions anglaises.

Afin d'exécuter la relève et prendre le commandement des troupes françaises, dont l'effectif en Syrie allait être considérablement accru, il fallait un chef militaire d'un grade supérieur à celui du général Hamelin. Le gouvernement français estima également qu'il y aurait avantage à faire cesser un dualisme, si fâcheux pour notre action, et à concentrer tous les pouvoirs civils et militaires dans une même main. Pensa-t-on du même coup désarmer les rancunes britanniques en rappelant celui dont la politique énergiquement française les avait suscitées? Le 9 octobre 1919, M. Georges Picot était remplacé par le général Gouraud, nommé haut commissaire en Syrie et commandant en chef de l'armée du Levant.

La nomination du général Gouraud, favorablement accueillie par l'ensemble des populations, provoqua

parmi les chérifiens une explosion de colères. La réputation de ce grand soldat fit trembler les fauteurs d'anarchie. La presse de Damas et d'Alep vomit en ces circonstances les pires injures et se répand en menaces : « L'arrivée de Gouraud, écrit le *Moufid* (1), et de ses 30 000 combattants, laisse assez voir la mauvaise intention des Puissances. Notre devoir est de chasser l'étranger par des coups de feu. » Le *Tabl* du 23 novembre appelle tout l'Orient aux armes. « Alors, dit-il, aura lieu un combat dont la férocité fera claquer les dents d'effroi... » L'*Al-Urdon* surenchérit : « Le sang coulera à flots et c'est avec une frénésie haineuse que nous engagerons la bataille qui décidera de notre indépendance (2). » La même feuille certifie que le général Gouraud « est connu pour son énergie, pour sa dureté et l'épanchement du sang... Il a accompli au Maroc... des gestes illustres qui révèlent la réunion de ces qualités horribles dans sa personne... Tout porte à la peur et à l'inquiétude... Pourquoi donc a-t-on désigné Gouraud qui est un militaire sanguinaire pour une mission essentiellement politique (3)? »

Tous les jours, on cherche à ridiculiser le nouveau haut commissaire et à exaspérer contre lui les haines musulmanes. Les folliculaires ne le désignent que sous les noms du « fervent catholique » ou de « Gouraud le Croisé. »

En attendant l'arrivée du général Gouraud, M. Georges Picot continua à diriger la politique française en Syrie. Il demeura même quelque temps auprès de son successeur afin de l'initier complètement aux questions si complexes et si délicates qui ne manqueraient pas de se poser à lui.

Enfin, le 30 novembre, M. Georges Picot s'éloignait définitivement de ce pays, où il avait lutté, le plus sou-

(1) 22 novembre 1919.
(2) 15 novembre 1919.
(3) *Al-Urdon*, 21 novembre 1919.

vent avec succès, contre tant de difficultés, au moment où le drapeau français pouvait enfin y flotter librement.

II

M. Georges Picot n'estimait pas cependant sa mission encore complètement remplie. Dans le nord, les nationalistes turcs agitaient la Cilicie, la petite Arménie et se répandaient jusque dans le Kurdistan. Il pouvait être intéressant et utile de connaître avec précision leurs revendications de la bouche même de leur chef, Moustapha Kemal Pacha. M. Georges Picot se proposait d'en instruire le gouvernement français, et de tenter la conclusion d'un accord, qui mît un terme à l'effervescence des marches syriennes. Il se dirigea donc vers Sivas. Ce voyage fut très discuté à l'époque. L'avenir a montré quelle erreur ce fut d'en méconnaître les avantages.

Les atermoiements des Alliés à régler le sort de l'Orient produisaient en Turquie des effets aussi dangereux qu'en Syrie. Le Conseil suprême avait remis aux calendes la conclusion du traité de paix, et cavalièrement renvoyé à Constantinople les plénipotentiaires turcs ; il autorisait le débarquement des Grecs à Smyrne et envisageait même le partage de l'empire en secteurs. Le grand-vizir, Damad Férid, attendait vainement une paix honorable de ses avances aux Anglais et de sa soumission totale à leurs volontés.

Alors se dessina, parmi les cadres de l'armée turque licenciée, un mouvement nationaliste qui gagna très rapidement les masses populaires d'Anatolie. Son chef, Moustapha Kemal Pacha, avait exercé plusieurs commandements importants pendant la guerre, notamment aux Dardanelles et en Palestine. Au moment de la retraite turque, il se trouvait à Adana qu'il essaya de

mettre en état de défense. Très habilement, le général ottoman sut exploiter la politique irrésolue des Alliés pour réveiller chez ses compatriotes le sentiment religieux et national, et créer, avec les débris de l'armée vaincue, une solide organisation militaire, dans les régions de Sivas et d'Erzeroum. Il appela les populations à la « sainte lutte nationale pour sauver la patrie contre les Grecs et les Arméniens ». Le vif courant d'opinion que provoqua cette proclamation permit d'intensifier le recrutement rendu obligatoire.

Puisque le cabinet de Constantinople se révélait impuissant à obtenir, par les seuls moyens diplomatiques, une solution satisfaisante, Moustapha Kemal se jugeait de taille à l'imposer par la force. On se rappelle les rapides progrès enregistrés en 1919 par les nationalistes, depuis le Congrès d'Erzeroum, le 7 août (1), jusqu'à l'entrée de leurs troupes à Konia, le 15 septembre suivant. Peu après, maîtres de tout l'intérieur de l'Anatolie, ils y installaient une administration nationaliste sous la protection de l'armée reconstituée. Moustapha Kemal ne reconnaissait plus Damad Férid, qui tombait peu après sous un ultimatum du chef nationaliste.

En quelques mois, le nationalisme turc était devenu une force avec laquelle désormais il fallait compter. Dans sa méconnaissance complète des affaires orientales, et

(1) Parmi les décisions essentielles, votées par le Congrès d'Erzeroum, figuraient les suivantes :

1° Sauvegarder le khalifat et le sultan, assurer l'indépendance nationale et l'intégrité de la patrie ottomane ;

2° Refus de nouvelles concessions aux races chrétiennes, dont les droits acquis, confirmés par la loi ottomane, seront pleinement respectés ;

3° Renoncement au morcellement du pays, qui doit comprendre les parties incluses dans les limites de l'empire le jour de l'armistice, 30 octobre 1918, où la majorité écrasante et la supériorité intellectuelle et économique appartient aux musulmans ;

4° Acceptation de l'aide économique, industrielle et scientifique d'un État ne nourrissant pas d'idées d'expansion contre le pays, et sous condition que l'indépendance intérieure et extérieure du gouvernement et l'intégrité de la patrie soient sauvegardées.

dans son indifférence à se renseigner, le Conseil suprême avait agi comme si pareille force ne dût jamais réagir pour défendre l'indépendance et l'intrégrité des pays proprement turcs. Sans la nier absolument, Damad Férid, lui aussi, l'avait sous-estimée. « Ce mouvement, confiait-il en septembre 1919 au correspondant du *Temps*, n'a aucune structure militaire et ne repose pas sur les assises de la nation... C'est un feu de paille dont les flammes sont déjà éteintes. »

Les adversaires du mouvement nationaliste, parmi lesquels Damad Férid lui-même, n'y ont voulu voir qu'une campagne nouvelle du Comité Union et Progrès. Il n est pas contestable que les chefs nationalistes, presque tous issus du parti jeune-turc (1), aient utilisé les nombreuses ramifications du Comité pour propager leurs idées, principalement dans les régions où ils ne pouvaient agir directement. Mais le but poursuivi, essentiellement patriotique, n'avait rien de commun avec les principes des unionistes d'avant-guerre. L'influence de ces derniers s'était effondrée. Leur chef, Enver Pacha, se trouvait en rivalité déclarée avec Moustapha Kemal. « Tant que le gouvernement central et l'Occident, disait alors ce dernier, ne commettront pas la faute de donner lieu à la reconstitution de l'unionisme, la nation turque ne veut même pas entendre parler d'une telle renaissance. »

On a reproché aux nationalistes d'avoir eu partie liée avec l'Allemagne, et d'en avoir reçu des instructeurs, de s'être jetés dans les bras des bolcheviks, qui leur fournirent munitions et matériel. Sans analyser les raisons accessoires de sympathies ou de combinaisons politiques

(1) Les principaux collaborateurs de Moustapha Kemal Pacha furent, dès l'origine, l'ancien ministre de la Marine, Réouf bey, qui avait négocié le traité de Brest-Litowsk et l'armistice du 30 octobre 1918 ; Rustem bey, précédemment ambassadeur à Washington, et Bekir-Sami bey, vali de Beyrouth en 1914.

secrètes, raisons qu'il est permis de déplorer, on peut appliquer aux nationalistes turcs la célèbre phrase du sultan Mahmoud II, lorsqu'il implora l'assistance des Russes contre Méhémet-Ali : « Un homme qui se noie s'accroche à la queue d'un serpent. »

Vers quelle Puissance, au demeurant, le nationalisme turc pouvait-il se tourner pour demander de l'aide? Ses principaux ennemis, les Grecs, voyaient leurs prétentions exorbitantes accueillies d'un Conseil suprême ensorcelé par M. Venizelos. L'Angleterre soutenait les ambitions hellènes et travaillait à susciter dans le Kurdistan un séparatisme hostile à la Turquie. La France en était déjà réduite, pour obtenir l'application du Traité de Versailles, à laisser la politique britannique libre d'agir à sa guise en Orient.

Or, Moustapha Kemal entendait faire restituer à la Turquie les territoires laissés au dedans de ses frontières par l'acte d'armistice du 30 octobre 1918. De cette convention, l'amiral Calthorpe avait minutieusement pesé les termes en tout ce qui pouvait intéresser l'Angleterre, c'est-à-dire les vaisseaux, les ports, les Détroits, les chemins de fer de Transcaucasie, enfin les villes de Batoum et de Bakou. Mais les stipulations étaient demeurées étrangement imprécises quant aux limites provisoirement assignées à la Turquie. Deux articles seulement, sur vingt-cinq, s'y référaient :

Art. 11. — L'évacuation des troupes turques, se trouvant dans le nord-ouest de la Perse jusqu'à la frontière d'avant guerre, a été commandée et a déjà été effectuée. Les parties de la Transcaucasie, dont l'évacuation a déjà été effectuée, seront libérées par les troupes turques, le reste devant être évacué, si les Alliés le demandent, après qu'ils auront étudié la situation de ce pays.

Art. 24. — En cas de désordres dans les six vilayets arméniens, les Alliés se réservent le droit d'en occuper tout ou partie.

Ces clauses étaient tellement vagues qu'il fallut établir avec les Turcs des arrangements ultérieurs, pour les

contraindre à l'évacuation de la province de Mossoul et de la Cilicie. Le porte-parole britannique avait entièrement omis d'assurer l'application éventuelle du Traité de 1916 !

Les revendications nationalistes visaient principalement les Grecs, contre lesquels Moustapha Kemal dirigea son principal effort. Elles nous menaçaient également dans nos projets sur la Cilicie, que nous occupions, sur l'Arménie et le Kurdistan, où notre influence était appelée à prévaloir, suivant le Traité de 1916

Moustapha Kemal ne disposait pas, il est vrai, à l'automne 1919, de moyens suffisants pour se lancer en même temps, à l'ouest et à l'est, à la conquête des régions qu'il projetait de rendre à la patrie ottomane. Il se borna donc à favoriser la formation de bandes dont les anciens gendarmes de Cilicie constituèrent le noyau, et leur procura cadres et armement. Ces bandes s'infiltrèrent en Cilicie, en Arménie, passèrent dans le Kurdistan, avec mission de rendre la place intenable aux Alliés. Elles fraternisèrent avec l'agitation chérifienne. On les vit partout à la fois, opérant avec une audace inouïe et s'aventurant jusqu'à Marach, Ourfa, Aïntab, Killis, et même aux alentours d'Adana. Elles répandaient la terreur parmi les Arméniens, envers lesquels elles se livraient aux plus sanglantes représailles.

Les Alliés ne comprirent pas qu'en présence d'un mouvement aussi redoutable, ils n'avaient plus que le choix entre trois alternatives : le réduire, le neutraliser ou se l'associer. Ils préférèrent se cantonner dans le provisoire et l'expectative, et laissèrent le temps travailler contre eux.

***

C'est à ce moment que, frappé de la nécessité pour la France d'aboutir à une solution et de lui éviter en Syrie de nouvelles et graves complications, M. Georges Picot

conçut le projet de négocier avec Moustapha Kemal. La rencontre fut préparée par Bekir Sami bey, dont, avant la guerre, à Beyrouth, M. Georges Picot avait apprécié la modération et la droiture.

Le 5 décembre, notre représentant est reçu par Moustapha Kemal, qu'entourent Bekir Sami bey, Réouf bey et Rustem bey. Les entrevues dureront deux jours, au cours desquels toutes les questions fondamentales intéressant la France et la Turquie seront examinées et résolues. Bien que Moustapha Kemal s'en tienne obstinément, à propos du droit des minorités, aux concessions formulées par le Congrès d'Erzeroum, et que Réouf bey juge la République d'Erivan, reconnue par la Sublime Porte, un refuge suffisant pour les Arméniens, notre négociateur marque dès l'abord un premier point en obtenant l'assentiment des nationalistes à trois conditions primordiales : garanties en faveur des minorités, concours économique français et réorganisation de la police.

Les frontières de la Turquie et la Cilicie nécessitent une discussion plus serrée. Moustapha Kemal réclame les frontières fixées par l'armistice du 30 octobre 1918. Il rappelle que l'amiral Calthorpe, devant le refus inflexible des délégués ottomans, a renoncé à un article où l'on prévoyait pour la Cilicie un régime spécial. Si, dit-il, les cabinets ottomans, sous l'entière dépendance de l'Angleterre, n'ont pas protesté contre l'occupation de la Cilicie, les nationalistes, par contre, n'ont jamais cessé de le faire. Ils ne consentiront aucune autre cession territoriale que le Djezireh, l'Irak et la Syrie, et ne renonceront jamais à la Cilicie, « un morceau de notre chair », suivant la propre expression de Moustapha Kemal. M. Georges Picot conseille à ses interlocuteurs de modérer leur intransigeance, propre à paralyser les sympathies qui agissent pour éviter le démembrement de la Turquie. Les Turcs, dit-il, sont obligés de tenir compte de l'hypothèque prise par la France sur la Cilicie, à la suite d'une

année d'occupation et d'administration française. L'organisation du pays nous a entraînés à d'assez fortes dépenses, et nous avons contracté des devoirs vis-à-vis des habitants, notamment des minorités.

En ce qui concerne la Syrie proprement dite, sa frontière doit s'amorcer au nord de Payas (1). Il y a là une raison d'ordre économique. Alexandrette appartient à la Syrie en tant que débouché naturel d'Alep. Moustapha Kemal dévoile alors certaines tractations de l'émir Faïçal avec Djemal Pacha pendant la guerre. En ce temps là, Faïçal acceptait de laisser Alep à la Turquie. Négociations secrètes auxquelles M. Georges Picot oppose les renvendications officielles de Riza Pacha qui portent non seulement sur Alep, mais sur Killis et Aïntab. Enfin pour clore la discussion, Moustapha Kemal nous abandonne Alep.

Revenant à la Cilicie, M. Georges Picot communique à Moustapha Kemal les garanties que la France exigerait si elle évacuait cette province :

Droit de regard du gouvernement français sur l'administration locale et la protection des minorités. Ce droit serait exercé par des fonctionnaires français, la souveraineté ottomane étant entièrement respectée dans la forme.

Réorganisation de la gendarmerie sous la surveillance d'officiers français.

Collaboration franco-turque au point de vue économique, des techniciens français étant chargés des grands travaux.

Moustapha Kemal accepte la clause relative à la gendarmerie. Pour contrôler l'administration, il n'admet que des consuls à compétence plus étendue. Il demande que, dans ce cas, la France garantisse à son tour l'inté-

(1) Au fond du golfe d'Alexandrette, à environ 15 kilomètres au nord de cette ville.

grité de l'empire ottoman vis-à-vis de ses alliés (Angleterre, Grèce et Italie).

Il veut s'entendre avec la France seule, à l'exclusion de toute autre Puissance. Il récuse formellement le concours britannique ; celui des États-Unis lui agréerait, s'ils ne répugnaient pas à intervenir en Orient (1). Les nationalistes sont disposés à s'adresser à une grande Puissance pour une aide économique telle que l'a prévue le Congrès d'Erzeroum, mais ils exigent une entière liberté d'administration et une complète indépendance politique. Sur ce point, M. Georges Picot recueille la pleine approbation de ses partenaires, lorsqu'il leur dépeint sa conception d'un concours français éventuel. La France, dit-il, n'interviendrait pas en Turquie pour contrôler, mais pour collaborer. Des conseillers français seraient adjoints aux ministres ottomans, en particulier pour l'Intérieur, les Finances et la Justice. Ces conseillers pourraient même, à la rigueur, être fonctionnaires ottomans. C'est alors que, pour couper court aux ambitions rivales, Moustapha Kemal propose à la France un mandat général sur toute la Turquie, dans les limites prévues par M. Georges Picot.

Ce dernier pouvait regagner la France. Il rapportait au gouvernement un projet d'accord susceptible d'être aussi fécond que les anciennes capitulations. Les propositions de Moustapha Kemal nous rendaient d'un seul coup en Orient la situation prépondérante que la guerre nous avait fait perdre. A Paris, on ne parut pas le comprendre ; aucune suite ne fut donnée à la négociation de Sivas. Avait-elle éveillé des inquiétudes en Angleterre? Qui donc en douterait?

La question fut enterrée jusqu'au jour où, après avoir jeté au vent plusieurs centaines de millions et sacrifié

(1) Le général américain Harbord eut, vers le 20 septembre 1919, de longs entretiens à Sivas avec Moustapha Kemal, qui lui témoigna les plus grands égards.

quelques milliers de vies, nous dûmes passer sous les fourches caudines de l'Assemblée nationale d'Angora, et, vainqueurs, signer avec les kémalistes un véritable traité de vaincus, où nous avons tout cédé sans contre-partie.

***

On ne peut se défendre d'envisager la portée des faits que rapporte cette étude à la lumière des événements qui suivirent. Rappelons à ce propos les réflexions parues dans *le Temps* du 1er novembre 1919 : « Nous souhaitons que tout le monde comprenne, sur les deux rives de la Manche, la nécessité de s'entr'aider en Orient sans rivalités mesquines, sans méfiances rageuses ou obtuses, sans arrière-pensées d'aucune sorte. » Sinon, la France et l'Angleterre « seront exposées toutes deux à des surprises politiques ou militaires dont la gravité dépassera celle de leurs déboires financiers ». Lignes prophétiques, dont les prévisions ne se sont réalisées que trop tôt et trop complètement.

ANNEXES

ACCORD ANGLO-FRANCO-RUSSE
DU 19 FÉVRIER 1916

En janvier 1918, l'organe officiel des Soviets, la *Pravda*, donnait le résumé suivant de l'Accord du 19 février-4 mars 1916, concernant Constantinople et les détroits :

Le 19 février/4 mars 1916, le ministre des Affaires étrangères du tsar transmit aux ambassadeurs de France et d'Angleterre un mémorandum où était exprimé le désir que, comme résultat de cette guerre, les territoires suivants soient réunis à la Russie : la ville de Constantinople, la rive ouest du Bosphore, la mer de Marmara, les Dardanelles, la Thrace du sud jusqu'à la ligne Enos-Midia, les rives de l'Asie Mineure entre le Bosphore et le fleuve Sakaria et certains points du golfe d'Ismidt, les îles de la mer de Marmara et les îles Imbros et Ténédos. Les droits spéciaux de la France et de l'Angleterre dans les territoires indiqués restaient inviolés.

Les gouvernements français et anglais donnèrent leur consentement à nos demandes, à condition que la guerre fût finie rapidement et avec succès, et que satisfaction fût donnée à toute une série de revendications de la France et de l'Angleterre, aussi bien dans l'empire ottoman que dans d'autres endroits.

Ces revendications en tant qu'elles concernaient la Russie aboutissent à ce qui suit :

Reconnaître Constantinople port libre pour le transit des marchandises ne sortant pas de Russie et n'y entrant pas et le libre passage des détroits pour les navires de commerce ;

Reconnaître dans la Turquie asiatique les droits de l'Angleterre et de la France qui demandent à être exactement déter-

minés par une entente spéciale entre la France, l'Angleterre et la Russie ;

Conserver les Lieux-Saints musulmans et l'Arabie sous une domination musulmane indépendante ;

Inclure, conformément à l'accord anglo-russe de 1907, la zone neutre de Perse dans la zone d'influence anglaise ;

Reconnaître ces revendications comme devant être satisfaites.

Le gouvernement russe fit cependant quelques réserves ; vu notre désir concernant les Lieux-Saints musulmans, il est nécessaire de décider immédiatement si ces Lieux-Saints resteront sous le pouvoir de la Turquie, le sultan gardant le nom de khalife, ou se propose-t-on de créer un nouvel État indépendant? A notre avis, il serait désirable que le khalifat soit séparé de la Turquie. En tout cas, la liberté du pèlerinage doit être assurée... (suivent des réserves relatives à la Perse et à l'Afghanistan), puis :

A l'entrée en guerre de l'Italie, nos revendications furent communiquées au gouvernement italien, et ce dernier y donna son consentement à condition d'une fin victorieuse de la guerre, donnant satisfaction aux désirs de l'Italie en général et à l'est en particulier, et lui accordant les mêmes droits que la France et l'Angleterre, dans les territoires non concédés.

***

Voici le texte de l'Accord anglo-franco-russe du 19 février 1916, tel que l'a publié la *Pravda* du 21 février 1918 :

En résultat des pourparlers qui ont eu lieu au printemps de 1916 à Londres et à Petrograd, les gouvernements alliés de Grande-Bretagne, de France et de Russie sont arrivés à un accord relativement à la future répartition des zones d'influence et des acquisitions territoriales en Turquie d'Asie et relativement à la formation dans les limites de l'Arabie d'un État indépendant ou d'une confédération d'États arabes.

Dans ses lignes principales, l'accord se résume comme suit : la Russie acquiert les provinces d'Erzeroum, de Trébizonde, de Van et de Bitlis, ainsi que les territoires du Kurdistan du sud suivant la ligne Mouch-Seert-Djezireh ibn Omar-Amadia-frontière persane. Le point terminus des acquisitions territoriales russes sur les rives de la mer Noire serait un point à déterminer ultérieurement à l'ouest de Trébizonde.

La France reçoit la bande littorale de la Syrie, le vilayet d'Adana et un territoire délimité au sud par la ligne : Aïntab-Kharpout jusqu'à la frontière russe et au nord par la ligne : Ala Dagh-Kessaria-Ak Dagh-Yldiz Dagh-Zara-Eghin-Kharpout.

La Grande-Bretagne acquiert la partie méridionale de la Mésopotamie avec Bagdad et se réserve en Syrie les ports de Caïffa et d'Acre.

Suivant convention entre la France et l'Angleterre, la zone entre les régions française et anglaise constituera la confédération des États d'Arabie ou d'un État d'Arabie indépendant, dont les zones seront déterminées à ce moment.

Alexandrette est déclaré port franc.

Dans le but de garantir les intérêts religieux des Puissances alliées, la Palestine et les Lieux-Saints sont exclus du territoire turc et seront soumis à un régime spécial, suivant une convention entre la Russie, la France et l'Angleterre.

En règle générale, les Puissances contractantes s'engagent mutuellement à reconnaître les conventions et les prérogatives existant avant la guerre dans les rayons acquis par elle.

Elles acceptent une part de la dette ottomane proportionnelle aux territoires acquis.

ACCORD FRANCO-BRITANNIQUE
DU 16 MAI 1916

L'Accord franco-britannique de 1916 résulte d'un échange de lettres entre M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, et sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères anglais. Ces lettres forment la conclusion des négociations engagées précédemment entre M. F. Georges Picot et sir Mark Sykes. Il semble utile de les rappeler ici.

M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, à sir Edward Grey, baronnet, secrétaire d'État.

Londres, le 9 mai 1916.

J'ai été chargé de faire connaître à Votre Excellence que le gouvernement français accepte les limites telles qu'elles ont été

fixées sur les cartes signées par sir Mark Sykes et M. Georges Picot, ainsi que les conditions diverses formulées au cours de ces discussions.

Il demeure donc entendu que :

1° La France et la Grande-Bretagne sont disposées à reconnaître et à protéger un État arabe indépendant ou une confédération d'États arabes dans les zones A et B indiquées sur la carte ci-jointe, sous la suzeraineté d'un chef arabe. Dans la zone A, la France, et dans la zone B, la Grande-Bretagne auront un droit de priorité sur les entreprises et les emprunts locaux. Dans la zone A, la France, et dans la zone B, la Grande-Bretagne auront seules à fournir des conseillers ou des fonctionnaires étrangers à la demande de l'État arabe ou de la confédération d'États arabes.

2° Dans la zone Bleue, la France, et dans la zone Rouge, la Grande-Bretagne seront autorisées à établir telle administration directe ou indirecte ou tel contrôle qu'elles désirent et qu'elles jugeront convenable d'établir après entente avec l'État ou la confédération d'États arabes.

3° Dans la zone Brune sera établie une administration internationale dont la forme devra être décidée... d'accord avec les autres alliés et les représentants du chérif de La Mecque.

4° Il sera accordé à la Grande-Bretagne : 1° les ports de Caïffa et d'Acre ; 2° la garantie d'une quantité définie d'eau du Tigre et de l'Euphrate dans la zone A pour la zone B. Le gouvernement de Sa Majesté de son côté s'engage à n'entreprendre à aucun moment des négociations en vue de la cession de Chypre à une tierce Puissance sans le consentement préalable du gouvernement français.

5° Alexandrette sera un port franc en ce qui concerne le commerce de l'empire britannique et il ne sera pas établi de différence de traitement dans les droits de port, ni d'avantages particuliers refusés à la marine ou aux marchandises anglaises ; il y aura libre transit pour les marchandises anglaises par Alexandrette et par chemin de fer à travers la zone Bleue, que ces marchandises soient destinées à la zone Rouge, la zone B, la zone A ou en proviennent ; et aucune différence de traitement ne sera établie directement ou indirectement, aux dépens des marchandises anglaises, sur quelque chemin de fer que ce soit comme aux dépens de marchandises ou de navires anglais dans tout port desservant les zones mentionnées.

Caïffa sera un port franc en ce qui concerne le commerce de la France, de ses colonies et de ses protectorats et il n'y aura ni différence de traitement ni avantage dans les droits de port qui puisse être refusé à la marine et aux marchandises françaises. Il y aura libre transit pour les marchandises françaises par Caïffa

et par le chemin de fer anglais à travers la zone Brune, que ces marchandises soient en provenance ou à destination de la zone Bleue, de la zone A ou de la zone B, et il n'y aura aucune différence de traitement directe ou indirecte aux dépens des marchandises françaises sur quelque chemin de fer que ce soit, comme aux dépens des marchandises ou des navires français dans quelque port que ce soit desservant les zones mentionnées.

6° Dans la zone A le chemin de fer de Bagdad ne sera pas prolongé vers le sud au delà de Mossoul, et dans la zone B vers le nord au delà de Samara, jusqu'à ce qu'un chemin de fer reliant Bagdad à Alep par la vallée de l'Euphrate ait été terminé et cela seulement avec concours des deux gouvernements.

7° La Grande-Bretagne aura le droit de construire, d'administrer et être seule propriétaire d'un chemin de fer reliant Caïffa avec la zone B. Elle aura en outre un droit perpétuel de transporter ses troupes en tout temps le long de cette ligne. Il doit être entendu par les deux gouvernements que ce chemin de fer doit faciliter la jonction de Bagdad et de Caïffa, et il est de plus entendu que si les difficultés techniques et les dépenses encourues pour l'entretien de cette ligne de jonction dans la zone Brune en rendent l'exécution impraticable, le gouvernement français sera disposé à envisager que ladite ligne puisse traverser le polygone Barries-Keis Harib-Tsil-Deraâ-Tel Hotsda-Mesuire avant d'atteindre la zone B.

8° Pour une période de vingt ans les tarifs douaniers turcs resteront en vigueur dans toute l'étendue des zones Bleue et Rouge, aussi bien que dans les zones A et B, et aucune augmentation dans les taux des droits ou changement des droits *ad valorem* en droits spécifiques ne pourra être faite si ce n'est avec le consentement des deux Puissances.

Il n'y aura pas de douanes intérieures entre aucune des zones ci-dessus mentionnées. Les droits de douanes prélevables sur les marchandises destinées à l'intérieur seront exigés aux ports d'entrée et transmis à l'administration de la zone destinataire.

9° Il sera entendu que le gouvernement français n'entreprendra, à aucun moment, aucune négociation pour la cession de ses droits et ne cédera les droits qu'il possédera dans la zone Bleue à aucune tierce Puissance, si ce n'est l'État ou la confédération d'États arabes, sans l'agrément préalable du gouvernement de Sa Majesté qui, de son côté, donnera une assurance semblable au gouvernement français en ce qui concerne la zone Rouge.

10° Les gouvernements anglais et français, en tant que protecteurs de l'État arabe, se mettront d'accord pour ne pas acquérir et ne consentiront pas à ce qu'une tierce Puissance acquière des

possessions territoriales, dans la péninsule arabique, ou construise une base navale dans les îles de la côte est de la mer Rouge. Ceci toutefois n'empêchera pas telle rectification de la frontière d'Aden qui pourra être jugée nécessaire par suite de la récente agression des Turcs.

11° Les négociations avec les Arabes pour les frontières de l'État ou de la confédération d'États arabes continueront par les mêmes voies que précédemment au nom des deux Puissances.

12° Il est entendu en outre que des mesures de contrôle pour l'importation des armes sur le territoire arabe seront envisagées par les deux gouvernements.

Je serais obligé à Votre Excellence, au cas où ces conditions auraient l'agrément du gouvernement du roi, de vouloir bien me le faire connaître.

Quelques jours plus tard, sir Edward Grey écrivait à M. Paul Cambon une lettre en anglais dont voici la traduction :

Sir Edward Grey, baronnet, secrétaire d'Etat, à M. Paul Cambon, ambassadeur de la République française à Londres.

Foreign Office, 15 mai 1916.

J'aurai l'honneur de répondre complètement dans une note ultérieure à la note de Votre Excellence du 9 courant relative à la création d'un État arabe, mais je serais, en attendant, reconnaissant à Votre Excellence si Elle pouvait m'assurer que, dans ces régions qui, sous les conditions énoncées dans cette communication, deviendront entièrement françaises ou dans lesquelles les intérêts français seront reconnus prédominants, toutes les concessions britanniques existantes, les droits de navigation et les droits de privilèges de tous les établissements religieux, scolaires ou médicaux anglais seront maintenus.

Le gouvernement de Sa Majesté est, comme de juste, prêt à donner une assurance réciproque en ce qui concerne la sphère britannique.

Le même jour, M. Paul Cambon adressait à sir Edward Grey une lettre reproduisant les termes de la lettre ci-dessus et ajoutant :

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que le gouvernement français est prêt à sanctionner les diverses conces-

sions britanniques ayant date certaine antérieure à la guerre dans les régions qui lui seraient attribuées et qui relèveraient de son action. Quant aux établissements religieux, scolaires et médicaux, ils continueraient à fonctionner comme par le passé, étant entendu toutefois qu'une telle réserve ne comporte pas le maintien des droits de juridiction et de capitulation dans ces territoires.

Le lendemain, 16 mai, sir Edward Grey, conformément à la promesse contenue dans sa lettre du 15, faisait parvenir à M. Paul Cambon une réponse complète à la note française du 9 mai. Après avoir accusé à notre ambassadeur réception de cette note, sir Edward ajoutait :

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que l'acceptation de tout le projet comme il se comporte maintenant impliquera l'abandon d'intérêts britanniques considérables. Mais comme le gouvernement de Sa Majesté britannique reconnaît l'avantage devant résulter pour la cause générale des Alliés de la création d'une meilleure situation politique intérieure en Turquie, il est prêt à accepter l'arrangement auquel on est arrivé, c'est-à-dire que la coopération des Arabes soit assurée et que les Arabes remplissent les conditions et obtiennent les villes de Homs, Hamah, Damas et Alep. Ils est donc entendu entre les gouvernements français et anglais que...

Et la note reproduisait en anglais les termes de la lettre du 9 mai de M. Paul Cambon.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT-PROPOS..... I

CHAPITRE PREMIER

LA FRANCE ET LA QUESTION D'ORIENT
LES NÉGOCIATIONS DE 1915-1916

I. Prépondérance de la France dans l'empire ottoman avant 1914. — Ambitions respectives des Alliés sur les provinces de l'empire turc. — II. Les intérêts moraux et matériels de la France en Syrie. — III. Les origines du mouvement d'émancipation arabe. — La révolte du Hedjaz. — L'Accord anglo-franco-russe du 19 février 1916. — L'Accord franco-britannique du 16 mai 1916..... 1

CHAPITRE II

LE TRAITÉ DE 1916

I. La Syrie. — Son importance. — Description géographique et économique. — Races et religions. — II. L'Accord du 16 mai. — Les cinq zones. — Alexandrette et Caïffa. — L'internationalisation de la Palestine ; ses dangers. — Les États arabes. — Mossoul et la Cilicie..... 16

CHAPITRE III

LA PARTICIPATION FRANÇAISE A LA CAMPAGNE DE PALESTINE.
L'OCCUPATION

I. L'effort britannique en Palestine. — Les armées en présence. — Le D. F. P. S. — Son rôle dans la bataille du 19 septembre. — La mission du Hedjaz. — Valeur de la coopération arabe aux opérations

militaires. — Affaire de Déraâ. — Chute de Médine. — II. Tentative des chérifiens de s'installer en Syrie. — L'émir Saïd à Damas. — Assassinat de l'émir Abd-el-Kader. — Interdiction d'arborer les emblèmes nationaux. — Arrivée des Français à Beyrouth. — Occupation de la Syrie par les contingents franco-britanniques. — Situation lamentable du D. F. P. S. à l'arrivée du général Hamelin. — Pénurie d'effectifs et de matériel. — Les T. F. L. — III. Les T. F. L. chargés de surveiller la retraite turque. — La légion d'Orient. — Incidents de Beyrouth, Deurtyol et Alexandrette. — La légion d'Orient occupe la Cilicie..... 36

CHAPITRE IV

L'APPLICATION DES ACCORDS DE 1916

I. Nécessité pour les Alliés de régler en premier lieu les questions orientales. — La prédominance britannique en Syrie ; l'application des Accords ajournée. — II. La Convention du 30 septembre 1918. — Ses conséquences. — Le plan des coloniaux britanniques. — III. La théorie de la caducité des Accords. — La déclaration du 9 novembre 1918. — IV. Les Instructions du 22 octobre 1918. — Le rôle du haut commissaire de la République en Syrie. — Ses rapports avec le général en chef de l'armée d'Égypte..... 58

CHAPITRE V

LE RAVITAILLEMENT ET LES ŒUVRES D'ASSISTANCE

I. La famine au Liban. — L'organisation du ravitaillement. — Les pères Sarloutte et de Martimprey. — Mesures administratives. — Le ravitaillement de Beyrouth. — Le père Rémy. — Le frère Goutaudier au Liban. — II. L'hospitalisation des orphelins. — Les ouvroirs. — Organisation des services sanitaires dans le Liban et à Beyrouth. — III. Le rapatriement des Arméniens. — Rôle de la division navale et de la base navale. — Les abus..... 83

CHAPITRE VI

LA RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE, JUDICIAIRE ET FINANCIÈRE

I. L'administration française des T. E. O. Ouest. — Situation délicate vis-à-vis des autorités militaires britanniques. — Les circonscriptions administratives de la zone Ouest. — Les administrateurs militaires français. — Mesures libérales. — Pénurie de personnel et de matériel de l'administration française. — II. Les réformes judiciaires. — La question des loyers. — III. La réorganisation financière. — Le bouleversement monétaire. — Le budget..... 101

CHAPITRE VII

L'ADMINISTRATION FRANÇAISE ET LE RELÈVEMENT ÉCONOMIQUE ET INTELLECTUEL

I. La réfection du réseau routier. — Les chemins de fer syriens. — Dans quel état les Alliés les ont trouvés. — Les grands travaux britanniques en Mésopotamie et en Palestine. — Mainmise britannique sur nos chemins de fer et nos ports. — Entraves à la reprise du commerce français. — L'indifférence française pour le marché syrien. — Réorganisation du service postal. — L'aide donnée à l'agriculture par l'administration française. — II. Situation des œuvres d'enseignement françaises après la guerre. — En Palestine. — Difficultés opposées par les autorités britanniques. — Le service de l'instruction publique en Syrie. — L'enseignement officiel. — L'enseignement privé. — Les établissements congréganistes français. — Les Facultés françaises. — La Faculté de médecine..... 128

CHAPITRE VIII

LE SIONISME ET LA QUESTION DE PALESTINE

I. Les origines. — L'Amérique et les juifs. — Déclarations des gouvernements alliés. — La prise de Jérusalem. — Les Allemands et le sionisme. — Politique britannique et sionisme. — Objections que soulève le sionisme. — Objections morales. Objections pratiques. — L'État juif théocratique et communiste. — L'État juif quartier général du panjudaïsme international. — Les oppositions au sionisme. — Un article du professeur Jastrow. — Les Palestiniens et le sionisme. — II. Le sionisme invoque les principes wilsoniens. — Les revendications sionistes au Congrès de la paix. — Le sionisme en Palestine. — Agitation parmi les indigènes. — Les différents mouvements d'opinion. — Les manifestations. — Arrestation du lieutenant Durieux. — Une cérémonie commémorative à Caïffa. — Les Anglais préconisent une tutelle américaine..... 149

CHAPITRE IX

LA PROPAGANDE ANTIFRANÇAISE ET L'ANARCHIE CHÉRIFIENNE

I. Dispositions des officiers anglais. — Ceux-ci prennent part à la propagande antifrançaise. — Les Syriens d'Égypte et d'Amérique. — Départ de l'émir Faïçal pour le Congrès de la paix. — Le colonel Lawrence. — Accueil fait à l'émir en France. — Il expose les revendications arabes devant la Conférence. — II. L'agitation en Syrie. — Le *Nadi el Arab*. — La conspiration turco-arabe. — L'affaire du conseiller financier à Damas. — Procédés du gouvernement arabe

à Damas. — III. Déclarations de M. Pichon du 29 décembre 1918. — La campagne de protestations contre les paroles du ministre français. — La propagande chérifienne. — Manifestation à Damas. — L'opinion publique. — Fragilité du pouvoir du roi Hussein au Hedjaz. — Les Anglais favorisent le mouvement chérifien. — IV. Les massacres d'Alep. — Complicité des autorités chérifiennes. — V. La propagande chérifienne se poursuit. — Effervescence à Damas. — Danger du mouvement arabe pour l'Angleterre. — Le bolchevisme en Syrie..... 185

CHAPITRE X

L'ADMINISTRATION FRANÇAISE EN CILICIE

L'administration de la Cilicie confiée aux autorités françaises. — La zone Nord. — Pacification du pays. — L'administration du colonel Brémond. — Sympathies des habitants..... 213

CHAPITRE XI

UNE POLITIQUE D'ÉQUILIBRE

I. Le dualisme entre l'autorité militaire française et le pouvoir civil. — Erreur d'envoyer en Orient trop de troupes musulmanes et trop d'officiers venus du Maroc. — Médiocrité des renforts envoyés aux T. F. L. — L'affaire des Ansariehs. — II. Le retard dans le règlement de la question syrienne. Vaines négociations avec l'émir Faïçal. — Retour de Faïçal en Syrie. — Son arrivée à Beyrouth. Ses discours à Beyrouth et à Damas. — Dispositions équivoques de l'émir. — Négociations de l'émir avec M. Georges Picot. — Elles n'aboutissent pas. — III. La question du Liban. — Les vœux du Liban. — La première délégation libanaise à Paris. — Les Libanais demandent l'indépendance. — Leurs répulsions pour un prince musulman. — La question de l'unité économique de la Syrie. — La deuxième délégation libanaise au Congrès de la paix. — Lettre de M. Clemenceau au patriarche maronite. — Fâcheuses conséquences pour le Liban du retard apporté à régler les affaires d'Orient..... 222

CHAPITRE XII

LA PROPAGANDE AMÉRICAINE

I. La Faculté américaine de Beyrouth foyer de la propagande. — Le « désintéressement » américain. — L'organisation de la propagande aux États-Unis. — En Syrie, l'idée d'une tutelle américaine séduit les musulmans. — La propagande américaine s'appuie sur les Syriens d'Égypte. — Un article du *Mokattam*. — Le docteur Nimr. — Les nouvelles tendancieuses ; les dispositions du président Wilson ; l'An-

gleterre favorable au mandat américain ; articles du *Near East*. — II. La Croix-Rouge américaine. — Moyens dont elle dispose. — Son activité. — La propagande américaine coopère avec l'action britannique 246

CHAPITRE XIII

LA COMMISSION D'ENQUÊTE AMÉRICAINE

I. L'initiative du président Wilson. — Les autorisés militaires britanniques patronent la Commission américaine. — II. La Commission en Palestine ; les vœux des populations. — L'unanimité se fait contre le sionisme en faveur de la « Syrie intégrale ». — III. A Damas. — Motion du Congrès syrien. — La pression officielle. — Déclarations contradictoires. — Le 14 juillet à Damas. — Les aspirations libanaises. — Partialité de la Commission à Beyrouth. — L'échec des anglo-chérifiens à Alep. — IV. La Commission en Cilicie. — L'enquête américaine est un succès pour la France 262

CHAPITRE XIV

LA PÉRIODE DES COUPS DE FORCE BRITANNIQUES

I. Mundjem bey, grand chef des Anézé, se prononce pour la France devant la Commission américaine. — Son arrestation. — Les brutalités chérifiennes à son égard. — II. Arrestation de l'émir Saïd à Beyrouth par les autorités britanniques. — Les explications du gouvernement anglais. — III. L'Accord anglo-persan du 9 août 1919. — La politique anglaise du pétrole. — Situation de la France en Perse. — Éviction de la France de ce pays 283

CHAPITRE XV

L'ACCORD DU 15 SEPTEMBRE 1919

I. Une campagne conciliante de la presse britannique avant les négociations de septembre. — La Convention anglo-arabe du 24 octobre 1915. — La déclaration dite des Sept Syriens. — Un article du *Daily Telegraph* et la politique anglaise vis-à-vis des Arabes. — II. L'Accord du 15 septembre. — La controverse des quatre villes. — Résultats fâcheux de l'Accord. — III. La question de Mossoul. — La cession de Mossoul aux Anglais. — Les discussions Briand-Tardieu. — Abandon définitif de Mossoul 297

CHAPITRE XVI

LA POSITION FRANÇAISE A LA FIN DE 1919

I. Une sommation du maréchal Allenby à l'émir Faïçal. — L'effort militaire chérifien. — Yassim Pacha mandé au Caire. — L'émir Faïçal

à Londres ; ses intrigues. — Les négociations de l'émir avec M. Clemenceau. — Après l'Accord du 15 septembre 1919. — Attitude de la presse britannique. — Le général Gouraud nommé haut commissaire. Violences de la presse chérifienne. — II. M. Georges Picot rentre en France en passant par Sivas. — Le mouvement nationaliste turc. — Ses buts. — Les Alliés en méconnaissent l'importance. — Entrevue de M. Georges Picot et de Moustapha Kemal. — La question des frontières. — La Cilicie. — Propositions de Moustapha Kemal : un mandat économique de la France sur la Turquie 323

ANNEXES

I. Accord anglo-franco-russe du 19 février 1916 342
II. Accord franco-britannique du 16 mai 1916 344

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

Rue Garancière, 8

LIBRARY
19
DEC
1977
UNIVERSITY
OF TORONTO

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

D
651
S9G8

Gontaut-Biron, Roger de,
comte,
Comment la France s'est
installee en Syrie (1918-
1919)